

NAPOLÉON ET SA FAMILLE

VOLUME TROISIÈME. — 1805-1807

FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie Française

PARIS - OLLENDORF - 1905.

AVANT-PROPOS POUR LES TOMES III ET IV

XV. — LE ROYAUME D'ITALIE.

XVI. — LES BONAPARTE EN L'AN XIII.

XVII. — LE GRAND EMPIRE.

XVIII. — SOUVERAINETÉS DONNÉES.

XIX. — PRINCES IN PARTIBUS.

XX. — LE ROI DE WESTPHALIE.

APPENDICE. — ÉLISA PATTERSON (1804-1821).

AVANT-PROPOS DES TOMES III ET IV.

Les tomes III et IV de *Napoléon et sa famille* forment, au vrai, le troisième volume — ou si l'on préfère la troisième partie de ce livre. Si je me suis vu forcé d'y donner un tel développement, c'est que, dans l'ignorance où l'on est resté jusqu'ici des faits qui se sont produits durant cette période (1805 à 1809), il m'a fallu souvent, pour établir le développement des caractères que j'ai entrepris d'étudier, préciser d'abord, en ce qui concerne les frères et les sœurs de l'Empereur, la suite des événements, et, sans insister sur leurs rapports avec l'histoire générale, déterminer au moins leur liaison avec les desseins et les actes familiaux de Napoléon. Par là peut-être, ce livre contribuera-t-il, dans la mesure qui lui appartient, et au moyen des notions précises qu'il apporte, à provoquer sur les points de détail des monographies plus complètes, et à fournir des éléments à la synthèse définitive.

Cela ne s'est point fait sans labeur et si j'ai mis un long intervalle depuis la publication du tome II, en voilà l'excuse pour ceux qui me font l'honneur de s'intéresser à mes travaux.

Certains de ceux-là — et des amis qui me sont infiniment chers — se sont étonnés que, durant ce temps, j'aie publié deux volumes sur Joséphine. S'ils me continuent leur bienveillante attention, ils verront que ce n'est point là un hors-d'œuvre et que les éléments de connaissance que j'ai ainsi apportés étaient nécessaires pour compléter et mettre au point ceux que j'ai recueillis ici.

Le tableau que j'ai entrepris de former exige, je l'ai dit déjà une suite d'études poussées jusqu'à la minutie et qui, concourant toutes au même but, ne formeront un ensemble que lorsque j'aurai rempli le plan que je me suis tracé. Les onze volumes publiés font à peine la moitié de l'œuvre totale. Arriverai-je à la terminer ? J'en doute à présent. Je m'y suis pris tard : je croyais aux longs jours et aux vastes espoirs ; les jours s'abrègent et les espoirs diminuent. J'essaie alors de pousser de l'épaule les séries commencées, de les mener au moins jusqu'à la fin d'une période ; et, n'osant plus compter sur un accomplissement entier, je m'efforce de donner des accomplissements partiels. Une série — la Jeunesse¹ — a ses deux volumes ; d'une autre — Extérieur de la vie — un seul volume² est publié sur quatre ; pour une troisième — l'Amour — il faut encore deux volumes ; pour celle-ci — la Famille — peut-être deux ou trois ; et à quoi bon parler de celles qui sont seulement amorcées par des articles et dont la documentation est préparée. Je l'avoue, je voudrais tout mener de front, tout dire, tout faire sentir comme je le sens, fournir à l'étude tous les matériaux que j'ai assemblés, apporter au statuaire qui fondera la statue tous les débris de métal que j'ai trouvés, car, tel qu'il fasse le moule, tout y doit tenir, et si ce ne sont que des scories que je donne, n'y en a-t-il pas dans le métal de Corinthe ?

Peut-être me sera-t-il permis de dire encore qu'après un labeur tel qu'en témoignent des livres comme ceux-ci, j'ai besoin de me reprendre et de me délasser en suivant un sujet plus simple, moins touffu, qui, avec une égale précision, exige un dispersement moindre et donne plus d'assurance au point de vue des documents rassemblés. Car c'est là l'écueil que je dois signaler pour

¹ *Napoléon inconnu.*

² *Napoléon chez lui. La journée de l'Empereur aux Tuileries.*

excuser mes fautes, mes omissions et mes balourdises. Je m'avance sur un terrain neuf où quelques sentiers seulement ont été piquetés en France, en Allemagne et en Italie. Tous les imprimés sont suspects et doivent être regardés avec défiance. Les sources manuscrites celles auxquelles on peut atteindre sans s'engager à des complaisances — sont rares, brèves, souvent contradictoires. Les personnages étant tous — ou presque tous — devenus politiques, il faut aller saisir, dans leurs manifestations politiques, l'expression de leurs sentiments intimes et, outre qu'un tel discernement oblige à des exposés qui augmentent hors de mesure le nombre de ces pages, est-on assuré, dès qu'on entre dans le domaine politique, de quelque chose qui ressemble à une certitude ? Le théâtre s'étend sur l'Europe entière ; vingt acteurs sont constamment en scène, et, de ces vingt acteurs, il ne faudrait perdre aucun geste, laisser tomber aucun mot qui intéresse le protagoniste. Encore est-il des personnages moins nécessaires au drame que l'on me reprochera justement d'avoir négligés. J'ai fait effort au moins pour entendre chacun des rôles, tout en maintenant l'unité d'action et de temps. Je ne me dissimule pas qu'il en résulte, pour la composition, une monotonie fâcheuse et que, peut-être, des sacrifices eussent été nécessaires, mais n'est-ce point le détail de vie qui met au courant des êtres, et les êtres qui, en ces volumes, paraissent les plus effacés ne sont-ils pas ceux qui, par la suite, occuperont justement les premières places ?

Si l'on reproche quelque dureté à mes jugements, ce n'est pas moi qu'il en faut accuser, mais les faits : ils parlent, je les écoute et je traduis leur langage. Si l'on trouve exagérées les conséquences tirées de certains événements, qu'on sursoie pour me juger jusqu'à la fin de ce livre. Si, enfin, sans contester les faits ni les conséquences, on estime que toute vérité n'est pas bonne à dire, et que j'ai trop dit de vérités, qu'on me permette de répondre que la Vérité est une, que l'Histoire n'est faite que pour elle, de même qu'elle n'est légitimée que par l'indépendance de l'écrivain et que si, ayant trouvé un fait, surpris une pensée ou même ressenti une impression, j'en dissimulais une parcelle, si j'hésitais à découvrir tout entière la Vérité telle qu'elle m'est apparue, je ne serais plus, à mes propres yeux, qu'un misérable pamphlétaire ou un méprisable courtisan. L'un vaut l'autre.

FRÉDÉRIC MASSON.

Clos des Fées, 2 décembre 1899.

XV. — LE ROYAUME D'ITALIE.

MESSIDOR AN XII — MESSIDOR AN XIII (Juillet 1804 — Juillet 1805.)

Le problème d'hérédité. — L'Italie. — Qu'en fera Napoléon ? — Proposition à l'Autriche d'y nommer Joseph. — Joseph accepte. — Pragmatique. — Discussion de la Pragmatique. — Joseph refuse. — L'Italie offerte à Louis, pour son fils. Constitution. — Louis refuse. — L'Empereur élève Eugène à la dignité d'archichancelier d'État. — Projet de règlement de l'Italie. — Détails où l'on entre. — Brusque arrêt. — Séance du Sénat. — Lettre de Lucien. — Tentatives de la famille auprès de Lucien. — Lucien refuse de se séparer de sa femme. — Eugène vice-roi. — Ses fonctions. — Projet de confédération italienne, transformée en fédération impériale. — L'Unité de l'Italie.

Lors de la constitution du Consulat à vie, lors de l'établissement de l'Empire, l'une des questions majeures, celle qui, peut-être, a le plus vivement occupé Napoléon et dont il semble que jusqu'ici l'histoire ait été le moins informée, a été le règlement de l'hérédité.

On a vu par quels efforts, il a, par trois fois, tenté de se soustraire à l'obligation que prétendait lui imposer la famille de désigner son frère aîné pour son successeur, et par quels moyens il a cru tourner la difficulté, d'une part en réservant son droit de désignation et d'adoption seul compatible avec les institutions qu'il rétablit ; d'autre part, en attribuant à Joseph et à Louis l'éventualité d'un droit successoral à défaut d'une désignation. Ainsi, a-t-il obtenu, de la part de Joseph, une sorte de trêve ; les cérémonies du Couronnement ont pu s'accomplir sans scandale, sans que cette famille, si nouvellement souveraine, donnât l'exemple de l'universalité de ses membres insurgés contre celui seul qui les avait faits ce qu'ils étaient. Déjà de quatre frères, deux étaient en pleine révolte, qu'eût-on dit si les deux autres les avaient rejoints ?

Mais ce serait mal connaître Napoléon qu'imaginer qu'il eût renoncé à ses projets. S'obstiner aux desseins est une partie de l'homme de génie ; vouloir fermement, tendre constamment à son but et, après chaque échec, sans se décourager, fournir sous une forme différente une attaque nouvelle, est le propre de l'homme de guerre. Que Napoléon soit tel, rien qui étonne : ce qui plutôt devrait surprendre, c'est qu'au lieu d'imposer à son frère sa volonté, ce soit de Joseph qu'il attende, qu'il espère, qu'il essaie d'obtenir un acquiescement. L'idée familiale reste si influente sur son esprit, il s'en est encore si peu libéré qu'il se tient obligé vis-à-vis de son aîné ; il ne lui reconnaît pas formellement des droits actuels sur le pouvoir dont il sait l'écarter, mais il lui en attribue sur sa succession et il considère que, de cette succession, il ne peut disposer sans l'agrément de celui-là qui se croit et se dit héritier. Il n'éprouve pas ce sentiment, au moins à un tel degré, vis-à-vis de ses cadets : avec ceux-là il agit comme il lui convient, partage à sa guise, donne et retient ; mais, avec Joseph, il est comme embarrassé d'occuper, lui puîné, un rang supérieur. L'atavisme,

l'éducation, l'habitude, cette sorte de grossissement qui, dans l'enfance, établit une prédominance acceptée entre deux frères d'âge légèrement distant, en sorte que, à travers la vie, l'élévation du second semble pour le premier une injustice du sort, le désir confus de faire excuser sa fortune comme s'il l'avait prise à l'aîné de sa race, au chef de la famille, tout à la fois agit sur l'esprit de Napoléon, et alors même qu'il est le plus convaincu que Joseph ne peut pas, ne doit pas être son héritier, l'amène à le reconnaître pour tel. Il prétend se retrancher derrière des déclarations qu'il fait en particulier à des intermédiaires qu'il charge de les reporter à son frère, mais face à face avec lui, il n'aborde jamais nettement la question ; il ne nie point qu'il lui ait conféré l'hérédité ; il n'affirme point qu'il veut la lui reprendre ; il s'ingénie seulement à chercher les moyens de le déterminer à y renoncer ; il s'efforce de trouver quelque compensation qui le tente et à laquelle il le fasse succomber.

Après quatre années de lutte, la question est encore pendante. Malgré le sénatus-consulte et le plébiscite qui ont semblé lui donner gain de cause, Joseph ne tient encore qu'une apparence ; il n'est appelé à l'hérédité que dans une éventualité que Napoléon semble décidé à ne pas laisser se produire ; sans doute, il a obtenu que l'adopté devra être pris dans la Famille et ne pourra avoir moins de dix-huit ans ; pendant quinze ans encore il jouira donc des droits d'héritier présomptif et, en quinze ans, que de choses on peut voir et combien de destinées peuvent s'accomplir. Justement pour cela, Napoléon est plus pressé, plus désireux d'en finir, de liquider cette affaire, de régler sa succession à sa guise ; mais, obsédé par cette sorte d'enfantillage familial, il ne se tiendra quitte vis-à-vis de son frère que lorsque celui-ci, placé ailleurs, se sera déclaré satisfait, qu'il aura signé une authentique et solennelle cession de ses droits.

Aussi, dès la veille du sacre, l'Empereur prépare une attaque qu'il poussera énergiquement après les fêtes du Couronnement.

Aussitôt qu'il s'est agi de la reconnaissance du nouvel empire par les États européens en paix avec la France, une question préalable a été posée ; Que deviendra l'Italie ? Dans quelles conditions Napoléon y conservera-t-il son pouvoir ? Sous quel titre et de quelle façon l'exercera-t-il ? Le titre d'Empereur des Français est certainement incompatible avec celui de Président de la République italienne ; un titre nouveau s'impose, mais n'est-ce qu'un titre ?

Si la Constitution de Lyon pouvait subsister dans ses grandes lignes en Italie, comme, en France, subsistait, malgré l'Empire, la Constitution du 16 thermidor an X, la formule nouvelle devait, en Italie, correspondre à une modification profonde du personnel. L'effort nécessaire pour gouverner dépassait évidemment les forces de Melzi. Il lui eût fallu plus que du génie pour faire vivre côte à côte, en une harmonie apparente, les Italiens désireux d'unité, d'indépendance et de pouvoir, et les Français enivrés par la victoire et regardant toujours l'Italie comme une proie. Nul Italien, fût-il d'entière bonne foi, ne pouvait y réussir, car le dernier des commis français employés en Italie se tenait pour le supérieur du Vice-président et c'était bien pis de la part des officiers. Le Premier Consul était parvenu, il est vrai, à *italianiser* l'administration départementale et financière, mais restaient les soldats et, pour protéger le nouvel État contre les ennemis extérieurs et contre les factions intimes, Napoléon jugeait nécessaire d'y faire stationner plusieurs corps d'armée dont l'entretien, à la charge du pays, déchargeait d'autant le budget français. Mettre ces soldats sous les ordres d'un Italien, il n'y avait pas à y songer ; laisser en présence du chef civil italien du

pouvoir exécutif un général en chef français, c'était renouveler toutes les querelles, provoquer des difficultés que la guerre pouvait rendre singulièrement graves. Une seule solution : Placer au gouvernement un Français qui parlât en maître, qui se prévalût de l'autorité de l'Empereur, qui, procédant de lui, fût son représentant et son alter ego et qui, on cas qu'il ne commandât pas lui-même les troupes françaises, ne laissât point méconnaître son nom comme celui de Melzi l'avait été par Murat.

Au point de vue français comme au point de vue italien, c'était là une nécessité de la situation. Si la République italienne devait acquérir plus d'indépendance, ce ne pouvait être qu'avec un gouvernant français d'origine, car il était inadmissible que la France lâchât sitôt la bride à un État qu'elle avait constitué et qu'elle voulait continuer à entraîner dans son orbite : bien plus encore si la République italienne voulait acquérir plus de forces, s'étendre en territoires, s'accroître en populations, marcher à la réalisation de ce rêve d'unité qui, depuis Dante, hantait dans la péninsule les âmes généreuses et hautes. Des remaniements s'imposaient tôt ou tard : sans parler du Piémont, dont le sort paraissait fixé, quelles seraient les destinées de la République ligurienne ? En Toscane était-il possible de laisser le gouvernement aux mains de la Reine-régente ? Parme et Plaisance n'étaient-ils pas sans maîtres ? Ignorait-on en France ce que valait l'amitié de la cour de Naples ? Dans les États pontificaux, ne voyait-on pas des changements se préparer et, pouvait-on douter que l'Empereur ne rêvât le Pape établi à Paris, apportant à la puissance temporelle le concours et l'appui de la puissance spirituelle et se contentant d'être le Pontife suprême du nouvel empire ? Soit donc que la République italienne profitât immédiatement de cette transformation pour réunir sous le même gouvernement les frères dispersés de la grande famille, soit que le principe prévalût d'une sorte de fédération qui groupât, sans les absorber, et assimilât, sans les confondre, des éléments autonomes auxquels une longue période historique semblait avoir conféré un droit à une existence propre, la responsabilité de la direction incomberait toujours, comme l'hégémonie, au gouvernement établi à Milan, que son action fût positive sur des sujets ou persuasive sur des alliés. Il fallait donc que ce gouvernement fût français, qu'il émanât de l'Empereur, qu'il obéît à sa direction et n'essayât point de se soustraire à son influence.

Tel est le premier terme du problème — car les desseins de Napoléon sur l'Italie ne se dévoileront que peu à peu — : faire accepter par l'Europe un régime français pour la Lombardie à laquelle a été donné le nom d'Italie.

Que cette Lombardie fasse partie du Régime napoléonien, l'Autriche, la plus intéressée des puissances européennes, n'y contredit pas formellement. Elle est patiente et sait ce que durent en France, avec les hommes d'État français, les systèmes d'alliances politiques. Or, un système d'alliances, si resserré qu'on l'imagine par des liens de famille, est mort-né s'il n'a pour base les intérêts propres et permanents des nations associées. Combien de temps a-t-il fallu à l'Autriche pour avoir raison du système de Louis XIV ? Combien — plus récemment — pour mettre à néant le Pacte de famille ? Malgré le sentiment, malgré les unions princières, malgré les effusions momentanées, les nations retournent toujours aux alliances logiques, celles qu'elles trouvent dans leur situation, leur commerce, leurs jalousies, leur naturel développement leur imposent.

L'Autriche sait cela : elle consent donc que l'Italie lombarde se trouve reliée à l'Empereur et même à l'Empire par l'origine de son gouvernement et par le sang de son gouvernant, mais elle entend que la nation italienne acquière une vie

propre, qu'elle cesse d'être directement soumise à Napoléon, d'être une annexe de l'Empire.

C'est là aussi le but des hommes éclairés de la péninsule. Ils ne cachent point qu'ils désirent que la Lombardie soit entièrement séparée de la France, gouvernée par un prince indépendant, garantie contre son souverain par une constitution mixte et contre la France par un traité qui fixe, d'une manière extrêmement libérale, la subvention temporaire et très modérée que le pays aura à payer à la France pendant la guerre actuelle. Ils vont plus loin : ils sentent que les circonstances doivent donner un prince français à la Lombardie et déjà même ils désignent ce prince.

Ainsi, l'Empereur trouve un champ tout préparé : il ne peut songer à renouveler si tôt la guerre sur le continent, alors surtout que toutes ses forces sont tendues pour la descente en Angleterre ; il estime, au contraire des hommes d'État autrichiens, que les seuls liens solides sont formés par les liens de famille ; tout de suite il fait une concession : si, après son avènement à l'Empire, il a eu quelque idée de se faire décerner le titre de roi des Lombards, il y renonce sans discussion et il s'arrête à un projet qui donne à la fois satisfaction à l'Autriche, à l'Italie et à lui-même : c'est de transférer cette couronne à Joseph. Ainsi tout se trouvera réglé et lui-même reprendra en France son entière liberté d'action.

A la vérité, c'est ici le renouvellement de la tentative qui a échoué lors des Comices de Lyon ; mais, cette fois, la dignité royale n'est-elle pas pour faire pencher la balance ? L'Italie, après deux années pleines d'un gouvernement ferme et intelligent, n'a-t-elle pas entièrement changé d'aspect ? Afin de déterminer son frère, l'Empereur paraît disposé à exiger du roi d'Italie bien moins qu'il ne demandait au président de la République italienne. Enfin si Rœderer a fidèlement rapporté à Joseph la déclaration très nette de l'Empereur qu'il ne le prendra jamais pour son héritier, un tel établissement n'est-il pas préférable à la fallacieuse éventualité d'une succession que Napoléon s'est réservé le droit de retirer, que Pige respectif des deux frères rend improbable, qui, en l'espèce, ne peut être dévolue à Joseph que si Napoléon meurt intestat, et qui, règlement de famille à part, peut encore sembler singulièrement incertaine ?

Dès le mois de fructidor an XII (septembre 1804), sans encore en parler à Joseph, Napoléon a fait faire des ouvertures au gouvernement autrichien. Il a annoncé son intention de séparer entièrement cette partie de l'Italie de la couronne de France et d'en faire un royaume destiné à son frère, à condition que celui-ci, en l'acceptant, renoncât au droit de succéder au trône impérial. La proposition a été bien accueillie à Vienne et il ne reste qu'à l'exécuter.

L'Empereur attend que les fêtes du Couronnement soient terminées et, tout de suite après, il entreprend Joseph. Il me proposa, a écrit celui-ci, de placer la couronne d'Italie sur ma tête à la condition de payer à la France un subside de trente millions qui eussent été consacrés à l'entretien de trente mille hommes. M. Melzi vint aussi m'en parler à Mortefontaine. A mon retour à Paris, c'était un dimanche, aux Tuileries, l'Archichancelier m'en parla comme d'une chose convenue qui lui avait donné quelque peine, mais enfin qu'il était parvenu à déterrer l'original de la renonciation de Philippe V, et qu'il l'apportait à l'Empereur. Celui-ci, sortant à ce moment de son cabinet, me parla du projet de la Lombardie. Éclairé par l'indiscrétion de Cambacérès, je me montrai récalcitrant, appuyé sur ce que je croyais de mon devoir en restant attaché à la France, d'autant plus que le vote populaire ne s'étant porté que sur moi et sur

mon frère Louis, dont la santé était assez chancelante, je ne pensai pas qu'il fût convenable d'éluider le vœu populaire, car, enfin, sans héritiers, il n'y a pas d'hérédité.

Telle est la version de Joseph qu'on a acceptée jusqu'ici sans contrôle : soit défaut de mémoire, soit volonté de présenter les faits sous un certain angle, elle est étrangement inexacte ; mais, par ses affirmations comme par ses omissions, elle est singulièrement précieuse, et, par son caractère apparent de sincérité et de bonne foi, par la médiocre importance que Joseph attache à ce léger dissentiment, elle serait de nature à impressionner si tout n'était contourné dans ce récit, aussi bien la thèse qu'il est destiné à appuyer que les démarches qui s'y trouvent relatées.

Par qui, au début, a été engagée la négociation, par l'Empereur lui-même, par Melzi, ou par quelqu'un des intermédiaires dont Napoléon aimait à se servir près de son frère, on ne sait. En tout cas, dans les premiers jours de nivôse (fin décembre 1804), lorsque Melzi fit le voyage de Mortefontaine pour offrir ses services à Son Altesse Impériale en tout ce qui pourrait lui convenir, Joseph avait formellement accepté la combinaison et tout le monde paraissait d'accord. Le II nivôse (1er janvier 1805), l'Empereur écrit à l'Empereur d'Allemagne : De concert avec le Gouvernement de la République Italienne, j'ai cédé tous mes droits sur ce pays que j'avais depuis la Consulte de Lyon à mon frère Joseph, que j'ai proclamé roi héréditaire de cette contrée avec la clause de renonciation à la couronne de France comme cela fut fait au commencement du siècle dernier pour Philippe V, de manière que les deux couronnes ne puissent être réunies sur la même tête.

Cet accord n'est point momentané, il n'est point immédiatement rompu par Joseph, car, le 24 nivôse (14 janvier), Napoléon dicte un projet de lettre à l'Empereur de Russie, où, énumérant les mesures qu'il a prises pour consolider la tranquillité de l'Europe il place celle-ci en première ligne : Sous le titre de président, dit-il, je suis vraiment roi d'Italie ; les peuples de ces contrées me pressent d'en accepter le titre ; je fais le sacrifice de ma grandeur et je renonce à mes droits en faveur d'un prince de ma maison ; mais, si cette modération a l'approbation de Votre Majesté, je serai content, quelque diminution de pouvoir et de puissance que la France en éprouve.

Donc, le fait est acquis ; et voici la pièce qui, après discussion, semble avoir été arrêtée d'un commun accord¹.

PRAGMATIQUE

Sa Majesté l'Empereur des Français ayant à cœur de donner une nouvelle marque de son affection aux peuples qu'elle a jusqu'à présent gouvernés sous le nom de Président de la République italienne, et voulant prévenir par des dispositions définitives toute cause d'inquiétude et de méfiance entre l'Italie et les États voisins, après avoir, dans cette double vue, agréé le vœu qui lui a été apporté par la Consulte le a délégué pour discuter et statuer en son nom MM., lesquels après avoir délibéré avec MM. délégués de S. A. I. le prince à ce autorisé par Sa Majesté l'Empereur et avec MM.,

¹ Dans l'original que j'ai sous les yeux les noms sont restés en blanc.

membres du gouvernement de la République Italienne, ont arrêté ce qui suit :

TITRE PREMIER — INSTITUTION SALIQUE

ARTICLE PREMIER. — Les pays qui ont jusqu'à ce jour formé la République italienne et auxquels S. M. l'Empereur des Français, par une disposition signalée de sa munificence, daigne incorporer les duchés de Parme, de Guastalla et de Plaisance, sont constitués en monarchie portant le nom de royaume de Lombardie.

ARTICLE II. — La succession au trône de Lombardie est nécessairement héréditaire en ligne directe et masculine.

ARTICLE III. — S. M. l'Empereur ayant déclaré qu'elle n'acceptait la couronne de Lombardie que pour la substituer à un prince de sa maison, il est établi en loi fondamentale que les couronnes de France et de Lombardie ne peuvent jamais être réunies sur la même tête ni sur la même branche de la famille impériale.

ARTICLE IV. — Pour concilier, à l'égard de la succession collatérale des deux couronnes, la règle établie par les deux articles précédents et celles prescrites par les articles 4, 5, 6, 7, titre II du Sénatus-consulte organique français du 28 floréal an XII, il est convenu que, à défaut du cas de successibilité prévu par l'article 4 dudit Sénatus-consulte, la couronne de Lombardie pouvant vaquer par l'accession de la famille royale au trône de France, la branche impériale qui la suit dans l'ordre de successibilité lui sera immédiatement substituée pour régner en Lombardie.

Tels sont les termes présentés à Joseph et que, sans doute, il a acceptés, mais il reste à régler, par un pacte de famille, les droits résultant de l'article IV, car l'Empereur, s'il s'y était tenu, n'eût rien gagné quant à la disponibilité de sa succession. On affirme une fois de plus son droit d'adopter [les enfants ou petits-enfants de ses frères, pourvu qu'ils aient l'âge de dix-huit ans accomplis](#) (article 4 du Sénatus-consulte du 28 floréal), mais cela est-il assez pour un tel don ?

Il y a une longue conférence à ce sujet entre Joseph et Talleyrand, car Napoléon n'en veut plus entendre parler, il en est excédé : [Ma mort ! Toujours ma mort, s'est-il écrié, c'est une triste idée à me mettre toujours sous les yeux !... Ma mort !... Ma mort !... Toujours ma mort !... Eh ! après moi, périsse l'univers si je dois toujours avoir ma mort devant les yeux !](#)

Talleyrand, pressé par Napoléon de finir, rédige une sorte d'ultimatum dont, par les amis de Joseph, l'on a deux rédactions, mais différant seulement sur des points de détail. Les articles litigieux sont ceux-ci.

ARTICLE VII. — En acceptant la couronne de Lombardie, le prince Joseph renonce pour lui et ses descendants à la couronne de France.

ARTICLE VIII. — Cependant les droits qui résultent pour l'Empereur du Sénatus-consulte du 28 floréal an XII, ne pouvant souffrir d'atteinte, il est statué que, si l'Empereur vient à mourir sans fils de sa ligne, sans fils adoptif, sans avoir désigné le prince Louis pour lui succéder, ou le prince Louis n'ayant que des fils en

minorité, il sera tenu pour constant que la volonté de l'Empereur a été d'avoir le prince Joseph pour successeur au trône impérial et le prince y montera.

ARTICLE IX. — Le prince Joseph montant au trône impérial, le prince Louis et sa descendance sont appelés au trône de Lombardie.

Dans l'article VIII se trouve évidemment une nouveauté qui porte atteinte à ce que Joseph considère comme ses droits : déjà par la faculté d'adoption dévolue à l'Empereur, il s'en est vu enlever une partie, mais l'adoption n'a été admise qu'avec la restriction que l'adopté sera majeur de dix-huit ans. A présent, la faculté de désignation, même sans adoption, infirme les droits de priorité que Joseph dit tenir du Sénatus-consulte et du vote populaire. Or, s'il consent à accepter une couronne en Italie, c'est à condition de ne rien perdre en France.

Dans la matinée du 26 nivôse (16 janvier), Talleyrand communique à Joseph le texte des articles, lesquels forment l'extrême concession que Napoléon peut faire. Dans la soirée, il revient chercher une réponse qui est évasive. Joseph désire consulter ses amis : Rœderer, Miot, Girardin. Il les a convoqués et on délibère. Rœderer, pour ménager une entente, surtout pour profiter de l'occasion, essaie toutes sortes de rédactions qui, uniformément, abrogent la faculté de désignation réclamée par Napoléon, et, insidieusement, glissent des droits nouveaux pour Joseph. De ces rédactions, le texte importe moins que l'esprit : on y suit la montée de la discussion et le progrès des ambitions ; mais Rœderer a beau tourner et retourner les articles VII et VIII qui constituent l'ultimatum de l'Empereur, les modifications de forme qu'il y introduit ne peuvent atteindre le fond qui reste immuable. Il faut pourtant prendre un parti : *Acceptez*, disent à Joseph ses familiers. *Dans l'ordre naturel des choses, l'Empereur doit vous survivre. Vous n'avez pas d'enfants mâles et votre frère n'en ayant pas non plus et ne pouvant en avoir de l'Impératrice, vous pouvez être certain que, tôt ou tard, il s'en séparera pour se donner un héritier direct, ou du moins usera de la faculté que lui concède le Sénatus-consulte pour adopter le fils du prince Louis. Vos droits au trône de France et l'espoir d'y monter un jour sont donc plus imaginaires que réels et une éventualité — celle de la mort prématurée de l'Empereur — qui seule leur donnerait quelque consistance est trop peu probable pour contre-balancer les avantages qui vous sont offerts en ce moment. Vous iriez, en les acceptant, régner sur un très beau pays dont vous parlez la langue et où il vous serait facile de faire beaucoup de bien. Votre sort serait ainsi fixé et un avenir brillant et solide s'ouvrirait devant vous.*

Joseph délibère plus de dix jours. Pour mieux laisser son frère dans la conviction qu'il est décidé à accepter, il accorde à Melzi plusieurs conférences où sont abordées des questions de détail de gouvernement ; puis, lorsqu'il croit Napoléon engagé avec l'Europe au point de ne pouvoir se dédire, il déclare qu'il n'ira point en Italie, à moins qu'on ne cesse d'exiger de lui la renonciation aux droits *que les autorités et près de quatre millions de Français lui ont donnés.*

Cette réponse est portée le 7 pluviôse (27 janvier) à l'Empereur qui s'en montre extrêmement irrité. Depuis un mois, Joseph le tient en suspens. Une gratification de 200.000 francs qu'il lui a donnée le 10 nivôse (31 décembre 1804) a marqué la conclusion de l'accord, affirmé dès le lendemain par la lettre à l'empereur d'Allemagne ; nul doute que, en esquivant une réponse positive, en le laissant

dans la confiance de son acceptation, Joseph n'ait, de dessein prémédité, longé la courroie, afin de ne rien céder et d'obtenir même une reconnaissance plus formelle de ses prétentions.

L'Empereur était joué une fois de plus ; il prétendait pourtant, sans céder à Joseph, tenir les promesses qu'il avait faites à l'Europe ; dès qu'il eut reçu cette réponse, il se retourna donc vers Louis. Ici les combinaisons eussent été plus compliquées. C'eût été le fils allié de Louis qui eût reçu la couronne de Lombardie ; Louis aurait eu le gouvernement durant la minorité et, ce temps de minorité, le petit prince l'eût passé à Paris sous les yeux de son oncle, de son grand-père et de sa mère. C'était le moyen de régler, en même temps que la question politique, une situation familiale dont il devenait impossible de dissimuler les difficultés. Mais l'Empereur après examen craignit que la régence de Louis ne lui causât d'autres embarras ; après délibération, il s'arrêta à un projet de constitution étudié jusqu'aux moindres détails par la Consulte italienne après discussions contradictoires avec Talleyrand. Cette constitution débutait ainsi

TITRE PREMIER — DE LA COURONNE

ARTICLE PREMIER. — L'Empereur Napoléon est roi d'Italie.

ARTICLE II. — L'Empereur Napoléon adopte le prince Napoléon, fils du prince Louis Bonaparte son frère et cède à ce prince tous ses droits au royaume d'Italie.

ARTICLE III. — Le prince Napoléon régnera en Italie sous le titre de Napoléon II.

ARTICLE IV. — L'Empereur Napoléon se réserve la régence du royaume d'Italie jusqu'au temps où le roi d'Italie sera majeur. Il se réserve également la tutelle et la garde de ce prince.

ARTICLE V. — Il sera statué dans un titre spécial sur tout ce qui est relatif à la régence du royaume d'Italie ainsi qu'à la garde et à la tutelle des rois mineurs.

ARTICLE VI. — En vertu de l'adoption du prince Napoléon, et de la substitution que l'Empereur Napoléon lui fait de tous les droits à la couronne d'Italie, cette couronne devient héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime du roi Napoléon II, en suivant l'ordre de primogéniture et à l'exclusion des femmes et de leur descendance.

Les articles suivants règlent d'abord le cas où le roi Napoléon II sera appelé au trône de France et désignent pour régner en Italie le prince de la Famille impériale qui suivra immédiatement le roi Napoléon II dans l'ordre de la succession au trône impérial ; ils prévoient l'extinction de la descendance de Napoléon H et nomment pour régner en Italie le prince de la descendance naturelle ou adoptive de l'empereur Napoléon qui suivra immédiatement le Prince impérial ; à défaut de descendance de l'Empereur, la descendance de Louis, puis celle de Joseph.

Mais Louis se refuse à toute proposition. [Tant que j'existerai, dit-il à l'Empereur, je ne consentirai ni à l'adoption de mon fils avant qu'il ait atteint l'âge fixé par le Sénatus-consulte, ni à aucune disposition qui en le plaçant à mon préjudice sur le trône de Lombardie, donnerait par une faveur aussi marquée une nouvelle vie](#)

aux bruits répandus dans le temps au sujet de cet enfant. Je consens, si vous le voulez, à aller en Italie, mais à condition que j'y emmène ma femme et mes enfants.

L'Empereur exaspéré du ton qu'a pris Louis, le jette à la porte de son cabinet et déterminé, semble-t-il, à passer outre sur certains points aux menaces que lui a faites son frère, il s'occupe d'une nouvelle rédaction du Statut organique dont, dès le 10 pluviôse (30 janvier) il envoie le projet à Cambacérès.

Cet échec qu'il a subi, cette mauvaise volonté que ses frères lui ont derechef témoignée, ont pour effet immédiat de le rejeter vers tes Beauharnais. Eugène vient de quitter Paris dans une sorte de demi-disgrâce occasionnée, dit-on, par une rivalité d'amour entre son beau-père et lui. Il est en route pour Milan, à la tête des détachements de cavalerie qui doivent assister au Couronnement. Est-ce bien le lait d'un Colonel général des Chasseurs, grand officier de l'Empire, de s'en aller ainsi par étapes à travers la France avec moins d'un millier d'hommes, 328 chasseurs à cheval, 321 grenadiers, 461 gendarmes, 91 mamelucks, 55 artilleurs ? N'y a-t-il pas de quoi justifier les bruits de défaveur ? Or, tandis qu'Eugène, tout occupé de son monde, de deux grenadiers qui se sont battus au fourrage, des mamelucks qui blessent leurs chevaux et qui, **quand il pleut, font réellement pitié**, marche sur Roanne en bon chef de détachement, **souffrant seulement quelquefois de son incertitude sur le sort de son excellente mère**, le 12 pluviôse (1er février) l'Empereur annonce au Sénat qu'il a pourvu à la vacance de la dignité d'Archichancelier d'État en y nommant Eugène. **De tous les actes de notre pouvoir, dit-il, il n'en est aucun qui soit plus doux à notre cœur. Elevé par nos soins et sous nos yeux depuis son enfance, il (Eugène) s'est rendu digne d'imiter et, avec la grâce de Dieu, de surpasser un jour les exemples et les leçons que nous lui avons donnés. Quoique jeune encore, nous le considérons par l'expérience que nous en avons faite dans les plus grandes circonstances, comme un des soutiens de notre trône et un des plus habiles défenseurs de la Patrie. Au milieu des sollicitudes et des amertumes inséparables du haut rang où nous sommes placés, notre cœur a eu besoin de trouver des affections douces dans la tendresse et la consolante amitié de cet enfant de notre adoption, consolation nécessaire sans doute à tous les hommes, mais plus éminemment à nous dont tous les instants sont dévoués aux affaires des peuples.**

Notre bénédiction paternelle accompagnera ce jeune prince dans toute sa carrière, et, secondé par la Providence, il sera un jour digne de l'approbation de la postérité.

La magnificence de l'éloge dépasse sans doute les mérites d'Eugène ; mais l'espèce de parallèle que, mentalement, l'Empereur a établi, en justifie l'exagération ; c'est à ses frères qu'il s'adresse ; c'est une revanche qu'il prend contre eux ; c'est un rival qu'il leur suscite : Il a prononcé dans un document solennel le mot d'*adoption*, il a affirmé sa *paternité* ; il place Eugène, Altesse sérénissime et grand dignitaire, sur le même rang que le Grand Électeur, le Connétable, l'Archichancelier, l'Architrésorier, ne lui laissant plus qu'un degré à gravir pour être égal aux héritiers désignés de l'Empire.

Ce dernier échelon, Napoléon va-t-il le lui faire franchir ? L'esprit de famille serait-il ici vaincu par la politique ? On peut presque le penser.

Dans la préparation des mesures propres à assurer le sort de l'Italie, l'Empereur se trouve comprendre une série d'actes dont la portée eût été immense, si après les avoir longuement étudiés, en avoir arrêté la forme et jusqu'aux détails de

protocole, il n'avait brusquement sursis. La suite des mesures projetées se développe dans l'ordre suivant :

- 1° Sénatus-consulte d'adoption du prince Eugène ;
- 2° Séance de Conseil privé pour y faire l'exposition du premier plan de Sa Majesté sur la République italienne à l'égard du prince Joseph ;
- 3° Sénatus-consulte de transmission de la couronne ducale de Parme au prince Eugène ;
- 4° Sénatus-consulte de concession, avec réserves, de la principauté de Piombino à la princesse Elisa et à sa descendance ;
- 5° Couronnement de S. M. l'Empereur à Milan sous le titre de roi d'Italie avec la clause de réversion au prince qu'elle choisira ; le choix et la réversion renvoyés à l'époque de la paix.
- 6° Couronnement du prince Eugène à Parme sous le titre régnant de Parme, Plaisance et Guastalla.

Ce projet est du 22 pluviôse (11 février¹). L'on ne saurait dire exactement quels droits l'adoption eût conférés en ces conditions à Eugène. L'adoption du prince, est-il dit dans une note spéciale, ne suivra ni le Sénatus-consulte du 28 floréal an XII, ni le titre 8 de la loi du 2 germinal an XI, mais la même autorité et les mêmes motifs de haute politique qui ont suggéré la loi fondamentale de l'an XII peuvent autoriser un second Sénatus-consulte destiné à donner un nouveau développement au système d'hérédité. On peut en inférer que, par l'adoption, Eugène n'eût été rendu successible ni à l'Empire, ni même aux biens personnels de l'adoptant (art. 350 du Code Napoléon, titre 8 de la loi du 2 germinal an XI) ; mais, quant à l'effet vis-à-vis de l'Italie, il est assez indiqué par l'établissement souverain qui lui est fourni et par la solennité dont on compte entourer son couronnement. L'avenir est réservé : Est-ce à un fils de Louis, est-ce à Eugène lui-même que l'Italie est destinée ? Eugène la doit-il gouverner en attendant que la paix avec l'Angleterre permette d'installer son neveu ? Est-il promis aux fonctions de régent ? Nulle pièce qu'on retrouve, bien que tout ait été prévu, car tout est prêt, tout va s'accomplir, tout est réglé par l'Empereur même, jusqu'au moindre détail du cérémonial : et l'ordre du jour de la séance du Sénat, et le discours que l'Empereur prononcera, et les cérémonies dont il sera entouré à Milan, le costume qu'il aura, les armoiries qu'on peindra sur les voitures. On portera à Milan tous les honneurs de Charlemagne et tous les honneurs français de l'Empereur. L'ancienne couronne des rois de Lombardie doit être à Milan : l'Empereur la mettra par-dessus la couronne impériale. Il faut aussi une main de justice et un sceptre. Quant à l'Épée, porter le sabre de l'Empereur à la première campagne d'Italie. Il sera déposé à Milan. Il faut faire écrire sur la lame et sur le fourreau : *Batailles de Lodi, Castiglione, Rivoli, Arcole*, etc. On pourrait aussi porter comme ornement le drapeau de la première armée d'Italie qui est aux Invalides et sur lequel se trouvent les batailles du général Bonaparte. Il fut porté au Directoire par le général Joubert. Il faut le porter à Milan.

¹ S'il n'est point daté, il y est fait allusion à une note relative au cérémonial à observer pour l'investiture d'Eugène et cette note porte la date du 22 pluviôse. Cette note n'étant point jugée suffisante, le ministre des Relations extérieures écrit le 25 (14) à Moreau de Saint-Méry qui fournit le 10 ventôse (1er mars) un travail du conseiller Francesco Ferrari, gouverneur de la Cité et Etat de Plaisance sur les précédents.

On voit le détail et jusqu'où il est poussé.

Brusquement tout change : lorsque, le 27 ventôse (18 mars), Napoléon se rend au Sénat pour y tenir la séance solennelle où il fixera les destinées de l'Italie, il n'est plus question ni de l'adoption d'Eugène, ni de l'investiture à son profit de Parme et de Plaisance. Il subsiste seulement la donation de Piombino à la princesse Élisabeth et, dans le Statut constitutionnel du royaume, cet article III. Au moment où les armées étrangères auront évacué l'État de Naples, les îles Ioniennes et l'île de Malte, l'Empereur Napoléon transmettra la Couronne héréditaire d'Italie à un de ses enfants légitimes mâles, soit naturel, soit adoptif.

L'Empereur sent bien que c'est là vis-à-vis de l'Autriche, un manque de parole et il comprend qu'il doit s'en excuser : Le Statut de la Consulte d'État et des députations de la République italienne que j'ai proclamé, écrit-il à l'empereur François, n'est pas en tout conforme à ce que j'avais espéré, puisque j'avais le désir bien naturel de me décharger d'un fardeau aussi pesant pour moi... J'ai voulu aujourd'hui réitérer moi-même à Votre Majesté que, mon désir étant d'éviter de nouveaux sujets de guerre, je suis prêt à proclamer la séparation des couronnes de France et d'Italie, aussitôt qu'il sera possible d'espérer l'évacuation des îles de Corfou et de Malte et que, dans aucun cas, je n'ai le projet ni l'intention de réunir à la couronne de France celle d'Italie.

Mais, quoi qu'il écrive ici, quelque motif qu'il invoque, quelque prétexte qu'il donne, ce n'est point là la raison de la conduite. La situation politique n'a point été modifiée. Lorsqu'il offrait la royauté de Lombardie à Joseph, lorsqu'il offrait la régence à Louis, lorsqu'il désignait Napoléon II pour roi d'Italie, les Anglais occupaient Corfou et Malte, les positions prises étaient pareilles, les éventualités semblables, et ce n'est pas le message du roi d'Angleterre au Parlement qui les a modifiées. En ce qui touche Eugène, la suppression des avantages qui lui étaient virtuellement accordés est plus inexplicable encore, car si l'on peut admettre qu'une intervention de Louis ait enlevé à Napoléon la possibilité de disposer de son neveu, en quoi Eugène, éloigné de deux cents lieues, a-t-il pu démériter ? Un incident nouveau s'est évidemment produit et ce n'est pas dans le domaine politique.

Le 10 ventôse (1er mars), Lucien a adressé à l'Empereur une lettre qui a dû parvenir du 16 au 17 ventôse (6 ou 7 mars). Lucien est à Milan, où il s'est rendu de Rome, vers le milieu de brumaire (novembre 1804), sous prétexte de la peste de Livourne, en réalité pour se rapprocher de France et se tenir prêt si Napoléon l'appelait à participer aux fêtes du Couronnement. Il n'a pas été appelé, et est resté pour les couches de sa femme. Le 10 frimaire (1er décembre) la veille du Sacre, Mme Lucien a mis au monde à Milan une fille qui, par sa grand-mère paternelle, a été appelée Lætitia. Puis, Lucien a encore prolongé ; mais voici qu'on annonce la prochaine arrivée de l'Empereur à Milan : sur les indications qu'il n'a point manqué de recevoir de sa mère, de ses frères et sœurs, il saisit ce prétexte et il écrit à Napoléon : Je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté de mon départ pour Pesaro où je porterai les mêmes sentiments d'un dévouement inaltérable et à l'épreuve des contrariétés qui me poursuivent. Toute marque de votre bienveillance, Sire, me serait bien précieuse, car, si les événements m'ont exclu de la famille politique des princes français, je ne crois pas avoir mérité et je vous prie de m'épargner les apparences de votre haine.

L'avance est formelle ; il est impossible que la démarche de Lucien n'ait point été concertée ; et Napoléon doit penser que les conditions qu'il a posées pour se réconcilier avec son frère et l'admettre dans la Famille impériale étant incommutables, ces conditions ayant été officiellement et formellement signifiées, Lucien, par cette avance, se résigne à les accepter : Il ne reste plus qu'à trouver les moyens de ménager son amour-propre et de régler sa situation.

Comme l'Empereur n'a rien manifesté encore de ses projets sur l'Italie, ses desseins s'en trouvent profondément modifiés : il ne proclame plus Napoléon II, il garde Parme et Plaisance, car, avec la confiance qu'il a dans les talents de son frère, ce n'est pas trop pour lui du gouvernement de l'Italie, et les duchés peuvent être pour Mme Lucien un établissement agréable. Dès ce moment, il ne dissimule point à sa mère que si Lucien achève sa soumission le sort le plus brillant lui est réservé ; au reste, il réglera tout sur place, car il part pour Milan.

Tu as été informé du succès de ta lettre à l'Empereur, écrit Madame à Lucien le 17 germinal (7 avril). La veille de son départ, nous nous sommes entretenus sur ton compte et j'ai été extrêmement contente de toutes les bonnes dispositions qu'il m'a manifestées à ton égard. Cet espoir d'un prochain rapprochement entre mes enfants verse le baume de la consolation dans mon âme ; tu sais que je n'aurai pas de paix tant que je ne serai pas parvenue à l'obtenir ; mais pour cela, j'ai besoin de votre concours. Tu m'as toujours donné de grandes preuves de déférence, c'est le cas de me donner la plus grande de toutes. Campi doit t'écrire ce qu'il convient de faire ; suis ce qu'il te dit, c'est ta mère qui t'en prie. Ce n'est pas tout d'avoir commencé, il faut finir l'ouvrage. Profite du moment favorable ; ne laisse pas échapper cette belle occasion de te réunir avec ton frère, de faire ton bonheur, celui de ta famille et le tien. Si tu le négligeais, j'aurais tout à craindre que ce ne Mt la dernière qui se présente et je serais condamnée à tramer mes jours dans la tristesse, mais je me flatte du contraire et, dans l'espoir consolant de recevoir bientôt la nouvelle que tu as embrassé l'Empereur, je t'embrasse de cœur ainsi que toute ta famille.

Le même jour, Joseph rend compte à Lucien de l'entretien qu'il a eu à son sujet avec l'Empereur. L'Empereur a été satisfait de sa lettre ; il a témoigné qu'il le verrait avec plaisir à Milan. Il a demandé des explications, a approuvé que Lucien ait établi sa femme dans une de ses terres ; puis, il a ainsi posé ses conditions : Quant à sa femme, je ne la verrai pas, mais, si je suis content de Lucien, je ferai tout ce qui sera conciliable avec la ferme résolution où je suis de ne jamais reconnaître une belle-sœur dans sa femme. Au reste, Lucien a de l'esprit : qu'il s'en serve pour tirer le meilleur parti possible de la position dans laquelle il s'est mis. Ce point excepté, je veux faire pour lui tout ce qu'il demandera.

Cette lettre met fin au quiproquo : tandis que Napoléon était convaincu que Lucien, par l'avance qu'il a faite, accepte les conditions posées à la réconciliation ; Lucien s'est imaginé que cette sorte de soumission concertée avec la famille, suffira amplement, que Napoléon ne lui en demandera point davantage, et que, moyennant des mots qui ne l'engageront point, qui ne rétracteront, ne regretteront, n'atténueront rien, son frère lui restituera — non seulement à lui, mais à son fils — la place qu'il croit lui appartenir dans la dynastie et le rang auquel il se tient appelé dans l'État.

Il est sur le point de partir pour Milan lorsqu'il reçoit cette lettre de Joseph où l'Empereur maintient strictement les termes qui ont occasionné la rupture de l'an XII. Il répond aussitôt et s'adresse directement à l'Empereur : **Je ne dois pas cacher à Votre Majesté, dit-il, que, jusqu'à ce jour, je n'avais pas cessé d'espérer**

qu'elle finirait par me rendre ses bonnes grâces ainsi qu'à ma femme et à mes enfants. Tant de prospérités croissantes et le retour de notre mère à Paris avaient, dans ces derniers temps, redoublé mon espérance. La lettre que je reçois du prince Joseph détruit cette illusion : il m'annonce que Votre Majesté fera pour moi tout ce qui est compatible avec la ferme résolution où elle est de ne pas reconnaître ma femme. Cette résolution, Sire, m'afflige profondément parce qu'elle m'exclut pour toujours de la carrière publique où j'espérais que Votre Majesté allait me placer avec honneur. En effet, Sire, une dignité qui mettrait en évidence la défaveur qui pèse sur la plus chère moitié de moi-même m'avilirait à mes propres yeux ; un titre que je ne pourrais pas partager avec la mère de mes enfants serait un don funeste qui empoisonnerait tous mes jours.

Cette lettre, Lucien la fait peut-être passer par le canal de Talleyrand ; en tout cas, c'est Talleyrand qui répond : (Milan, 5 prairial-25 mai). L'Empereur vous laisse la faculté de venir reprendre près de lui la place à laquelle vous avez le droit de prétendre ; mais, dans ce qu'il exige, je crois sa résolution irrévocablement arrêtée. Il veut que, de concert avec Mme Joubberthou, vous annuliez le contrat qui vous unit. Il ne vous demande pas le sacrifice de l'attachement que vous avez pour elle ; il vous permet de la faire venir en France, de conserver même vos relations avec elle, en y mettant la réserve et la décence que votre rang vous commandera. Il ne s'oppose pas à ce que vous reconnaissiez comme enfants naturels les deux enfants que vous avez de Mme Joubberthou, et il vous sera facile d'assurer leur existence et même leur bonheur, car l'Empereur vous en donnera tous les moyens. Sa disposition est de vous combler. Il n'est point d'honneurs ni de grâces que vous n'obteniez de lui.

L'ultimatum est posé et Napoléon a eu soin de le faire notifier par un tiers qui, étranger à la famille, n'a pas pour habitude de mêler la sentimentalité aux affaires. Désormais Lucien n'a qu'à se soumettre ou à renoncer. Il ne se décide point sans avoir essayé, par un échange des plus vifs de correspondances avec Talleyrand et avec Fesch, tous les moyens d'attendrir son frère. Fesch s'emploie de toute son ardeur à le faire réussir et cherchant un terrain de conciliation, il propose de son chef à l'Empereur d'obtenir de Lucien que Mme Joubberthou, en restant sa femme, ne porte pas son nom¹. Si j'étais un simple particulier, lui répond l'Empereur en branlant la tête, un arrangement quelconque de cette espèce pourrait me convenir... mais il n'en est pas ainsi et la politique a des droits qui sont immuables ; le seul avantage de l'hérédité pour les nations

¹ Lucien, même dans ses dernières concessions, ne va pas jusque-là : tout ce qu'il accorde dans une suprême lettre qu'il écrit à l'Empereur, le voici : ... Ainsi donc, Sire, en respectueux résumé avec Votre Majesté, j'établis pour base inébranlable que ma femme peut et doit porter mon nom quoique non reconnue dynastiquement par Votre Majesté. Puisque mon nom est le mien et le sien, mes enfants ne peuvent pas en porter un autre puisqu'ils sont mes enfants légitimes. Ce nom suffit à ma femme et à mes enfants puisqu'il consacre et constate leur état civil et leur assure une existence certaine et définie. Charles, Lætitia Bonaparte, Alexandrine Bonaparte leur mère et ma femme, ne peuvent être autres que ce qu'ils sont, mais votre reconnaissance formelle peut et doit seule leur donner le titre d'Altesse. Aussi ma femme ne le porterait pas et ce ne serait pas un chagrin pour elle, car son estime et sa tendresse pour moi lui font attacher un grand prix au simple titre de Madame Bonaparte. Mes enfants n'auraient d'autre titre que celui de leur mère ; seulement, les deux filles issues de mon premier mariage qui ont l'avantage d'être reconnues par Votre Majesté feraient partie de la Famille impériale. Pour lui, il remplirait toutes les fonctions qu'on voudrait lui confier, mais il s'abstiendrait, hors des cérémonies officielles, de se montrer à la Cour et sa femme n'y paraîtrait pas.

consiste à ce que le droit au trône ne soit jamais contesté, car le plus absurde des gouvernements comme le plus terrible des fléaux, c'est la Rose blanche et la Rose rouge d'Angleterre. J'ai appelé deux seuls de mes frères ; j'y appellerai le quatrième par un Sénatus-consulte, aujourd'hui que la raison qui me l'a fait exclure est détruite, et je confirmerai l'exclusion entière et absolue de celui de mes frères qui reste sourd aux sentiments de la destinée de ma famille et au bien de mon peuple. Lucien ne peut vivre en Europe qu'appelé, après Joseph, au trône ; il ne peut y vivre qu'en annulant son mariage illégal et qui est frappé de la plus grande des illégalités puisqu'il est contraire au bien du peuple... Pour éviter ce risque, il n'y a qu'un moyen, c'est qu'il n'y ait jamais eu de mariage, ou que Lucien vive dans des continents étrangers ou dans un coin de l'Europe, qu'il porte toute sa vie des signes de malédiction qui soient aux yeux de mon peuple des préservatifs qui empêcheront à jamais ceux de sa race qui voudraient agiter et chanceler mon trône de pouvoir faire de ce fait un moyen qui serve de ralliement aux mécontents. Ma politique sera constamment dirigée à s'opposer à tout ce qui pourrait rattacher la France à une fausse branche qui aura ma mémoire en horreur parce que ma vie entière sera employée à l'écarter de tout par de simples raisons d'Etat... Si Lucien ne comprend pas cela, si la malheureuse qui le domine ne le sent pas, si tous ses parents n'ont pas assez d'éloquence et d'énergie pour le lui faire comprendre, que puis-je faire ? Méconnaître la voix de cette Providence qui se plaît à m'inspirer de plus grandes choses pour faire réussir avec plus d'éclat tout ce que je fais et tout ce que je ferai pour ma patrie et ma maison...

Les courriers vont et viennent entre Pesaro et Milan mais, au milieu de leurs allées et venues, le temps passe et Napoléon est pressé de donner une solution aux questions italiennes. Le 6 prairial (26 mai) le couronnement royal a eu lieu ; l'Europe attend l'organisation que va recevoir le nouveau royaume. Pour gagner quelques jours, l'Empereur-roi a ajourné le Corps législatif au 18 prairial (7 juin) ; mais, d'ici là il faut que Lucien se décide : **Vous avez le temps de réfléchir jusqu'à jeudi prochain**, lui a-t-il fait écrire par Fesch le 5 prairial (25 mai). **Dimanche, 2 juin (13 prairial), jour de la Pentecôte, on prendra un parti.**

Lucien ne se soumet pas, mais, en même temps, il prétend ne renoncer ni à l'hérédité impériale qu'il convoite, ni à l'établissement souverain qu'il entrevoit. Il se débat comme un homme qui se noie, qui se sent entraîné à l'abîme par les êtres chers qu'il voudrait sauver. Il aspire à être, lui aussi, prince, altesse impériale, vice-roi, roi même, à employer ses talents, à satisfaire ses ambitions, mais, même pour cela, il ne consent pas à abandonner la femme qu'il a choisie et le fils qu'il a eu d'elle. Le sentiment qu'il éprouve est sincère et profond, et il l'exprime avec une éloquence qui coule de son cœur. Il est père : il défend le nom et l'honneur de ses enfants ; il crie pour ne les point sacrifier, il crie, ne pouvant se déchirer de cette femme qu'il aime. Autour de lui, chacun de la famille insiste et supplie, mère, frères, sœurs ; car il s'agit de barrer la route aux Beauharnais, de faire rentrer dans la ligne d'hérédité l'homme qu'on se plaît toujours à regarder comme le plus éminent de la race.

D'autres intrigues s'agitent. **Acceptez**, lui disent plusieurs illustres généraux français aux yeux desquels l'empereur Napoléon n'est plus aussi précieux pour la France que l'avait été le général Bonaparte ; **insistez seulement pour garder le Piémont**, car, sans le Piémont, c'est comme la France sans la Savoie. **Mettez-nous avec cent mille Italiens sur les Alpes ; paix avec l'Autriche** qui, loin de prétendre à l'Italie, tremble pour ses propres États héréditaires ; **paix avec le Pape** qui est votre ami personnel ; **traité d'alliance offensive et défensive avec les**

Anglais qui vous recherchent ; acceptez ainsi, et la belle Italie est remise sous votre sceptre glorieux et paternel, et nous le sauverons, celui qui ne fait plus que d'impériales sottises et perdra peut-être avec lui la France qu'il entraîne glorieusement à sa perte¹.

Près de l'Empereur, nul effort que la famille ne tente ; mais c'est en vain : Tout ce que vous pourrez me dire, écrit-il, ne peut influencer en rien sur ma décision. Lucien préfère une femme déshonorée, qui lui a donné un enfant avant qu'il fût marié avec elle, qui a été sa maîtresse lorsque son mari était à Saint-Domingue, à l'honneur de son nom et de sa famille. Je ne puis que gémir d'un si grand égarement d'un homme que la nature a fait naître avec des talents et qu'un égoïsme sans exemple a arraché à de belles destinées et a entraîné loin de la route du devoir et de l'honneur.

Le terme fatal expire : Le 12 prairial (1er juin) Napoléon prononce son arrêt et le signifie à Fesch, chargé de le reporter à Lucien : Ce n'est pas moi, dit-il, qu'il faut qu'il implore, c'est lui-même. J'ai fait ce que je devais ; je n'ai aucun ressentiment à son égard ; je suis donc impartial et prêt à lui restituer toute mon amitié autant qu'il est compatible avec la raison et la politique de mon peuple. Les sentiments changent et les passions augmentent et diminuent ; la froide raison, les causes dictées par la politique générale ne changent jamais. Si Lucien persiste dans son égarement, s'il est sourd à la raison et à la politique, il est impossible que je puisse l'écouter. Il faut attendre tout du temps. Sa femme peut mourir ; son fils qu'on dit d'une mauvaise santé, pourrait mourir ; alors, par cet événement fâcheux pour son cœur, tout pourrait s'arranger, mais je n'aurai aucun retour tant que la femme qu'il appelle sa femme et son enfant vivent. Je demande de ne plus entendre parler de cette affaire, parce que Lucien ne parlant que le langage du sentiment et de la passion, et moi celui de l'intérêt de mon peuple et de la politique, nous serons toujours opposés et je ne pourrai lui répondre... Il m'est aussi impossible que je change, qu'il m'est impossible de faire remonter les rivières vers leur source ou de faire rétrograder la marche du soleil. J'ai trop de lumières et je soumets trop les sentiments au calcul des intérêts dont je suis chargé pour ne pas voir la conséquence de chaque chose. Aussi, au milieu des soins de toute espèce dont je suis chargé, il m'est bien pénible d'éprouver des peines là où il n'y aurait eu à attendre que des agréments. Je n'ai jamais entendu parler de Lucien depuis trois ans que par les partisans des Anglais et de mes ennemis, quoique je sens bien qu'il n'y a pas de sa faute. Je ferai positivement comme s'il n'existait pas, puisqu'il est mort pour les grands intérêts pour lesquels les destins m'ont fait naître ; vous pouvez lui dire une chose : que jamais le fruit de mes travaux n'appartiendra au fruit d'une femme qui m'a fait tant de chagrin. Il n'est pas en mon pouvoir de lui ôter ce nom qu'il avait avant que je l'eusse illustré et fait connaître, mais un enfant qu'il a eu longtemps après que ce nom fut devenu ma propriété exclusive, ne le portera jamais dans les pays qui sont sous ma dépendance. Qu'il m'oublie comme je l'oublierai ; qu'il cesse de m'écrire ; qu'il attende le moment où le poignard de quelque assassin aura tranché ma vie ; il trouvera alors, dans la faiblesse du caractère des autres, ce que lui refuseront toujours mon caractère et mon crédit.

¹ Introduction inédite rédigée par la princesse de Canino pour les *Mémoires de Lucien* dont elle projetait la publication.

Et pourtant, comme pour laisser encore à Lucien une porte ouverte, Napoléon ne rend pas encore sa décision publique. D'ailleurs, n'a-t-il pas le droit d'hésiter et, à tous les points de vue, le pas qu'il va franchir n'est-il pas redoutable ? Nul de ses frères n'a accepté la couronne de Lombardie aux conditions qu'il y a mises ; l'ancien vice-président, Melzi, est usé, fatigué, goutteux, découragé, incapable de tenir entre les Italiens et les Français, suspect à ceux-ci qui l'accusent de conspirer contre la France, suspect à ceux-là qui l'accusent de trahir l'Italie De Murat, il n'y a point à parler : il a laissé à Milan de trop fâcheux souvenirs ; il a inspiré à Napoléon de trop justes soupçons. Les autres beaux-frères, impossible I Des grands dignitaires, Cambacérès est nécessaire à Paris que d'ailleurs il prétend bien ne pas quitter ; Lebrun, très amoindri, ne saurait faire figure à Milan. Et puis, pour quantité de raisons, il y faut un soldat et l'on ne voit point Cambacérès et Lebrun généraux d'armée. De quelque côté qu'il se tourne, Napoléon ne voit, ne trouve que Eugène. Mais quoi ! Eugène a vingt quatre ans ; c'est un agréable garçon, aimant la table et les belles, bon soldat, joli cavalier, plein d'entrain, et chantant d'instinct la chansonnette, mais jusqu'ici il n'a été mêlé à rien de l'administration et a été entièrement tenu hors de la politique. De quoi est-il capable ? A quoi est-il bon ? Nul ne le sait et quoique, comme par menace, pour faire réfléchir et penser les autres, Napoléon vienne tout juste de le mettre hors de pair, de le traiter presque en fils d'adoption, de l'élever à la dignité princière, c'est dangereux de confier à un colonel des Guides un royaume à gouverner ; c'est plus grave encore, au point de vue dynastique, de l'établir, sous quelque nom que ce soit, dans une place qui devrait être réservée à quelqu'un du sang. Certes, Napoléon l'aime fort ce garçon ; mais il n'a pas sur lui les illusions dont il pare les siens. ; il le voit tel qu'il est et, à ce fils d'Alexandre de Beauharnais, il n'accorde point, dès sa naissance, une portion de génie.

Jusqu'au dernier moment, il laisse tout en suspens ; il ne marque en rien que son choix puisse tomber sur Eugène, tant il souhaite que Lucien capitule. Si, comme le seul présent des grands dignitaires impériaux, Eugène a, dans le cortège du sacre, immédiatement précédé l'Empereur-roi ; à la visite à Saint-Ambroise, il n'a commandé les troupes d'escorte que sous les ordres du Colonel général de la Garde de service. Depuis, il a constamment été tenu dans sa nullité habituelle, dans ses fonctions uniquement militaires, n'a été appelé à aucun conseil, n'a reçu aucune confiance.

Enfin, après six jours de suprême attente, le 18 prairial (7 juin), l'Empereur se décide à rendre sa décision publique, à proclamer Eugène vice-roi d'Italie : Désirant donner au prince Eugène, notre beau-fils et chancelier d'État de notre Empire de France, un témoignage éclatant de la confiance que nous mettons dans ses sentiments de fidélité à notre personne et voulant pourvoir, pendant notre absence, au gouvernement de notre royaume d'Italie, nous l'avons nommé et institué, nommons et instituons par les présentes Vice-roi de notre dit royaume ; entendons en conséquence qu'il remplisse, conformément à nos décrets et instructions, les fonctions que nous lui avons attribuées, qu'il exerce l'autorité que nous lui avons déléguée et qu'il jouisse des honneurs, rang et prérogatives que nous avons déterminés par lesdits décrets et instructions.

On le voit : plus d'adoption, plus d'établissement souverain, plus de couronnement solennel. L'Empereur a supprimé ces exceptionnels honneurs que l'irritation contre ses frères lui avaient suggérés et par lesquels il se trouverait engagé dans l'avenir plus qu'il ne lui convient. Les fonctions du Vice-roi, immenses en apparence, sont en réalité, toutes de reflet et de représentation, nullement de direction : Eugène aura tout l'extérieur de la puissance ; il jouira

des palais royaux et la Maison royale fera près de sa personne le même service que près du Roi ; il travaillera avec les ministres, chacun pour son département ; il présidera le Conseil d'État, commandera les troupes et les milices, correspondra, par le ministre des Relations extérieures, avec les chargés d'affaires du Roi, mais c'est le Roi seul qui convoquera et ajournera le Corps législatif, assemblera les Collèges électoraux, statuera sur les travaux publics, distribuera les crédits entre les départements ministériels, réglera les fonds mensuels, nommera tous les fonctionnaires civils et tous les officiers de l'armée. C'est près du Roi que résidera le ministre des Relations extérieures ; c'est le Roi qui fixera les contingents, qui déterminera les emplacements des troupes ; rien ne se fera réellement que par lui. Jusqu'à quel détail il descend, il convient de le regarder en un décret longuement étudié. repris, annoté, discuté par lui-même, par lequel est réglée l'étiquette spéciale au Vice-roi : le Vice-roi portera le titre d'Altesse sérénissime ; il se placera découvert sur le trône, sous le dais duquel sera le portrait du Roi ; s'il n'y a pas de portrait, il se placera à côté du trône ; sur une table, près de son siège, seront posés les insignes de la Royauté : et la prééminence ; et les honneurs dans les églises et les palais ; et les visites à recevoir des frères et sœurs de l'Empereur ; et le protocole à l'égard des têtes couronnées et non couronnées, des princes héréditaires, des Altesses impériales et royales, des princes de l'Empire et des grands-officiers ; et les sièges, et les réceptions, et le service de la daine d'honneur et des dames du palais, tout est prévu, non d'après les précédents français, car le titre et la dignité semblent ignorés en France, mais d'après les précédents espagnols renforcés de ceux du Saint-Empire ; donc, représentation éclatante et pouvoirs presque nuls, au moins tant que l'éducation d'Eugène ne sera pas faite : car l'Empereur n'entend pas lui lâcher la bride avant qu'il ait jugé ses forces, ses moyens et sa fidélité. On n'a qu'à lire les instructions qu'il lui laisse à son départ et l'immense correspondance qu'il entretient alors avec lui, pour juger à quel degré il pousse sa surveillance, à quel point il porte sa sévérité. Il veut tout savoir, il se fait rendre compte de tout ; rarement il approuve ; constamment il reprend ; jamais il ne loue. C'est un cheval qu'il a mis aux piliers et qu'il dresse : il y emploie toutes les aides et ne les ménage point.

Simple essai d'ailleurs. Si cette place, Eugène ne réussit point à la tenir, ou si quelqu'un de la famille la remplit mieux, l'Empereur en sera quitte pour un décret. Nulle promesse, nulle garantie d'inamovibilité. Le Vice-roi n'est point un vassal, mais un délégué : à genoux, devant l'Empereur, la main sur le Livre des évangiles, il a juré fidélité au Roi et à la Constitution, obéissance aux Lois ; il a fait serment d'abandonner ses fonctions aussitôt que le Roi le lui ordonnera, Donc, il est révocable ad nutum, il ne tient rien de sûr, de stable ni de certain ; nulle parité entre sa place d'où il peut demain retomber au néant et le trône offert à Joseph ou la régence déferée à Louis.

Et, par cela même, Napoléon se trouve arrêté en un de ses projets familiaux : Il y a moins d'un an, dans le *Moniteur*, par un article qui porte sa griffe¹, il a démenti qu'il pensât à constituer une Confédération italienne, à réunir sous son gouvernement la République italienne, la République ligurienne, la République de Lucques, le royaume d'Etrurie, les États du Saint-Père et, par une suite nécessaire, Naples et la Sicile. Il a affirmé que les Républiques italienne et ligurienne et le royaume d'Etrurie ne cesseraient point d'exister comme Etats indépendants, que les domaines du Saint-Père seraient plutôt augmentés que

¹ *Moniteur* du 21 messidor XII, n° 291.

diminués, que si le royaume des Deux-Siciles avait été respecté lorsque la France avait tant de griefs légitimes à faire valoir contre M. Acton, ce n'était pas pour le réunir à présent à l'Empire français. Mais parce qu'il a ainsi parlé dans le *Moniteur*, est-ce une raison pour que, en l'obscur travail de son cerveau, le projet n'ait point mûri ? Sans doute, ce n'est point sans motif qu'au nom de Lombardie d'abord adopté, il a substitué celui d'Italie. Or, est-ce l'Italie, ces trois millions et demi d'habitants, ces cinq ou six provinces groupées sous son sceptre, Milanais, Mantouan, Modenais et Ferrarais, Légations, et des lambeaux de la république de Venise, de quoi faire neuf départements.

A. Milan même, il a esquissé un plan qui a bien autrement de grandeur. Autour du roi d'Italie, président de la Confédération italienne, portant le titre fédéral de grand chancelier, il grouperait le doge de Gènes, grand trésorier, avec 400.000 sujets ; le prince de Piombino et de Lucques, grand maréchal, avec 126.000 sujets ; le prince de Parme, grand sénéchal, avec 130.000 sujets ; le prince de Plaisance avec 227.000 sujets ; le prince de Bardi avec 76.000 sujets ; il créerait ainsi, au centre de l'Italie, une confédération de plus de cinq millions d'habitants, entretenant, au moyen d'une contribution fédérale, des troupes, des vétérans, des écoles militaires, et qui, peu à peu, s'agrègerait de gré ou de force tous les états de l'Italie centrale et méridionale.

Les princes de Parme, de Plaisance, de Bardi, seraient nommés par l'Empereur comme l'a été le prince de Piombino, et cette nomination emporterait la survivance de la souveraineté dans la ligne directe et masculine de celui qui aurait été choisi, chaque transmission subordonnée toutefois à une investiture de l'Empereur en séance du Sénat, et chacun des princes relevant à perpétuité pour ses états de la couronne de France.

Longuement étudié, accompagné de rapports qui en font ressortir les avantages au point de vue surtout des établissements qui pourraient ainsi être procurés aux membres de la Famille impériale, rédigé en forme de décret, prêt à être signé, ce projet est brusquement abandonné et l'on ne saurait douter que ce ne soit à cause d'Eugène ; ce n'est plus, en effet, au royaume d'Italie, mais directement à l'Empire français que Napoléon prétend rattacher la Confédération italienne. C'est à l'Empire qu'il réunit la République ligurienne ; mais, des trois départements qu'il en forme (Gènes, Montenotte, Apennins), il compose un gouvernement général auquel il prépose l'Architrésorier. Se souvenant que Louis, en sa qualité de connétable, est président du collège électoral de Turin, imaginant que le climat du Piémont lui conviendra mieux que celui de Paris, espérant peut-être aussi prévenir ainsi des scandales intimes, il l'a, par décret du 24 floréal (14 mai), nommé gouverneur général des départements au delà des Alpes formés de l'ancien Piémont (Pô, Doire, Marengo, Sesia et Stura) ; il a poussé les précautions jusqu'à charger expressément le ministre de l'Intérieur de [chercher à proximité de Casal, une campagne d'un particulier ayant cent mille livres de rentes, telle qu'il pût l'acheter pour en faire présent au prince Louis, en lui adjoignant des fonds pour composer ses revenus.](#)

Le sort de Lucques est réglé en faveur de Mme Bacciochi créée déjà princesse de Piombino (4 messidor-23 juin) et, par ce nouvel état, le royaume d'Étrurie, momentanément conservé après un sévère avertissement donné à la Reine régente, se trouvera constamment et jalousement surveillé.

Parme et Plaisance sont réservés : c'est l'appât tendu à Lucien, la monnaie de troc. En attendant, ces duchés continueront, sous un administrateur général, leur apprentissage d'uniformisation.

Ainsi, au moins dans l'Italie septentrionale, Napoléon constitue une fédération dont sa personne est le lien et qui prépare l'unité. Qu'importent les gouverneurs différents, si le chef suprême imprime à tous une même direction, si tous les états fédérés ont reçu la même organisation administrative, judiciaire, financière, les mêmes lois, la même monnaie, le même système de poids et mesures : uniformiser les institutions et les mœurs, abolir l'esprit de localité, créer un esprit national ; refondre, dans le creuset d'où est sortie la puissance Romaine, qu'a retrouvé la Constituante, que Napoléon a restauré et mis au point, cette Italie toute pleine encore des survivances du moyen âge ; rendre à ce peuple les formes de gouvernement qu'il a lui-même introduites jadis dans l'Occident subjugué et lui restituer la tradition latine, c'est, bien plutôt que s'il avait établi prématurément une précaire unité, promettre à des destinées grandioses et certaines la nation qui fut l'éducatrice et l'heureuse régente du monde antique.

En même temps, par la pondération et la rivalité des gouvernements qu'il établit, Napoléon assure la sécurité et garantit l'intégrité de son pouvoir, sans qu'il en résulte une déperdition de forces — plutôt un accroissement par une émulation à le servir : ici, Eugène ; là Louis ; plus bas, Lebrun ; à côté, Elisa ; puis ce morceau qui restera comme un poste d'observation sous sa direction immédiate : ainsi chacun surveillera son voisin avec la naturelle jalousie qu'il lui porte ; chacun sera intéressé à se renseigner sur ce que fera l'autre et, de ces rivalités, résultera, en même temps qu'une connaissance plus certaine des hommes et des choses, un de ces balancements où se plaît son esprit de domination et par qui il accélère la marche des affaires. Ce qui reste étranger et ennemi, Toscan, Papalin, Autrichien, sera contenu et neutralisé jusqu'au jour — prochain peut-être — où ces éléments se trouveront eux aussi absorbés, seront versés à leur tour à la machine broyeuse, et, de principautés sans valeur, formes vieilles d'une civilisation hors d'usage, sortiront rajeunies, coulées en un moule nouveau, assimilables à un grand État moderne, susceptibles d'y rendre d'immédiats services et d'y prendre aussitôt leur place. Et par lui, lui seul, elle sortira du sépulcre fermé depuis douze siècles, la Dame, la Béatrix de Dante.

Sovra *Candida*, vel cinta d'olivo
Donna m'apparve sotto *verde* manto
Vestita di color di *fiamma viva*.

Blanc, vert et rouge — et c'est là son drapeau.

XVI. — LES BONAPARTE EN L'AN XIII.

VENTÔSE AN XII — PRAIRIAL AN XIII (Mars 1804 — Juin 1805.)

Caroline. — Attitude et complaisances du ménage Murat. — Ce qu'il en tire. — Traitements. — Places. — L'Elysée. — Elisa. — Elle ne tient point à rester à Paris. — L'Empereur ne désire point l'y garder. — liaison majeure pour lui trouver un établissement au dehors. — Piombino. — Ce que c'est. Donation de la Principauté. — Etranges conditions de cette donation, faite en violation des Lois de l'Empire. — Elisa point encore satisfaite. — Lucques adjoint à Piombino. La Princesse de Lucques. — Paulette. — Ses goûts. — Ses désirs. — Elle obtient de se fixer à Paris. — Madame. — La réconciliation opérée lorsqu'elle cède à Napoléon sur Lucien et Jérôme. — Alors, dignité, titre, règlement de la situation des parents Corses. — Le fief Corse. — Armoiries. — Maison d'honneur. — Baptême de Napoléon-Louis. — Jérôme. Son état d'esprit en mars 1804. — Lettres à Talleyrand, à sa mère. — Annonce officielle du mariage. — Ordres du Premier Consul. — Annonce, en Amérique, de l'établissement de l'Empire. — Jérôme exclu. — Notification. — Déclaration dans les journaux. — Essai de départ. — Naufrage. Deuxième essai. — Précautions prises par l'Empereur. Protestation de Madame. — Décrets des 11 et 20 ventôse an XIII. — Arrivée de Jérôme à Lisbonne. — Mlle Patterson. — Lettres de l'Empereur. — Arrivée de Jérôme à Alexandrie. — Il cède. — Ses sentiments. — Faveurs dont il est comblé. — On le fait capitaine de frégate. — Il se fait capitaine de vaisseau. — Ce qu'est Jérôme. — Son caractère. — Conduite de Napoléon envers lui.

Cette campagne autour de la couronne des rois lombards, n'a point, avec ses étranges vicissitudes, duré moins de onze mois, de septembre 1804 à juillet 1805, et, pendant ce temps, il n'a pas manqué d'événements pour modifier profondément l'aspect de la famille et la fortune de chacun de ses membres. L'affaire d'Italie a amené entre Napoléon et Joseph un refroidissement sensible ; entre Napoléon et Lucien une rupture qu'on peut croire définitive ; mais, sur les autres, mis moins directement en cause, la répercussion n'a pas été moins vive, quelque divers qu'en aient été les effets. Ce n'est sans doute ni la cause unique, ni la cause immédiate de certains actes de l'Empereur ; ses mobiles participent des circonstances, mais comme c'est ici, au moins en ce qui touche la famille, l'affaire majeure de ces onze mois, c'est autour d'elle que tout semble tourner et les rapports entre les êtres ne peuvent s'établir que si l'on en a présentes les phases et les vicissitudes

C'eût été vainement que Joseph, pour la conduite de ses desseins, eût compté sur l'appui et l'alliance de Caroline : depuis le mois de floréal an XII et les scènes qui lui avaient valu son titre de princesse et d'altesse impériale, Caroline — imitée d'ailleurs par Elisa — avait entièrement séparé sa fortune de celle de ses

frères ; elle avait senti très vite qu'elle n'avait rien à gagner avec eux, tandis qu'en flattant les goûts et en servant les caprices de l'Empereur, elle pouvait tout obtenir ; elle avait mené de front deux intrigues au moins : l'une qui paraît avoir échoué avec Mme Récamier, l'autre qui certainement réussit avec Mme ***¹. En même temps, multipliant les soins et les prévenances, et, par une habileté singulière, trouvant moyen dans l'essor de fortune de Joséphine, de rester en opposition avec les Beauharnais et de servir à Napoléon de contrepoids, elle flattait en lui tous les petits côtés qui pouvaient la rehausser dans ses bonnes grâces. Il aimait les cérémonies, elle n'en manquait aucune et lorsque, sous la pluie glacée de décembre, le jour de la distribution des Aigles, Hortense, relevant de couches, était obligée de quitter la place et que sa mère l'accompagnait, elle, enceinte de six mois, restait seule femme sur l'estrade et, stoïquement, un sourire aux lèvres, recevait, sur sa poitrine largement découverte, la douche de neige fondue. Plus de moues déplaisantes, plus d'éclats de voix inutiles, plus même de ricanements : une continuelle bonne humeur, une assiduité serviable que rien ne lassait, une complaisance qui, sans être fade et sans paraître intéressée, ne semblait guère connaître de limites. De son côté, Murat acceptait toutes les missions et s'efforçait à toutes les besognes : député, c'était lui qui enlevait le voile de la statue érigée à Napoléon législateur dans la salle des séances du Corps législatif ; grand officier de l'Empire, lui qui, le jour du Couronnement, précédait immédiatement l'Impératrice, portant dévotement sa couronne sur un coussin ; gouverneur de Paris, lui qui, le jour de la fête à l'Hôtel de Ville, recevait Leurs Majestés avec les compliments appropriés, d'abord à la descente du Pont-Neuf, puis au perron de la Grève ; maréchal, lui qui se mêlait le premier d'organiser cette fête fastueuse offerte à Joséphine par les maréchaux d'Empire dans la salle de l'Opéra. Il se multipliait, l'on ne voyait que lui ; l'on n'entendait que son nom et toutes les attentions, même les plus humbles, à Paris comme à Boulogne, il savait les avoir et les présenter à la minute opportune.

Cette conduite du ménage si savamment dirigée, et où l'exploitation attentive de certaines faiblesses dénote ouvertement une main féminine, ne pouvait manquer de porter ses fruits. Plus montait la faveur de Caroline, plus Joséphine s'inquiétait : sa jalousie vis-à-vis de l'Empereur, faite surtout de crainte pour elle-même, s'exaspérait devant les spectacles qu'elle devait subir, dans l'abandon où elle était laissée. Elle perdait son sang-froid, et, à force de redouter le divorce, arrivait à y faire penser. Eugène lui-même, en route pour l'Italie, craignait pour elle, confiait à ses amis ses inquiétudes, demandait des nouvelles. Comme on sait, les choses n'allèrent pas si loin et Napoléon se reprit, mais la campagne, si elle ne procura point à Caroline la suprême victoire, ne fut point sans porter quelques fruits. En l'espace d'un mois, Murat fut nommé chef de la XII^e cohorte de la Légion, Grand-aigle, Grand-amiral, prince de l'Empire, et grand dignitaire, ce qui par surcroît lui ouvrait le Sénat.

Sans doute les termes qu'employa l'Empereur pour annoncer cette dernière faveur, montraient que l'importunité seule la lui avait arrachée ; ils contrastaient d'autant plus fort avec ceux dont il s'était servi pour Eugène que les deux messages, datés du même jour, paraissaient sur la même page : *Nous avons voulu, disait-il, non seulement reconnaître les services que le général Murat a rendus à la Patrie et l'attachement particulier qu'il a montré à notre personne dans toutes les circonstances de sa vie, mais rendre aussi ce qui est dû à l'éclat et à la dignité de notre couronne, en élevant au rang de prince une personne qui*

¹ Voir *Napoléon et les femmes*, ch. XI.

nous est de si près attachée par les liens du sang. C'était plus aimable pour la femme que pour le mari, mais l'important pour l'un comme pour l'autre était de tenir, et ils tenaient. Outre les honneurs, les profits n'étaient pas à dédaigner : c'était un revenu de 389.000 livres (20.000, grand aigle ; 333.000 gran-amiral ; 36.000 sénateur) qui venait s'ajouter à un traitement, de 100.000 francs (40.000 maréchal, 60.000 gouverneur de Paris), à un supplément de traitement de 181.000 francs (144.000 frais de bureau, 12.000 commandant la 1^{re} division militaire, 10.000 frais de logement, 15.000 indemnité de fourrages), à diverses sources de bénéfices non officielles, mais licites, telles que les cadeaux des fermiers des jeux, et aux 210.000 francs de traitement faits à la princesse sur la grande cassette impériale : 977.000 francs officiels ; 14 à 1 500 mille francs effectifs.

A Caroline, l'Empereur, aux occasions, ne manque pas, de plus, d'offrir quelques menus cadeaux. Pour les étrennes, le 10 nivôse (31 décembre) 200.000 francs, et lorsque le 1^{er} germinal (22 mars), dans cette chambre de l'hôtel Thélusson, toute tendue, à l'occasion de ses couches, de satin rose, avec les rideaux du lit et des fenêtres en malines, elle met au monde sa fille : Louise-Julie-Caroline, elle reçoit de son frère pour présent de relevailles, l'Élysée.

L'Élysée, oui, l'Élysée du comte d'Evreux et de Mme de Pompadour, l'Élysée des ambassadeurs extraordinaires, l'Élysée de Beaujon et de la duchesse de Bourbon, l'Élysée vendu comme propriété nationale le 23 ventôse an VI, livré alors aux marchands, troué de boutiques de toutes parts : boucherie sur le faubourg, au coin de l'avenue Marigny, plus loin, débit de vin, rôtisserie, épicerie, mercerie ; aux étages supérieurs, distribués en logements particuliers, quinze appartements où le hasard des temps assemble et fait vivre côte à côte M. de Vigny et M. de Champcenetz, Bonnecarrère, l'étrange directeur général des Affaires étrangères sous le ministère Dumouriez et la maréchale de Richelieu, la troisième, cette madame veuve de Rothe, née de Lavaulx, qui fit faire sa dernière sottise au vainqueur de Mahon et qui ne se rendit — eut-elle même à se rendre ? — que l'anneau nuptial au doigt.

Et, sur la façade, ont poussé en champignons de petites baraques où l'on vend du tabac, de l'eau-de-vie et des pommes de terre frites ; et le parc, le parc de dix hectares, qu'on appelle à présent le hameau de Chantilly, est un jardin de plaisir où, les dimanches, à la clarté de quatre cent cinquante becs à l'huile, il y a bal, avec orchestre de douze musiciens, où l'on tire des feux d'artifice ; où l'on mange et l'on boit, où l'on savoure les glaces de Velloni, l'on joue au billard, l'on se balance aux escarpolettes, le tout pour le prix modique de vingt-cinq sols par cavalier et douze sous pour une dame.

C'est cet Élysée, que, à eu croire le contrat, Murat achète 576.000 francs seulement ; en réalité, 900.000, plus 20.000 francs d'épingles à la propriétaire, Julie-Marie-Livine Hovyn ; et il faut encore désintéresser les locataires dont certains ont bail jusqu'en l'an XXIV, et ce ne sera qu'après une année que Caroline prendra possession. Alors, il en coûtera à l'Empereur 950.000 francs ; 300.000 le 5 brumaire an XIV (25 octobre 1805) ; 150.000 le 12 mars 1806, 500.000 le 15 novembre.

Bien plus avant engagée avec Lucien que Caroline ne l'a été jamais avec qui que ce puisse être de la famille, ayant depuis la jeunesse partagé ses goûts, ses ambitions, sa vie même, Elisa, depuis la liaison de son frère avec Mme Joubert, s'est mise hors de lui et a cherché de préférence, près de Napoléon,

les agréments qu'il pouvait fournir et que Lucien ne lui donnait plus. Elle a eu des satisfactions, mais il lui en faut d'autres, tangibles et stables. Tout autant que Caroline, elle suit son but, mais sur une route différente. Elle ne brigue pas en France des honneurs qui, si grands qu'ils paraissent, ne sauraient être que médiocres à son estime. Elle sait que, quelle que soit sa faveur, elle ne saurait monter à la cour impériale plus haut que le cinquième ou le sixième rang. Elle devra toujours céder le pas à Joséphine, à Julie, à Hortense, à la femme que prendra Jérôme, s'il revient, à sa mère ; elle devra s'accommoder d'être constamment primée non seulement pour la splendeur de la vie, l'éclat du train, les bijoux, les toilettes et le reste, mais pour l'influence politique, l'accès près de l'Empereur, l'agrément social ; à présent, fort peu de gens vont chez elle et, pour ainsi dire, pas de femmes. L'espèce de salon qu'elle tenait à l'hôtel Brissac, s'était vidé ; celui qu'elle ouvre rue de Grenelle ne s'est pas rempli. De nature, elle n'attire guère et ce n'est pas pour Bacciochi qu'on viendrait. Tant que Fontanes a servi de rabatteur, on a eu de ses amis, mais à mesure que les visites ont été moins payées, elles se sont faites plus rares et, à présent, Fontanes ne vient plus guère qu'aux jours de compliment. En homme adroit, il a su se faire remplacer et rester assez bon ami pour qu'on ne puisse rien lui refuser.

Avec le remplaçant, Elisa préfère s'éloigner de Paris, pourvu qu'on lui fasse un établissement, et l'Empereur, pour sa part, ne tient nullement à conserver à sa cour sa sœur aînée. Tout d'elle lui déplaît, la tournure d'esprit, le caractère et les façons, et en lui accordant une intelligence supérieure, il a su se former une idée assez juste de ses sentiments à son égard. Si, dans les derniers temps, il l'a comblée, s'il a pris un intérêt à la détacher de Lucien et à la ranger ostensiblement de son côté, il ne doute pas que son cœur, s'il est susceptible de quelque impression d'altruisme, ne reste acquis à son frère. D'autre part, Elisa, telle qu'il la connaît, ne manquera pas, un jour ou l'autre, de se montrer insolente pour Joséphine, de la cingler d'un mot coupant, de troubler l'ordre, de violer le cérémonial ; elle ne garde en sa conduite qu'une retenue médiocre et, si son salon s'est dépeuplé au départ de Fontanes, il peut, par l'entrée en faveur de quelque littérateur ou de quelque politicien, retrouver de beaux soirs, redevenir ce qu'a été le salon de Lucien, un rendez-vous, sinon un foyer d'opposition et, sous l'estampille d'une personne impériale, une telle société n'est pas sans inconvénients.

Enfin, sans se le dire peut-être, tous deux ne peuvent manquer d'être d'accord sur ce Bacciochi. La femme a une façon certaine de lui prouver son dédain, et le beau-frère, avant même que, malgré lui, Elisa ait passé à de justes noces, a arrêté son opinion. En quelque position qu'on ait essayé de le placer, il s'est montré paresseux, piteux, inepte ; mais, à présent, la vanité corse aidant, il s'est fait hautain et grossier au point de ne pouvoir même plus être supporté au Sénat. Jamais, de ce bas officier, propre au plus à être adjudant de quartier, on ne pourrait, en France, faire un prince grand dignitaire. Et pourtant Borghèse est prince, Murat est prince, Eugène même est prince ! Elisa ne voit qu'un remède : à l'étranger on sera moins difficile qu'en France, et puisqu'il lui importe, à elle princesse, que Bacciochi soit prince, elle jette son dévolu sur un fief d'Empire qui donne ce titre et qui, pour le moment, se trouve à la disposition de son frère.

Enclavée avec ses vingt mille habitants, dans la province de Pise qui est à présent au royaume d'Étrurie, la principauté de Piombino qui, du XIV^e au XVI^e siècle, avait appartenu aux Appiani, était venue aux rois d'Espagne lesquels, en 1634, l'avaient inféodée aux Ludovisi. De ceux-ci, par leur héritière, Ippolita, elle

avait, en 1681, passé aux Boncompagni qui l'avaient possédée sous la suzeraineté du roi d'Espagne, puis du roi des Deux-Siciles, jusqu'au traité de Florence du 7 germinal an IX, où la cour de Naples céda au Gouvernement français les droits qu'elle se trouvait avoir. Ces droits, fort contestables, étaient, en tout cas, subordonnés à ceux de l'empereur d'Allemagne, roi des Romains, le véritable suzerain. C'était l'empereur Maximilien Ier qui, par diplôme daté de Roveredo le 8 novembre 1509, avait, sur la demande de Jacques IV Appiani, érigé la seigneurie de Piombino en fief noble semblable aux autres fiefs de l'Empire, en ajoutant la prérogative de battre monnaie, et qui en avait investi l'ancien propriétaire. C'était l'empereur Ferdinand II qui, en 1621, lors de l'exclusion des trois frères Appiani avait investi le roi d'Espagne, à condition expresse de sous-investir d'un commun accord **la personne et ses descendants à perpétuité qui serait désignée**. Cette personne était Don Niccolò Ludovisi, prince de Venosa, neveu du pape Grégoire XV, dont la femme Polissena de Mendoza, comtesse de Binasco, avait pour mère une Appiani ; mais la sous-investiture ne fut accordée qu'après paiement à la Chambre impériale de la somme de un million cinquante-cinq mille florins.

Donc, en réalité, un suzerain, l'Empereur romain, un arrière-suzerain, le roi des Deux-Siciles, un propriétaire, ayant acheté à beaux deniers, Don Antonio Boncompagni-Ludovisi, régnant depuis le 21 mai 1777. Si le Premier Consul avait acquis les droits du roi des Deux-Siciles, il n'avait point traité avec l'Empereur et il n'avait point désintéressé le prince de Piombino ; mais, malgré les protestations de celui-ci et les déclarations du marquis de Gallo, ambassadeur des Deux-Siciles, il voulut considérer qu'il n'avait pas seulement acquis la suzeraineté sur Piombino et l'île d'Elbe et le droit de tenir garnison à Porto-Longone — ce qui était du domaine de Naples et ce que Naples lui avait cédé — **mais le droit de disposer à son gré de la principauté de Piombino et de tout ce qui lui avait été cédé dans l'île d'Elbe**. Maître légitime de Porto-Ferraio par le traité de Lunéville, il s'empara de tout ce qui appartenait à l'utile, à l'économique, au gouvernement civil et même aux revenus personnels du prince **montant annuellement à la somme de 273.537 francs**. Par un sénatus-consulte dn 8 fructidor an X, il réunit l'île d'Elbe au territoire de la République, en laissant indéfini quelque temps encore le sort de la principauté. Bien qu'il y résidât un commandant français, relevait-elle de la France ou de la Toscane, appartenait-elle encore au prince de Piombino qui y entretenait un gouverneur général ? Ce fut seulement le 26 messidor an XI (15 juillet 1803) que son sort se trouva réglé par un simple arrêté du général en chef Murat décrétant la réunion de l'État de Piombino à la République française et nommant comme administrateur général l'adjutant-commandant Cambis. Celui-ci notifia, le 1er vendémiaire an XII, au gouverneur général pour le prince de Piombino que son emploi se trouvait supprimé et, tout de suite, se mit en fonctions. Au mois de septembre 1804, il fut remplacé par le général Carteaux qui prit le titre de commandant de l'État de Piombino pour Sa Majesté l'Empereur des Français. Mais, malgré l'éloge que font de ses talents les historiens de Piombino — *era uomo intelligentissimo in cose di amministrazione* —, l'Empereur, plus difficile, trouvait que la principauté **était administrée sans règle et sans surveillance**. La situation de ce petit état au milieu de la Toscane, son éloignement des autres possessions de l'Empire, l'intérêt qu'il présentait pour les communications avec l'île d'Elbe et avec la Corse, la nécessité qu'il fût gouverné par des mains résolument françaises, lui partirent assez de motifs — ou de prétextes — pour justifier le don qu'il en fit, sous le domaine de la France, à la princesse Élisabeth. **Cette donation**, disait-il au Sénat, **n'est pas l'effet**

d'une tendresse particulière, mais une chose conforme à la saine politique, à l'état de notre couronne et à l'intérêt de nos peuples.

Le décret qui accompagnait ce message (27 ventôse an XIII-28 mars 1805) est à coup sûr un des documents les plus caractéristiques qu'on puisse rencontrer et le plus instructif des idées et des projets de Napoléon. Il contient en germe toute la théorie impériale et, l'eût-on seul, il permet d'affirmer avec rigueur que, dès le lendemain du Sacre, Napoléon avait conçu, dans la constitution de l'Europe, non seulement tous les projets de remaniement qu'il devait appliquer par la suite, mais même le rétablissement intégral de certaines formes devant lesquelles il devait reculer plus tard.

Menaçant pour l'Europe, ce décret révélait à la France des intentions tout à fait inattendues :

L'Empereur Napoléon, *lisait-on dans l'article premier*, cède et donne en toute propriété la Principauté de Piombino à la princesse Élisa, sa sœur.

ARTICLE II. — Le gouvernement de cet État et la propriété du Domaine du Prince sont héréditaires dans la descendance de la Princesse et se perpétuent dans la branche aînée, les cadets et les femmes n'ayant droit qu'à une légitime viagère.

ARTICLE III. — A chaque mutation, le Prince de Piombino ne pourra succéder s'il n'a reçu l'investiture de l'Empereur des Français.

Ainsi, et par le seul fait de cette donation de principauté sous le haut domaine de la France, Napoléon rétablissait, à l'extérieur il est vrai, dans un pays de conquête peut-on dire, mais il rétablissait, en fait et en droit, le régime féodal, aboli par la Révolution : ce régime que, tout récemment, par deux fois, le jour de la distribution des étoiles de la Légion et le jour du Sacre, il avait solennellement juré de proscrire, promettant *de combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à le rétablir*.

Ce n'est pas assez : au mépris de l'article 745 du Code qui porte son nom, il rétablit, entre les enfants d'Elisa, le droit d'aînesse ; au mépris de l'article 896, il institue une substitution perpétuelle. Cela est de droit pour les souverains, dira-t-on ; mais Piombino ne semble pas un État souverain ; le mot de souveraineté n'est pas prononcé dans le décret ; le serment que le prince de Piombino doit prêter en recevant l'investiture de son État est contradictoire à l'idée de souveraineté ; car il est ainsi conçu : *Je jure obéissance et fidélité à Sa Majesté N..., Empereur des Français, et je déclare que je ne cesserai de remplir dans toutes les circonstances les devoirs d'un bon et fidèle sujet envers Sa Majesté l'Empereur des Français*. C'est donc un sujet français qui reçoit l'inféodation d'une possession territoriale portant, il est vrai, le titre inconstitutionnel de principauté, mais formant essentiellement une propriété produisant des droits utiles. Cette propriété, dès qu'elle appartient à un Français, entre dans sa fortune patrimoniale et est soumise à partage : or, voici qu'elle est soustraite à ce partage par la donation même ; voici qu'elle reçoit un régime particulier, opposé à toutes les lois françaises et qui, durant les siècles, devra l'accompagner aux mains de ses propriétaires, à jamais sujets français.

Il y a mieux : c'est à la princesse Elisa, à elle seule que la principauté est cédée et donnée. A la vérité le mari de la princesse Elisa prendra le nom et le titre de prince de Piombino ; il jouira des noms et prérogatives de prince français ; mais c'est là pure courtoisie, règlement de famille et d'étiquette ; cela n'implique, en faveur de Bacciochi, ni donation, ni concession de biens, ni partage d'administration : c'est donc au profit d'Elisa — d'elle seule il est vrai, car sa postérité féminine est exclue — l'abolition de la loi salique, la création d'un statut particulier contraire autant au code qui vient d'être promulgué qu'à toutes les anciennes lois françaises. Ce n'est point en effet comme apanage que la princesse reçoit cette principauté ; il n'y eut jamais en France d'apanages pour femmes ; si le duché de Berry fut possédé successivement par Marguerite de Valois et par Louise de Vaudémont, ce fut viagèrement et sans qu'il en résultât pour les investies, reconnues stériles ou condamnées à la viduité, la moindre faculté de transmission. Elisa ne saurait être apanagiste puisque les apanages réels sont abolis par le décret du 21 décembre 1790 et n'ont pas été rétablis par le paragraphe 2 de l'article XV du sénatus-consulte du 28 floréal an XII ; elle ne peut l'être, puisqu'elle est femme, exclue par suite, à perpétuité, de la couronne et privée en conséquence des avantages réservés à ceux qui peuvent y être appelés ; et pourtant, elle acquiert, possède et transmet un fief ; elle administre, gouverne et règne. Son mari perd les droits que son sexe et la loi lui ont donnés ; il cesse d'être le chef de la communauté, il devient le subordonné de sa femme — selon une formule qui peut être anglaise, espagnole, portugaise, mais qui, jamais, n'a été française.

Tout cela : le retour à la loi féodale, le retour au droit d'aînesse, le retour aux substitutions, l'élévation d'une femme, hors de toute règle, au-dessus de toutes les lois civiles et de toutes les lois politiques, parce que la sœur de Napoléon ne saurait être traitée comme les autres femmes, parce qu'elle tient de sa consanguinité un droit particulier, une aptitude virtuelle, une supériorité décisive. Toutefois, si elle obtint en sa faveur cette dérogation à toutes les traditions, ce ne fut pas tant parce qu'on s'était plu dans la famille à faire à Elisa une réputation d'intelligence et de capacité dont, par les gens de lettres qu'elle avait protégés, l'opinion s'était quelque peu répandue, que parce que, sans doute, elle en fit une condition expresse à son départ. Depuis l'éloignement de Fontanes, elle avait renoncé à régir la littérature ; elle avait la tête à politiquer, à rédiger des codes, à édicter des règlements et, peut-être pour se faire lire Machiavel, elle avait mis dans ses bonnes grâces, tout gauche et timide qu'il était un certain François Lespérut, ancien rédacteur du *Messenger du Soir*, plus tard secrétaire de Berthier et actuellement député au Corps législatif. Ce fut à lui qu'elle conféra ses pleins pouvoirs et même ceux de son époux Félix 1er, en attendant qu'elle vint régner sur ses peuples. Pour accélérer cet heureux moment, Napoléon, qui trouvait la fierté et l'aigreur d'Elisa déplacées à la cour et gênantes en famille, ne lui retira rien des avantages qu'il lui faisait, — au contraire : outre Piombino, elle eut dans l'année, ses 250.000 francs de traitement, ses 120.000 francs de gratification régulière, 150.000 francs d'extraordinaire le 10 germinal (31 mars), encore 300.000 le 5 thermidor (24 juillet) ; plus au prince, pour ses menus plaisirs, 24.000 francs de traitement, 30.000 francs de gratification sur la Casette, le traitement de sénateur et divers menus suffrages : on passait ainsi 900.000 francs.

Cela ne suffit pas encore : sans doute elle part le 29 germinal an XIII ; elle part avec une maison complète et de nature à éblouir tout Piombino : un chambellan, une dame d'honneur, deux dames de compagnie, un médecin, quatre femmes de

service, un maître d'hôtel, huit domestiques et deux courriers ; elle passe à Lyon, elle arrive à Turin, elle voit l'Empereur à Stupinigi et, après lui, se rend à Milan, mais là elle demeure, prétextant sa santé, pendant que le prince qu'a précédé l'inévitable Lespérut, vient en grande pompe prendre possession. Qu'attend-elle ? Pourquoi de Milan retourne-t-elle à Gênes ? Est-ce, comme on le peut croire, qu'elle aille, de la part de l'Empereur, sermonner son frère Jérôme, ou espère-t-elle des destinées meilleures que de régner sur Piombino ? A-t-elle obtenu, dès lors, la promesse d'une fortune plus digne d'elle, d'un trône où elle se trouve moins à l'étroit et prétend-elle attendre qu'elle y soit appelée pour aller prendre possession de sa principauté ? Les deux motifs sont plausibles. Elle n'ignore certes point que son ancien ami Saliceti travaille à Lucques et que, le 4 juin (15 prairial), il a fait décréter par le Gonfalonnier et les Anciens, sous réserve de l'assentiment du Peuple, que l'Empereur des Français sera supplié de donner à la République, avec une nouvelle constitution, un prince de la famille pour la gouverner héréditairement et à l'exclusion des femmes. Déjà Bacciochi est désigné et Lucques le réclame avec un enthousiasme dont Saliceti a le secret. Toutefois l'Empereur n'est pas encore décidé à se rendre aux vœux du peuple : certes, il compte former pour Elisa, dans la péninsule, un établissement digne de son nom, mais avant de se porter garant de l'indépendance de Lucques, il hésite : dans la Confédération italienne, telle qu'il la rêve, il préfère Sienne à Lucques et il pense à moyenniser cet échange avec la reine d'Etrurie. La délibération dure quelque temps, puis, soit qu'il abandonne son projet, soit qu'il estime prématuré le démembrement de la Toscane, il fait savoir aux députés de la République qu'il leur donnera audience à Bologne le 24 juin (5 messidor). Il écoute leurs discours, reçoit leurs constitutions, leur annonce [qu'il accomplira leur vœu, qu'il confiera leur gouvernement à une personne qui lui est chère par les liens du sang](#) et, le même jour, il nomme Bacciochi prince de Lucques, avec le titre de prince de Lucques et de Piombino et la qualification d'Altesse Sérénissime. Elisa va régner sur 130.000 sujets, sur un pays distingué par sa richesse, son histoire, sa qualité d'État indépendant, et, — qui peut dire ? — surtout intéressant peut-être à ses yeux par les anciennes relations avec la Corse, par cette gloire sans précédent pour une Corse de régner sur les Lucquois.

Paulette, elle, ne demandait rien que d'être à Paris et d'y rester. Elle n'avait pas fini de payer son hôtel, n'ayant versé sur le prix d'achat que les 100.000 francs empruntés à Joseph et 240.000 francs avancés le 10 messidor an XII (29 juin 1804), par l'Empereur à Elisa qui, en les prêtant à sa sœur, avait, par ordre, dû prendre hypothèque ; mais elle s'en souciait peu, sûre qu'elle était d'avoir quelque jour de l'argent, satisfaite d'embellir sa maison, d'y augmenter son train à l'aide des 240.000 francs de traitement que l'Empereur lui avait réglés pour l'an XIII. Elle ne souhaitait nullement des principautés au dehors, se trouvant assez reine en un salon et ne sollicitait point pour Borghèse des principautés au dedans, le trouvant, tel qu'il était, beaucoup plus prince. Ce qui pouvait lui plaire, dans l'état de santé précaire où elle était, c'était l'assurance de ne pas retourner à Rome : l'Empereur la lui donna en conférant par un sénatus-consulte, en date du 6 germinal an XIII (27 mars 1805), les droits de citoyen français au prince Camille Borghèse, [celui, dit le président du Sénat, à qui était remis le soin de rendre heureuse la veuve d'un brave et la sœur d'un héros](#). Cela sembla une flatterie. Paulette en reçut d'ailleurs un soulagement infini ; elle qui ne bougeait de sa chaise longue, parut toute ragaillardie et on la vit, le jeudi saint, aux

Champs-Élysées, à la terrasse de l'hôtel Marescalchi, s'amuser au Longchamps, qui fut justement fort brillant cette année.

L'on peut croire que, à cette rentrée en grâce de Paulette, Mme Bonaparte n'avait pas été étrangère ; les dates au moins concordent exactement et paraissent renseigner.

Arrivée à Paris dix-sept jours après le Sacre, le 28 frimaire (19 décembre), descendue à l'hôtel de Brienne qu'elle venait d'acheter 600.000 francs à son fils Lucien, Mme Bonaparte, après trois mois de séjour, n'a encore été l'objet de la part de l'Empereur d'aucune marque publique de faveur : point de rang, point de maison, point de titre ; elle n'a pour ainsi dire point paru. Au renouvellement de l'année (le 11 nivôse-1er janvier 1805), les grands officiers et les ministres viennent par ordre lui présenter leurs hommages, mais cela s'est fait pour tous les membres de la Famille et ne tire point à conséquence. Il faut, pour que Napoléon lui rende ses bonnes grâces, qu'elle ait cédé sur les deux points qu'il a le plus à cœur, qu'elle ait pris parti pour lui dans les querelles avec Jérôme et avec Lucien, qu'elle se soit déterminée à agir près de celui-ci pour qu'il rompe son mariage et rentre dans la famille, qu'elle ait écrit et signé les actes nécessaires pour contraindre celui-là à l'obéissance. Alors seulement, l'Empereur la sort de l'obscurité, il lui prodigue à la fois tous les honneurs, il prévient tous ses désirs, et, la plaçant au premier rang dans la cérémonie dynastique la plus éclatante qu'il puisse imaginer, il ne se contente point de l'avouer ou de la reconnaître pour sa mère, il la proclame telle.

Qu'on en juge !

Le 2 germinal (23 mars), décret conférant à Mme Bonaparte la dignité de *Protectrice des sœurs hospitalières et des sœurs de charité dans toute l'étendue de l'Empire*.

Le même jour, annonce du titre qu'elle portera *Son Altesse Impériale Madame, mère de l'Empereur*.

Le même jour, — et c'est là prendre Madame par l'endroit sensible — règlement de la situation des parents Corses : grande affaire qui, à tous les points de vue, mérite attention. De tous les parents, cousins, arrière-cousins, si nombreux, si vivaces, si pullulants, Napoléon a consenti à en reconnaître, à en appeler sur le continent et dans son entourage deux seulement : Arrighi et Ornano. Il les a éprouvés de toutes façons avant de leur attribuer un traitement et de les agréger de loin à la famille. Il les a passés au feu, et, ayant résisté, ils sont de bonne trempe. Pas de métier trop dur pour eux, pas de mission trop périlleuse ; ils ont vu l'Italie, l'Égypte, Saint-Domingue ; ils verront ainsi, sabre au clair, l'Europe entière, de Cadix à Moscou. Ces deux-là sont exceptés ; ils sont ses soldats ; après ce qu'il leur demande, il est juste qu'il les avance, mais, ensuite, l'échelle est tirée, c'est assez de Corses.

Il entend ne pas leur livrer la France. Il a conquis le pouvoir ; il est monté au faite. Par esprit de famille, il a cru qu'il devait à ses frères une fortune, des honneurs, une représentation, même l'apparence d'une participation aux affaires d'Etat ; mais s'il cède à l'esprit de famille, il se refuse à l'esprit de clan. Ce qu'il fait pour ses frères et ses sœurs, à entendre Madame, il faudrait le faire, dans la mesure appropriée, pour quiconque est du clan, rendre l'Empire entier son tributaire. C'est un peu trop. Jadis, vers 1791, 92, 93, quelle était la suprême,

l'irréalisable, la folle ambition du tout petit clan auquel se rattachaient les Bonaparte ? Dominer sur la Corse, la Corse entière, l'*en deçà* et l'*au delà des monts*, disposer de toutes les places, de tous les emplois, de toutes les sinécures et régler, en conséquence, des traitements qui seraient payés par les continentaux.

A présent, l'ambition du clan a crû à proportion de la fortune de Napoléon ; il lui faudrait la France entière à régir et à pressurer, et l'Empereur, en n'y consentant pas, agit mal, traîtreusement, vis-à-vis du clan. Et pourtant, il a tenu tout ce qu'il a pu promettre, il a réalisé tout entier le rêve de ses associés, mais le rêve de 1792, non le rêve de 1804.

En l'an XI, chacun des 34.419.351 Français des cent huit départements payait en moyenne, par tête, 9 livres 7 sols de contributions directes, et cela fait un total de 334 millions de livres tournois. Un habitant du département du Golo est taxé à 1 franc 66 centimes seulement par tête. Cela devrait produire pour l'ensemble 172.692 francs et fournit à peine 100.000 francs (en l'an XII, le recouvrement est nul). Un habitant du département du Liamone est taxé à 1 franc 54 centimes par tête ; cela devrait produire 97.866 francs et fournit en l'an XII, 61.233 francs : c'est donc 85 centimes que paie un Corse pour 9 livres 7 sous que paie un continental.

Or, en échange de ces 270 558 francs, que doit rendre, que ne rend jamais la Corse entière, dont elle ne rend pas même la moitié ; en échange de cet unique impôt, car on ne perçoit en Corse aucune contribution indirecte, la France y dépense annuellement, seulement en traitements de fonctionnaires, des sommes qui ne sont pas inférieures à plusieurs millions ; car la Corse, qui est à peine assez peuplée pour constituer un département tel que ceux du continent, en forme deux : donc, tout y est en double, et, de ce chef, elle coûte deux fois plus cher que le moindre et le plus pauvre des départements français. Tribunaux de tous les degrés, places de finances, places ressortissant à toutes les administrations, et procurant titre et traitement, sont multipliés dans les mêmes proportions.

Et tous ces fonctionnaires sont Corses. Sauf le général commandant la division, le directeur de l'Enregistrement, le commissaire du Tribunal d'Appel et les deux juges du Tribunal spécial, toute l'administration politique, financière, judiciaire, militaire, est composée d'insulaires ; et tous ces fonctionnaires, tous, appartiennent au clan des Bonaparte ou aux clans alliés. A l'Almanach national de l'an XII, cent dix-neuf fonctionnaires corses de haut grade émargent dans les deux départements ; par suite, on doit compter, au moins, mille à douze cents employés. Qu'on ajoute à cela la 26^e légion de Gendarmerie dont les dix-huit officiers, sauf deux chefs d'escadron, sont Corses ; les cinq bataillons d'infanterie légère corse, stationnés à Ajaccio, Bastia, Fiumorbo, Bonifacio et Calvi, organisés à cinq compagnies chacun, et où les quatre-vingt-quinze officiers sont Corses ; des corps entiers de douaniers et de forestiers ; que dire ? Et les noms de tous ces fonctionnaires, on les salue au passage d'un air de connaissance ; tous, on les a rencontrés dans l'histoire des premières luttes des Bonaparte et il n'en est point dont on ne puisse établir la liaison de parenté, de patronat ou d'amitié.

Ce n'est point une raison pour que, dans l'île, les choses en aillent mieux : la rivalité entre l'*au delà* et l'*en deçà des monts* arrive à l'aigu et tourne souvent aux émeutes, provoque même la guerre civile. L'oppression du parti dominant est effroyable et sans recours. Si le Français, général commandant la division, réprime sévèrement des révoltes dont les Anglais sont toujours prêts à profiter,

aussitôt députations près de Madame, de Fesch et de Joseph ; intervention des Bonaparte en faveur de leurs amis et même de leurs adversaires. Le Général est destitué : bonne leçon pour les continentaux !

Après avoir projeté des réformes, des améliorations, des routes, un essor de l'agriculture et de l'industrie, Napoléon, lassé par la résistance qu'il éprouve, en est arrivé à cette formule : entretenir les Corses en Corse avec l'argent français, mais ne point permettre qu'ils se déversent sur la France. Pourvu qu'ils se tiennent là-bas, peu lui importe ce qu'ils y font, et c'est au point qu'il n'exige l'application en Corse presque d'aucune des lois en vigueur dans les départements les plus récemment annexés. Il laisse la direction des affaires, la disposition des places à Joseph, à Fesch et à Madame. C'est leur fief : fief à la vérité d'un genre spécial, car il coûte trente à quarante fois ce qu'il rapporte et, pour tant d'argent, l'on n'est pas même assuré de fidélité et de reconnaissance.

Pour Madame, ce n'est point assez encore. Si tous ses parents, si tous les parents et alliés de la famille, tous ceux du Bon parti, sont placés, leur fortune n'est pas faite par là et elle veut que Napoléon la fasse. Il saisit avec empressement cette occasion. Tout ce qu'il possède en Corse, tout ce qui lui vient de la Corse, tout ce que ses frères, ses sœurs, son oncle ont hérité ou acquis en Corse, il le prend, il le rachète, il en forme une masse et, cette masse, il la partage entre ses proches, paternels et maternels. Tout, la maison où il est né, la grotte où il rêvait, la vigne dont le vin a égayé sa jeunesse, la pépinière qui l'a tant occupé de placets et de lettres, la terre de Salines et Candie, les moulins, les enclos, la Confine del Principe, tout jusqu'aux meubles qui garnissent la maison, jusqu'aux papiers, aux brevets, aux correspondances qui y sont oubliées, il donne tout. Il marque ainsi — et de quelle éclatante façon — qu'il n'est plus Corse, qu'il ne veut rien posséder en Corse, qu'il n'y reviendra jamais ; que ses destinées, celles de tous les siens, sont fixées ailleurs. Et, en même temps, en obligeant les Paravicini, les Benielli, les Ramolino à construire des maisons sur les terres qu'il leur donne, il leur signifie qu'ils aient à se contenter de ce qu'ils reçoivent et à ne pas venir en France.

Madame ne voit pas cela : elle voit la fortune de ses parents à la fin remplie : ce n'est point sans regrets qu'elle abandonne la maison d'Ajaccio et, plus tard, elle plaidera pour en faire annuler la donation, mais ce sont des parents et, pour l'instant, elle ne dit trop rien. Mais que son fils ne s'avise pas de détourner quoique ce puisse être en faveur d'étrangers. Il a stipulé que sa nourrice, Camilla Bari, recevrait de Ramolino, en échange de qu'il lui a abandonné, une maison et deux vignes : la pauvre attend cinq ans, s'adresse vainement à toutes les juridictions, se heurte partout à la puissance du clan qui, soutenu par Madame, la déboute, la condamne et la ruine. Il faut pour qu'elle obtienne sa maison, une intervention directe et passionnée de l'Empereur¹. S'il en est ainsi pour la nourrice de Napoléon, quelle justice les autres peuvent-ils attendre et quelle lumière ce simple épisode ne jette-t-il pas sur l'état social de la Corse sous le principat des Bonaparte ?

Le titre a été réglé non sans peine, mais l'on n'est point encore convenu des armoiries et il en faudra pour les voitures : grave question, plus grave qu'on n'imagine, car l'on peut revenir encore par ce côté sur les confusions de titres et sur les prétentions impériales. Si l'Empereur concède à sa mère les armes pleines d'Empire et surtout la couronne, quelle différence avec Joséphine ? Il y

¹ V. *Napoléon inconnu*, t. Ier, p. 19, 25 et 28.

aura donc une brisure à l'écu ; Madame portera d'azur à l'aigle d'or empiétant un foudre du même, mais le foudre sera chargé d'un écusson d'argent. Quant à la couronne, ce sera un cercle enrichi de pierres précieuses, surmonté de huit perles (quatre à la face externe) et fermé par huit demi-cercles en losanges, supportant la boule et la croix ; ces demi-cercles seront presque unis, tandis que, dans la couronne de l'Impératrice comme dans celle de l'Empereur, les demi-cercles sont figurés par des aigles essorant.

Le manteau d'armoiries est, pour les ornements extérieurs, pareil à celui de Joséphine ; la livrée est celle de l'Empereur ; mais Madame ne peut aller qu'à six chevaux et elle n'a ni pages, ni escorte.

Ce n'est point assez encore, car, d'un coup, tout doit être résolu. Ce même jour, 2 germinal (23 mars) Napoléon nomme la maison d'honneur de sa mère¹ ; il l'a composée lui-même de main de maître ; il y a mêlé, mieux qu'en nulle autre, les grands noms de l'ancien et du nouveau régime ; et il a su, avec un art infini, écarter tout ce qui eût rappelé inutilement d'anciennes relations, procuré des correspondances avec Lucien, ménagé des intrigues, rapproché des parentés. **Il n'a voulu avoir que des personnes sûres pour éviter ou rendre plus difficile les tracasseries de famille dont il n'a été que trop tourmenté.** La dame d'honneur, c'est Mme de Fontanges, née Caroline Lefebvre, femme d'un vicomte de Fontanges, maréchal de camp, lequel, à la Révolution, commandait la partie sud de Saint-Domingue ; par son mari, de grande et ancienne noblesse limousine, par elle-même, parente proche de Joséphine ; de même origine, fournie aussi par Joséphine, une dame pour accompagner, Mme de Saint-Pern, Mme de Longvillers de Poincy ; originaire de la Martinique, et emprisonnée aux Carmes avec la vicomtesse de Beauharnais. Cela n'est rien : voici deux maréchales d'Empire, Mme Davout née Leclerc et Mme Soult née Berg ; voici **cette petite peste** de Mme Junot, femme du colonel général des hussards, la seule de ses dames avec qui Madame puisse entrer en souvenirs, car la mère de Mme Junot, Mme Permon, née Comnène, était de ces Grecs établis en colonie près d'Ajaccio et fut élevée avec Mlle Ramolino.

Le chambellan, c'est Hyacinthe-Hugues-Timoléon de Cossé-Brissac, menin du Dauphin, mestre de camp commandant le régiment Royal-Roussillon, titré duc de Cossé par brevet de 1784, lieutenant général en 1791, duc de Brissac en septembre 1792 après la mort de son cousin, le massacré de Versailles ; rallié dès le Consulat, fréquentant alors chez Joseph, ayant, de lui-même, sollicité ces fonctions près de Madame, avec qui s'accordera à ravir Mme de Brissac, née d'Orléans-Rothelin.

Le premier écuyer, c'est le général de division Marc-Antoine Bonnin de la Bonninière de Beaumont, qui, quoique page et même premier page de Louis XVI, n'a point émigré, a fait toutes les campagnes de la Révolution et, depuis l'an XII, remplit les fonctions d'inspecteur général de cavalerie. Il a épousé une Davout, sœur du maréchal, et est assez avant dans les bonnes grâces de l'Empereur. Avec lui, un écuyer cavalcadour, le colonel Detres, que pour l'euphonie et par goût de noms historiques, on appelle le colonel d'Estrées, un héros. Engagé cavalier au régiment de Quercy, il a fait toutes les campagnes du Rhin, d'Italie et d'Orient. A Salahieh, il a été laissé pour mort avec dix-neuf coups de sabre et

¹ Les décrets sont en date des 21 et 30 ventôse, mais ils me semblent bien n'avoir été rendus officiels que le 2 germinal.

deux coups de feu dans le corps. D'Estrées a des accointances avec Murat qui plus tard le rattachera à sa fortune.

Pour le moment, on s'en tient là : plus tard on complétera le personnel d'honneur et ce sera par des noms presque égaux. A elle, Madame obtient de garder, comme secrétaire des commandements, M. Guieu qui, depuis longtemps déjà s'occupe de ses affaires et qui l'a accompagnée en Italie. Elle prend, pour intendant général, M. Bolier qui, comme employé des ponts et chaussées, est venu avant la Révolution en Corse et y a épousé une demoiselle Benielli, cousine germaine des Ramolino. Il en a eu une fille, née en 1790, qui, en 1806, épousera le général Lefebvre-Desnoëttes et recevra de l'Empereur, en présent de nocces, l'hôtel de la rue de la Victoire. Madame garde encore près d'elle, sans titre et sans fonction officielle, deux ou trois Corses dont le plus important et le plus secret est Campi, si étroitement mêlé à la fortune de Lucien, son secrétaire général au ministère de l'Intérieur, son compagnon en Espagne, par qui passeront les communications que la famille voudra faire à Lucien, puis un Antoine-Edouard Rossi qui semble bien un petit-cousin. C'est là avec l'ancienne servante des mauvais jours, Saveria, promue femme de confiance, et la lectrice, une demoiselle de Launay, le fonds d'intimité ; mais la décoration due à l'Empereur n'en est pas moins pour imposer : elle forme un cadre de dignité autour de la figure la plus difficile peut-être à présenter : l'Ancêtre. Et lorsque Madame est appelée à participer à la cérémonie que Napoléon considère comme la plus importante après celle du Couronnement, elle y figurera avec un cortège digne d'elle et de son fils.

L'Empereur a résolu en effet d'entourer de la pompe la plus solennelle le baptême du second fils de Louis et d'Hortense et d'affirmer ainsi, en même temps que l'avenir de sa race, l'unité de sa famille.

Deux mois après la naissance de Napoléon-Louis, le 24 frimaire (15 décembre) il a adressé au Sénat un message pour ordonner la transcription, sur les registres, des actes de naissance de cet enfant et de son frère aîné. Le 24 frimaire (18 décembre), il a notifié officiellement à toutes les cours, [la naissance du second fils de sa belle-sœur : la princesse Louis](#). L'empereur d'Allemagne, le Pape, les rois de Prusse, des Deux-Siciles et de Danemark, la reine régente d'Etrurie, le prince royal de Portugal, l'Archichancelier de l'Empire, les électeurs de Salzbourg, de Bavière, de Bade, de Hesse et de Wurtemberg [ayant toujours pris un vif intérêt aux événements qui ont été agréables à l'empereur Napoléon et prouvé leur attachement à la Maison impériale ont été invités à partager la satisfaction qu'il a éprouvée en cette circonstance](#). Ils n'y ont pas manqué, non plus qu'à témoigner leur sensibilité par leurs réponses. Il semble qu'à ces ironies du langage officiel, on ait attaché quelque prix aux Tuileries : pour la première fois, par l'échange de ces compliments, la dynastie nouvelle se croit reçue et acceptée dans la famille des Rois.

Mais c'est mieux encore de donner aux fêtes du Couronnement leur conclusion logique par l'affermissement ainsi doublement constaté de l'hérédité impériale, de réclamer du Pape, encore présent à Paris, une sorte de double investiture pour cet enfant, de profiter de l'occasion pour faire tomber les bruits de discorde dans la famille et la montrer unie, Madame tenant sur les fonts, avec l'Empereur, le fils d'Hortense.

Donc, le 3 germinal (24 mars), Madame suivie de toute sa maison, [les hommes en grand costume complet et les dames en habit de cour](#) se rend aux Tuileries, après la messe, pour les présentations officielles. A trois heures, on part pour

Saint-Cloud : l'Empereur avec l'Impératrice et la cour ; le Pape, de son côté, avec une suite de cardinaux, d'archevêques et de prélats que transportent huit voitures impériales. A Saint-Cloud, rien d'assez grandiose, d'assez archaïque, d'assez rituel. On a fouillé tous les cérémoniaires et compulsé tous les procès-verbaux ; on a raffiné sur l'étiquette et l'on a poussé les scrupules au point de rechercher des détails inusités depuis Louis XIV.

Au milieu du salon bleu de l'Impératrice, sur une estrade, se dresse un lit sans colonnes, surmonté d'un dais ; sur ce lit, est jeté un grand manteau de velours rouge, doublé d'hermine, où l'enfant est étendu. A droite et à gauche, deux crédences portent, l'une les honneurs de l'enfant : le cierge, le crèmeau et la salière ; l'autre, les honneurs des parrain et marraine : le bassin, l'aiguière, la serviette. Tout est d'or, ou posé sur des plats et des carreaux d'or.

Dans le Salon du lit, s'assemblent les princes, les princesses, les grands officiers de la Couronne ; dans les salons qui suivent, selon la hiérarchie et le règlement des entrées, tout ce qui tient à la cour. Cortège pour chercher le Pape à son appartement et le conduire à la chapelle dressée à l'extrémité de la grande galerie ; cortège pour chercher l'Empereur et Madame et les conduire dans le Salon du lit. Là première cérémonie : l'enfant découvert par les dames de la princesse Louis est remis à l'Empereur qui charge la gouvernante de le porter aux fonts.

En un ordre militaire que surveillent les maîtres des cérémonies, les cortèges grossis se mettent en marche pour la chapelle. Un premier cortège : princes de l'Empire, princes de la Famille impériale précédés de leurs écuyers, suivis de leurs chambellans ; princesses, encadrées de leurs officiers et de leurs dames ; les pages, les écuyers, les chambellans de l'Impératrice ; l'Impératrice elle-même, entourée de ses dames d'honneur et d'atours, et de ses premiers officiers, escortée de deux officiers de la Garde, la queue de son manteau portée par un page ; suivant, les dames du Palais, puis les ministres et les grands officiers de l'Empire.

Un autre cortège à présent. Et, après les huissiers les hérauts d'armes, les pages, les aides et les maîtres des cérémonies ; après les écuyers, les préfets du Palais, les chambellans, les aides de camp, après les dames portant dévotieusement les Honneurs d'un geste étudié, c'est l'enfant, aux bras de sa gouvernante, étendu sur ce manteau dont quatre maréchales d'Empire soutiennent les coins ; derrière, les grands officiers de la Couronne ; enfin, l'Empereur donnant la main à Madame, et leurs services fermant la marche.

A la chapelle, Madame a un fauteuil et un prie-Dieu comme l'Empereur. Joséphine n'a qu'un fauteuil. A gauche, six chaises pour les princes, à droite, trois pour les princesses. De princesses il n'y a, en effet, que Julie, Hortense et Elisa. Caroline vient d'accoucher ; Paulette est souffrante. La veille, l'Empereur leur a fait visite, s'est assuré que le motif était valable, et le *Moniteur* l'a enregistré.

Et la cérémonie s'accomplit. Le Pape affirmant ainsi l'avenir, après le présent ; les rites de l'Église associés aux pompes de la monarchie ; un baptême qui semble un sacre. Puis, banquet. L'Empereur et l'Impératrice à une table avec les princes de la Famille et de l'Empire et le prince Borghèse — point le Pape, qui a dîné à son heure et vient de repartir pour Paris ; table pour le clergé, où Fesch fait les honneurs ; table, présidée par Duroc, pour les grands officiers et les députés des grands corps de l'État ; table tenue par la dame d'honneur, pour les

dames de la cour ; table, enfin, pour les officiers de la cour où siège le premier préfet.

Après, par l'orangerie décorée en feux de couleurs, on passe au théâtre où les Comédiens ordinaires de Sa Majesté donnent Athalie avec des chœurs fournis par l'Académie de musique et conduits par Lesueur. Il en coûte, de chants, 2.282 francs 20, mais l'Empereur est satisfait, car, outre les 1.600 francs payés à la Comédie pour le déplacement, il envoie 6.000 francs de gratification à chacun des quatre premiers rôles : Talma, Saint-Prix, la Raucourt et la Duchesnois.

On rentre dans les appartements où Leurs Majestés tiennent cercle, tandis que, dans le parc ouvert au public, le populaire, à la lueur des lampions de Ganneron — et il y en a pour 22.407 francs 70 centimes — court aux orchestres de danse, aux jeux de bague, aux mâts de cocagne, aux spectacles forains et s'extasie au feu d'artifice de Ruggieri, — un feu d'artifice de 15.000 francs.

Et, des présents, il en est pour tout le monde. La nourrice même, Mme Fenelle, a ses dragées : 3.000 francs que lui envoie l'Empereur.

Sans doute, sur ces exceptionnels honneurs à peine réservés jusque-là au dauphin de France, accordés ici au fils puîné du second des princes du sang, à un enfant qui, en droit, n'arrive que le quatrième dans la ligne d'hérédité, l'on peut admettre que l'occasion de la présence du Pape a influé ; sans doute aussi, le goût de pompes et de cérémonies qui, à l'étonnement des anciens compagnons du général Bonaparte, se fait jour chez l'Empereur, montre de lui un côté italien qu'on n'avait pas soupçonné, une volonté de représentation qui s'explique s'il s'agit d'imposer à la multitude par le déploiement des magnificences impériales, qui se comprend moins dans l'intérieur d'un palais, sans autres spectateurs que les acteurs mêmes. Mais, si enclin que soit désormais Napoléon à ces choses d'étiquette, de costumes et de cortèges — au point que c'est par ses ordres que tout s'exécute, que le registre du Grand maître est rempli de ses décisions et de ses dictées, que presque chaque programme est, avant exécution, revu par lui deux ou trois fois — ce n'est pas sans un but politique très nettement défini qu'il a agi cette fois. Il a affirmé devant sa, famille, sa cour et les principaux de l'Etat, le dessein qu'il hésite encore à revêtir des formes constitutionnelles, mais auquel il tient toujours. Joseph ni Louis n'ont à s'en fâcher. L'Empereur a célébré à sa mode le baptême d'un de ses neveux, d'un de ses héritiers. Rien à redire. Ce n'est ni un avantage, ni un honneur qu'il fait aux Beauharnais ; en apparence, c'est Louis qui en bénéficie ; en réalité, n'est-ce point Hortense ? N'est-ce pas *ma belle sœur, la princesse Louis*, car autrement ne dirait-il pas : *l'épouse de mon frère, le prince Louis* ? Sautant par-dessus Louis qui lui a résisté et lui a marqué sa mauvaise volonté en l'affaire italienne, ne va-t-il pas saisir les enfants dès qu'ils naissent ? Ne les accapare-t-il pas ? N'est-il pas tenté de les enlever au père, pour les faire mieux à lui, sous la direction de la mère dont il est sûr ? Et n'est-ce pas, aux yeux des Bonaparte, comme une tare infligée à ces enfants impériaux que les Beauharnais leur aient fourni la moitié de leur sang et qu'ils leur infusent, avec leurs idées, quelque chose de leur caractère ?

C'est ici le moment où, le plus violemment, la lutte est engagée autour de la couronne d'Italie, où Joseph et Louis ayant refusé comme on a vu, Eugène va être désigné. Lucien vient par les Bonaparte d'être appelé à la rescousse, mais ce n'est pas assez de lui ; il convient de grouper près du trône ceux qui en sont les

héritiers nécessaires, de rapprocher de l'Empereur Jérôme, en même temps que Lucien, et de les réintégrer tous deux dans la Famille impériale.

On a vu de quelle façon la négociation a échoué avec Lucien ; pour Jérôme, il est cent raisons pour que les choses finissent par s'arranger, et la meilleure est que, malgré les belles promesses de Lucien à M. Robert Patterson, la famille ne s'est nullement empressée de lui constituer une fortune indépendante, en sorte que, tôt ou tard, avec le goût de dépenses qui le tient, la famine le forcera à capituler.

On ne le croirait guère au début, à voir sa résolution, son insolence, sa confiance eu l'avenir, le dédain avec lequel il reçoit les avis ; mais rien ne flambe comme un feu de paille. En ventôse an XII (mars 1804), Jérôme, encore une fois, et toujours sous le même prétexte qu'il doit attendre les ordres du Premier Consul, a refusé de s'embarquer sur la *Poursuivante*. Willaumez a donc mis à la voile sans lui et, quelques jours après, est arrivé à Baltimore, par un bâtiment neutre, Meyronnet qui, ayant quitté la France alors qu'on n'y savait pas encore le mariage, apporte seulement les dépêches modérées et presque affectueuses qu'on lui a remises en frimaire (décembre 1803) pour l'enfant prodigue.

Jérôme ne peut plus alléguer à présent qu'il ignore les intentions de son frère ; mais, en répondant, il se fait si bon apôtre que, en vérité, si l'on ne savait sa correspondance active avec le chargé d'affaires de France, l'on serait tenté de le croire réellement troublé et prêt à se soumettre, n'ayant jamais eu la moindre velléité de révolte. *J'ai reçu, Monsieur, votre lettre en date du 4 frimaire, écrit-il à Talleyrand, de Baltimore, le 27 mars 1804 (6 germinal an XII). Je vous remercie des nouvelles agréables que vous voulez bien me donner de ma famille. Il y avait bien longtemps que je n'en avais et je craignais que les fâcheuses circonstances de la guerre ne m'en privassent encore pour quelque temps. Les ordres que le Premier Consul vous a chargé de me transmettre, s'accordent parfaitement avec ma manière de voir et, avant de les connaître, j'étais disposé à les suivre. La conduite que j'ai tenue jusqu'ici et qu'il a approuvée, doit être le garant des moyens prudents que j'emploierai pour repasser en France. Je connais trop les chances qui sont contre moi pour rien donner au hasard. Je regrette beaucoup de n'avoir pas su plus tôt les intentions de mon frère, car j'aurais profité de l'occasion de la frégate *la Poursuivante* qui lest partie peu de jours avant la réception de votre lettre... N'est-ce pas d'une savante défense et, qui ne serait pas au courant des attaques, ne serait-il tenté de croire qu'on a calomnié Jérôme et que, en vérité, il ne demande qu'à revenir ?*

Mais, deux jours après, voici la note changée : soit qu'il n'ait adopté cette attitude vis-à-vis de Talleyrand que par une sorte d'officielle courtoisie, soit qu'il se soit produit dans son esprit, en l'espace de quarante-huit heures, une étrange évolution, qu'il cède à une sommation formelle de sa nouvelle famille ou qu'il ait eu des avis directs de son beau-frère Patterson, deux jours après cette lettre soumise et presque humble adressée à Talleyrand et destinée au Premier Consul, il écrit à sa mère :

Baltimore, 29 mars 1804.

Mes lettres par lesquelles je vous annonçais mon mariage vous sont sans doute parvenues, ma bonne maman ; c'est une nouvelle qui a dû vous étonner ; lorsque vous connaîtrez ma femme, j'espère que vous approuverez mon choix. Dans ces époques essentielles de la vie de l'homme, vous voyez, ma chère maman, que l'on y est conduit comme par une destinée que Fon ne peut ni éviter ni prévoir. Assurément je

n'ai pas prévu la mienne et je ne l'ai point évitée. Je vous ai donné des détails plus particuliers dans mes dernières lettres qui, sans doute, sont actuellement sous vos yeux ; je n'en parlerai pas davantage et j'attendrai l'occasion de vous présenter une femme chérie et qui mérite de l'être. Je vous envoie son portrait. M. de Maupertuis, qui a passé l'hiver avec moi, vous le remettra et, comme son intention est de retourner, si le hasard faisait que je fusse encore en Amérique, il m'apportera de vos nouvelles et votre approbation à mon mariage sans lequel je ne puis être heureux. Adieu, ma bonne maman, je vous embrasse de tout mon cœur.

J. BONAPARTE.

J'apprends que Lucien est en voyage, Paulette à Rome et Louis aux eaux. Dans vos lettres, rappelez leur frère Jérôme à leur souvenir et présentez-leur les amitiés de ma femme.

Ainsi, il annonce officiellement son mariage. C'en est le premier avis, car des autres qu'il dit avoir donnés, nulle trace, qu'ils aient été perdus, pris par les Anglais ou plutôt non écrits. Il l'annonce à sa mère comme l'acte le plus simple et, aussi simplement, il se met en contradiction avec lui-même. Dans le corps de la lettre et dans le post-scriptum, pas un mot de Napoléon ; aucune allusion aux ordres reçus et enfreints ; aucune velléité d'obéir et de rentrer en France ; pas une excuse pour l'abandon de son poste ; pas même le souvenir d'avoir été officier et marin. Il est à tout à son indépendance : c'est Lucien qu'il imite et c'est de lui qu'il se recommande. Du Premier Consul, il n'est point question. D'ailleurs il s'amuse, il danse, il voyage, il donne des fêtes, il adore sa femme, il la fait peindre, et, pour ce qui le touche lui-même, peut-être de bonne foi, il est tout illusions ; il va être nommé ambassadeur de France aux États-Unis et, d'avance, il distribue des places, promet sa protection, engage son crédit. C'est tout juste qu'il soit à Baltimore le lion de la saison.

Deux mois passent ainsi, mais, vers la fin de prairial (juin), arrive un mauvais son de cloche : par dépêche du 30 germinal (20 avril) Decrès, sur l'ordre du Premier Consul, a enjoint à Pichon de ne plus faire à Jérôme aucune avance d'argent. Jérôme, écrit le ministre, a reçu l'ordre, en sa qualité de lieutenant de vaisseau, de revenir en France par la première frégate retournant ici ; et l'exécution de cet ordre, sur lequel le Premier Consul insiste de la façon la plus positive, peut seule lui faire regagner son affection. Mais, ce que le Premier Consul m'a prescrit par-dessus tout, c'est que vous défendiez à tous capitaines de navires français de recevoir à leur bord la jeune personne à laquelle le citoyen Jérôme s'est uni, son intention étant qu'elle ne puisse aucunement entrer en France et sa volonté que si elle arrive, elle ne puisse débarquer, mais soit immédiatement renvoyée aux États-Unis.

Decrès termine sa longue dépêche en déclarant que le Premier Consul a pris la résolution formelle de ne rien faire pour les membres de sa famille qui ne voudraient point se plier à ses volontés et, après avoir fourni l'exemple de Lucien obligé de quitter la France pour être à Rome le simple spectateur des destinées de son auguste frère, il rapporte textuellement ces paroles de Napoléon qui doivent être officiellement transmises à l'intéressé : Jérôme a tort de penser qu'il trouvera dans mes affections une excuse à ses sottises. Seul auteur de mes destinées, je ne dois rien à mes frères. Dans ce que j'ai fait pour la gloire, ils ont trouvé le moyen de recueillir pour eux-mêmes une abondante récolte ; mais ils ne doivent pas pour cela abandonner le champ où il y a encore à récolter. Ils ne

doivent pas me laisser isolé et privé des services que je suis en droit d'attendre d'eux. Si j'ai complètement abandonné Lucien qui, dans sa maturité, a jugé à propos de se soustraire à ma direction, qu'est-ce que Jérôme a à attendre ? Jeune comme il est et connu seulement par son oubli complet de ses devoirs, assurément, s'il ne fait rien pour moi, j'y vois un signe de la Destinée que je n'ai rien à faire pour lui.

Le même jour, Decrès a écrit directement à Jérôme ; ce sont d'abord les mêmes arguments qu'à Pichon, mais, ensuite, ce qui est personnel, ce qui ne peut être dit à un soldat que par un soldat, il le fait entendre à ce jeune homme. Quoi ! durant la guerre, il reste tranquille à douze cents lieues du théâtre où il aurait à jouer son rôle, la Patrie, l'Armée, la Gloire, le Premier Consul, ses devoirs envers eux tous, comment les peut-il oublier et quand ses camarades se battent Par une soumission franche et entière, tout peut être encore pardonné ; seulement, c'est ici l'ultimatum du Premier Consul : Je recevrai Jérôme, a-t-il dit, si, laissant en Amérique la jeune personne en question, il vient ici pour s'associer à ma fortune. S'il l'amène avec lui, elle ne posera pas le pied sur le territoire de France. S'il vient seul, j'oublierai son erreur d'un moment et sa faute de jeunesse. Dans la suite, par une conduite digne de lui-même et de son nom, il pourra regagner toute ma tendresse.

Jérôme reçoit l'avertissement. Deux frégates françaises sont là à ses ordres. Il ne refuse point formellement de s'y embarquer, mais, prévenu le 12 prairial (1er juin) qu'elles vont relâcher à New-York pour l'y attendre et qu'il n'y a point un moment à perdre, il ne s'y rend que le 27 (16 juin), alors que la croisière anglaise, renseignée par les journaux et les espions, est venue en force barrer la route — malices enfantines où il faudrait être bien simple pour se prendre.

Si lentes que soient les nouvelles, au milieu de thermidor (commencement d'août), on apprend aux Etats-Unis que l'Empire est proclamé et que Jérôme est exclu de la ligne d'hérédité. Cette fois, il est touché au vif. Il écrit à son frère (Boston, 16 thermidor, 4 août), il écrit à Talleyrand : Sa situation devient tous les jours plus cruelle, et il demande avec instance des ordres pour en sortir ; son existence est déplacée aux États-Unis ; il a quantité de raisons pour souhaiter son retour en France. D'ailleurs, pas un mot de son mariage : dans aucune de ses lettres officielles, il ne prononce le nom de sa femme. Croit-il qu'on l'ignore ? Veut-il n'avoir jamais avoué ? Se réserve-t-il de nier ? En tout cas, cette tactique ne lui servirait de rien : voici, fin thermidor (milieu août), une dépêche de Talleyrand dont officiellement, ce passage doit lui être signifié : M. Jérôme Bonaparte, en contractant un mariage contraire aux lois de la France dont il est citoyen, n'a pas pu espérer que ce mariage serait considéré comme valide. Sa Majesté Impériale le considère comme nul et ne le reconnaît pas.

Cette fois, il y aurait vraiment lieu de s'inquiéter : point de rang, point d'honneurs, la mise au ban de la famille quand elle monte si haut, cela public dans toute l'Amérique, impossible à cacher, à voiler, à présenter sous un autre jour ; par suite, le brusque anéantissement de sa fortune, le renversement de son piédestal, une posture ridicule où on ne lui ménagera même pas les grossières épigrammes, et où les bourses se fermeront devant lui, voilà ce qui l'attend.

Et n'est-ce qu'en Amérique ? Napoléon s'est fatigué du bruit fait aux États-Unis autour de son nom. Il est las des promesses vaines que fait Jérôme et n'en veut plus paraître la dupe. On a voulu rendre public le scandale : soit ! Le 20 vendémiaire an XIII (12 octobre), cette note est insérée, par ordre, dans les

journaux : Les gazettes américaines parlent souvent de l'épouse de M. Jérôme Bonaparte : il est possible que M. Jérôme Bonaparte, jeune homme qui n'a pas vingt ans, ait une maîtresse, mais il n'est pas probable qu'il ait une femme, puisque les lois de France sont telles qu'un jeune homme, mineur de vingt et même de vingt-cinq ans, ne peut se marier sans le consentement de ses parents et sans avoir rempli en France les formalités prescrites. Or, M. Jérôme Bonaparte est né en décembre 1784, et il y a déjà plus d'une année que les gazettes américaines le donnent pour marié.

Et, au moment même où cette note paraît dans les journaux de Paris, Jérôme reçoit à Baltimore (le 23 vendémiaire-15 octobre), une lettre de Joseph où au milieu de phrases aimables, de promesses d'argent, d'assurances d'amitié, est glissée cette déclaration : **Dites à Mme Bonaparte qu'aussitôt qu'elle sera arrivée et qu'elle aura été reçue par le chef de la famille, elle n'aura pas de frère plus dévoué que moi.** Cela est net et Jérôme n'a plus aucune illusion à garder sur l'appui que, jusque-là il s'était flatté de trouver près de ses frères.

Heureusement il est encore fourni d'argent et il vient d'être averti de France que les deux cent mille francs des lettres de change qu'il a tirées en pluviôse (février) ont trouvé un escompteur complaisant. Cela lui donne des moyens, et il imagine que, s'il peut arriver à l'improviste, présenter sa femme par surprise, la joie qu'on aura de le revoir, l'impression que produira la beauté d'Élisa forceront les cœurs ; que l'Empereur lui ouvrira les bras. Laissant donc à leur mouillage, devant New-York, les frégates françaises, *la Cybèle* et *la Didon*, qui ont indéfiniment prolongé leur relâche pour attendre son bon plaisir, mais où les ordres les plus stricts sont donnés pour ne le recevoir que seul, il frète un brick, le Philadelphia, sur lequel, à l'insu de tous les agents français, il s'embarque avec Mlle Patterson, la tante de celle-ci et les divers personnages qui forment sa suite. Le 3 brumaire (25 octobre), par bon vent, le brick descend la rivière, mais, à la sortie, la mer est grosse et le vent a changé. Une demi-heure suffirait pour doubler le cap Henlopen et être hors d'affaire, mais Mlle Patterson est malade ; on remonte quelques milles et l'on mouille. La nuit est mauvaise ; au matin, on redescend, et l'on ne peut ni doubler, ni rentrer. Il ne reste qu'à échouer le navire. Jérôme, sa femme, la tante, l'équipage, se sauvent à grand'peine, à demi nus. Le lendemain, on parvient à reprendre partie des effets, mais Jérôme n'en a pas moins perdu, avec la plus grande partie de ses bagages, 3.000 dollars qu'il avait dans sa cabine. Il lui en coûte encore les 4.200 dollars (21.000 francs) de son passage, et l'armateur lui réclame la totalité du prix de son brick que Jérôme n'a pas voulu qu'on assurât, crainte d'ébruiter son départ.

Cette tentative que suit, deux mois après, un deuxième essai, aussi infructueux, non du fait de la mer, mais de celui des Anglais, a donné l'éveil à Paris, où toutes les précautions ont été prises afin de ménager à Jérôme, en cas qu'il soit plus heureux une troisième fois, la réception qui convient. Le 3 ventôse (22 février 1805), l'Empereur a obtenu de sa mère que, pour réserver ses droits, elle fit par-devant notaire, une protestation solennelle **contre tout mariage contracté par son fils Jérôme Bonaparte en pays étranger, sans son consentement et au mépris de la loi.** Cette voie, dit-elle, est la seule qui lui soit légalement ouverte, puisque, pour intenter une action judiciaire, elle devrait produire une expédition en forme de l'acte de célébration, que ce titre n'est pas en son pouvoir et lui est absolument inconnu. Sa protestation suffit d'ailleurs pour établir la position qu'elle compte prendre et donner une pleine connaissance de ses intentions.

Huit jours après, le 11 ventôse (2 mars), par décret rendu en conseil d'État, l'Empereur a fait défense à tous officiers de l'état civil de l'Empire de recevoir sur leurs registres la transcription de l'acte de célébration d'un prétendu mariage que M. Jérôme Bonaparte aurait contracté à l'étranger.

Neuf jours plus tard, le 20 ventôse (14 mars), ne trouvant point encore ses mesures assez étroites, il a renforcé par un nouveau décret les précautions prises pour garantir de toute atteinte la dignité de la couronne et pour assurer la conservation des droits que, à l'exemple de tous les Princes, l'Empereur exerce sur tous ceux qui ont l'avantage de lui appartenir : nullité du mariage et des conventions matrimoniales, illégitimité à *toujours* des enfants nés ou à naître dudit mariage lesquels ne pourront réclamer aucuns droits de parenté fondés sur cette union ; défense aux officiers de l'état civil de transcrire l'acte de mariage sur leurs registres ; défense aux ministres de tous les cultes de se prêter à une nouvelle célébration, le tout sous peine de six mois de prison.

Ainsi, par un acte extra-judiciaire, mais qui porte en soi ses suites légales, la mère du mineur a prohibé civilement toute conséquence légale d'un mariage radicalement nul, où la bonne foi des parties ne saurait même être invoquée pour produire, au profit de leurs descendants, certains bénéfices ; puis, par une série d'actes politiques dont aucun n'excède son droit, le chef de l'État — chef en même temps de famille et de dynastie — a prohibé tous moyens de donner en France une apparence régulière à ce prétendu mariage. La barrière est levée et Jérôme peut maintenant tenter un coup de surprise ; il sera bien reçu.

Il est temps. Après diverses tentatives nouvelles où il a achevé d'épuiser son argent et son crédit, le 12 ventôse (3 mars), Jérôme s'est embarqué à Baltimore, avec sa femme, son beau-frère et sa suite, sur le brick *l'Erin*, appartenant à M. Patterson et réputé le plus lin voilier des États-Unis. Le 18 germinal (8 avril) il entre dans la baie de Lisbonne.

A Lisbonne, le chargé d'affaires de France, Serurier, a sa consigne et l'exécute. Lorsque Jérôme lui fait demander des passeports pour sa femme et lui, il répond qu'il en tient un à la disposition du frère de l'Empereur, mais que, pour *Mlle Patterson*, elle ne peut à aucun prix entrer en France. Courtoisement d'ailleurs, il se rend à bord de *l'Erin* et demande ce qu'il peut faire pour *Miss Patterson*.

Dites à votre maître, répond-elle, que *Mme Bonaparte* est ambitieuse et qu'elle réclame ses droits comme membre de la Famille impériale.

Elle a compté — c'est elle-même qui le dit que le cœur de Napoléon ne pourra manquer de s'échauffer devant l'enchantement de sa beauté ; que son inflexible volonté cédera à son éloquence et s'attendrira à ses larmes. L'Empereur qui ne veut ni scandales, ni scènes à effet, qui n'admet d'être imploré par une femme que s'il est d'avance décidé à lui céder, est ici parfaitement déterminé à ne se laisser prendre par aucun des moyens dont prétend user Mlle Patterson et, pour couper court, il l'empêchera formellement d'arriver jusqu'à lui. Dès l'entrée en rade de l'Erin, il a été avisé par un courrier extraordinaire. La nouvelle l'a atteint à Stupinigi en Piémont, où il s'est arrêté avant le couronnement de Milan. Aussitôt (2 et 3 floréal-22 et 23 avril), il a lancé des lettres dans toutes les directions : une à sa mère, une au ministre de la Marine, une à l'Archichancelier, une au ministre de la Police, sans compter une circulaire aux agents diplomatiques et consulaires en Portugal, en Espagne et en Hollande. A sa mère il écrit : M. Jérôme Bonaparte est arrivé en Hollande avec la femme avec laquelle il vit. J'ai fait donner l'ordre à cet enfant prodigue de se rendre à Milan en

passant par Perpignan, Toulouse, Grenoble et Turin. Je lui ai fait connaître que, s'il s'éloignait de cette route il serait arrêté. Mlle Patterson qui vit avec lui, a pris la précaution de se faire accompagner par son frère. J'ai donné ordre qu'elle fût renvoyée en Amérique. Si elle se soustrayait aux ordres que j'ai donnés et qu'elle vint à Bordeaux ou à Paris, elle serait reconduite à Amsterdam pour y être embarquée sur le premier vaisseau américain. Je traiterai ce jeune homme sévèrement si, dans la seule entrevue que je lui accorderai, il se montre peu digne du nom qu'il porte et s'il persiste à vouloir continuer sa liaison. S'il n'est point disposé à laver le déshonneur imprimé à mon nom en abandonnant ses drapeaux et son pavillon pour une misérable femme, je l'abandonnerai à jamais et peut-être ferai-je un exemple qui apprenne aux jeunes militaires à quel point leurs devoirs sont sacrés et l'énormité du crime qu'ils commettent lorsqu'ils abandonnent leurs drapeaux pour une femme. Dans la supposition qu'il se rende à Milan, écrivez-lui : dites-lui que j'ai été pour lui un père, que ses devoirs envers moi sont sacrés et qu'il ne lui reste plus d'autre salut que de suivre mes instructions. Parlez à ses sœurs pour qu'elles lui écrivent aussi ; car, quand j'aurai prononcé ma sentence, je serai inflexible.

Jérôme n'a pas attendu les ordres de Stupinigi¹. Voyant qu'à Lisbonne on refuse des passeports à Mlle Patterson et qu'elle n'a aucune chance d'entrer par Bordeaux, il lui a enjoint d'aller à Amsterdam et, profitant lui-même du passeport que Sérurier lui a offert, il est parti pour l'Italie en si grande diligence qu'il est à Turin le 4 floréal (24 avril), le surlendemain du jour où Napoléon a appris son

¹ De ce procès toujours pendant, il faut donner les pièces même, d'autant qu'on aurait peine à les trouver ailleurs qu'ici. Au moment du départ. Jérôme adresse à Madame J. Bonaparte ce billet écrit au crayon :

Lisbonne, 5 avril 1805.

Enfin, nous voilà en route, ma bonne femme ! Chasse de ton esprit tout noir pressentiment. Aie confiance dans ton mari ; et le plus grand malheur qui puisse nous arriver, c'est de vivre tranquilles dans tin pays étranger. Mais lorsque nous sommes ensemble, ne sommes-nous pas certains d'être heureux ? Il y a plusieurs choses que je te défends : 1° de ne pas pleurer parce que les pleurs ne font aucun bien et peuvent faire grand mal ; 2° de prendre garde de recevoir ni de rendre de visite et d'avoir toujours près de toi outre Mme Anderson, le docteur ou William ; 3° de voir tout ce qu'il y a à voir parce que l'on a l'air sotté lorsqu'on sort d'un pays sans en connaître les curiosités. Je t'embrasse comme je te t'aime et tu sais que je t'aime beaucoup.

J. B.

De Madrid à *Madame d'Albert* à Amsterdam :

Je suis arrivé avant-hier, ma bien bonne et bien-aimée Elisa. L'Empereur et toute ma famille sont à Milan, où je suis décidé d'aller ; mais mon voyage n'est prolongé que de douze à quinze jours et de quelque manière que ce soit, du 1er au 15 juin, je serai auprès de toi. J'espère, ma bonne femme, que tout ira bien, du moins je ferai tout ce que je dois faire et, après cela, je mettrai ma confiance en Dieu, et nous supporterons notre malheur si tout ne s'arrange pas. Nous allons bientôt avoir un joli enfant, il resserrera nos liens, et quelque chose qui arrive, nous serons heureux. Je dois tout faire auprès de mon frère : il est mon Empereur et a toujours été pour moi un père tendre. Mais, après que j'aurai rempli mes devoirs, n'ayant plus rien à me reprocher, je vivrai s'il le faut, retiré avec ma petite famille n'importe en quel coin du monde. Je n'ai eu qu'à me louer du général Junot et de l'Ambassadeur à Madrid. Ils m'ont assuré que tout irait bien, que ta famille jouissait de la meilleure réputation en France et que tout le monde était bien disposé pour toi et pour moi. Adieu, ma chère petite femme ; conserve-toi, aie soin de notre enfant, de ta jolie petite personne, ne pleure pas et songe qu'une fausse couche serait un très grand malheur pour nous. Tu m'aimes, Elisa ; j'ai toute la confiance du monde en toi ; aies en beaucoup en moi et nous serons bientôt réunis.

débarquement. Il est plein de feu et d'enthousiasme ; il veut se jeter aux pieds de l'Empereur, obtenir de lui qu'il reconnaisse son mariage, qu'il reçoive sa femme. L'Empereur ne veut point de telles scènes. On négocie donc. Des dettes immenses, point de titre ni de rang, l'exclusion de l'hérédité, la privation de ce luxe dont Jérôme est si avide, peut-être un conseil de guerre et alors, infailliblement, la peine de mort, voilà ce que coûte la fidélité. Il hésite dix jours, se débat, implore pitié : rien ! Le onzième jour, il écrit une lettre de soumission. Aussitôt (16 floréal-6 mai) l'Empereur lui répond : **Mon frère, il n'y a point de faute qu'un véritable repentir n'efface à mes yeux. Votre union avec Mue Patterson est nulle aux yeux de la religion comme aux yeux de la loi. Ecrivez à Mlle Patterson de s'en retourner en Amérique. Je lui accorderai une pension de soixante mille francs, sa vie durant, à condition que, dans aucun cas, elle ne porte mon nom, droit qu'elle n'a pas dans la non-existence de son union. Vous-même, faites-lui connaître que vous n'avez pu ni ne pouvez changer la nature des choses. Votre mariage ainsi annulé par votre propre volonté, je vous rendrai mon amitié, je reprendrai les sentiments que j'ai eus pour vous depuis votre enfance, espérant que vous vous en rendrez digne par les soins que vous porterez à acquérir ma reconnaissance et à vous distinguer dans mes armées.**

Ensuite, il lui accorde une audience. Il est satisfait de ses sentiments et l'écrit à Mme Bacciochi. Il ordonne que Lecamus se rende à Amsterdam près de Mlle Patterson **pour lui faire connaître l'état des choses**. Il décide que Jérôme reprendra le service de mer ; mais, se méfiant avec quelque raison de la sincérité de ses sentiments, il invite chacune des personnes de la famille en qui son frère a le plus de confiance à lui écrire pour l'y confirmer.

Au moment où Lecamus se présente à Amsterdam, Mme Patterson n'y est plus. Elle y est arrivée le 11 floréal (1er mai) ; mais, sur les ordres du Grand pensionnaire qui a exécuté, trop strictement sans doute, les instructions de l'Empereur, on lui a interdit non seulement de débarquer elle-même, mais de ravitailler l'Erin. Au lieu donc de retourner aux Etats-Unis comme on l'espérait, elle a fait voile pour l'Angleterre et, le 29 floréal (19 mai), elle est débarquée à Douvres. Elle y a été accueillie par une foule à ce point curieuse et indiscreète qu'on a dû lui donner une escorte pour la protéger. Elle s'est établie à Camberwell, dans la banlieue de Londres et là le 18 messidor (7 juillet), elle donne le jour à un fils que, plus tard, à son retour aux Etats-Unis, elle fera baptiser sous les noms de Jérôme-Napoléon Bonaparte¹.

Elle a, de temps en temps, des nouvelles de son mari, tantôt indirectement, par des voyageurs, tantôt directement par des lettres² où la terreur se mêle au

¹ La naissance de cet enfant est attestée par un certificat signé par l'accouchée (Elisabeth Bonaparte), l'accoucheur (Charles Aveline), deux amies (Mmes Anne Horic et Elisa Anderson), la nourrice et une bonne ; ce certificat est passé devant un notaire public dont la signature est légalisée par le comte de Stahremberg, ambassadeur d'Autriche, et le baron de Jacobi Kløest, ministre de Prusse. Ce ne fut que le 9 mai 1809, quatre ans après la naissance de son fils, qu'Elisa le fit baptiser sous les noms de Jérôme-Napoléon Bonaparte, fils légitime de Jérôme Bonaparte et d'Elisa Patterson.

² Ces lettres sont inconnues et en citer de minimes fragments me semble impossible ; je préfère, si long en soit le texte, donner en entier ce que j'ai retrouvé.

A Madame Jérôme Bonaparte.

Gènes, 29 juillet 1803.

... Je te quittai à Lisbonne, tu sais avec quel regret et Dieu qui connait mon cœur sait que je n'aime et ne respire que pour ma bonne femme. Sans doute que dans ce moment je

mystère Jérôme, qui affirme que son cœur n'a point changé, qu'il demeure un époux fidèle, qu'il n'attend qu'une occasion pour la retrouver ; mais bientôt il l'invite à retourner en Amérique, il lui déclare qu'il s'oppose à son séjour en Angleterre. L'Empereur, en effet, en a été très mécontent : Mlle Patterson a été à Londres, ce qui a été un sujet de grand mouvement pour les Anglais, a-t-il écrit à Jérôme, elle ne s'en est rendue que plus coupable. Or, s'il reste un espoir, bien vague, que l'Empereur s'adoucisse, il ne faut pas faire en sorte de lui déplaire. Au reste, Jérôme ne promet point que cette complaisance puisse, à court terme, amener une issue favorable. S'il peut la revoir, ce ne sera pas avant un an ou dix-huit mois¹. Elle part pourtant, vers vendémiaire an XIV (octobre) ; et à proportion qu'elle s'éloigne, les sentiments de Jérôme s'affaiblissent.

suis père. J'espère que c'est un garçon. J'arrivai à Madrid d'où je t'écrivis, je courus la poste à cheval jusqu'à Alexandrie où je rencontrai mon frère. Moi seul, Elisa, lorsque j'aurai le bonheur de te serrer encore dans mes bras, puis te raconter ce qui s'est passé. Mais il faut attendre du temps ce que nous ne pouvons pas faire de force. Mon frère est aussi bon et aussi généreux qu'il est grand, et si des raisons politiques le forcent en ce moment à tenir cette conduite, un temps viendra où cela changera... Enfin, mon amie, il faut, ce sont les ordres ou plutôt les désirs de ton mari, il faut de la patience, surtout ne pas refuser ce que l'Empereur t'a envoyé : c'est une preuve d'égards et il ne faut jamais irriter un souverain. Tu me perdrais ainsi que toi et notre enfant. Si, d'ici à deux mois tu n'es pas rappelée, retourne en Amérique, prends ta maison, établis-toi bien et comme auparavant. Je t'enverrai beaucoup de choses qu'il faudra cacher, et ne laisser jamais savoir à personne qu'à ta mère que je t'écris. Etablis-toi comme si je devais arriver, mais ne le laisse jamais soupçonner à personne, entends-tu. Elisa, à personne, tu me perdrais sans ressource. Aie de la confiance en ton mari, persuade-toi bien qu'il ne respire, ne songe, ne travaille que pour toi, oui, pour toi seule et pour notre enfant. Vous êtes l'un et l'autre l'objet de tous mes soins, de toutes mes sollicitudes, et de tout mon attachement ; enfin vous êtes tout ce que j'aime au monde, et, pour toi et pour mon enfant, je donnerais ma vie. Laisse ignorer à tout le monde que tu as reçu de mes nouvelles. Ecris à l'Empereur et à l'Impératrice les deux lettres que je t'envoie à copier. Signe Elisa... Surtout, Elisa, il faut qu'on voie que c'est de ton propre mouvement, car si l'on savait que c'est moi qui t'ai dit de le faire, cela me perdrait... Surtout, bonne amie, sois prudente, ne t'emporte jamais ; songe que chaque parole que tu dis contre l'Empereur, si tu en disais, serait rapportée ; j'ai des ennemis, mais l'Empereur est si bon père qu'il y a tout à espérer de son cœur et de sa générosité. Je t'embrasse mille fois, je t'aime plus que jamais et je ne fais pas un pas. je ne dis pas une parole, je ne fais pas une action qui ne soit pour ma femme.

J. B.

1 *A Madame Jérôme Bonaparte à Londres (fragment).*

Paris 4 octobre 1805.

Ma chère et bien aimée femme... La vie n'est rien pour moi sans toi et mon fils... Nous serons, mon Elisa, séparés encore quelque temps, mais à la fin nos malheurs finiront... Sois tranquille, ton mari ne t'abandonnera jamais. Eh bien, chère amie, nous ne serons pas comme des princes, mais nous vivrons tranquilles.

A Madame J. Bonaparte à Londres.

Paris 8 octobre.

... Si tu vas aux Etats-Unis, je veux, ce sont mes ordres, que tu demeures dans ta maison, que tu conserves quatre chevaux et que tu vives d'une façon convenable et comme si je devais arriver ; fais connaître à ton père que j'aime comme le mien, que je désire que cela soit ainsi, et que j'ai des raisons particulières pour cela. Il ne faut pas non plus que si l'Empereur te fait remettre de l'argent, tu le refuses ; ce serait l'irriter, et moi je souffrirais de ce refus, et cela retarderait nos affaires. J'ai beaucoup d'espoir, mais il ne faut pas le laisser voir. Au reste, chère femme, repose-toi sur moi ; je fais ce que je

Dès l'entrevue d'Alexandrie, l'Empereur, sans payer entièrement les dettes de son frère, lui a assigné sur la Grande cassette, un traitement de 150.000 francs, qui court du 1er germinal (22 mars). Le 20 floréal (18 mai), il lui a conféré le commandement d'une escadre légère composée d'une frégate et de deux bricks et il l'a même gracieuse de 32.000 francs pour l'habillement de ses canotiers et l'ameublement de sa chambre. Le 9 prairial (29 mai), il a rangé sous ses ordres deux nouvelles frégates de 44 canons. C'est un commandement de contre-amiral, et Jérôme n'a que le grade de lieutenant de vaisseau ; mais, ses destinées sont dès lors si bien décidées que Murat écrit qu'il est tout prêt à lui remettre la dignité de grand amiral.

Le 13 prairial (2 juin), l'Empereur le nomme capitaine de frégate. Cette preuve de confiance, lui écrit-il, vous portera à illustrer votre carrière et à justifier les grandes espérances que la nation attend de vous.

Capitaine de frégate, fi ! Jérôme s'institue capitaine de vaisseau ; il en prend les insignes, se fait reconnaître comme tel par sa division, distribue de l'avancement aux officiers qui lui plaisent et, aux observations du ministre, il répond que la chose étant faite, il y aurait des inconvénients à la défaire. Deçus répliquent qu'il doit improuver la facilité avec laquelle M. Jérôme a préjugé les intentions de Sa Majesté, et en réfère à l'Empereur lequel dit seulement (27 prairial-16 juin) : M. Jérôme Bonaparte ne peut être capitaine de vaisseau. Ce serait une innovation funeste de lui permettre de prendre un grade lui-même. Dans ce sens, sa conduite est d'une légèreté sans exemple et sa justification n'a point de sens. Jérôme n'en conserve pas moins les insignes du grade qu'il n'a pas et ne s'en fait pas moins attribuer le traitement de table par des commis intimidés. C'est sur les officiers qu'il a promus que tombe la foudre : de lieutenants ils sont remis enseignes.

dois faire, et je parviendrai, j'espère, à mon but... Sois persuadée, ma chère femme, que je ne travaille. ne souffre que pour toi et mon fils. Laisse dire tout ce que l'on voudra. Adieu. Elisa, je t'embrasse mille fois. Mes compliments à mon frère Robert. Dis-lui que je veux que ma femme soit conduite avec toute la douceur imaginable et que je lui confie le bonheur de ma vie, ma femme et mon enfant.

Ton ami.
JÉRÔME.

Paris 16 octobre.

... Sois tranquille, mon Elisa, après la guerre, tu reverras ton bon mari. Je suis étonné que tu ne m'aies pas envoyé ton portrait et celui de mon fils. Tu sais comme j'aime Octavius, Jérémie et les autres enfants. Juge à quel point je dois adorer le mien, malheureux dès sa naissance ! Il n'a pas même la douceur de recevoir les embrassements de son malheureux père. Au moins, mon Elisa, prodigue-lui tes soins, apprends-lui à aimer et à estimer son père et dis-lui : Ton père le préférera toujours aux grandeurs, à la fortune et à tout l'état d'un rang élevé. Te quitter, ma bonne femme, je n'en eus jamais la fatale pensée ; mais je me conduis en homme d'honneur, en brave et loyal militaire ; je me prive de ma femme, de mon fils, pour servir la guerre et défendre mon pays et, après que j'aurai rempli les devoirs : de frère de l'Empereur, je remplirai ceux de père et d'époux. L'or te dira sans doute que j'ai été nommé prince et grand amiral, je le serai peut-être, mais je ne l'ai point été. J'aime mon pays, j'aime la gloire, je suis inviolablement attaché à un souverain et à un frère chéri, mais je les aime en homme qui, accoutumé à ne rien craindre n'oubliera jamais qu'il est père de Jérôme Napoléon et mari d'Elisa.

Je t'embrasse comme je t'aime et je t'aime autant que ma vie.

J. B.

Ayant le vent en poupe, Jérôme se retrouve tel qu'à la Martinique, à la Guadeloupe, à Washington, à Baltimore ; seulement la note est encore plus haute, l'aplomb plus établi, la marche plus résolue : Il n'est plus le frère du Premier Consul, il est le frère de l'Empereur. Chacun, et Napoléon le premier, lui parle [de ses destinées et de sa gloire](#). Il obtient tout sans rien mériter ; ce qu'on ne lui donne pas, il le prend et cela paraît tout simple. Il ne reconnaît pour règle que sa fantaisie, pour loi que son caprice, et chaque frasque nouvelle semble l'occasion pour lui de monter d'un échelon. Emporté par cette sorte de délirante fortune, il n'a pas même, pour se défendre du vertige et se retenir sur l'abîme, cette espèce de conscience d'une mission presque divine, cette fierté suprême du rang où la Providence les a placés qui, chez certains hommes nés princes, exalte la dignité et interdit les actions basses et communes. Si jeune qu'il ait suivi l'essor de son frère, il a joui de l'ascension ; il a connu d'autres jours ; sans doute, il les a comme abolis et, de bonne foi, il s'imagine n'avoir jamais été autre qu'il est, mais rien ne peut faire qu'il soit né, qu'il ait été élevé pour cet étrange métier de prince, lequel ne saurait s'apprendre comme un autre. Il a pu, mieux que d'autres, en acquérir des parties, mais celles extérieures qui en sont l'ornement et peuvent être des vices, non celles intimes qui en sont la justification et peuvent être des vertus.

De nature, il n'est point mauvais ; il garde et défend, contre tous, ceux qu'il estime ses amis et qui ne sont la plupart que ses complaisants ; il les fait jouir de sa fortune et ne tient nulle dignité supérieure à leur mérite. Même s'il ne les servait point comme il fait, il mériterait bien qu'ils lui fussent dévoués ; mais, par là même, il se trouve entraîné, car ces amis qu'il croit s'être faits ne s'emploient qu'à flatter ses goûts et à servir ses fantaisies. Dans des plaisirs chaque jour renouvelés par une prodigalité inconsciente, dans une vie de fête continuelle, il achève de perdre la notion des êtres, la notion de son existence antérieure, la notion des règles organiques d'une société civilisée. Ces gênantes images de femme et d'enfant s'effacent d'autant plus rapidement de sa mémoire que l'enfant, qu'il n'a jamais vu, n'est pour lui qu'une abstraction, et que la femme se perd au milieu des rivales sans nombre qu'il lui donne. Peu à peu, cela s'estompe, se fond dans la brume, ne paraît plus qu'une romanesque aventure de voyage transatlantique et Jérôme finira par parler de sa [femme américaine](#) comme d'autres maris parlent de leur femme japonaise ou tahitienne : bonnes fortunes sans conséquence des relâches exotiques¹.

Jérôme s'explique donc fort bien et se comprend à merveille. S'il agissait autrement qu'il fait, étant données les tentations qui se présentent, il serait un héros ou un saint — mais Napoléon ? Que, par tous les moyens, il ait voulu ramener au bercail l'enfant prodigue, sortir de ses embarras ce jeune homme, réhabiliter ce soldat qui porte son nom ; — qu'il ait voulu acquérir à sa dynastie un héritier, un défenseur et un ouvrier ; que, en face de Joseph et de Louis dont il a éprouvé l'hostilité, il ait prétendu susciter un homme à lui, qui no Mt qu'à lui, qu'il formât à son gré et qu'il modelât selon ses desseins, qui, plus jeune de seize années que Joseph, promettant par sa robustesse physique une carrière bien plus longue que Louis, se trouvât la réserve naturelle de la dynastie, au cas où les deux fils de Louis viendraient à manquer, cela est tout simple, naturel et juste. Que sur ces considérations d'ordre politique ait influé l'incurable faiblesse

¹ On trouvera à l'appendice de ce volume une note sur Mme Patterson et sa vie après 1805. Cette note contient quelques faits nouveaux sur lesquels il est à propos d'attirer l'attention du lecteur.

que, depuis l'an IV, il a toujours montrée à Jérôme — faiblesse que dès l'an VI l'enfant savait exploiter, et que, en l'an VIII, Joseph et Lucien reprochaient amèrement au Premier Consul ; que, lui qui n'a point eu de jeunesse ait une sorte de plaisir à entendre le bruit que lui fait la jeunesse du petit frère, à lui donner toutes ses aises, à payer toutes ses dettes, à passer toutes ses sottises, à jouir en quelque façon par reflet de cette vie d'élégance, de prodigalité et de plaisir ménagée à l'enfant gâté, soit !

Mais que, connaissant Jérôme comme il le connaît, le faisant surveiller par sa police, afin d'être à même, comme il l'écrit à Fouché, d'éclairer les pas d'un jeune homme dont les passions sont si vives et toujours prêt à s'égarer, Napoléon enfreigne pour lui toutes les lois militaires et que, bien mieux, il accepte que Jérôme les viole ; que, sérieusement, et pour le bien de la chose, il confie à Jérôme, lieutenant de vaisseau, n'ayant jamais étudié, jamais navigué, jamais commandé, une division entière à conduire ; qu'il soit ou paraisse convaincu que Jérôme n'a qu'à vouloir pour faire mieux que tout l'état-major de la Marine ; qu'il écrive à Decrès : M. Jérôme a de l'esprit, du caractère, de la décision et assez de connaissances générales du métier pour pouvoir se servir du talent des autres ; qu'il écrive à Jérôme : Quel bien n'auriez-vous pas pu faire si vous aviez commandé l'escadre de l'amiral Missiessy ; qu'il lui écrive : Je vous envoie une lettre du ministre de la Marine : vous y verrez tout le bien que vous pouvez faire à mes flottes par une bonne conduite ; il ne manque point de vaisseaux, ni de matelots, ni d'un assez grand nombre d'officiers de zèle, mais il me manque des chefs qui aient du talent, du caractère et de l'énergie ; qu'est cela et comment l'expliquer ? — Seulement si l'on admet, chez Napoléon, en même temps qu'une aveugle tendresse pour son frère, une sorte d'enivrement familial qui lui fait juger tous les siens d'après lui-même. Comme Joseph à diriger des négociations, Lucien à conduire des parlements, Jérôme est prédestiné à mener des flottes, ainsi qu'il l'est lui-même à commander des armées. Trompé sur l'un, il s'attache plus désespérément à l'autre. Admet-il même un instant qu'ils soient inférieurs à la tâche ? Non, c'est mauvaise volonté de leur part s'ils ne réussissent point. Quels qu'aient été leur éducation et leurs débuts, il suffira qu'ils s'y appliquent pour qu'ils trouvent en eux-mêmes toutes les ressources qu'il découvre en lui. C'est assez qu'ils portent son nom, qu'ils aient de son sang : il les touche de son sceptre comme d'une baguette magique et leur voilà du génie !

XVII — LE GRAND EMPIRE.

(Décembre 1805 — Mars 1806)

Le Couronnement de Milan. — Les Fiefs impériaux. — Le Saint Empire Romain. — La guerre nécessaire avec l'Empereur allemand. — Le retour à Paris. — L'expédition d'Angleterre. — La Famille à ce moment. — Madame. — Trianon. — Pont-sur-Seine. — La prise de possession. — Pantelle. — Sa maladie. — Séjour au Petit Trianon. — La visite de l'Empereur. — Borghèse, chef d'escadron aux grenadiers, envoyé à l'armée. — Caroline. — Projets de fêtes. — Son départ pour Boulogne. — Joseph. — Ce qu'il a fait durant le voyage d'Italie. — Ses voyages. — Ses réceptions. — L'Empereur s'en offusque. — Explications. — Il accompagne l'Empereur à Boulogne. — Louis, à Saint-Leu, puis à Saint-Amand. — Napoléon à Boulogne. — Lettre à Joséphine. — Caroline. — Hortense. — Napoléon-Charles. — Projets de l'Empereur. — La guerre avec l'Autriche. — Que fera Joseph ? — L'ordre de service. — Joseph reste à Paris. — Sa position. — Celle de Louis. — Joseph et Joséphine. — La crise. — Joseph et Lucchesini. — Joseph commandant de l'Armée de Naples. — Rôle du connétable. — Son activité inimaginable. — L'Armée du Nord. — Ce qu'il en faut penser. — Le récit de Louis en contradiction avec les faits. — Résultats acquis en 1806. — L'Allemagne du Sud. — Les alliances. — Les mariages. — Jérôme. — La rupture du mariage Patterson. — Recours au Pape. — Son refus. — Mécontentement de l'Empereur. — Voyage de Jérôme à Alger. — Il est désigné pour une croisière sous Willaumez. — Ordres de l'Empereur. — Comment ils sont exécutés. — Impossibilité de le marier en ce moment. — Eugène. — Négociation du mariage. — L'Electrice de Bavière. — Menaces de Talleyrand. — Convention de Lintz. — Joséphine à Munich. — Arrivée du Grand maréchal. — Résistance obstinée de la Princesse. — Lettre de l'Electeur. — Conditions de la Princesse. — Arrivée de l'Empereur. — Difficultés qu'il rencontre. — Signature du contrat. — Arrivée d'Eugène. — L'Empereur reste à Munich. — Le mariage. — La famille adoptive. — Conscription matrimoniale. — Le Programme de Boulogne est rempli. — Le Grand Empire est constitué. — Il n'y manque qu'un nom. — La hiérarchie du Grand Empire. — Le Statut de famille du 31 mars 1806.

A Milan, on a vu Napoléon, le front ceint de la couronne d'empereur des Français et de roi d'Italie, s'avancer vers l'autel, précédé des insignes impériaux de Charlemagne. Aix-la-Chapelle étant de son domaine, il affirme ses droits sur l'héritage que le grand Empereur a laissé — droits inséparables de la possession d'une ville où, vivant, Charlemagne a établi sa capitale et, mort, sa sépulture.

Le couronnement de Paris vaut un couronnement à Aix-la-Chapelle où, d'ailleurs, sous prétexte de rejoindre Joséphine, le fondateur de la quatrième dynastie est venu vénérer les cendres de son illustre prédécesseur. Selon les rites anciens, le couronnement de Monza doit suivre le couronnement impérial et confère le titre

de roi d'Italie. Un troisième couronnement, celui de Rome, où le Pape assiste et préside, ouvrira enfin l'accès au Saint-Empire-Romain.

Pour les anciens juristes français, la dignité d'Empereur romain est, en effet, essentiellement divisible de celle d'empereur d'Allemagne ; l'Empire romain, non plus que le royaume d'Italie, n'ont été incorporés à l'empire d'Allemagne ; la qualification d'empereur donnée au souverain de l'Allemagne est abusive et n'est admissible que par une prétériton : jusqu'à Charles-Quint, la plupart des empereurs sont venus en Italie se faire sacrer par le Pape, et ceux qui ne venaient point sollicitaient du Saint-Siège des lettres confirmatives de leur élection.

Le titre d'empereur des Français peut donc emporter les mêmes prérogatives que le titre d'Empereur allemand, s'il est conféré dans des conditions pareilles et par des pouvoirs égaux : le Sénat, le Peuple et l'Armée en France valent les Electeurs en Allemagne : donc, similitude dans l'élection ; le Pape vaut mieux qu'un archevêque-électeur ; donc, supériorité dans la consécration, au point qu'un couronnement à Rome peut sembler superflu, n'ajouterait point des grâces nouvelles. N'a-t-on pas l'exemple de Charles-Quint, couronné à Bologne par le Pape, et ayant, par là reçu de lui toutes les facultés d'Empereur romain ?

C'est pourquoi, sans attendre, Napoléon use de tous les droits qui appartiennent au titre qu'il ne prend pas encore. En Italie, l'une de ces prérogatives, la plus utile peut-être, consiste à disposer des fiefs impériaux. N'est-ce pas ainsi que, à l'extinction des Sforza, Charles-Quint a disposé du Milanais en faveur de son fils Philippe II et l'a donné à la maison d'Espagne ? Sans doute, dès 1797, le général Bonaparte s'emparant du marquisat de Ferdinovo et de la principauté de Torrighia, fiefs impériaux, les a, de son chef, réunis à la république de Gènes : c'était du droit de la conquête et, à Campo-Formio, l'Empereur a confirmé la cession. Mais voici que, en pleine paix avec l'Empereur d'Allemagne, Napoléon, en qualité d'Empereur romain, dispose du fief princier de Piombino et qu'il en investit sa sœur Élisabeth ? Et des fiefs impériaux de la Lunigiana, des fiefs de Vernio, de Montanto et de Monte-Santa-Maria, il fera de même, affirmant ainsi par des actes réitérés, que ne précède et que n'accompagne aucune déclaration, mais qui n'en sont peut-être que plus significatifs, la scission entre le Saint-Empire et l'Empire d'Allemagne, la séparation des deux couronnes, l'avènement d'un Napoléon au Grand Empire. Et de quel geste victorieux, il a pris sur l'autel, posé sur sa tête la couronne des rois lombards et des Empereurs romains ! De quel accent vibrant et profond, dans le silence recueilli, sous les voûtes ambrosiennes, il a jeté à la foule, à l'Italie, au monde, le cri de défi sonnante comme une fanfare : *Dio me la diede ; guai a chi la tocca*.

Si la théorie est nettement française, aussi ancienne que la Monarchie, n'est-elle point justement odieuse à quiconque est Allemand ? La réunion des deux Empires, leur confusion sur la même tête, le transport en Allemagne de la souveraineté de l'Occident, les longues luttes pour acquérir et conserver la domination en Italie, la prétention à la monarchie universelle, justifiée par les successifs accroissements de la maison d'Autriche, ce sont là des principes qui semblent irréductibles. Lors donc que Napoléon affecte l'héritage de Charlemagne, les Lorrains doivent y voir leur déchéance et même leur dépouillement. Cet héritage, en effet, ne consiste pas pour eux seulement dans le titre du Saint-Empire-Romain ni dans la suzeraineté des fiefs impériaux en Italie : c'est l'Empire tel que Charlemagne l'a possédé : la France jusqu'au Rhin et l'Italie jusqu'au Vulturne ; l'Allemagne jusqu'à l'Elbe, la Moldau, le Danube et

l'Ens ; le rivage de l'Adriatique jusqu'au golfe de Fiume, l'Espagne même jusqu'à l'Èbre. Dans tous ses droits, dans toutes ses possessions, l'Empereur d'Allemagne se sent menacé et il s'apprête à combattre l'usurpateur. Sans doute, il sait ce qu'il en coûte ; il sait quel dévorateur d'armées est ce Bonaparte et, avant de risquer la partie, il veut s'être assuré les chances, avoir recruté des auxiliaires, calculé les époques de mobilisation, rempli ses coffres. Si la persévérance est la vertu principale du cabinet de Vienne, la circonspection entre dans ses procédés et, avant d'accéder à l'alliance conclue contre la France le 11 avril 1805 entre la Russie et la Grande-Bretagne, ce ne sera pas trop de quatre mois de négociations.

Napoléon ne saurait douter de la tournure que les choses prendront un jour ou l'autre, mais ce n'est pas là ce qui le ramène d'un trait de Turin à Paris (19-22 messidor-8-11 juillet). En même temps qu'il suivait en Italie, le formidable projet de restaurer l'Empire, il a continué à préparer jusque dans les moindres détails la descente en Angleterre. Une fois les moyens rassemblés pour l'instruction, le transport, l'action immédiate des troupes, il est arrivé aux combinaisons qui doivent rendre possible la traversée de la Manche. Lançant alors ses flottes à travers les Océans, combinant ses opérations non plus sur le terrain d'un royaume ou d'un empire, mais sur l'immensité des espaces, sur les mers tout entières ; élevant d'un bond le train ordinaire et banal de la stratégie maritime, restée jusqu'à lui, redevenue après lui enfantine et barbare, à des conceptions qui passent en profondeur, défient en hardiesse tout ce que lui-même a tenté dans la guerre terrestre, il attend, à jour fixe, l'événement décisif qui doit changer la face du monde. Ce secret, il l'a porté seul, au milieu des fêtes d'Italie, parmi les cérémonies grandioses, les revues d'apparat, les divertissements pompeux ; il l'a enfermé dans sa poitrine, sans que, sur son visage, nul ne pût même voir l'ombre de son rêve. L'heure qu'il a marquée approche ; encore un peu de temps et l'Angleterre lui sera livrée.

Il revient, franchissant en quatre-vingts heures la distance de Turin à Fontainebleau ; là les nouvelles le calment net et, alors, sans rien laisser deviner des motifs qui si rapidement l'ont fait courir, il s'occupe à quantité de détails, de minuties, de règlements, fait des visites aux siens, s'emploie à leur plaisir, à rendre leur vie plus agréable et plus somptueuse, comme si, aux choses de famille, il cherchait une distraction à l'activité brûlante de sa pensée.

De Saint-Cloud où il arrive le 29 messidor (18 juillet), un de ses premiers soins est de venir voir Madame Mère. Avant son départ, dans la chaleur de la réconciliation, il a laissé dire qu'elle irait occuper aux Tuileries l'appartement où le Pape avait été logé. En attendant, Madame étant malade et ayant besoin de l'air de la campagne, il a mis à sa disposition, au Grand Trianon, l'aile dite du Dauphin. Selon son habitude de précision, il s'est fait remettre le devis de réparations et d'ameublement, et pour les étudier à loisir, il les a emportés en voyage : en les renvoyant de Fontainebleau à l'Intendant général, il a fixé le chiffre de la dépense et détaillé, pièce par pièce, l'appartement qu'il destinait à sa mère. Vers le milieu de floréal (commencement de mai), celle-ci est venue le visiter et n'a rien trouvé de son goût. L'exposition est mauvaise, les chambres basses, petites, en trop petit nombre ; tout est mal, et le palais dont se sont accommodés Louis XIV et Louis XV, ne suffit à Madame Lætitia que si elle l'occupe en entier. On lui fait observer, avec la plus respectueuse déférence, qu'on l'a trompée sur l'orientation ; on l'assure que si les locaux n'ont point encore l'apparence d'être libres, c'est à cause du nombre d'ouvriers qui y sont employés ; on prend l'engagement que tout sera prêt à la fin du mois ; mais,

quant à des échanges ou des agrandissements, l'on ne peut qu'attendre de nouveaux ordres de l'Empereur, les premiers étant formels. L'Empereur, à qui l'on en réfère, répond **qu'il s'est réservé, pour l'habiter lui-même, la partie du palais qui n'a point été réparée ni meublée pour Madame**, et il offre, au cas où sa mère aurait besoin de quelques lits de plus pour les personnes de sa suite, de faire disposer des chambres dans le bâtiment construit sous Louis XV. Puis cela traîne, Madame ne se décide pas à l'instant ; il y a des correspondances, fort lentes comme de juste, et l'Empereur qui, le premier feu passé, aperçoit les inconvénients d'une cohabitation et se soucie peu de les subir, trouve plus simple que sa mère aie son chez elle, et que lui-même reste chez lui. Cela est vite décidé : de Bologne, le 3 messidor (24 juin), il écrit à sa mère : **Madame, j'ai acheté pour vous le château de Pont. Envoyez votre intendant le voir et en prendre possession. Mon intention est d'accorder 60.000 francs pour le meubler. Vous avez là une des plus belles campagnes de France où, je crois, vous avez été il y a dix ans. C'est beaucoup plus beau que Brienne. Je désire que vous voyiez, dans ce que j'ai fait, une nouvelle preuve de mon désir de vous être agréable.**

Ça été en effet un des plus beaux *bastiments* de France, ce château de Pont, construit en 1630, par Le Muet, pour le surintendant des Finances Bouthillier de Chavigny ; plus d'un siècle, il est resté dans la famille ; en 1773, il a été, par le cinquième descendant du surintendant, vendu à ce Rohan, alors archevêque de Bordeaux, à présent premier aumônier de l'Impératrice ; M. de Rohan ne l'a gardé que deux années et l'a revendu au prince Xavier de Saxe, frère de la Dauphine, celui qui, depuis son mariage morganatique, a été connu en France sous le nom de comte de Lusace. A la Révolution, comme bien d'émigré, la terre a été morcelée en cent dix-huit lots ; le château avec le parc attenant, clos de murs, de cinquante-deux hectares, a été adjugé, le 29 pluviôse an VII, moyennant 4.444.000 livres assignats, valant en numéraire 66.000 francs, à un citoyen Benoît Gouly, se qualifiant propriétaire à Paris, mais qui semble bien le même que B. Gouly, représentant du peuple, député de l'Ile-de-France, qui fut de la Convention et des Anciens, et joua un certain rôle dans la réaction thermidorienne. Gouly s'empressa, selon l'usage, de raser les futaies du parc — de jouer du hautbois, comme on disait — pour payer sa propriété, n'y parvint qu'à grand-peine, car, à deux reprises, par deux arrêtés qu'il eut le crédit de faire rapporter, sa déchéance fut prononcée, et il s'empressa pour revendre dès qu'il en eut occasion. Bonne affaire au reste, car l'Empereur lui paye 214.000 francs ce qu'il a eu pour 66.000 et qu'il a payé avec les bois. Le château n'a pas été touché et subsiste en sa magnificence ancienne, tel qu'il a été gravé par Marot un siècle auparavant, mais il n'y a plus pour la promenade qu'une seule avenue au milieu des terres défrichées et dénudées, et, de l'immense château vide, tous les meubles ont été enlevés. C'est là surtout ce qui inquiète Madame. Elle venait d'être souffrante au point que sa faiblesse ne lui permit point d'écrire elle-même pour remercier son fils du présent **et surtout des formes obligeantes qui l'accompagnaient**, mais son état de santé ne l'empêcha pas d'ajouter **qu'elle n'hésiterait pas à aller habiter cette propriété si cela était possible, et qu'elle espérait que la somme destinée aux réparations et à l'ameublement serait suffisante**. Il paraît que, au premier coup, elle ne se trouva point telle et que Madame sut le faire valoir ; car, à son retour, l'Empereur, aux 60.000 francs promis, en ajouta cent mille autres, sans parler de treize pièces de tapisserie des Gobelins qui valaient bien plus. Ainsi lestée, les travaux en train et même un contrôleur des jardins et bâtiments de Son Altesse Impériale, M. de Landresse, officiellement nommé, Madame vint solennellement prendre possession de son

château le 7 fructidor (25 août) au milieu de l'enthousiasme des populations. Gardes d'honneur à cheval, illuminations, danses, feux de joie, il n'y manqua rien de ce que sont accoutumés de voir les princes, rien non plus des sentiments qu'on dissimule à leur passage. Elle ne vit rien de ceux-ci, comme de juste, et se déclara fort satisfaite de son [très heureux voyage](#).

Si Madame avait été malade durant que l'Empereur était en Italie, son indisposition, bien qu'annoncée par les journaux, n'avait rien eu de grave. [Les soins de Corvisart et de ses autres médecins avaient promptement écarté les symptômes alarmants](#), mais il n'en était pas ainsi de Paulette. Toute la famille était inquiète de son état. [Sa santé est évidemment délabrée](#), écrivait Joseph. [Il paraît qu'elle a la poitrine attaquée](#). Comme à elle aussi, on avait ordonné la campagne, elle était venue, le 25 prairial (14 juin), en l'absence de l'Empereur, s'installer à Saint-Cloud dans les appartements du rez-de-chaussée ; mais, presque tout de suite, elle avait trouvé l'air trop vif et les dispositions incommodes, et elle s'était fait porter au Petit Trianon qu'on avait, tant bien que mal, meublé en toute hâte et que les travaux exécutés depuis le commencement de l'année avaient, par bonheur, rendu habitable. Là bien que Joseph déclare [qu'elle est fort bonne et fort patiente en ses souffrances](#), elle passe son temps à s'irriter contre ses gens et à rédiger sur leur service presque autant de règlements que son grand frère fait de décrets. Elle a, lorsqu'elle s'ennuie, et c'est le cas, car elle est prodigieusement lasse de Borghèse, un esprit singulièrement méticuleux. Aussi l'emploie-t-elle à dissenter et à raffiner sur les fonctions de son peuple : intendant, contrôleur, premier valet de chambre, premier valet de pied, garçon d'appartement, valets de chambre, valets de pied, linge, femmes de chambre, nègres, chacun à sa pancarte où son devoir est tracé en articles, extraits des arrêtés faits, rédigés et signés de la main de la princesse Paulette, laquelle a une volonté très ferme, mais mobile. Nulle des règles de l'étiquette la plus raffinée n'est omise sur ces pancartes et pourtant cela sert assez peu lorsque, le 2 thermidor (21 juillet), au moment où la Maison dîne dans l'antichambre et où la princesse, se disant indisposée, fait de même en son appartement, on aperçoit dans l'avenue quelques chasseurs de la Garde arrivant au galop. C'est l'Empereur ! Les dames s'enfuient pour faire toilette ; on enlève rapidement le couvert et les tables ; mais, dans la précipitation, on oublie un huilier sur une console, [Point d'ordre ici, l'argenterie traîne](#), dit l'Empereur en traversant au pas relevé. On croit qu'il veut entrer chez la princesse ; on ouvre les portes, mais déjà il est dans le parterre des Orangers se dirigeant vers le Grand-Trianon. Joséphine et le service, égrenés, suivent à la galope.

Il revient, mais, cette fois, la princesse est prévenue et guette le retour. Son intendant est à la porte du petit salon, pour en ouvrir les battants ; car, par une combinaison de Paulette, toujours en terreur des courants d'air qu'elle cherche en promenant des bougies le long des joints, la porte qui, de la salle manger, donne accès directement dans le grand salon est condamnée par des tapis bien cloués, de sorte que, dans le grand salon, on ne peut plus pénétrer que par une porte dérobée du petit salon. Tout se passe bien d'abord. L'Empereur, toujours de même allure, va à la porte qu'il voit ouverte. [Qui êtes-vous ? — L'intendant général, Sire.](#) — [C'est un Italien que ton intendant](#), dit-il à Paulette qui néglige de relever le propos. Il entre dans le petit salon, s'assied, s'installe, se met à causer avec sa sœur.

Quelques instants après, débouche l'Impératrice hors d'haleine, suivie de sa cour qui s'éponge Sachant l'Empereur en conférence avec Paulette, Joséphine, entrée dans la salle à manger, veut gagner le grand salon, mais elle se heurte à la porte condamnée ; on veut arracher les tapis, elle le défend, et, n'en pouvant plus de sa course, s'assied sur la première chaise venue, une chaise de paille. L'Empereur sort du petit salon, voit ce spectacle : l'Impératrice assise, dans une salle à manger, sur une escabelle d'antichambre ! Grande colère — il appelle l'intendant et comme il suit son idée que c'est un Italien, il lui jette un paquet de phrases irritées où l'autre n'entend rien et répond seulement à tout hasard qu'il n'a pas d'ordres à donner dans une maison impériale.

Vous n'êtes donc pas Italien ?

— Non, Sire !

— Eh bien, vous êtes un imbécile.

Et il repart, du même pas, suivi de Joséphine et de la cour.

Napoléon n'est pas content et il passe sa colère sur qui se rencontre ; mais Paulette a obtenu ce qu'elle désire : que l'Empereur la débarrasse de son Borghèse dont elle est lasse, dont elle est excédée, dont elle est malade. Ses moyens de joli homme ont cessé de plaire et celui auquel est remis le soin de rendre heureuse la veuve d'un brave et la sœur d'un héros va apprendre à ses dépens que les agréments d'une telle mission se trouvent compensés par les déboires qu'elle amène. Par une lettre qui porte la date du 1er thermidor, mais qui pour les besoins de la cause pourrait bien être antidatée d'un jour, l'Empereur annonce à Bessières qu'il a nommé M. Borghèse chef d'escadron à la suite des Grenadiers à cheval. Recommandez-le au major qui reste, ajoute-t-il, afin qu'on lui apprenne les détails et les manœuvres du corps et que, dans quelques mois, il puisse commander un régiment. Le surlendemain, 4, nouvelle lettre à Bessières : Vous donnerez l'ordre au prince Borghèse, chef d'escadron des Grenadiers à cheval de ma Garde, de se rendre à Boulogne. Il doit envoyer dès demain ses chevaux à l'armée. Pour encourager cette vocation militaire que Borghèse n'avait point soupçonnée jusque-là l'Empereur qui, le 21 pluviôse (10 février), lui a conféré le Grand aigle de la Légion, lui attribue, le 5 thermidor, l'une des Toisons que le roi d'Espagne lui a envoyées. Sans doute, il sera agréable au nouveau chef d'escadron d'étréner sur son uniforme ses décorations somptueuses, mais comme il préférerait rester à Paris !

Enchantée de la visite impériale qui a fait un autre heureux — Trepsat, l'architecte du Palais, gratifié de 8.000 francs par l'Empereur — Paulette, tout de suite, s'en porte mieux, de mieux en mieux. Le temps seul la contrarie. Il est, écrit-elle, d'une variété qui impatienterait un saint. Pourtant, elle ne le commande pas. Elle se met à donner des petites fêtes, même des bals caractérisés ; elle se promène aux environs, elle donne à sa société l'agrément de grandes eaux jouant pour elle seule et égayées d'une musique militaire. Trianon la ravit et sans éprouver même la tentation d'aller à quelques eaux, elle passe toute la saison.

Avec Caroline, l'Empereur est aux petits soins. Durant son voyage en Italie, il a assez vivement repris Murat sur ce qu'il a, comme gouverneur de Paris, passé une revue au Carrousel et qu'il y a, de son chef, appelé des bataillons de la Garde : grave faute, car le Carrousel est réservé aux parades de l'Empereur et le commandement de la Garde est complètement indépendant de celui de Paris. Plus tard, il a l'idée de le faire venir à Milan, peut-être pour le faire vice-roi, mais

il se ravise devant les avis qu'il a reçus et la formelle opposition qu'il a rencontrée. Par suite, Caroline qui, elle aussi, avait pensé faire le voyage, a été refusée, mais avec quelles gentilles paroles : [Donnez-moi des nouvelles de Mme Murat, écrit-il, qu'elle se ménage et ne sorte pas de trop bonne heure. J'approuve qu'elle ne vienne pas à Milan et c'est surtout des ménagements qu'il faut après des couches.](#) Pour ses relevailles, elle a pourtant donné de beaux bals à Neuilly, tandis que, mêlant le sacré au profane, Murat, marguillier d'honneur à Notre-Dame de Lorette, y rendait le pain bénit, escorté du plus brillant des états-majors, aux sons d'une musique militaire, et, sous un dais, au banc-d'œuvre, recevait, avec une gravité majestueuse, l'encens du diacre et les louanges du curé.

Au retour de l'Empereur, Caroline, accorte et toute en grâces, plus fraîche encore et plus jolie, demande à lui donner à diner en sa maison de campagne, presque entièrement rebâtie, constamment agrandie par elle, le château doublé de deux ailes, le parc augmenté, dans ces années, de quatorze achats de terres, chacun de 50 à 70.000 francs. Le jour est pris et cela fait même nouvelle dans les journaux ; mais, en ce moment, Napoléon a d'autres choses à penser et ne bouge point de chez lui : c'est donc Caroline qui vient aux diners de famille, aux cercles et aux spectacles de Saint-Cloud ; elle voit les *Templiers*, *Tartufe*, le *Mariage secret* et le ballet de *la Rosière* ; elle manque nulle occasion, ne quitte point le palais et, à Boulogne même, sous prétexte d'accompagner son mari, elle ira bientôt retrouver son frère.

C'est au reste, à Boulogne comme un rendez-vous de famille, car, outre Borghèse, grenadier malgré lui, Joseph et Louis sont à l'armée.

Au moment du départ de Napoléon pour l'Italie, Joseph était en telle disgrâce que son nom — le nom l'héritier du Trône, — ne fut pas prononcé une seule fois dans l'ordre de service que l'Empereur donna pendant son absence. Tout le travail devait passer l'Archichancelier pour le civil et le Grand amiral pour le militaire, et le Grand électeur n'y avait nulle part. Soit qu'il prétendit se plaindre, soit que, sentant l'échec, il voulût le réparer, Joseph se rendit à Fontainebleau pour prendre congé et il y eut une sorte réconciliation. [Dans une longue conversation, l'Empereur revint sur les reproches qu'il avait adressés à son frère et se plaignit encore du peu de part qu'il prenait aux affaires et de son opposition au système. Il l'engagea à se rendre à son régiment et apprendre son métier.](#) Joseph vint donc à Boulogne, mais comme il n'avait nul goût pour le militaire et que, à Paris ou aux environs, il se sentait mal à l'aise à cause de la nullité politique où il était tenu, il saisit le prétexte de la convocation du collège électoral de la Dyle dont, en sa qualité de grand-électeur, il était président à vie, pour voyager, en grande pompe, par la Belgique et prendre possession de sa sénatorerie. Après six jours passés au camp d'Outreau, il partit pour Bruxelles où il fut accueilli comme de raison, par les plus vives acclamations et, après avoir rempli fort élégamment son métier de prince, il visita Anvers, Gand et Bruges avant de rentrer par Dunkerque à Outreau. De chaque ville, il adressait maintenant à l'Empereur des rapports fort déferents, où il se conformait strictement au protocole et [mandait tout ce qu'il apprenait d'important.](#) Mais, partout aussi, il se faisait ou se laissait recevoir en prince héritier, accueillait les hommages, passait des revues, exigeait tous les honneurs : Il y tenait si fort que, parce que, à son retour au camp, on ne lui avait pas rendu exactement ce qu'indiquait le décret de Messidor, il en fit l'objet d'une lettre singulièrement vive contre le ministre de la Guerre. Peut-être eût-il mieux fait de ne pas se plaindre, car Napoléon, lorsqu'il venait au camp, n'exigeait point pour lui-même le quart

de ce qu'il eût fallu faire à chaque arrivée et chaque départ du colonel du 4^e de ligne, et c'était bien le colonel qui était en cause non le Grand-électeur. L'Empereur avait un autre grief, et c'étaient justement les parades, les revues passées par un grand officier civil, qui n'avait nulle mimer de lui : revue à Bruxelles, revue à Anvers, revue Dunkerque, revue à Ambleteuse, et, dans chaque ville, l'argent donné aux soldats, deux francs à chaque homme de la garde d'honneur, un franc à chaque soldat de la garnison, et, dans les camps, des déjeuners offerts à tous les officiers supérieurs, à tous les capitaines de grenadiers. De là une lettre sévère à laquelle, en dépit de tous les rapports, Joseph répondit qu'il s'était permis seulement de faire donner quelques gratifications à des musiques des corps qui étaient venues jouer pour lui et aux détachements qui l'avaient escorté.

Au camp, Joseph continua les mêmes fantaisies prenant en toute circonstance la place du général en chef, passant les revues à son côté, mais en telle façon que c'était à lui seul qu'allaient les honneurs ; hébergeant les officiers, se rendant populaire dans le : bas grades et formant dans les hauts des liaisons ; il écoutait les plaintes des mécontents et, s'il ne les encourageait point ouvertement, au moins s'apitoyait-il. C'était toucher au vif Napoléon qui, déjà trois mois auparavant, avait reproché à son frère qu'il dépensât cent mille écus par mois pour donner à dîner. Cela devait amener et amena en effet un orage.

Faites connaître à Soult, écrit l'Empereur à Berthier le 30 floréal (20 mai), mon mécontentement de ce que à différentes revues, à son camp, le prince Joseph a paru autrement que comme colonel ; que rien, dans une armée, ne peut éclipser le commandant en chef ; que le prince pouvait passer la revue de son régiment comme il le voulait ; mais, le jour d'une revue, s'il y avait un déjeuner à donner, c'était au général et non au prince ; cela tient de trop près au service. Le principe général est qu'à la revue le prince n'est que colonel. Le prince ne peut quitter Boulogne sans l'ordre du général. Vous écrirez à Joseph qu'instruit que, rendu au camp, il l'a quitté sans consentement, je ne puis que lui en témoigner mon mécontentement ; que la discipline militaire est une et entière ; que celui qui commande est tout ; que mon intention est qu'il se rende à son régiment et y remplisse, dans toute la force du terme, son devoir de colonel. Faites-lui sentir qu'il se tromperait étrangement s'il croyait avoir encore les qualités nécessaires pour mener son régiment.

Mais Joseph est reparti : après dix jours au camp et encore des revues, le voici de nouveau, le 21 (11 mai), sans plus de congé que la première fois, en route pour une grande tournée dans le nord : Saint-Omer, Arras. Douai, Lille, Bruxelles, Liège, Cologne, Coblenz, Mayence, puis Strasbourg, toutes les places d'Alsace, et partout visite aux établissements publics, réception par les maréchaux et les généraux commandants, inspection en train de prince, avec des généraux chambellans simulant à miracle les aides de camp, deux voitures de suite, les courriers en livrée commandant en maîtres au nom de l'Altesse impériale. Après Strasbourg et l'Alsace, Nancy et la Lorraine. Le 13 prairial (2 juin), il arrive à Nancy, retrouve sa femme qui vient de Plombières où elle a pris les eaux ; le 14, il inspecte et fait manœuvrer le bataillon de dépôt du 4^e de ligne — son régiment — et, ce devoir accompli, après une abondante distribution d'argent à la garnison (3 francs à chaque sous-officier, 1 franc à chaque soldat), il rentre le 11 (6 juin) à Mortefontaine où sans élever le moindre doute sur la correction de son attitude militaire il attend avec impatience, au milieu de sa famille, les ordres de l'Empereur.

Il y a de quoi déconcerter : est-ce inconscience ou mépris de la discipline, ignorance ou dédain des règlements, ferme propos de ne point s'y soumettre et d'agir en colonel propriétaire — comme jadis Mon sieur aux Carabiniers — ou simplement impossibilité de se plier à des obligations qui ennuiet et lassent ? L'Empereur a le choix entre les mobiles, mais les résultats étant donnés il lui faut opter entre ces deux partis : ou sévir, casser Joseph de son grade et le traiter en officier déserteur, ou le laisser, comme un prince, prendre ses aises à la campagne. C'est là qu'il s'arrête. Toutefois, à son retour d'Italie, il a encore, à Fontainebleau, une nouvelle explication avec son frère accouru dès qu'il a su son arrivée. Joseph allègue que si l'Empereur a trouvé mauvais que, à Boulogne, il tint état de prince, à lui, il était impossible de tenir état de simple colonel ; il manifeste humblement le vœu d'accompagner l'Empereur au camp lorsqu'il s'y rendra, et Napoléon **veut bien ne pas repousser**. Ainsi sa conduite n'inspirera plus de critiques ni de soupçons, et l'armée, en le voyant reparaître avec l'Empereur, prendra l'idée que ces allées et venues étaient concertées, que l'accord n'a cessé de régner entre les deux frères et qu'il convient de s'attacher à celui qui nourrit si copieusement, donne des dîners si magnifiques, **se montre si gracieux lorsqu'il s'entretient avec les officiers et les soldats et se rend l'intermédiaire par qui tous les avancements se font**.

Louis aussi est à l'armée, mais non à Boulogne. Au départ de l'Empereur, il est venu faire des remèdes à Saint-Leu, car son état a empiré ; il a en partie perdu l'usage des doigts de la main droite, ce qu'il n'a pas manqué d'attribuer **au froid, aux rhumatismes et aux fatigues de toutes les cérémonies**. Là pour le soutien de sa dignité de connétable, il a imaginé qu'une garde lui était nécessaire — Joseph comme grand électeur ayant au Luxembourg les Vétérans de la Garde nationale devenus Garde du Sénat — et il l'a prise dans la Garde impériale. L'Empereur lui en a fait une vive semonce, disant que, si c'était pour la sûreté, quelques hommes de la gendarmerie feraient bien mieux le service ; mécontent d'ailleurs de ce que Louis ne s'est point montré disposé à accepter le Gouvernement général des départements au delà des Alpes, il lui a ordonné d'aller prendre, à Lille, le commandement de la réserve de l'armée d'Angleterre, composée des deux régiments de Carabiniers dont il est colonel général et de deux divisions d'infanterie. Pour cette fois, Louis n'a pas été tenté de désobéir : le voisinage des boues de Saint-Amand dont il n'a pas encore fait l'expérience et dont il a l'idée d'user, puisque deux mois auparavant il a envoyé deux médecins en faire l'analyse, lui rend admissible le service qu'on attend de lui. C'est donc à Saint-Amand qu'il est venu établir son quartier général et il a emmené son fils aîné et sa femme. Celle-ci qui a mené, à Saint-Leu, la vie la plus solitaire et la plus craintive, ayant pour uniques distractions les leçons de musique de Plantade et les soins méticuleux qu'elle prenait de ses enfants, a accepté sans déplaisir ce voyage, si triste que fût le lieu et bien qu'elle fût obligée de laisser à Saint-Leu son second fils.

Dès son arrivée à Fontainebleau, l'Empereur a envoyé chercher cet enfant, autant pour son plaisir à lui-même que pour la consolation de Joséphine fort attristée d'avoir laissé Eugène si loin et peut-être pour toujours. **Il a senti**, écrit Joséphine à sa fille, **que j'avais besoin de voir un second toi-même, un petit être charmant créé par toi**. Et comme elle est la maman gâteau et qu'elle sait la fermeté des principes d'Hortense en matière d'éducation, elle se hâte d'ajouter : **Il se porte à merveille ; il est très gai ; il ne mange que la soupe que lui donne**

sa nourrice ; il ne vient jamais lorsque nous sommes à table. L'Empereur le caresse beaucoup. N'est-ce pas là l'apologie de toutes les mères-grands ?

L'époque que Napoléon a fixée pour la concentration des flottes dispersées sur les Océans approche. Il part pour Boulogne le même jour où Joséphine, fatiguée du long et rapide voyage d'Italie, part pour Plombières (14 thermidor-2 août.)

Il est à ce moment dans une disposition douce et très tendre, comme il lui arrive souvent à la veille des suprêmes périls, lorsque son cerveau est le plus tendu par les combinaisons politiques et militaires. Il a, davantage alors, besoin d'affections, de gentilleses, d'entours féminins. Le délassement qu'il en éprouve lui est utile et salutaire. Et ce n'est pas tant des caresses physiques qu'il veut — bien que la belle Génoise présentée par Murat trouve alors son emploi — que des espèces de caresses morales. C'est l'occasion attendue où son cœur adouci a des expansions pareilles à celles de jadis. N'est-ce pas du ton des lettres de la campagne d'Italie, cette lettre à Joséphine¹ ? J'ai voulu savoir comment on se portait à la Martinique. Je n'ai pas souvent de vos nouvelles. Vous oubliez vos amis. Ce n'est pas bien. Je ne savais pas que les eaux de Plombières eussent la vertu du fleuve Léthé. Il me semble que c'est en buvant ces eaux de Plombières que vous disiez : Ah ! [Bonaparte], si je meurs qui est-ce qui l'aimera. Il y a bien loin de cela, n'est-ce pas ? Tout finit : la beauté, l'esprit, le sentiment, le soleil (?) même ; mais ce qui n'aura jamais de terme, c'est le bien que je veux, le bonheur d'en jouir et la bonté de ma Joséphine. Je ne serai pas plus tendre, fi ! vous en faites des risées. Adieu, mon amie, j'ai fait hier attaquer la croisière anglaise, tout a bien été.

Si loin est Joséphine, et il lui faut des femmes qu'il aime pour lui tenir société. Il a Caroline, installée avec Murat dans une maison de campagne de la vallée de la Liane, mais ce n'est pas assez : il veut Hortense et surtout son fils. Il invite donc Louis à le rejoindre, mais Louis tout occupé de sa cure, des bains froids qu'il a dû prendre d'abord, des boues qui le tracassent et le fatiguent, sans qu'il perde courage, ne veut point interrompre les eaux, et, plutôt que de se déranger, préfère encore envoyer pour huit jours sa femme et son fils. C'est ce que Napoléon désire, et désormais, chaque soir, il a ces deux femmes à sa table. Dans la journée, ce sont déjeuners dans les camps, manœuvres, petites guerres où, une fois, l'Empereur, Hortense et le petit Napoléon se trouvent entre les deux feux : Comme nous l'avions suivi, a-t-elle dit, il fallut y rester ; mon fils n'eut pas la moindre frayeur, ce qui fit grand plaisir à son oncle. Ce sont des revues où l'Empereur parcourt les rangs, tenant, dans ses bras, ce petit enfant qui sourit. et, de sa voix grêle, crie aux hommes : Vive Nonon le soldat !

Et c'est le temps où il attend Villeneuve, où il guette la jonction des flottes, c'est le temps (21 thermidor-9 août) où il apprend le combat du Ferrol ; c'est le temps (25 thermidor-13 août, le jour même de la lettre à Joséphine) où il apprend que Villeneuve va se laisser bloquer au Ferrol, faire manquer la combinaison, où impérieusement il lui ordonne de sortir et de combattre ; c'est le temps (toujours le même jour, 23 thermidor) où tout craque avec l'Autriche, où il dicte la grande lettre à Talleyrand, le programme le plus étonnant de sa politique, où, de fait, il lance, lui, son ultimatum.

¹ L'écriture étant singulièrement difficile, on ne saurait répondre de tous les mots.

Joseph a profité de ces heures de confiance nécessaire, où sous peine de faire éclater le cerveau, l'esprit doit s'épancher. Il a entendu l'exposé du grand projet déjà réalisé dans l'imagination de Napoléon qui le saisit si fortement qu'il ne doute point de le remplir. S'il lui faut renoncer à l'Angleterre, si l'imbécillité de Villeneuve le condamne à remettre la conquête au temps où les jeunes officiers de vaisseau — Jérôme peut-être — auront acquis assez de métier pour diriger une grande flotte sans qu'ils aient perdu l'esprit de décision et la volonté d'aventure par qui, avant trente ans, on risque tout pour vaincre ; alors, avant la Noël, il n'y aura plus de Habsbourg à Vienne, il n'y aura plus de Bourbons à Naples ; Venise sera rentrée à l'Italie ; les Deux-Siciles seront à donner. Une Bavière agrandie, reliée à l'Empire par une étroite alliance, reliée à l'Empereur même par un mariage dont Napoléon a jeté la première idée plus d'un an auparavant (le 23 messidor an XII-12 juillet 1804), recevra le prix de cette fidélité deux fois séculaire qui, jusqu'ici, n'a valu à la maison de Wittelsbach que des revers glorieux et un empire éphémère. La Bavière fermera le Danube à l'Autriche et lui barrera le Rhin. Si l'électeur de Wurtemberg ne veut point devenir un allié fidèle et soumis, son remplaçant est tout trouvé : c'est le prince électoral auquel l'Empereur vient, sur sa cassette, de prêter 450.000 francs. Pour l'électeur de Bade, on l'a dans la main ; il l'a prouvé lors de l'enlèvement du duc d'Enghien ; le landgrave de Hesse-Darmstadt est de même, mais on s'en inquiète peu. Ainsi, tout le sud de l'Allemagne est acquis. Pour le nord, il consent à le laisser sous l'influence et dans le rayon d'action de la Prusse, à qui il abandonnera même le Hanovre pourvu qu'il y ait une alliance décidée. En Hollande, la République doit disparaître comme elle a fait en Italie, mais le système qui a créé la République batave doit subsister ; un vice-roi napoléonien ira prendre la place du Grand pensionnaire.

Ainsi c'est un remaniement général de l'Europe, et Joseph peut en profiter pour trouver une place ; mais c'est, semble-t-il, la dernière occasion, et, s'il la laisse échapper, sa situation en France ne sera pas moins compromise. Aussi se prête-t-il aux confidences et si, dès lors, il ne reçoit pas l'assurance formelle que le royaume des Deux-Siciles lui est destiné, du moins est-il assez eu courant des desseins de son frère pour savoir que ce royaume va devenir disponible et pour comprendre qu'il faudra qu'il l'accepte.

Que va-t-il devenir durant la campagne ? Colonel d'hier, n'ayant eu, malgré sa *légère blessure* de ses états de service, nulle occasion de faire ses preuves de bravoure, laissera-t-il son régiment aller au feu sans vouloir le commander ? Napoléon eût voulu montrer un peu son frère aux boulets, mais il était grave de risquer en même temps l'Empereur et son héritier présomptif. C'était, sans doute possible, le sentiment de Joseph. Napoléon n'était-il pas comme tout homme, comme tout soldat, à la merci d'un accident et cet accident n'était-il pas prévu, escompté, en dehors de certains Français, par tous les étrangers, ceux qui lui faisaient la guerre et ceux qui lui paraissaient alliés et même amis ? Était-ce sans avoir abordé cette hypothèse, sans avoir reçu des indications, et échangé des vues, que le marquis de Lucchesini, ministre de Prusse, écrivait à sa cour : *Les amis de l'ordre et des idées sages... croiraient trouver le complément des bienfaits de la Providence si la mort de Napoléon pouvait mettre le prince Joseph à sa place.* Le cas avait donc été envisagé et, s'il se produisait, il n'était point indifférent que Joseph fût à Paris.

Selon l'ordre de service que donne l'Empereur le 1er vendémiaire an XIV (23 septembre 1805), Joseph doit partir pour l'armée. L'Archichancelier est désigné pour remplir toutes les fonctions du Grand électeur, présider le Conseil d'État,

centraliser le travail des ministres et pourvoir à l'administration courante. Joseph — les journaux l'annoncent — est attendu à Strasbourg. Dans cette journée du 1er, changement à vue ; nouvel ordre de service : le Grand électeur est, saut pour la présidence du Conseil d'État, substitué à l'Archichancelier en tout ce qui est de représentation. Outre ses fonctions sénatoriales, il a mandat de réunir les ministres, le mercredi de chaque semaine, en son palais du Luxembourg, et il pourra adresser à l'Empereur toutes les observations qu'il jugera convenable. La direction générale n'en est pas moins laissée à Cambacérès, l'Empereur se réservant d'ailleurs de décider sur toutes les affaires qui, dans l'ordre normal du gouvernement et de l'administration, auraient besoin de sa signature.

L'apparence est gardée et Joseph reçoit ainsi une sorte d'emploi qui semble motiver son séjour, *au poste où les événements l'ont placé*, mais, si l'on entre dans le détail des fonctions, peut-on voir dans celles dévolues à Joseph une marque d'*entière confiance* ? Il aura la fumée de cette espèce de régence que l'Empereur établit en son absence ; Cambacérès en aura la réalité. L'Archichancelier, craignant, dit-on, que Joseph ne fût blessé de la nullité de son rôle, en fit l'observation à Napoléon, *mais celui-ci l'interrompit brusquement en lui disant que, pour ménager les vanités, il ne voulait pas se priver des lumières les plus précieuses pour lui*. Il consentait à ce que son frère ne le suivît point, mais quant à lui abandonner une part de son pouvoir, il n'avait garde.

Avec Louis, il en va tout autrement et il en résulte un contraste singulièrement instructif. Dès le 2 fructidor (31 août), Louis a reçu sa nomination au gouvernement de Paris. *Je tremble doublement, écrit-il à Lavallette, 1° de ne pouvoir refuser, 2° que je ne sois pas fait pour cette place et surtout que ma mauvaise santé et l'hiver ne m'empêchent de la bien remplir et ne compromettent, le service de l'Empereur. Que penses-tu de cela, mon cher ami, donne-moi le conseil que ton amitié et ton dévouement pour l'Empereur te dicteront en conscience. Puis-je accepter dans l'état où je suis, que l'hiver peut empirer ? Cependant, être nul quand tout nous indique la guerre et l'activité la plus utile ! Que faire ! Que je serais heureux si je me portais bien ! J'écris à Sa Majesté qu'elle décide de moi, que je ne sais qu'obéir, que Corvisart sait l'état où je suis et que, du reste, la santé et les lumières à part, je me sens le courage de remplir une place où il ne faudra que du courage, du zèle et de la bonne volonté. C'est bien plus et mieux encore que le commandement de Paris : Le connétable, est-il dit dans l'ordre général de service, commandera sous nos ordres notre garde impériale, notre garde nationale de Paris et celle des villes et départements de la première division militaire. Il commandera également la Garde municipale et toutes les troupes qui se trouveront dans l'étendue de cette division... Il assistera à toutes les séances du conseil... Il nous adressera tous les jours un rapport sur la partie que nous lui avons confiée. Ainsi, la force militaire aux mains de Louis, la force civile aux mains de Cambacérès ; néanmoins, soit que Joseph ne veuille pas voir, soit que les apparences lui suffisent et que les 300.000 francs dont son frère le gratifie le 1er vendémiaire (23 septembre) lui fassent prendre patience soit que, ayant atteint son but principal : rester Paris, il ne veuille pas gâter la situation par de prétentions nouvelles, il paraît satisfait ; toutefois, il obtient que Napoléon justifie officiellement sa présence et, par un message au Sénat (8 vendémiaire 30 septembre), lui en délègue la présidence. J'ai été fort aise, écrit l'Empereur, de trouver l'occasion de donner à ce prince une preuve de mon estime pour ses talents et de ma confiance illimitée dans son attachement à ma personne... J'ai pensé ainsi que le besoin de la Patrie exigeait que, pendant que je serais sur les frontières, le Grand électeur restât au milieu*

de vous. Tout s'arrange donc au gré de Joseph. Dans son palais, meublé tout à neuf aux dépens de l'Empereur, il voit beaucoup de monde, il se rend presque toujours accessible, il reçoit et communique les nouvelles ; partout, il a la première place ; il tient cercle au Luxembourg, donne des concerts et des ballets ; toute la cour impériale s'y presse, tous les ambassadeurs y vont et chacun se loue de l'accueil du prince, de la [politesse bienveillante](#) de la princesse. Seul, Joseph est en vue ; l'absence de l'Impératrice qui est à Strasbourg lui attire tous les honneurs ; il est vrai que, à Strasbourg, les courriers s'arrêtent, qu'il en vient parfois, à la société habituelle de Joséphine, des avis qui ne passent point par lui ; cela seul lui gâte sa quasi-souveraineté. Aussi, à chaque occasion, dans ses dépêches quotidiennes à l'Empereur, glisse-t-il une insinuation contre Strasbourg, c'est-à-dire contre Joséphine. Le faux bruit est-il répandu d'une grande victoire ? [Les nouvelles exagérées sont venues de Strasbourg](#), écrit-il. Une lettre de l'Empereur, au sujet des drapeaux pris sur l'ennemi et donnés à la Ville, a-t-elle été directement adressée de Strasbourg au préfet de la Seine ? [J'ai le droit de m'en plaindre](#), dit-il. [J'ai tout lieu de croire](#), écrit-il un autre jour, [que les dépêches de Votre Majesté sont retenues à Strasbourg](#), et encore : [J'ai su par des lettres particulières transmises par le télégraphe, par une lettre particulière que Sa Majesté l'Impératrice a bien voulu m'écrire, le succès prodigieux des armes de Votre Majesté](#). La lutte engagée depuis 1796 continue sans que l'une des parties au moins désarme un instant devant les triomphes ni devant les revers.

Hormis la représentation, le rôle de Joseph est d'ailleurs assez nul. La crise financière et commerciale que traverse Paris a sans doute des causes apparentes et en partie sérieuses, mais, par la spéculation d'une part, par une sorte de conspiration de l'autre, elle se trouve aggravée au point de mettre l'Empire et la France en péril. C'est l'occasion cherchée et trouvée par les royalistes rentrés, les Anglais et les financiers à leurs gages. A des aveux échappés, à des confidences surprises, nul doute : ce n'est point ici une simple intrigue des gens d'argent jouant à la baisse, avec leur habituel patriotisme, sur la défaite possible de leur nation ; c'est une formidable machine de guerre, préparée par l'Angleterre et ses alliés, pour faire sauter la Banque de France, ruiner le crédit national, arrêter Napoléon en pleine marche sur Vienne. Cette crise est la première manifestation d'une politique nouvelle, d'un système de guerre financier où les banquiers cosmopolites, conscients ou non, exécutent à l'intérieur les ordres de l'ennemi et, à brassées d'écus, tuent les soldats par derrière. Pour la résoudre, la parole est à l'Empereur seul ; c'est à coup de victoires qu'il défend la Banque, qu'il sauve le crédit, qu'il terrasse les gens d'argent. Quelque mesure qu'on prenne à Paris, on ne gagnerait rien si, chaque jour, n'arrivait de Bavière et d'Autriche, un courrier de victoire. C'est la façon dont Napoléon joue à la bourse. Joseph, quoiqu'il ait eu jadis d'intimes liaisons avec divers financiers — et d'autres plus intimes encore avec les femmes de certains ne saurait être rendu responsable des mesures, sa doute mal conçues, qui furent délibérées par ministres et décidées simplement sous sa présidera,

Sur d'autres points, sa conduite est plus critiquable. Duroc, envoyé à Berlin, n'y a point obtenu les résultats qu'espérait Napoléon. Le passage du corps d'armée de Bernadotte à travers le margraviat d'Anspach a donné prétexte aux inimitiés anciennes de la plupart des gens de la cour pour se déchaîner contre la France. La visite de l'empereur de Russie, ses galanteries près de la reine Louise partie en guet d'ailleurs depuis la mort du duc d'Enghien ; les rancunes excitées chez le roi et les intrigues suscitées dans son cabinet particulier, les inquiétudes que

donne à la Prusse l'étroitesse des alliances contractées avec la France par les Allemands du sud, tout présage une guerre prochaine. Joseph le sait, et pourtant, c'est le ministre de Prusse qu'il prend pour confident ; c'est à lui qu'il dévoile les projets de son frère ; c'est devant lui qu'il les critique. Est-ce indiscretion ? Convient-il d'accuser d'un si grave défaut le négociateur de Lunéville et d'Amiens ? Est-ce propos délibéré et dessein médité pour se ménager la puissance avec laquelle il est à penser que l'Empereur va entrer en guerre ? En tout cas, le marquis de Lucchesini, après avoir rapporté nombre de conversations qu'il eues a *avec un personnage autorisé* qu'il n'a point nommé, ajoute dans une dépêche ultra secrète : La personne avec laquelle j'ai eu l'entretien rapporté dans ma dépêche d'aujourd'hui est le prince Joseph Bonaparte. Ami de la paix, connaissant à fond le besoin qu'en a la France, mais courbé tout le premier sous le joug de fer avec lequel Napoléon contient et comprime plus qu'il ne règne et gouverne l'Empire ; mais, craignant la fougue et le despotisme de ce frère, l'ivresse de ses succès, les conseils ambitieux de son beau-frère Murat qui veut sortir de cette guerre souverain d'un nouvel Etat ; mais, redoutant les insinuations incendiaires des généraux qui l'entourent et pour qui la guerre est une source de richesses et d'honneurs, le prince Joseph m'a paru fort inquiet sur l'issue de la négociation du comte de Haugwitz.

Cette intrigue qui aurait pu avoir des conséquences n'est pas, semble-t-il, poussée plus avant ; la bataille d'Austerlitz la dénoue comme elle dénoue la négociation du comte de Haugwitz. D'ailleurs, au même moment, arrive à Paris la nouvelle du débarquement à Naples d'un corps d'armée anglo-russe. Coïncidant avec les victoires de l'Empereur en Moravie cette démonstration qu'a provoquée la reine des Deux-Siciles et à laquelle elle s'est jointe ardemment ne peut avoir pour effet que de précipiter la déchéance des Bourbons, et Joseph est au courant des intentions de l'Empereur. Dès Boulogne, il en a eu la confidence et son attention, depuis lors, est éveillée de ce côté. C'est un pis-aller sans doute, mais supportable. La guerre n'ayant point réalisé une hypothèse qui eût été préférable, il n'y a plus lieu, pour le moment, de porter ailleurs ses rêves. Joseph coupe donc l'intimité avec Lucchesini ; il met dans sa plus grande confiance le marquis de Gallo, ministre de Naples, toujours prêt à trahir ses maîtres du jour pourvu que ceux du lendemain le conservent en faveur, et il dispose toute chose comme s'il était déjà assuré de son trône.

Par le trente-septième bulletin, Napoléon, le 5 nivôse (25 décembre), notifie à l'Europe sa décision : Le général Saint-Cyr marche à grandes journées : sur Naples pour punir la trahison de la reine et précipiter du trône cette femme criminelle qui, avec tant d'impudeur, a violé tout ce qui est sacré parmi les hommes. On a voulu intercéder pour elle auprès de l'Empereur, il a répondu : Les hostilités dussent-elles recommencer et la nation subir une guerre de trente ans, une si atroce perfidie ne peut être pardonnée. La reine de Naples a cessé de régner : ce dernier crime a rempli sa destinée ; qu'elle aille à Londres augmenter le nombre des intrigants et former un comité d'encre sympathique avec Drake, Spencer, Smith, Taylor, Wickham ; elle pourra y appeler, si elle le juge convenable, le baron d'Armfeld, MM. de Fersen, d'Antraigues et le moine Morus.

Huit jours plus tard, le 10 nivôse (31 décembre), il écrit à Joseph : Mon intention est de m'emparer du royaume de Naples. Le maréchal Masséna et le général Saint-Cyr sont en marche avec deux corps d'armée sur ce royaume. Je vous ai nommé mon lieutenant commandant en chef l'armée de Naples. Partez quarante heures après la réception de cette lettre pour vous rendre à Rome et que votre

première dépêche m'apprenne que vous en avez chassé une cour perfide et rangé cette portion de l'Italie sous nos lois.

Courrier par courrier, le 7 janvier 1806, — car il faut sept jours à l'estafette — Joseph répond : J'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 10 nivôse. Je la remercie de la confiance qu'elle me témoigne ; je partirai sous quarante-huit heures. Nulle discussion, nulle explication, un vague remerciement comme de quelque chose de convenu et d'arrêté, voilà de la part de Joseph, et, de la part de Napoléon, pas d'hésitation sur les intentions d'un frère qui ne l'a point accoutumé à tant d'obéissance qu'il ne doive avoir des doutes sur l'exécution de ses ordres : rien qu'une énonciation de titre et le règlement de menus détails : Vous prendrez l'uniforme de général de division. Le titre de mon lieutenant vous donne le commandement sur les maréchaux. Votre commandement ne s'étend pas au delà de l'armée et du territoire de Naples. C'est tout : quant à la capacité militaire de Joseph, l'Empereur a bien quelques scrupules, mais, dit-il, avec les généraux que vous avez et les instructions que je donnerai, vous ferez ce que j'aurais pu faire.

Avant la campagne, dans la conversation où a été finalement réglé l'ordre de service, Joseph s'est donc arrangé avec son frère. L'entretien n'a pas été poussé au point qu'il ait dû officiellement se prononcer : en son for intérieur, il s'est déterminé ; il a compris qu'il n'avait rien à gagner à une plus longue résistance, que si, à défaut de la Lombardie, il obtenait Naples sans renoncer à l'hérédité impériale, ce ne serait point un établissement à dédaigner. Mais il n'a point instruit son frère de sa pensée et ne lui a donné que des assurances générales. Napoléon ne l'a point poussé, mis au pied du mur. Pour lui, l'engager est tout. Dépaysé, mis hors de ses habitudes et de ses coteries, Joseph prendra le goût de l'exercice du pouvoir, en touchera les avantages et, à distance, sentant mieux les vraies proportions de son frère à lui, deviendra pour le système un auxiliaire précieux au lieu de demeurer un centre de ralliement pour les opposants. Mais, exiger une solution avant le temps où elle sera nécessaire, à quoi bon ? On reste dans les termes vagues, sans se compromettre de part ni d'autre. Et ce n'est pas une nuance indifférente des caractères, la diplomatie dont usent les deux frères, le secret qu'ils gardent, les façons détournées qu'emploie Napoléon pour réaliser un dessein que Joseph connaît certainement et sur lequel il a soin de se taire au point de laisser son frère incertain s'il acceptera de le remplir.

Joseph, bien que l'Empereur en remerciement de tout ce qu'il a fait pendant le temps qu'il est resté à Paris, lui promette, comme gage de satisfaction, son portrait sur une tabatière, ne semble pas avoir gardé de grandes illusions sur le rôle qu'il a joué. Il sait que quoiqu'il pensât, décidât, exécutât, c'était de Moravie seulement que viendrait la perte ou le salut.

Au contraire, Louis, à l'en croire, a tout fait : Durant cette campagne jusqu'à la fin de 4805, écrit-il lui-même, Louis mit un zèle et une activité inimaginables dans son commandement à Paris. Avec peu ou presque point de troupes, il maintint l'ordre, malgré les embarras des finances, les intrigues et l'agitation extrême de tous les partis et des rassemblements prodigieux de l'immense population de Paris qui se multipliaient et grossissaient chaque nuit par la pénurie des finances, l'attente des événements et peut-être les projets secrets des factieux. Malgré tous ces obstacles, non seulement, il fit face à tout, mais il envoya journellement des renforts à la Grande armée. Il correspondait souvent

avec son frère, assistait au conseil des ministres et veillait sur les côtes de l'Ouest, Brest, Anvers et la Hollande.

Au moins, il se rend justice. Sauf quelques revues qu'on le voit passer, on ne se douterait pourtant pas de son *inimaginable* activité. Il ne se trouve aucune lettre que l'Empereur lui ait adressée durant le premier mois de l'an XIV et aucun des rapports qu'il a dû faire n'a été retrouvé. Il est certain pourtant qu'il entretenait une correspondance avec le quartier impérial et que, en dehors de ses pouvoirs ostensibles de commandant de la première division militaire, il avait reçu des instructions particulières pour le cas d'un malheur à l'armée, d'une descente des Anglais ou d'une attaque des Prussiens. Cette dernière hypothèse devenant vraisemblable vers le milieu de brumaire, l'Empereur, par décret rendu à Lintz le 17 (8 novembre), ordonna la formation d'une armée du Nord, composée de six divisions et placée sous les ordres du connétable de l'Empire.

Il envoya en toute hâte un courrier à Louis, en le priant de faire l'impossible pour organiser cette armée, afin de protéger le nord de la France, les chantiers d'Anvers et la Hollande. Malgré la difficulté de la chose qui parut impossible aux ministres de l'Empereur, à force de soins, de zèle et d'activité, Louis parvint à former son armée, et, un mois après la date du décret de son frère, jour pour jour, il lui écrivit de Nimègue qu'il se trouvait en position avec son armée attendant ses ordres. Voilà ce qu'écrivit Louis, et peut-être ce qu'il croit vrai.

En réalité, l'Empereur, comme il l'écrit à Lefebvre le 24 brumaire (13 novembre) a *pourvu à tout ce qui était nécessaire* ; il a désigné chacune des unités devant composer chacune des divisions ; il a mis à la tête des quatre premières deux soldats émérites Michaud et Colaud, il a laissé le choix des deux autres divisionnaires aux maréchaux Kellermann et Lefebvre, commandant les corps de réserve formés à Mayence et à Strasbourg, et c'est à ceux-ci qu'est revenue la besogne à faire sur les indications fournies par César Berthier qui, destiné aux fonctions de chef d'état-major, s'est, sous prétexte d'une tournée d'inspection, rendu à Nimègue plusieurs jours avant que le décret ne fût lancé.

L'invasion prussienne était le prétexte ; l'occupation définitive de la République batave par un corps français est le but. Le soin qu'on a pris d'embrigader, sous les ordres de Michaud, les troupes bataves avec les troupes françaises et l'état des cantonnements assignés à l'armée le démontrent amplement.

Louis, qui sans doute n'est point dans le secret, a cru sincèrement à la menace prussienne et, au lieu de se conformer aux ordres de son frère, il a fait feu des quatre membres, a expédié sur la frontière du Nord, en grande hâte, tout ce qui se trouvait de troupes à Paris, en Normandie et en Bretagne ; puis, très fier de sa prouesse, il est parti pour son armée. Il est arrivé le 13 frimaire (4 décembre) à Anvers, a passé en revue, le lendemain, les troupes du général Colaud ; puis s'est rendu à Berg-op-Zoom ; de là à Nimègue et à Lent, où il y a eu une conférence avec le ministre de France et les ministres bataves pour la Guerre et la Marine. Il est revenu à Nimègue, y a fait un court séjour, est passé, vers le 26 frimaire (17 décembre) dans le pays de Clèves, et de là est retourné enfin à Nimègue où il s'est établi.

A l'en croire, cette opération eut une grande influence sur les négociations au quartier général de France entre celle-ci et la Prusse, prête à déclarer la guerre. Elle ne le fit pas, ajoute-t-il, et l'Empereur apprit par le comte d'Haugwitz, ministre de Prusse, que l'Armée du Nord se trouvait sur les frontières de duché de Berg, appartenant à ce royaume, tandis que l'Empereur doutait encore de la

possibilité de le former. La première demande d'Haugwitz fut l'ordre à cette armée de s'arrêter.

Tout cela s'est passé dans son imagination ; de bonne foi, il a pu croire qu'il a joué un rôle ; phénomène que son état mental expliquerait, mais il est tellement à double fonds qu'une autre hypothèse est admissible. En se présentant ainsi comme le sauveur de l'Empire, n'a-t-il pas suivi un double but d'abord dissimuler l'espèce de panique à la suite de laquelle, malgré les observations très précises de Joseph, il a démuni Paris de sa garnison entière, ce qui lui a valu de Napoléon une réprimande sévère ; ensuite, couvrir son infraction aux ordres successifs que l'Empereur lui a adressés par Berthier ?

La bataille d'Austerlitz qui a déterminé M. de Haugwitz à changer d'adresse le compliment dont il était porteur, a été livrée le 11 frimaire (2 décembre) ; c'est le 13 (4) que Louis est arrivé à Anvers ; mais ce n'est que le 26 (17) qu'il s'est trouvé à Clèves. Or, le 19 (10), on a reçu à Paris la nouvelle de la victoire ; le 21 (12), le colonel Lebrun en a apporté tous les détails. Par la ligne télégraphique du Nord, Louis a été informé au plus tard le 20 (11), et il sait dès lors qu'il n'a plus rien à craindre ; d'ailleurs, le bruit qu'il a si légèrement accueilli le 14 (5) du passage du Weser par les Prussiens, bruit sur lequel il a appelé à lui toutes les troupes de Paris, du camp d'Évreux et même du camp de Poitiers, est faux et il ne peut pas l'ignorer. Donc, six jours avant qu'il fût rendu à Clèves, son rôle de sauveur était terminé, sans qu'il eût eu à en réciter une ligne ; mais un autre rôle lui était assigné et c'est pour se disculper de l'avoir refusé, puis accepté, qu'il fausse les dates et dissimule les faits.

De Brünn, le 19 frimaire (10 décembre) l'Empereur lui a ordonné de faire partir les deux divisions du général Colaud, d'Anvers pour Amsterdam, où elles seront ainsi que le 20^e Chasseurs venu de Clèves, soldées et nourries aux dépens de la République batave. Louis a reçu cette dépêche au plus tard le 28 frimaire (19 décembre), alors qu'il était dans le pays de Clèves. Le 9 nivôse (30 décembre), il a reçu de Berthier cette lettre écrite de Schœnbrunn, le 30 frimaire (21 décembre) : L'Empereur me charge de vous faire connaître que vous ne devez pas avoir de grandes inquiétudes sur le Nord.

Sa Majesté ordonne que vous fassiez retourner à Paris tous les détachements de sa garde que vous avez fait partir pour la Hollande.

L'Empereur pense arriver d'un moment à l'autre ; d'ailleurs, son intention est que sa garde ne donne jamais en détail.

Comme je l'ai mandé à Votre Altesse, l'Empereur s'est arrangé avec la Prusse, ce qui change beaucoup les affaires du Nord.

Sa Majesté ordonne, mon Prince, que vous restiez en Hollande, que vous y fassiez bien cantonner votre armée, que vous la teniez sur un pied respectable. La Hollande doit fournir la solde et toutes les dépenses de l'Armée du Nord ; elle doit acheter et fournir tous les chevaux d'artillerie et de charrois et, par ces rapports, Votre Altesse n'a rien à tirer de France, l'Armée du Nord ne devant rien coûter à l'Empereur...

Rien de plus net : l'Empereur entend que l'Armée du Nord occupant la République batave, Louis, qui conserve le commandement en chef, devienne, par une pente insensible, le gouverneur, puis le roi de la Hollande. Louis a en mains depuis quinze jours la dépêche du 19 frimaire, il a en mains depuis sept jours la dépêche du 30 frimaire, lorsque, le 6 janvier 1806, il reçoit communication de la

paix de Presbourg. Or, le 8, sans tenir le moindre compte des ordres de l'Empereur, il part de Nimègue pour Utrecht et Amsterdam, laissant le commandement de l'armée au général Colaud. D'Amsterdam, où il s'arrête quarante-huit heures, il vient le 13 à La Haye où il prend congé du Pensionnaire, et, le même jour, à minuit, il s'embarque sur un yacht de l'État pour gagner Rotterdam, d'où il revient en droiture à Paris.

C'est seulement à Carlsruhe, le 21 janvier, que Napoléon apprend cette formelle désobéissance à ses ordres. On me dit, écrit-il à Cambacérès, que le prince Louis a donné l'ordre de dissoudre l'Armée du Nord. Je ne sais où il a pris cela. Le lendemain, nouveau sujet d'étonnement. C'est Louis qui le reçoit à Strasbourg. Louis, en effet, a jugé opportun de venir au-devant de son frère afin de conjurer l'orage, et il a des façons de s'expliquer qu'il faut retenir. L'Empereur le gronda, écrit-il, sur sa précipitation à renvoyer les troupes à Paris comme sur son prompt départ de la Hollande. Pourquoi l'avez-vous quittée, lui dit-il ? un vous y voyait avec plaisir, il fallait y rester. — La paix une fois conclue, répondit celui-ci, j'ai tâché de réparer la faute que vous m'aviez reprochée dans vos lettres en renvoyant à leur poste les troupes que j'en avais fait sortir pour former l'Armée du Nord. Quant à moi, à qui vous avez laissé le commandement de la Capitale en votre absence, mon devoir était de m'y trouver à votre retour, si je n'avais cru mieux faire en venant à votre rencontre. Je conviens, ajouta-t-il, que les bruits qui circulaient en Hollande sur moi et sur le changement de gouvernement dans ce pays ont hâté mon départ. Ces bruits ne sont pas agréables à cette nation libre et estimable et ne me plaisent pas davantage.

Ces paroles, si elles ont été réellement prononcées, — c'est Louis qui les rapporte — n'étaient point pour atténuer les griefs de toute sorte que Napoléon avait réunis contre son frère — d'ordre politique, militaire et familial. — Toutefois il n'engagea point la bataille et ne se lança dans aucun reproche. Sauf la Hollande, le reste était du passé et il était préférable de n'en pas parler ; face à face, Louis ne lui résisterait pas longtemps sur le seul point qui, à présent, l'intéressât, parce que, seul, il tenait aux desseins d'avenir. Sans colère, mais avec une froide raideur, il permit à Louis de le suivre.

Si, momentanément, la Hollande échappait à son système, Napoléon avait au moins réalisé dans l'Allemagne du sud les projets qu'il exposait à Pont de Brique. Il avait d'abord entraîné Bade, le Wurtemberg et la Bavière dans sa lutte contre la maison de Lorraine, il avait ainsi attaché à la fortune de la France des princes dont la puissance individuelle pouvait être médiocre, mais dont la force collective n'était point à dédaigner ; il les avait compromis d'une façon qu'on pouvait croire définitive vis-à-vis de leur ancien suzerain ; puis, il avait introduit, dans ses alliances avec ces trois cours, un lien essentiel, le seul qui comptât à ses yeux, le lien de famille. L'union qu'il avait établie par l'influence de sa politique, affermie par la puissance de ses armes, consolidée par ses bienfaits, il croyait la rendre indissoluble et définitive en jetant de son sang dans les dynasties allemandes, grandies par lui jusqu'à la royauté.

De son sang est beaucoup dire, car, dans sa propre famille, les sujets manquaient pour cette sorte de conscription matrimoniale. Il n'avait à présenter que Jérôme, et Jérôme, quoique ci-devant marié et déjà père de famille, pouvait-il être garanti comme époux ? Était-on bien assuré d'abord qu'il eût renoncé à Mlle Patterson, qu'il ne se tint point engagé vis-à-vis d'elle ? Puis, quelle était sa position au regard des lois civiles et religieuses ? Était-il marié, ne l'avait-il

jamais été, comme le soutenait Napoléon, ou était-il à démarier ? Au civil, on pouvait discuter : Cambacérès, juriste, soutenait qu'il y avait eu mariage et que la justice devait intervenir pour prévenir les effets qu'on ne manquerait pas d'en tirer. Je ne puis être de votre opinion, avait répondu l'Empereur. Si Jérôme s'était marié en France, devant des officiers d'état civil, il faudrait un jugement pour l'annuler. Marié à l'étranger, son contrat n'étant inscrit sur aucun registre, mineur, sans aucune publication de bans, il n'y a pas plus de mariage qu'entre deux amants qui se marient dans un jardin, sur l'autel de l'amour, en face de la lune et des étoiles. Ils se disent mariés, mais l'amour fini, ils s'aperçoivent qu'ils ne le sont pas. Pour l'Empereur, il suffit que l'acte du mariage n'ait été inscrit ni transcrit sur aucun des registres français destinés à recueillir et à constater l'état civil des citoyens ; par ses décrets, il y a paré : point d'acte, point de mariage. A-t-il ainsi prétendu éviter le scandale, ou cru rendre plus douteuse encore la filiation de l'enfant de M Patterson ? En tout cas, il a refusé que la cause fût portée devant un tribunal ; il s'est contenté d'affirmer, par les actes les plus solennels, sa volonté de chef de famille et de souverain ; il s'est imaginé que ce serait assez pour qu'elle fût à jamais respectée par ceux qui, héritiers de son nom, recevraient le bénéfice de sa gloire et en emprunteraient leurs droits. Sans doute il s'est trompé. Ce n'est pas de son vivant seulement qu'il a trouvé, dans sa propre famille, l'oubli de ses doctrines, le mépris de ses décisions et la révolte contre ses ordres.

Il a donc refusé de faire rompre par un tribunal civil ce mariage qui, civilement, n'existe pas, mais il ne peut nier qu'il ait été contracté une sorte de lien religieux, bien fragile à coup sûr et qui par l'énoncé seul de l'acte qui le constate est frappé de nullité¹ ; mais, enfin, cela vaut comme un mariage de conscience et doit être brisé de même : simple affaire de forme. A Paris, Napoléon en a parlé au Pape incidemment, avec une négligence affectée et il se flatte de n'éprouver aucune difficulté. Toutefois, bien qu'il croie Pie VII convaincu par les arguments qu'il a développés devant lui, quoiqu'il estime le fait acquis (lettre à Cambacérès du 23 floréal an XIII-13 mai 1805) une parole dite en conversation ne suffit point et le 4 prairial (24 mai), au milieu de diverses affaires, il glisse sa demande. J'ai parlé plusieurs fois à Votre Sainteté, écrit-il, d'un jeune frère de dix-neuf ans que j'ai envoyé sur une frégate en Amérique et qui, après un mois de séjour, s'est marié à Baltimore, quoique mineur, avec une protestante, fille d'un négociant des Etats-Unis. Il vient de rentrer ; il sent toute sa faute. J'ai renvoyé sa soi-disant femme en Amérique. Selon nos lois, le mariage est nul. Un prêtre espagnol a assez oublié ses devoirs pour lui donner sa bénédiction. Je désirerais une bulle de Votre Sainteté qui annulât ce mariage.

J'envoie à Votre Sainteté plusieurs mémoires dont un du cardinal Caselli dont Votre Sainteté recevra beaucoup de lumières. Il me serait facile de le faire casser à Paris, l'Église gallicane reconnaissant ces mariages nuls ; il me paraîtrait mieux que ce fût à Rome, ne fût-ce que pour l'exemple des membres des maisons souveraines qui contracteront un mariage avec une protestante. Que Votre Sainteté veuille bien faire cela sans bruit ; ce ne sera que lorsque je saurai qu'elle veut le faire que je ferai la cassation civile.

¹ Baltimore, ce 24 décembre mil huit cent trois. Avec licence, j'ai, ce jourd'hui, uni dans les saints liens du mariage conformément aux rites de la Sainte Église Catholique, Jérôme Bonaparte, frère du Premier Consul de France avec Elisabeth Patterson, fille de William Patterson, écuyer, de la ville de Baltimore et de Dorcas (Spear), son épouse.

J. † Evêque de Baltimore.

Il est important pour la France même qu'il n'y ait pas auprès de moi une fille protestante ; il est dangereux qu'un mineur de dix-neuf ans, enfant distingué, soit exposé à une séduction pareille contre les lois civiles et toute espèce de circonstances.

Tout dans cette lettre est maladroit et hors de propos. Napoléon a trop le ton du commandement pour prendre celui de la sollicitation. Il est si habitué à être obéi en tout ce qu'il ordonne, qu'il ne peut se prêter à soumettre ses actes à un jugement étranger. Les arguments qu'il invoque ne sont pas soutenables. Les assertions qu'il émet sont la plupart controuvées. Les menaces dont il les accompagne sont inutiles. Il semble, en cette lettre, aller tout au rebours de la requête qu'il présente, il ne parlerait pas autrement s'il avait le dessein médité de la faire rejeter et, en vérité, il compte trop sur la terreur qu'il inspire, sur le prestige ou la séduction qu'il exerce. Le Pape ne doit pas, ne peut pas résister ; il le lui signifie, lui notifiant en même temps le jugement à rendre et les considérants à alléguer.

Certes, pour invalider un tel mariage les arguments ne manquent pas ; les motifs d'annulation ou de dispense se rencontrent à chaque mot ; rien n'est régulier ni correct ; les énonciations sont à dessein incomplètes ou fausses ; nulle des règles obligatoires n'a été suivie et il suffirait d'un peu de complaisance pour que, à Rome, on en fût certain.

Mais, justement, Pie VII ne croit avoir aucune raison de se rendre agréable. Son voyage à Paris ne lui a rapporté ni la restitution des Légations, ni l'abolition des Articles organiques, rien que de vains honneurs et d'inutiles présents. Le moment n'est-il pas venu de prouver à l'Empereur que, en regard de sa puissance, il en est une, indépendante et autonome, que nul, si grand qu'il soit, ne peut ni braver ni contraindre et devant qui tout conquérant s'arrête. Pie VII d'ailleurs, comme moine et comme casuiste, peut éprouver des scrupules que l'autorité du cardinal Caselli, si bizarrement invoquée, n'est pas plus pour ébranler que les exemples tirés de l'Eglise gallicane, On peut admettre qu'il est de bonne foi, qu'il ne mêle même pas les querelles du Temporel avec le Spirituel lorsque, après un mois de réflexion, il répond que, pour quantité de raisons qu'il expose il lui a été impossible, parmi les motifs qui lui ont été proposés ou ceux qu'il a pu imaginer lui-même, d'en découvrir un seul qui lui permette, ainsi que le désire l'Empereur, de déclarer la nullité dudit mariage.

Napoléon ne pardonna point au Pape cette décision qu'il crut inspirée par le dépit alors qu'elle l'était peut-être par la conscience. Il ne voyait — ou prétendait ne voir — qu'une question politique là où le Pape trouvait un point de doctrine ; se tenant supérieur aux instances et aux procédures, il n'admettait point qu'il pût être obligé pour l'un des siens de fournir des arguments ou même des prétextes. Sa parole suffisait et son ordre. Le refus qui lui fut opposé le blessa comme une révolte. Dès lors, il tint le Pape suspect, sinon déjà ennemi. En plusieurs lettres, il fait allusion à la protection accordée par Pie VII au protestantisme ; on le sent frémissant, méditant des revanches ; toutefois, malgré sa menace de recourir à l'Eglise gallicane, il lui faut pour le moment subir l'échec et longer la corde. Il ne peut introduire devant l'officialité de Paris une demande en nullité sans l'aveu de Jérôme, et Jérôme, s'il se soumet à vivre loin de Mue Patterson, s'il se résigne à reprendre le service de mer, n'en continue pas moins à correspondre avec sa chère Elise.

Napoléon l'a retrouvé à Gênes, à son retour de Milan, le 12 messidor an XII (1er juillet 1805) et il l'a chargé d'aller avec sa division, composée de trois frégates et

de deux bricks, retirer tous les esclaves génois, italiens et français détenus dans les bagnes d'Alger. La démarche n'a point de périls et on donnera tout l'éclat d'un triomphe, elle attachera les Liguriens à la France et mettra Jérôme en vue.

Le projet est bien conçu, mais les moyens d'exécution sont des plus médiocres. L'armement des navires se fait lentement et le jeune commandant ne le presse point, car il use sans discrétion des plaisirs de Gènes, s'y est lié surtout d'intimité avec une famille Laflèche, où il a rencontré les plus agréables complaisances.

Ce n'est qu'un mois après le passage de l'Empereur, le 19 thermidor (7 août) qu'il se décide à appareiller. Un coup de vent le force à relâcher à Toulon où il reste jusqu'au 26 (14), non sans faire quelque bruit et prendre des gaîtés qui n'ont de rapport ni avec le régime des vents, ni avec l'opération secrète qu'il annonce d'ailleurs à tous ses correspondants.

Il repart enfin, arrive le 30 (18) devant Alger où M. Dubois-Thainville, consul général de France, a, moyennant 450.000 francs dont on n'eut garde de parler, donné forme et conclusion à l'affaire et, le 2 fructidor (20 août), il remet à la voile, emmenant 231 esclaves que le Dey a fait délivrer. Onze jours après (13 fructidor-31 août), il entre en rade de Gènes et, après une quarantaine de quatorze jours, débarque en vainqueur. Rien ne manque. Il y a canon, pavois, arcs de triomphe, *Te Deum*, banquet et bal chez l'Architrésorier faisant fonctions de gouverneur général et, pour conclure, illumination générale. Decrès lui écrit une lettre où l'on lit cette phrase : [Toute l'Europe a les yeux sur vous et particulièrement la France et la marine de Sa Majesté.](#) (24 fructidor-11 septembre.)

Le 1er vendémiaire an XIV (23 septembre), l'Empereur forme, sous le contre-amiral Willaumez, une escadre de 6 vaisseaux et 2 frégates qu'il destine à [attaquer le commerce de l'ennemi sur tous les points](#). Cette escadre, qui devra tenir la mer pendant quatorze mois au moins, visitera d'abord le Cap de Bonne-Espérance ; en mars 1806, elle croisera autour de Sainte-Hélène ; elle remontera à la Martinique, ravagera les petites Antilles anglaises, gagnera Terre-Neuve, y détruira la pêche, la poursuivra au nord de l'Islande, sur les côtes du Spitzberg et du Groenland et interrompra la navigation entre l'Angleterre et l'Amérique. C'est un brûlot de 450 canons lancé sur le commerce britannique : partout où Willaumez pourra l'atteindre, aux Indes ou au Brésil, qu'il aille, il a carte blanche et l'Empereur résume ainsi la philosophie de la croisière : [L'art consiste surtout à savoir faire la guerre aux dépens de l'ennemi et à prolonger l'activité de l'escadre en remplaçant ses consommations par ses prises.](#)

Jérôme, quoique toujours capitaine de frégate, destiné à commander dans cette escadre un vaisseau de 74 canons : *le Vétéran*. Seulement il n'a aucune envie de partir. A peine l'Empereur en Allemagne annonce à Joseph sa prochaine venue à Paris (11 vendémiaire-3 octobre). Le lendemain, il apparaît en personne. [Il sort de chez moi](#), écrit Joseph à Napoléon, [et il part pour se rendre auprès de vous. Son désir est de servir sous vos yeux et, dans tous les cas d'exécuter vos ordres. Je crois que, près de vous, il sera très bon ; loin, il est possible qu'il se laisse plus aller aux passions de son âge et aux mouvements de sa position.](#) Grâce à Decrès, qui se flatte d'avoir acquis quelque influence sur son esprit, probablement en faisant miroiter à ses yeux la dignité de grand amiral, Jérôme, qui s'en tient déjà revêtu — qu'on voie sa lettre à Mlle Patterson du 16 octobre — renonce au voyage en Allemagne. C'est une victoire que Joseph annonce et, autre victoire, Jérôme consent à partir [pour la destination qui lui a été transmise le ministre](#). Mais il ne part pas ; il est encore Paris le 7 brumaire (29 octobre) ; le surlendemain, sans faute, il ira prendre congé de sa mère, et, dans la semaine,

gagnera Brest. Il est plein d'ardeur et de bonne volonté ; seulement, il n'a pas d'argent. C'est 40.000 francs, si l'on veut qu'il parte. Or, outre sa pension annuelle de 150.000 francs, il a reçu de l'Empereur 100.000 francs le 5 thermidor (24 juillet) et 91.000 francs le 30 fructidor (17 septembre). Joseph avance les 40.000 francs. Jérôme s'en va à Pont, y passe deux jours, revient à Paris. Pressé par Decrès de rejoindre son poste, il s'y détermine enfin le 27 brumaire (18 novembre) ; mais, cette fois, c'est 60.000 francs qu'il demande. Joseph les emprunte, les paie et les réclame ensuite à l'Empereur. Celui-ci montre les dents : Je ne veux rien donner à Jérôme au delà de sa pension, écrit-il, de Schoenbrunn le 22 frimaire (13 décembre). Elle lui est plus que suffisante et plus considérable que celle d'aucun prince de l'Europe. Mon intention bien positive est de le laisser emprisonner pour dettes si cette pension ne lui suffit pas... Il est inconcevable ce que me coûte ce jeune homme pour ne me donner que des désagréments et n'être bon à rien à mon système. Ce qui a contribué à mettre Napoléon de méchante humeur, ç'a été l'éclatante réception que Jérôme a acceptée à Brest : on ne s'y est point contenté de lui faire, suivant le terme consacré, un accueil distingué. On a déployé toutes les pompes officielles ; il y a eu harangues des autorités civiles et militaires, titre de prince, traitement d'Altesse impériale ; peu s'en est fallu qu'on ne saluât du canon. Cela a retenti dans toute l'Europe. Or, dès le 11 brumaire (2 décembre), l'Empereur avait pris la précaution d'écrire lui-même à Decrès : J'imagine que M. Jérôme est parti. Je vous rends responsable de la conduite qu'on tiendra avec lui. Il faut qu'il soit maintenu rigoureusement dans son grade. J'espère que vous aurez écrit qu'il ne lui soit rendu aucun honneur à Brest ; il ne lui est rien dû. De plus, il a fait adresser par Decrès à Willaumez une instruction précise et détaillée sur la façon dont Jérôme être traité : L'Empereur, a dit Decrès, ne vous pardonnerait pas, et pesez bien cette expression, aucun acte d'adulation envers son frère ; et c'est par commandement exprès que je vous donne cette information... L'Empereur m'ordonne de vous signifier qu'il annoterait d'expressions humiliantes dans les papiers publics ceux qui se donneraient envers M. Jérôme le ton de l'adulation et je vous transmets par son ordre exprès cette disposition de Sa Majesté.

Il y avait bien d'autres recommandations dans ces instructions. Jérôme devait faire rigoureusement son service, rester exactement, militairement et moralement, subordonné à l'amiral, vivre et coucher uniquement à bord, faire du métier, en faire à force, durant toute cette longue croisière dont on ne lui révélerait ni le but ni le secret. Je lui ai dit, écrit Decrès à Willaumez : Vous ne pouvez occuper la place à laquelle vous êtes destiné qu'en remplissant les vues de l'Empereur ; car vous n'avez vous-même aucun droit à cette place et vous ne pouvez l'obtenir que de la bienveillance du maître. Or, l'Empereur y a mis cette condition que le rang que vous devez ambitionner serait acheté par vos services. Un dévouement de quelques mois passés à la mer vous donnera les droits que Sa Majesté exige.

Ces discours, ces ordres, ces prescriptions minutieuses, la défense absolue faite à Willaumez de communiquer sur ses instructions avec quelque personne et pour quelque prétexte que ce puisse être, tout doit rester inutile. Dans l'escadre, comme à Brest, à Paris, à Toulon, partout, l'on sent trop que, quelque chose qu'il fasse, le capitaine de frégate Jérôme Bonaparte va devenir un des maîtres, que son service militaire n'est qu'une comédie et que l'on gagnera bien plus à le flatter qu'à le censurer. L'escadre, c'est Jérôme qui la commande. Il écrit, de Nantes à Mlle Patterson, le 21 novembre : Je suis arrivé en cette ville, me rendant à Brest, prendre le commandement d'une escadre ; je monterai le

Vétéran de quatre-vingts canons. J'espère réussir dans mon expédition. Le titre d'Altesse impériale, la dignité de prince français, Jérôme dès ce moment se les donne. Quand tu m'écris, dit-il à Mlle Patterson, il faut envoyer tes lettres aux correspondants de ton père et leur dire de ne pas me les envoyer par la poste, mais d'écrire à *M. Duchambon, intendant de Son Altesse Impériale le Prince Jérôme, en son hôtel, rue Cerutti, à Paris*. Donc, personne ne se risque à le contredire, pas même Joseph. Quand, à Joseph, Napoléon écrit le 10 nivôse (31 décembre) : J'ai demandé une princesse pour Jérôme. Comme vous l'avez vu le dernier, faites-moi connaître si je puis compter que ce jeune homme fera ce que je voudrai, Joseph répond : Il m'a paru être dans les dispositions de faire tout ce qui pourra vous être agréable ; il me l'a dit souvent. Cependant, je n'ose rien prendre sur moi, de crainte d'induire involontairement en erreur Votre Majesté. Il n'a pas tort. Jérôme à la vérité ne fait plus scandale comme à son premier séjour ; il dîne, il joue à la bouillotte, et, à une soirée que lui donne Tousey, le commissaire de la Marine, il ne parle, en dehors des cartes, qu'à deux dames, ce qui est comme on pense très remarqué par contre, il montre à qui veut le portrait de *sa femme* et en toute occasion vante les hommes constants. Il ne paraît guère se préparer pour la princesse qu'on lui destine, mais l'Empereur voit de loin : Jérôme vient de mettre à la voile le 22 frimaire (13 décembre) pour une croisière qui, selon les instructions données doit se prolonger quatorze mois au moins, c'est-à-dire jusqu'en mars 1807. Durant ce temps, sans parler des risques de guerre et des accidents de mer, il faut que Jérôme oublie son premier mariage, qu'il consente à le faire ou le laisser annuler au point de vue religieux, qu'il trouve des juges favorables, enfin qu'il admette une nouvelle union. Néanmoins, tel est chez Napoléon le désir d'établir immédiatement des liens de famille avec les princes de l'Allemagne du sud qu'il n'hésite point à engager, même à conclure une négociation matrimoniale au sujet de ce frère qu'il n'a pas même consulté, dont il sait mieux que quiconque les défauts, mais qu'il juge assez utile à ses desseins, assez nécessaire à son système, pour qu'il lui ménage une princesse et un trône.

A défaut de Jérôme, momentanément indisponible, à défaut de garçons ou de filles de son sang qui soient en âge, Napoléon s'est rejeté sur la famille de Joséphine, tant il est désireux de former ces alliances, en quelque sorte matérielles, les seules qui comptent. Si, dès le 28 messidor an XII (12 juillet 1804), il a chargé Otto, alors son ministre en Bavière, de prendre des renseignements sur l'électeur de Bavière et spécialement sur sa fille, et de lui faire connaître s'il y avait des projets connus de l'Electeur pour l'établissement de cette jeune princesse et quels pourraient être ces projets, c'étaient sans doute alors, de sa part, des idées en l'air, dont l'objet n'était pas défini. A certains indices, l'on peut même se demander si ce n'était pas à lui-même, dans l'éventualité d'un divorce, que Napoléon pensait ; mais, à dater de vendémiaire an XIV (septembre 1805), ces idées se sont fixées : dans le plan conçu à Boulogne, elles doivent jouer leur rôle et M. de Thiard, chambellan de l'Empereur, placé à ce moment singulièrement haut dans sa confiance, est chargé d'en préparer la réalisation : il a mission de se rendre à Bade, à Stuttgart, puis à Munich, afin d'examiner le terrain et, grâce aux entrées que lui donnent dans toutes les cours sa naissance illustre et ses anciennes relations, de poser des jalons, de provoquer et de recevoir des confidences. Il y a un obstacle : l'électrice de Bavière, seconde femme de Maximilien-Joseph, a, de longue main, préparé un mariage entre sa belle-fille et son frère, le prince héritier de Bade. Cette union n'a pu manquer d'obtenir l'entier assentiment aussi bien de la

margrave, mère du prince de Bade, née princesse de Hesse-Darmstadt, que de ses sœurs, la princesse héréditaire de Hesse-Darmstadt, la duchesse de Brunswick-Cæls et l'impératrice régnante de Russie. L'électeur de Bavière ne peut, de gaîté de cœur, s'exposer ainsi à blesser profondément tant de puissantes dames, entre lesquelles Napoléon trouverait difficilement des amies. Rompre l'alliance projetée avec elles, en contracter une avec [l'aventurier corse](#), c'est une double offense et de celles qu'on ne pardonne point. Si, comme en Wurtemberg, il s'agissait uniquement d'obtenir l'aveu d'un despote, maître absolu de sa famille et de ses sujets, et pour qui sa femme, toute princesse royale d'Angleterre qu'elle soit, ne compte point, la besogne serait médiocre. Des avocats tels qu'en a Napoléon gagnent sur les hommes toutes les causes, mais non sur les femmes, et c'en est un rassemblement que l'Empereur trouve en front. La jeune princesse même s'y mêle, car elle s'imagine aimer le frère de sa belle-mère. Les choses ne vont donc pas toutes seules. Après un mois d'efforts et quantité d'entretiens avec M. de Montgelas, le ministre dirigeant, Thiard n'est arrivé qu'à envisager le système de faire rendre parole par l'électeur de Bade en s'adressant directement à lui. Talleyrand, las de voir traîner la négociation et sentant le poids que donnent à ses paroles les victoires continuelles de l'Empereur, prescrit alors à l'envoyé d'aller directement trouver l'Electeur et de lui proposer sans détour l'alliance de la famille de Sa Majesté avec la sienne. [L'Empereur](#), écrit-il le 17 brumaire (8 octobre), [a montré qu'il voulait protéger la maison de Bavière ; il ne peut offrir une meilleure, une plus sûre garantie de durée de ses sentiments pour l'Electeur. L'Empereur n'a point de prince de son nom qui puisse être établi. Le jeune Beauharnais peut l'être et, à cette occasion l'Empereur fera pour lui ce qu'il ferait pour une personne de son nom. Sa Majesté a fait voir quelles étaient ses vues à l'égard de la succession au trône. Il n'y a personne en Europe qui n'ait vu d'une manière évidente, dans le sénatus-consulte d'avènement, que l'héritier présomptif était dans la branche du prince Louis. Cette disposition prise et bien arrêtée place le prince de Beauharnais \(car je puis déjà lui donner ce titre\) dans une position particulièrement avantageuse. Beau-frère d'un prince impérial, oncle de celui qui sera probablement appelé à la succession, beau-fils de l'Empereur qui règne, fils unique de l'Impératrice, voilà pour la dignité ; les avantages seront tout ce qu'on peut désirer. Puis, très nettement, Talleyrand met en parallèle les bénéfices que l'Electeur et sa fille tireront du mariage et les suites qu'aurait un refus. Je n'ai pas besoin, dit-il, d'analyser les conséquences et d'en faire l'application pour être compris par l'électeur de Bavière. Ce qui serait pire encore qu'un refus, ce serait une indiscretion ; sa notoriété ne ferait qu'accélérer plus rapidement les maux que l'Electeur ne manquerait pas d'attirer sur sa maison. D'ailleurs, nulle promesse positive quant à l'établissement d'Eugène. On pourra le former d'anciennes terres de la maison de Bavière de ce côté du Rhin ; on consultera les convenances de la princesse et de l'Electeur, soit pour les formes, la situation et l'étendue ; point d'engagement de lui constituer un État indépendant, pas un mot de l'Italie.](#)

Thiard n'a point à faire usage de cette dépêche vis-à-vis de l'Électeur, celui-ci ayant pris les devants. Comprenant, après la délivrance de Munich et surtout après la lettre que Napoléon lui a adressé d'Augsbourg le 1er brumaire (23 octobre), qu'il a tout à gagner à s'offrir et rien à se faire désirer, il a expédié son ministre Gravenreuth avec ordre de conclure. Gravenreuth a trouvé l'Empereur à Lintz le 14 brumaire (5 novembre) et là des engagements ont été pris de part et d'autre. On peut penser que les avantages accordés alors, en faveur d'Eugène et de la princesse, ont passé de loin ceux qui avaient d'abord été proposés.

Ces points acquis, l'Empereur pour mettre une sorte de lien dans les relations avec la maison de Bavière, pour convaincre les femmes comme il a convaincu les hommes, compte sur Joséphine. Elle est à Strasbourg, tenant une cour brillante, recevait les hommages des princes du Rhin ; saluée au passage par les députations des grands corps de l'État qui vont en Allemagne remercier l'Empereur de ses belliqueux présents ; variant ses soirées par des ballets des spectacles français et allemands, des concerts pour lesquels on appelle de Paris, Spontini, Mlle Gervas et Mlle Delihu ; présidant des réceptions de néophyte dans la loge des Francs-chevaliers ; mais, malgré ces divertissements et ces plaisirs qu'elle y trouve, aspirant pas moins à rejoindre l'Empereur. Elle n'ignore pas le dessein qu'il a formé sur Eugène mais est-ce de lui-même qu'elle le tient ou l'a-t-elle appris d'une de ses dames, Mme de Serrant qui en eu la nouvelle ? Lorsque onze jours après l'affaire conclue à Lintz, l'Empereur se détermine à appeler Joséphine, il écrit simplement : **Tout ce que tu as su par Mme de Serrant est définitivement arrangé.**

Napoléon règle lui-même le voyage et envoie à M. d'Harville tout le détail de ce que l'Impératrice devra faire, des présents qu'elle emportera, des gens qui l'accompagneront, des sous-officiers qui courront devant sa voiture. Elle ira d'abord à Carlsruhe, puis à Stuttgart. Là deux recommandations : en passant à Louisbourg, Napoléon a assisté à une noce du second fils de l'Électeur, le prince Paul, avec la fille du duc de Saxe-Hildburghausen, nièce, par sa mère, de la reine de Prusse ; il était à ce moment tout aux ménagements envers Berlin, aux galanteries à l'adresse de la reine Louise ; aussi a-t-il écrit à Joséphine : **Je désire donner une corbeille de 30 à 40.000 francs à la jeune princesse. Fais-la faire et envoie-la par un de mes chambellans à la jeune mariée. Il faut que cela soit fait sur-le-champ.** Joséphine s'est hâtée ; Leroy a fait diligence, mais, si rapide qu'il ait été, lorsque ses 43.000 francs de modes et robes sont arrivés à Strasbourg avec les 1.063 francs de fleurs artificielles de Roux-Montagnat, les affaires étaient gâtées avec la Prusse, et Napoléon a ordonné de tout garder. L'Impératrice partant, il lui écrit : **Tu donneras à Stuttgart la corbeille à la princesse Paul. Il suffit qu'il y en ait pour quinze à vingt mille francs. Le reste sera pour faire des présents à Munich aux filles de l'électeur de Bavière.**

Puis, en Wurtemberg, quelle conduite tenir ? **Sois honnête,** écrit l'Empereur, **mais reçois tous les hommages. On te doit tout, mais tu ne dois rien que par honnêteté. L'électrice de Wurtemberg est fille du roi d'Angleterre ; c'est une bonne femme, tu dois la bien traiter, mais cependant sans affectation.**

Pour les présents à distribuer, l'Impératrice est munie des mieux ; la caisse de d'Harville est pleine, et lorsqu'elle sonnera le creux, l'Impératrice videra ses poches, celles de ses dames, de ses chambellans, de ses domestiques¹. C'est l'éblouissement du luxe français qu'elle doit apporter dans ces cours où les électrices couchent avec leurs diamants à antique monture, et n'ont pas encore vu de cachemire. Ambassadrice des modes parisiennes, elle doit achever de séduire les femmes que Napoléon se vante d'avoir conquises. Bon cela pour l'électrice de Wurtemberg qui, pour s'excuser, écrit à sa mère, la reine d'Angleterre : **Son sourire est enchanteur,** mais, pour les princesses de Bavière, est-ce aussi sûr ?

Lorsque le 14 frimaire (5 décembre), Joséphine, partie le 7 de Strasbourg, arrive à Munich, la jeune princesse, malgré que son père ait engagé sa parole un mois

¹ Voir *Joséphine Impératrice*. Edition Ollendorff, p. 431.

auparavant, n'est rien moins que décidée l'union qu'on lui propose. Malgré les grâces de Joséphine, elle continue sa résistance et elle persiste encore dans son refus, lorsque le 30 frimaire (21 décembre), arrive de Schoenbrunn le grand-maréchal Duroc pour présenter la demande officielle. L'Empereur, dans sa lettre à l'Electeur rappelle les anciens projets, les nouvelles promesses et insiste, avec d'autant plus de force, que, dans les circonstances actuelles où plusieurs propositions lui ont été faites, il est resté fidèle aux engagements qu'il a pris à Lintz avec Gravenreuth. Ce n'est rien moins en effet qu'une archiduchesse qu'on lui a offerte et c'est là pour donner une valeur plus grande encore à la preuve d'estime et d'amitié qu'il accorde à l'Electeur et à son peuple. Aussi n'admet-il aucun retard. Il désire voir célébrer le mariage au même moment de la paix générale qui sera incontestablement signée dans la quinzaine.

Duroc, dès son arrivée, prétend donc, selon ses instructions, prendre, de la part de l'Empereur, tous les engagements convenables et les arrangements pour le mariage, mais il se heurte, comme les autres, à la volonté de la princesse. Le 4 nivôse (25 décembre), la veille du jour où la paix va être signée à Presbourg, l'Électeur, sentant le danger imminent, tente près de sa fille un effort suprême. Pour s'épargner la douleur d'une explication qui pourrait trop nuire à sa santé délabrée, il lui écrit : S'il y avait une lueur d'espérance, ma chère et bien-aimée Auguste, que vous puissiez jamais épouser Charles¹, je ne vous prierais pas à genoux d'y renoncer ; j'insisterais encore bien moins, ma chère amie, à ce que vous donniez votre main au futur roi d'Italie si cette couronne n'allait pas être garantie par toutes les puissances à la conclusion de la paix et si je n'étais pas sûr de toutes les qualités du prince Eugène et qu'il a tout ce qu'il faut pour vous rendre heureuse... Songez, ma chère enfant, que vous ferez le bonheur, non seulement de votre père, mais celui de vos frères et de la Bavière qui désire ardemment cette union... Il m'en coûte, ma chère, de navrer votre cœur, mais je compte sur votre amitié et sur l'attachement que vous avez constamment témoigné à votre père et vous ne voulez certainement pas empoisonner la fin de ses jours. Songez, chère Auguste, qu'un refus rendrait l'Empereur autant notre ennemi qu'il a été jusqu'ici l'ami de notre maison.

Il faut alors qu'elle se rende, mais ce n'est pas sans faire ses conditions et se ménager même des espérances de rupture : Mon très cher et tendre père, écrit-elle, on me force à rompre la parole que j'ai donnée au prince Charles de Baden, j'y consens, autant que cela me coûte, si le repos d'un père chéri et le bonheur d'un peuple en dépendent ; mais je ne veux donner ma main au prince Eugène si la paix n'est pas faite et s'il n'est pas reconnu roi d'Italie. Je remets mon sort entre vos mains ; aussi cruel qu'il pourra être, il me sera adouci, sachant que je me suis sacrifiée pour mon père, ma famille et ma patrie. C'est à genoux que votre enfant demande votre bénédiction ; elle m'aidera à supporter avec résignation mon triste sort.

Il est temps, car, dans la lettre que l'Empereur écrit le 6 nivôse (27 décembre) à l'Electeur, devenu roi de Bavière par le traité de Presbourg, il glisse, au milieu des compliments officiels, quelques traits d'avertissement, de mécontentement et même de menace : Ainsi, dit-il, après une crise qui menaçait la maison de Votre Majesté de la destruction, elle en sort avec un nouveau lustre et un accroissement d'un tiers de puissance de plus : *si elle reste constamment fidèle au traité*, elle recevra dans d'autres circonstances un nouvel accroissement.

¹ Le Prince de Bade.

Cela est sans réplique, mais seulement pour des hommes.

Le 10 nivôse (31 décembre), à une heure trois quarts du matin, Napoléon arrive à Munich où il croit trouver les esprits pacifiés et les préparatifs achevés. Il manque à la vérité le futur, mais s'il n'a point encore été officiellement averti par l'Empereur, il n'a point manqué d'être mis au courant par sa mère et l'on est certain de sa bonne volonté. Dès le matin, Napoléon, instruit par Joséphine des obstacles qu'elle rencontre, fait demander la princesse Auguste et, après un long entretien qu'il a avec elle, il se flatte de l'avoir convaincue et il écrit à Eugène : *Mon cousin, je suis arrivé à Munich ; j'ai arrangé votre mariage avec la princesse Auguste... Elle est très jolie, vous trouverez ci-joint son portrait sur une tasse, mais elle est beaucoup mieux.* Le mariage publié, le contrat signé, les difficultés vont tomber ; Napoléon pourra partir pour Paris où quantité d'affaires urgentes le rappellent. Il laissera au besoin Joséphine pour assister à la célébration ; il y invitera même d'autres personnes de la famille, Hortense surtout, à laquelle il fera ainsi grand plaisir. Il est vrai qu'il compte sans Louis qui refuse nettement et crûment.

Les jours passent : le 1er janvier, l'Electeur se proclame roi ; à cause des cérémonies, on ne signe pas le contrat ; le lendemain, le surlendemain, pas davantage. L'Empereur veut assigner le douaire sur les duchés de Parme et de Plaisance qui ne font pas partie du royaume d'Italie ; il ne consent pas à en transmettre la couronne à Eugène et à l'en déclarer roi. Or, ce n'est qu'à cette condition qu'Auguste a donné son consentement. Il propose, il est vrai, de donner à Eugène le titre de fils adoptif *en laissant penser que le royaume d'Italie pourra lui échoir que, par conséquent, le sort de la vice-reine sera assuré par un apanage équivalent à l'adoption*, mais nul engagement immédiat, tout juste une promesse pour la succession. C'est, d'ailleurs, la dernière concession qu'il veuille faire, et le 3 janvier, dans la nuit, il ordonne à Duroc d'en finir, voulant qu'avant midi le contrat soit signé et qu'il contienne la clause formelle que le mariage sera célébrer le 15. On signe donc. Pour tout le reste, la princesse est traitée au mieux ; en échange de sa dot de cent mille florins, elle trouve une contre-dot égale, des intérêts de laquelle elle jouira, ainsi que de la pleine propriété de son apport et de tous les acquêts en cas de décès du prince. Elle aura un *présent de lendemain de noces* de 50.000 florins ; elle recevra 100.000 francs par an pour ses dépenses particulières ; en cas de mort du prince, son douaire sera de 500.000 francs, et elle aura seule la tutelle de ses enfants ; mais, sur les deux points où elle a le plus insisté, l'Empereur seul a imposé sa volonté : dans l'article premier du traité-contrat où est stipulée la date du mariage, on introduit seulement cette clause : *Sa Majesté l'Empereur des Français et roi d'Italie traitera Son Altesse Impériale le prince Eugène comme fils de France* ; et à l'article X, celle-ci : *Son Altesse Impériale le prince Eugène jouira de la vice-royauté du royaume d'Italie avec tous les revenus et prérogatives qui y sont attachés. Sa Majesté Impériale et Royale assurera à Son Altesse Impériale et à ses descendants mâles la pleine et entière souveraineté, soit du duché de Parme et de Plaisance, soit de tout autre pays équivalent en forces et revenus.*

En même temps qu'il force la signature, l'Empereur écrit à Eugène de faire diligence, *d'arriver le plus tôt possible afin d'être certain de le trouver à Munich.* Il vient, en effet, d'apprendre que les retards qu'a éprouvés la conclusion du contrat font partie d'un système imaginé par la reine de Bavière pour retarder le mariage, et, lui parti, l'empêcher. D'abord, pour gagner du temps, il y a eu le contrat ; après, c'est l'âge de la princesse ; puis, une indisposition subite ; enfin, une entorse. Napoléon y prend un si vif intérêt qu'il envoie aussitôt son propre

chirurgien visiter la malade ; tout de suite, elle est guérie ; mais, désormais, il est averti que sa présence est indispensable pour prévenir les rechutes et, malgré l'urgence de son retour à Paris, il se détermine à rester à Munich jusqu'à ce que la cérémonie soit accomplie. Le 7 janvier, il annonce, par un message au Sénat, à la fois la paix de Presbourg et le mariage d'Eugène : *Je n'ai pu, dit-il, résister au plaisir d'unir moi-même les jeunes époux qui sont tous deux les modèles de leur sexe...* Le mariage aura lieu le 15 janvier. Mon arrivée au milieu de mon peuple sera donc retardée de quelques jours ; mais, après avoir été sans cesse livré aux devoirs d'un soldat, j'éprouve un tendre délassément à m'occuper des détails et des devoirs d'un père de famille.

Point de petits moyens : en même temps qu'il ordonne à Paris des bijoux splendides et une corbeille de 202.967 fr. 60, il donne à ses frères et sœurs des instructions très nettes pour qu'ils envoient à la fiancée des cadeaux qui sortent du mesquin ; il taxe chacun de quinze à vingt mille francs et c'est ainsi, chaque jour, une arrivée de belles choses rares ; puis il s'arrange pour conquérir Mme de Wurmb, gouvernante de la princesse, qui est avec elle sur le pied d'extrême confiance : il lui adresse un brevet de pension de 15.000 francs, et — faveur sans précédent — il l'autorise à suivre Auguste en Italie. Pour la reine, la plus difficile à vaincre, car elle s'appuie désespérément à ces deux griefs, l'enlèvement du duc d'Enghien et le mariage manqué du prince Charles, il multiplie les attentions, les soins, les prévenances, les flatteries, au point qu'on le croit amoureux d'elle et que le bruit s'en répand. Aussi bien n'en vaut-elle pas la peine ? Elle a trente ans au plus, des yeux admirables, un visage qui, sans être parfaitement régulier, est plein de charme et d'esprit, une taille qui a été rare et que n'ont point gâtée ses quatre grossesses. N'est-ce pas le meilleur moyen de se la rendre favorable qu'attaquer chez elle la femme, non la reine ? *Elle sut, a-t-on dit, tenir en respect son étrange soupirant et cependant parut s'amuser de ses hommages.* N'est-ce pas tout ce que voulait l'Empereur et si, par surcroît, *l'Impératrice trouva la reine un peu plus coquette qu'elle n'eût voulu* et le marqua légèrement, n'est-ce pas pour achever, par cette jalousie cette fois feinte, de donner à la belle-mère d'Auguste la certitude qu'elle est aimée ? Or, quelle femme y résiste ?

Des soins que prend l'Empereur, il en est de toute sorte : les musiciens tiennent déjà grand'place à la cour de Bavière ; il les comble : 5.925 francs à la Musique, 2.400 au maître de la Musique ; 4.000 à Himmel, maître de chapelle du roi de Prusse, venu pour l'occasion à Munich ; 2.400 francs aux musiciens de la Chambre, 2.400 aux comédiens. L'hôpital que tiennent les frères de la Miséricorde est sous la protection de la Reine : 12.000 francs. Et comme la reine aime la toilette, se plaît aux modes nouvelles, Joséphine est dévalisée : les belles étoffes, les dentelles, les cachemires surtout vont leur train. — Et c'est le premier cachemire qu'elle a !

Cependant Eugène a fait diligence : parti le 6 au soir, de Padoue où l'a trouvé la lettre de l'Empereur, il traverse le 8 les montagnes du Tyrol et le 10 il arrive à Munich. Aussitôt, Napoléon s'empare de lui. Dans son cabinet, il passe l'inspection du futur marié. Ces moustaches auxquelles Eugène tient tant, qui marquent en lui le cavalier léger, le colonel des Chasseurs de la Garde, il faut les abattre sur l'heure ; elles peuvent déplaire à la princesse. Puis, tout simplement, bourgeoisement peut-on dire, avec une affectation de rondeur, l'Empereur conduit *son grand benêt de fils* au roi et à la reine de Bavière. Mais ne faut-il pas penser que la résistance dure encore puisque, le 12, il se décide à affirmer par un acte solennel, un message au Sénat de l'Empire et aux trois Collèges d'Italie,

les promesses qu'il a faites de vive mais qu'il n'a point voulu insérer au contrat. Nous nous sommes, dit-il, déterminé à adopter comme notre fils le prince Eugène, archichancelier d'État de notre Empire et vice-roi de notre royaume d'Italie : nous l'avons appelé, après nous et nos enfants naturels et légitimes, au trône d'Italie, et nous avons statué qu'à défaut, soit de notre descendance directe, légitime et naturelle, soit de la descendance du prince Eugène, notre fils, la couronne d'Italie sera dévolue au fils ou au parent le plus proche de celui des princes de notre sang qui, le cas arrivant, se trouvera alors régner en France. Nous avons jugé de notre dignité que le prince Eugène jouisse de tous les droits attachés à notre adoption quoiqu'elle ne lui donne des droits que sur la couronne d'Italie : entendant que, dans aucun cas, ni dans aucune circonstance, notre adoption ne puisse autoriser, ni lui, ni ses descendants, à élever des prétentions sur la couronne de France dont la succession est irrévocablement réglée par les Constitutions de l'Empire.

Ainsi, c'est la qualification de *mon fils* (au lieu de *mon cousin*), qu'Eugène reçoit désormais de l'Empereur ; il a le traitement d'Altesse Impériale et Royale et il passerait le premier après l'Empereur s'il se trouvait en concurrence avec Louis et Joseph. Il est nommé avant eux dans l'Almanach impérial où il est désigné comme *fils adoptif de l'Empereur*. Mais il porte les armoiries d'Italie et non celles d'Empire¹ ; en tout, il paraît devenir Italien, quoique, dans la hiérarchie de l'Empire, il demeure archichancelier d'État et, dans l'armée, colonel des Chasseurs à cheval de la Garde.

Le 13 janvier, à une heure de l'après-midi, dans la grande galerie du Palais royal, a lieu la signature officielle du contrat — non la lecture, car **ce contrat qui est secret et ne doit être connu de personne**, écrit Napoléon à Joseph en lui en envoyant copie, a été tenu tellement caché que la copie qui en avait été déposée aux Archives de l'Empire en fut, par ordre de l'Empereur, retirée par les soins du secrétaire de l'état civil de la Famille, M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély et que les stipulations en sont jusqu'ici restées ignorées.

Après le contrat, où signent, outre les parties, Leurs Majestés Impériales et Leurs Majestés Bavaraises, le prince de Bavière, le prince Murat et les grands officiers des deux cours, il est procédé par Maret, secrétaire d'État, au mariage civil : mariage, à dire le vrai, où les cas de nullité abondent. Maret, quoique délégué par l'Archichancelier ou plutôt substitué à lui par décret, n'a point qualité pour marier ; il n'y a eu aucune publication ; les noms enfin qui sont donnés à Eugène ne sont point ceux que légalement il peut et doit porter. Il se nomme *Eugène-Rose de Beauharnais* et on le marie comme *Eugène-Napoléon de France*.

Aussi, pour parer à tous les dangers à venir, Maret, après les questions d'usage, prononce cette phrase longuement méditée : **Sa Majesté l'Empereur et Roi entendant que les formalités ci-dessus satisfassent pleinement à ce qu'exigent**

¹ L'écu d'Italie, tiercé en pal, le premier et le dernier pal partis de deux, avec un écusson sur le tout, rappelle : 1° Ferrare, Ravenne, Bologne et la Romagne (clefs en sautoir et dais papal) ; 2° Modène (Aigle de la Maison d'Est) ; 3° Milan (Bisse des Visconti) ; 4° Venise (Lion de Saint-Marc) ; 5° Piémont (Croix de Savoie) ; sur le tout la couronne de fer des Rois Lombards. L'écu qu'entoure, pour Eugène, le collier de Grand aigle de la Légion s'impose en cœur sur l'Aigle de France. aux ailes éployées, empiétant le fondre et est sommé d'une étoile portant la lettre N. Le tout est posé sur un manteau hermine de couleur de sinople, et surmonté de la couronne royale portant des lauriers au lieu de perles sur le cercle. Au lieu du sceptre et de la main de justice, deux halberdes sont croisées en sautoir derrière l'écu.

les lois de l'Empire pour consacrer l'état civil des augustes conjoints et pour les autoriser en conséquence à appeler sur leur union les bénédictions de Notre Sainte Mère l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine ; en vertu de l'autorisation expresse que nous en avons reçue de Sa Majesté, nous déclarons, au nom de la Loi, Leurs Altesses Impériales et Royales le Prince Eugène et la Princesse Auguste-Amélie de Bavière unis par les liens du mariage.

Aussitôt après, entre dans la galerie, l'Électeur archichancelier de l'Empire germanique qui fait la bénédiction des anneaux et procède aux fiançailles.

Et le lendemain 14, à sept heures du soir, c'est dans la Chapelle royale, la bénédiction nuptiale, que suit le *Te Deum* ; ensuite le cercle et le Banquet impérial dans les appartements de l'Impératrice.

C'en est donc fait : Napoléon a, pour lui et les siens, forcé l'entrée des Maisons souveraines ; il s'y est installé en maître et, là aussi, en chef de famille, disposant à son gré les inclinations et contraignant les cœurs. Pour son début, il s'est attaqué à la plus haute, la plus glorieuse et la plus ancienne, cette Maison de Wittelsbach qui réclame Charlemagne pour son auteur, et fait authentiquement ses preuves depuis Luitpold, né en 854. Ainsi, Napoléon, par son fils adoptif, entre en alliance avec la plupart des souverains de l'Europe et, toutes les cours, suivant l'exemple qui leur a été donné par la plus illustre, offrent leurs filles comme le Wurtemberg ou leurs fils comme Bade.

L'Empereur, il est vrai, pour profiter de ce qu'il considère comme le complément de son étonnante fortune, comme l'établissement définitif de son système, est contraint de sortir de la théorie qu'il a d'abord adoptée, ou plutôt, qui s'est, par l'atavisme et l'éducation, imposée à son esprit. Jusqu'au sacre de Milan, il a réservé les grandeurs souveraines à ceux-là seuls qui, étant de son rang et de sa race, procèdent de lui. A ce moment, Lucien manquant aux destinées qu'il lui a préparées, Jérôme n'étant point encore formé pour elles, il a dû puiser, dans une famille étrangère, le vice-roi qu'il devait à l'Italie. Eugène n'a point trompé son attente et il a justifié l'expérience. Non seulement il s'est montré soumis et respectueux, mais il ne s'est point enivré de sa fortune et il a observé, près du trône, les règles d'obéissance et de subordination qu'il avait puisées dans l'armée. Il a su, dit l'Empereur, **gouverner par l'amour et faire chérir nos lois**. Et parlant de lui, Napoléon peut lui rendre ce magnifique témoignage : **Il nous a offert un spectacle dont tous les moments nous ont intéressés. Nous l'avons vu mettre en pratique, dans des circonstances nouvelles, les principes que nous nous étions étudiés à inculquer dans son esprit et dans son cœur pendant tout le temps où il a été sous nos yeux**. En vérité, le contraste est vif entre celui-là qui le sert de son mieux, qui rapporte tout à son bienfaiteur, qui, en tout, cherche à se conformer à son esprit et à mériter son approbation, et ceux-là qui ne savent et ne veulent point servir, qui reçoivent les dignités en rechignant, comme si elles étaient toujours dues à leur naissance et inférieures à leur mérite et qui, depuis que leur frère a prétendu les associer à son système, l'ont constamment mis en péril. Une forme nouvelle de famille se présente donc à son esprit, famille non plus telle que le sang la forme, mais telle que la crée une communauté d'idées, d'aspirations et d'intérêts ; famille telle que l'entendaient les Romains, où il fera, comme il dit, **des enfants avec ses doigts et sa plume** ; à laquelle, par un système d'adoption, il agrégera quiconque dans la génération qui suit la

sienne, pourra lui être utile, homme ou femme. Tous les sentiments d'affection, a-t-il dit alors, cèdent actuellement à la raison d'Etat. Je ne reconnais pour parents que ceux qui me servent. Ce n'est point au nom de Bonaparte qu'est attachée ma fortune, c'est au nom de Napoléon. Ce nom, il l'imposera donc, par une sorte de sacrement politique, à quiconque sera associé par lui à ses destinées. Ce sera la marque indélébile qu'il imprimera sur tous les êtres, de sa race ou d'autres races, qu'il suscitera pour son œuvre. Il ne se restreindra plus à quelques individus — hommes ou femmes. Partout où il en trouvera qu'il jugera propres à ses desseins, il ira les saisir, il les élèvera jusqu'à lui, il les sacrera de son nom, et ce sera assez pour qu'il leur donne des peuples à régir.

De fait, ce n'est ici que le développement de la théorie de l'adoption telle qu'il l'a soutenue au conseil d'Etat, telle qu'ensuite il l'a fait passer dans les Constitutions ; mais, restreinte alors à sa famille, elle ne présentait point l'élasticité nécessaire pour un système embrassant peu à peu l'Europe entière. Il faut à la Maison impériale une multiplicité de sujets que la nature ne fournit pas. On les prendra ailleurs et peut-être les choses n'en iront que mieux.

Cette évolution si curieuse s'accomplit sans doute dans l'imagination de Napoléon plus qu'elle ne se traduira dans sa conduite : Napoléon, séduit par l'idée directrice, croit, parce qu'il l'a formulée, qu'il y conformera ses actes : il est sincère en le disant ; il est sincère en adoptant Eugène pour son fils italien ; il est sincère en adoptant une des nièces de Joséphine et en la donnant pour femme au prince de Bade ; il est sincère en promettant son adoption à une autre nièce qu'il prétend établir gouvernante des Pays-Bas ; selon l'almanach, selon les décisions inscrites au livre des cérémonies, Eugène et Stéphanie de Beauharnais auront le premier rang à la cour impériale : l'une passera avant les reines et les princesses, l'autre avant les rois et les princes du sang. Mais cela durera-t-il ? cela peut-il durer ? Est-il possible à Napoléon de se soustraire ainsi au temps, au milieu natal, aux habitudes prises, aux préjugés acquis ? L'effort de pensée le mène à concevoir le système, la volonté lui manque pour l'appliquer. Comme le flot aux grèves, l'idée corse de la famille, tenace et continue, reviendra couvrir l'idée romaine de l'adoption, qui peut-être ne lui a été d'abord suggérée que comme un expédient, pour parer à la disette de sujets matrimoniaux.

C'est qu'en effet, il a établi ses listes avec la même précision que ses livrets militaires et ses états de finances. Rien n'est omis et, s'il tient tant à Lucien, peut-être est-ce à cause de ses deux filles du premier lit. Joseph en a une, Zénaïde, qui court sur les cinq ans. En faisant part à son frère des unions diverses qu'il vient de former, Napoléon lui écrit : J'ai également arrangé un projet de mariage avec un petit prince qui devra un jour devenir un grand prince. Comme ce dernier mariage n'aurait lieu que dans quelques mois j'aurai le temps de vous en entretenir. Quel est ce petit prince ? On a pensé Napoléon-Charles, le fils aîné de Louis et d'Hortense, mais il vient d'avoir quatre ans ; pourquoi plutôt pas le Prince impérial d'Autriche né en 1793, ou le Prince royal de Prusse né en 1796 ? Il semble que ce ne puisse être que l'un ou l'autre et, s'il s'agit de l'Autriche, Napoléon auquel on vient d'offrir, soit pour lui-même, soit pour Eugène, la fille du duc de Brisgaw, oncle de l'Empereur, la seule archiduchesse nubile de la maison de Lorraine, est en droit de penser qu'il ne sera pas refusé ; s'il s'agit de la Prusse, les arrangements pris avec Haugwitz et le traité signé le 15 décembre, aussi bien que le revirement qui paraît s'être fait dans l'esprit du roi par l'essor donné à son ambition, peuvent être des motifs de croire que, de ce côté aussi, une alliance de famille sera accueillie avec empressement.

Quoi qu'il soit de ce projet, au début de 1806, le programme de Boulogne se trouve exactement rempli : l'Italie a reçu son complément nécessaire des Provinces vénitiennes, et, appuyée sur le Tyrol bavarois et sur la Bavière agrandie, à laquelle elle est liée par une alliance de famille, constitue avec sa masse compacte de cinq millions et demi d'habitants, une puissance de premier ordre. Naples est conquise ou va l'être. La Péninsule, où tous les changements accomplis à Parme, à Turin, à Gènes, à Lucques, à Piombino, ont été reconnus par l'Autriche, la Péninsule, morcelée pour l'apparence en grands gouvernements dont les Napoléonides sont les chefs, mais soumise (sauf la Toscane et les Etats pontificaux) aux mêmes lois civiles, aux mêmes règles administratives, aux mêmes institutions militaires, est virtuellement établie en confédération et s'élève graduellement à l'unité. La Suisse est sous l'influence directe du médiateur qui l'a sauvée de la guerre civile. Dans l'Allemagne du Sud, en attendant le pacte fédératif qui doit unir les puissances du second ordre sous la protection de l'Empereur, un lien de famille rattache à sa personne la Bavière, et bientôt Bade et le Wurtemberg. Jetée au delà du Rhin comme un poste avancé, une principauté se prépare pour un Napoléonide, et la Hollande, tôt ou tard, malgré Louis, lui deviendra un royaume.

C'est là semble-t-il, le moment que l'Empereur a attendu pour proclamer le *Grand empire* — de fait, de quoique le nom ne soit pas encore prononcé : l'Empire d'Occident. Le bruit court sérieusement qu'il va, à Munich, en prendre le titre ; le maître de la Garde-robe a mission d'apporter les ornements impériaux et les diamants ; quelque chose se prépare, est dans l'air. On attend. Rien.

Est-ce l'impossibilité d'ajouter aux magnificences du sacre de Notre-Dame, et, après le couronnement de Milan, de trouver, hors de Saint-Pierre, un théâtre qui soit digne de sa gloire ? Est-ce l'embarras de demander au Pape, dans le moment où la discussion s'échauffe avec lui, l'investiture suprême que seul il peut donner ? N'a-t-il pas échoué dans des insinuations que Pie VII n'a pas voulu comprendre et n'est-ce pas pour s'en plaindre qu'il écrit à Fesch : *Pour le Pape, je suis Charlemagne, parce que comme Charlemagne, je réunis la couronne de France à celle des Lombards et que mon empire confine avec l'Orient ?* Attend-il que le Pape, terrifié, vienne à résipiscence pour racheter les menaces de renvoyer le ministre de France écrites à la veille d'Austerlitz, qu'il s'offre et se propose et fasse la moitié du chemin ? Sans doute, à beaucoup cela semblerait une cérémonie vaine, non à lui qui se trouverait ainsi franchir la troisième étape, l'étape suprême, atteindre le Saint-Empire-Romain.

S'il y renonce alors, est-ce parce qu'il craint d'abandonner ou de mettre en seconde ligne le titre d'empereur des Français que lui ont déferé le peuple et l'armée, de mécontenter ses fidèles, de diminuer vis-à-vis d'eux son prestige, de paraître infidèle à la grande nation et de la blesser au vif de son orgueil ? Sent-il que les Français ne comprennent point, ne sauraient comprendre les grandeurs de l'idéal latin dont il est imbu : un empire groupant toutes les forces vives de l'Occident civilisé, renouant, après des siècles, au travers de Charlemagne, la tradition romaine et, avec les légions de l'Alouette pour suprême réserve, faisant face à la fois au monde barbare et à la moderne Carthage ? Ces Français, par conscience de leurs grandeurs passées, par confiance en leurs destinées futures, ne veulent être rien que ce qu'ils sont et satisfaits de ce qu'ils ont été, vaniteux peut-être de ce qu'ils se croient, ils ne renonceront jamais, quelque avantage

qu'ils en tirent, à se dire, à être, à s'affirmer Français. C'est là leur force et la sienne. Doit-il, peut-il la compromettre ?

Ou bien attend-il des circonstances plus favorables encore pour gravir ce dernier échelon ; un choc suprême avec la Russie vaincue à Austerlitz, mais non réduite, la conclusion de la paix générale, et alors, l'acclamation des rois d'Europe, ses vassaux ou ses créatures, lui déférant le suprême empire, — qui sait ? Mais, en 1806, le *Grand Empire* est fait ; il n'y manque qu'un nom ; encore le qualificatif suffit-il et c'est ainsi que désormais Napoléon désignera son œuvre.

Dans les six premiers mois de cette année 1806, voici que, sur les assises solidement disposées de France, d'Italie et d'Allemagne, l'édifice va se développer et qu'on en contempera toute la structure. Du duché de Clèves cédé par le roi de Prusse, du duché de Berg cédé par le roi de Bavière, Napoléon compose pour Murat, *grand amiral héréditaire*, un état nouveau, frappé de réversion à la descendance impériale en cas d'extinction de la descendance du prince Joachim. Il établit Joseph, *grand électeur héréditaire*, roi de Naples et de Sicile, sous les mêmes réserves. La principauté de Guastalla, jadis possédée par le duc de Parme, est à sa disposition ; il la donne à sa sœur Borghèse, officiellement débaptisée de Paulette ou Pauline pour plus de dignité. La République batave lui demande un roi : ce sera Louis, *connétable héréditaire de l'Empire*.

Enfin, du roi de Bavière, son allié par Eugène, du roi de Wurtemberg, dont la fille est promise à Jérôme, de l'électeur de Bade, dont le petit-fils et l'héritier épousera Stéphanie-Napoléon, de l'électeur. archichancelier de l'Empire germanique, archevêque et prince de Ratisbonne, du duc de Berg et Clèves, qui est Murat, du landgrave de Hesse-Darmstadt, des princes de Nassau-Usingen, de Nassau-Weilbourg, de Hohenzollern-Hechingen, de Hohenzollern-Sigmaringen, de Salm-Salm, de Salm-Kyrbourg et d'Isembourg, du duc d'Aremberg et du comte de la Leyen, il forme la première confédération du Rhin dont il se déclare protecteur. La succession de l'Archichancelier, devenu prince-primat de la Confédération, est assurée à Fesch ; les princes confédérés ayant renoncé à ceux de leurs titres qui expriment des rapports quelconques avec l'Empire germanique, en reçoivent de nouveaux et de supérieurs qu'ils tiennent uniquement de lui. Autour de ce noyau qu'il a formé, se groupera l'Allemagne.

L'héritier des Habsbourg sent si bien que l'Empire lui échappe qu'il en abdique de lui-même la dignité, qu'il dissout le vieil Empire germanique, qu'il renonce à ses titres d'Empereur élu des Romains toujours auguste, et de Roi de Germanie, pour garder comme la première de ses dignités la qualification d'empereur héréditaire d'Autriche. Pour faire place à Napoléon, pour ouvrir en quelque façon une issue nouvelle à son orgueil, François II se change en François Ier et, après vingt empereurs que sa maison a fournis au trône de Charlemagne, il le cède à ce nouveau venu comme une proie qu'il peut même disputer : si le trône reste vide, c'est que Napoléon le veut ainsi.

Mais le *Grand Empire* n'en recevra pas moins sa forme, n'en sera pas moins constitué en hiérarchie. Au-dessous de l'Empereur, au premier rang des princes qui tiennent de lui, à titre héréditaire, des royaumes ou des principautés, mais qui sont constamment reliés à lui par les dignités dont ils sont revêtus dans l'Empire, dignités qu'ils énoncent les premières avec leurs titres royaux ; puis, les princes du deuxième ordre, non indépendants (Piombino et Neufchâtel) ; ils sont souverains, lèvent des troupes, battent monnaie, gouvernent librement, transmettent la souveraineté à leurs descendants mâles, mais, à chaque

transmission, il faut une nouvelle investiture à l'héritier qui prêtera à l'Empereur serment de le servir *en bon et loyal sujet*. Un degré au-dessous, d'autres princes (Bénévent et Ponte-Corvo) possédant en toute propriété et souveraineté leurs principautés, mais comme *fiefs immédiats de la Couronne*, sans droit de battre monnaie ni de lever des troupes ; enfin, plus bas, sans souveraineté, vingt-deux duchés héréditaires, grands fiefs de l'Empire, à ériger dans les pays nouvellement conquis. Quelle forme l'Empereur leur donnera, il le cherche encore. Au-dessous, un fonds de dotation à distribuer, peut-être avec des titres, entre les généraux, officiers et soldats, qui auront rendu le plus de services à la patrie et au trône, — fonds constitué de biens immobiliers produisant environ trois millions de rente, réservé par les traités avec les Napoléonides.

Ainsi, cette base des dotations militaires ; au-dessus, les duchés grands fiefs ; puis, les principautés des diverses classes, enfin les royaumes familiaux. Partout, sauf en ce premier degré, le lien de sujétion est établi ; le droit de l'Empereur, suzerain ou souverain, est reconnu et affirmé ; mais les rois et princes de la Famille échappent au serment de fidélité, à l'acte de foi et hommage, ne sont plus rattachés à l'Empereur que par leurs dignités impériales. Il faut mieux et plus : pour les grouper sous la main de l'Empereur, il faut une loi organique qui assure son autorité, non seulement sur eux, mais sur leurs descendants. Cette loi, l'article XIV de l'acte des Constitutions de l'Empire autorise l'Empereur à la rendre seul, sans avis, délibération, ni conseil, et, le 31 mars 1806, Napoléon adresse au Sénat pour être transcrit sur ses registres, le *Statut formant la loi de Famille de l'Empereur des Français*.

Par là il achève l'organisation du *Grand Empire* ; il en révèle tout le système ; sous l'apparence de pourvoir à l'état, à l'éducation, à la fortune des princes, il étend sur eux tous — sans distinguer la dignité, l'âge ou le sexe — son autorité absolue.

L'Empereur, est-il dit dans l'article 1er, est le chef et le père commun de sa famille. A ces titres, il exerce, sur ceux qui la composent, la puissance paternelle pendant leur minorité et conserve toujours à leur égard un pouvoir de surveillance, de police et de discipline.

Or, la Maison Impériale se compose :

1° Des Princes compris dans l'ordre d'hérédité, de leurs épouses et de leur descendance en légitime mariage ;

2° Des Princesses sœurs de l'Empereur, de leurs époux et de leur descendance jusqu'au cinquième degré inclusivement ;

3° Des enfants d'adoption de l'Empereur et de leur descendance légitime.

Pour eux tous, interdiction de se marier sans autorisation expresse de l'Empereur ; interdiction de contracter des mariages *de la main gauche* ; interdiction de divorcer, d'adopter, de reconnaître des enfants naturels. La séparation de corps leur est permise ; elle s'opère par la seule autorisation de l'Empereur, sans forme ni procédure. Leur état civil est dressé par l'Archichancelier assisté d'un secrétaire de l'état de la Famille impériale. L'éducation de leurs enfants appartient à l'Empereur. De l'âge de sept ans à celui de seize, les princes, nés dans l'ordre de l'hérédité, seront élevés ensemble et par les mêmes officiers, soit dans le palais de l'Empereur, soit dans un palais voisin. Les princes, dans l'ordre de l'hérédité, qui monteront sur un trône étranger, seront tenus, lorsque leurs

enfants mâles auront atteint l'âge de sept ans, de les envoyer pour recevoir l'éducation commune.

Sans l'ordre ou le congé de l'Empereur, les princes et princesses, quel que soit leur âge, ne peuvent sortir du territoire de l'Empire ni s'éloigner de plus de quinze myriamètres de la ville où la résidence impériale est établie.

Si un membre de la Maison impériale vient à se livrer à des déportements et à oublier sa dignité ou ses devoirs, l'Empereur peut infliger, pour un temps déterminé et qui n'excède pas une année, les arrêts, l'éloignement de sa personne, l'exil.

Après avis d'un conseil de famille, il peut, selon la gravité du fait, prononcer la peine de deux années de réclusion dans une prison d'Etat.

Les grands dignitaires et les ducs sont assujettis ces dispositions.

Enfin, l'Empereur peut ordonner aux membres de sa famille d'éloigner d'eux les personnes qui lui paraissent suspectes, encore que ces personnes ne fassent pas partie de leurs maisons.

Telle est l'expression la moins enveloppée et la plus précise que Napoléon ait donnée du Grand Empire et des liens qu'il a prétendu établir du chef aux membres : institution féodale à bien des égards, au moins telle qu'alors on imagine la Féodalité, mais surtout institution familiale, ayant pour loi suprême un statut de famille, où nul mot de politique n'est prononcé, où la plupart des articles n'ont pour objet apparent que le règlement de questions civiles, où tient pourtant tout l'esprit du système.

En donnant des rois de sa maison à des nations jusqu'alors indépendantes et jalouses de leur indépendance, l'Empereur n'a pu, sous peine de révolter les peuples et d'émouvoir encore, dans l'Europe non conquise, des coalitions suprêmes que serviraient les suprêmes désespoirs, divulguer entièrement sa pensée et marquer, par des articles précis, la vassalisation de ces couronnes à la sienne ; mais l'union familiale n'a rien de neuf pour l'Europe qui a vu la maison d'Autriche et la maison de Bourbon établir de tels systèmes ; et, sous l'apparence de l'union familiale, par ce simple statut dont de récentes aventures justifient assez certains articles, il étend la plus étroite et la plus stricte domination, non sur les peuples, mais sur ceux-là qu'il charge de les régir et qu'il déclare autonomes.

Sans doute, depuis le point de départ, l'idée initiale, l'idée corse s'est élargie et amplifiée : elle s'est mûrie d'exemples ; elle s'est nourrie d'histoire ; elle s'est coulée en des moules romains, carlovingiens ou féodaux, mais c'est elle qui domine tout ce système, qui lui fournit son organisme, lui prête ses formules et lui impose ses lois. Napoléon a eu beau, depuis dix ans, livrer combat sur combat, recevoir échec sur échec, lutter constamment avec ses frères, il croit encore que le lien de famille est le seul sérieux, durable et permanent ; il tient encore que nulle alliance politique n'est stable si elle n'est doublée par une alliance de famille ; il est encore convaincu que, seul, le sentiment de famille peut plier les individus à dépouiller leurs ambitions personnelles pour confondre, sous la direction du chef familial, l'effort de leurs volontés.

XVIII. — SOUVERAINETÉS DONNÉES.

LUCQUES. - NAPLES. - BERG. - HOLLANDE (Messidor an XIII-
Juillet 1805 — Octobre 1806.)

ELISA. — JOSEPH. — CAROLINE. — LOUIS.

Vers le milieu de 1806, la plupart des Napoléonides sont établis sur des trônes et le Grand Empire est constitué. L'acquisition de ces souverainetés, les formes de leur transmission, l'établissement des premiers rapports des princes avec les peuples, et avec l'Empereur, permettent déjà de constater si le système est viable ou non, car, de sa mise en marche dépend sa durée. Il n'est rien d'indifférent en cette constitution nouvelle donnée à l'Europe et les plus petits États fournissent, sur le caractère de l'Empereur et sur celui de ses frères ou sœurs, autant de notions que les plus vastes. L'importance des faits au point de vue de la politique générale est subordonnée ici à l'expression des idées : Lucques et Berg pèsent autant que Naples et la Hollande.

Peut-être même la salle étant moins vaste, la scène plus proche, les personnages moins nombreux, est-on plus attentif au spectacle, démêle-t-on mieux le jeu des physionomies, et suit-on de plus près la pièce. Le mieux en tout cas est, selon l'ordre des investitures, de présenter chacun des États et d'y montrer le fonctionnement du gouvernement napoléonien.

On a vu ce qui s'est passé à Lucques, lorsque, au nom de la République, le Gonfalonier et les Anciens ont demandé pour prince le beau-frère de l'Empereur *Pasquale* Bacciochi prince de Piombino ; ils se sont proposé d'abord d'assurer l'indépendance de leur pays et d'obtenir des garanties constitutionnelles. Ils ont réussi, puisque Napoléon a renoncé à échanger à la reine d'Étrurie Lucques contre Sienne, et qu'il s'est déclaré protecteur de l'État et garant de la Constitution. Sans doute il s'est réservé de renouveler son agrément à tout nouvel avènement et, en vertu du droit acquis sur toute la famille, d'autoriser les mariages du prince, de la princesse et de tous leurs enfants quelconques ; mais cela regarde les princes, non les Lucquois. Ceux-ci ont concédé que le gouvernement fût confié à *Félix* Bacciochi et, au cas de sa mort seulement, à S. A. I. la Princesse Élisabeth ; après eux, à leurs descendants mâles dans la ligne masculine, et à défaut de mâles, dans la féminine ; ils se sont engagés à fournir une liste civile de trois cent mille francs, avec un palais de ville et un palais de campagne, celui-ci accompagné d'une terre rapportant cent mille francs de revenu ; mais, cela donné, ils ont prétendu garder la direction des affaires, l'exécution et le contrôle, n'abandonner rien, pour ainsi dire, ni de leurs privilèges, ni de leurs traditions. Il y aura, un ministère de deux ministres, un conseil d'État de six membres, un sénat de trente-six sénateurs ; point d'armée, seulement une garde d'honneur de quatre compagnies de cent hommes sur le modèle des anciens gardes du Corps de France : **Il n'y aura pas de conscription dans l'État de Lucques.** Comment l'État sera administré, la justice rendue, l'impôt perçu, la constitution le règle d'une façon positive. Elle affirme l'abolition des

fiefs, des majorats et des titres de noblesse, l'accessibilité des seuls Lucquois aux emplois publics, l'exercice de la Religion catholique maintenue en tous ses droits. Son Altesse Sérénissime Félix Ier sera prince de Lucques et de Piombino par la grâce de Dieu et *par les Constitutions* et il portera les anciennes armoiries de la République.

Les Lucquois ont cru prendre leurs précautions, mais voilà qui pèse peu à Élise. En attendant que, ligne à ligne, elle efface cette constitution qu'elle n'observera jamais et qu'au bout d'une année elle déclarera caduque, elle affirme au premier coup son règne par les armoiries qu'elle prend et qu'elle donne à l'État : elle partit l'écu *coupé d'or et de gueule au lion rampant de l'un en l'autre*, des armoiries anciennes des Bonaparte : *d'azur à deux barres d'or, accompagnées de deux étoiles du même, l'une en chef, l'autre en pointe* ; sur le tout, elle impose l'Écusson d'Empire : *d'azur à l'aigle d'or*, et, pour qui sait regarder, ce n'est pas un médiocre symptôme, cette volonté prononcée par la demoiselle de Saint-Cyr de maintenir ainsi et de porter, en sa souveraineté nouvelle, les signes anciens de sa noblesse familiale que le grand frère a si complètement abolis, que la mère, que tous les frères et les sœurs ont abandonnés ; par contre, de raser *le pin de sinople fruité d'or, issant d'un brasier de gueule* que montraient les Bacciochi.

Puisqu'il faut, à ces Lucquois mal avisés, un homme — ou l'apparence d'un homme — ce sera au nom de Félix Ier les actes officiels et on lira sa signature au bas des décrets ; mais elle sera de la main d'Élise. Elle seule commandera, gouvernera, contrôlera, avec un ministre pour secrétaire, mais en laissant les sénateurs à leurs loisirs. Pascal-Félix jouera du violon, montera à cheval et en tombera ; il parera dans les cérémonies et fera le premier gentilhomme de son auguste épouse, mais s'il a des revenants bons, inattendus à coup sûr vu ses débuts, ce sera à condition qu'il se tienne à sa place et ne se donne point des airs. Pour Élise, la voici dans son rêve. Elle est maîtresse, souveraine, dictatrice. Ses défauts comme ses qualités apparaissent en pleine lumière, tels qu'ils marquent de singuliers rapprochements entre son esprit et celui de son frère, à qui, par des côtés, elle ressemble plus que qui que ce soit de la famille.

Princesse française, elle a eu une maison ; mais d'amener, de conserver des dames françaises à Lucques, elle ne s'en soucie. Elle donne ses dames pour accompagner à Paulette et ne garde à gages que sa dame d'honneur, Mme Laplace, qui, à Paris, fera ses courses. C'est ce qu'il lui faut : une bourgeoise, dont les manières sont guindées comme l'esprit, qui se fond en révérences, s'aplatit en adorations, récite le protocole en femme de chambre qui s'instruit, s'extasie aux chiens de Joséphine qui lui mordent les mollets, mais que son importance et celle de M. Laplace emplissent si bien que, pour la gonfler encore, elle est capable de secret. D'ailleurs, Éliisa ne lui confiera rien. Laplace, ci-devant ministre, académicien, sénateur, chancelier du Sénat, vraiment, sauf la politique, grand esprit, est décoratif, et Madame, très fidèle épouse, participe de la décoration. D'ailleurs, presque aussi honnête que sotté, et si elle osait lever les yeux, incapable de comprendre ce qu'elle ne doit pas voir. C'est une excellente trompette qui, dans son salon très ouvert, sonnera la fanfare lucquoise et qui, des palais familiaux, enverra les nouvelles, mais c'est tout.

Fini de Mme de Montarby, la grande favorite de la maison durant le Consulat, à qui Fontanes et Chateaubriand faisaient très humblement leur cour ; elle a été chassée, est rentrée à Paris où son frère, M. de Montarby, *répand les bruits les*

plus absurdes, se plaint, crie à outrance, écrit à l'Empereur vingt lettres qui, comme de raison, restent sans réponse.

Fontanes veut concilier les deux dames : Les cris et la folie sont à un tel point, écrit-il à Elisa, qu'il faut que vous leur fassiez imposer silence si vous n'aimez mieux leur fermer la bouche avec de nouveaux bienfaits. Mme Laplace intervient à son tour : Il me semble, écrit-elle, que pour que (Mlle de Montarby) soit heureuse, il faudrait lui rendre vos bontés, mais elle se hâte d'ajouter : Vous me donnez d'excellentes raisons pour ne vous en pas soucier, et il n'en est rien de plus, car la princesse est inflexible.

Aventure pareille avec une demoiselle de Mirevault qui, à peine arrivée à Lucques, en est renvoyée, avec toutes sortes de lectrices, de maîtresses, de femmes de chambre. Pour plaire à Elisa, il faut qu'on se donne uniquement à elle et sans esprit de retour. Elle trouve des gens ainsi faits dans la petite parenté corse de Bacciochi et en compose son intimité ; de France, elle attire, elle garde, elle élève à des postes d'importance des hommes qui, dans le civil et le militaire, ont couru les aventures et éprouvé de pleines disgrâces. Ainsi a-t-elle dans sa maison, comme habitués et presque commensaux, le général et Mme Fressinet ; ainsi fait-elle gouverneur de son palais, le colonel Beauvais, beau-frère d'Hainguerlot, et, pour lui, par une étrange surprise, obtient-elle l'aigle d'or de la Légion au titre lucquois. L'Empereur ne se fâche que lorsque, dans ses états, dans son palais même, elle donne asile à Hainguerlot, auquel il veut faire rendre gorge et qu'il fait rechercher par toutes ses polices. Elle prétend être chez elle, n'être entourée que de gens à elle, rendre quiconque s'attache à elle, sinon Lucquois, au moins *Eliséiste*, et tout en fournissant d'amples rapports officiels et officieux, ne point avoir à craindre les correspondances secrètes et les bulletins d'espions. Elle y réussit ; c'est sur sa cour, qu'on rencontre le moins de ces informations parallèles qui permettent de retrouver la physionomie des êtres et de démêler leurs mobiles.

Le début d'Elisa à Lucques, c'est la prise de possession, cérémonie fastueuse qui, bien qu'elle n'ait été accompagnée de sacre ni de couronnement, n'en est pas moins pour frapper, tant elle est nouvelle, l'imagination des peuples.

Partie de Gènes le 12 juillet (1805), la princesse arrive le 14 à quelques lieues de Lucques où l'attend l'escorte imposante que lui a fournie son auguste frère ; cent cavaliers de la Garde impériale et quatre détachements des Gardes d'honneur des principales villes d'Italie. Le cortège se forme : en tête, gardes d'honneur, puis carrosse des cérémonies, carrosse de chambellans, carrosse de dames, carrosse de ministres, carrosse du général Hédouville, ambassadeur extraordinaire de l'Empereur, chargé de remettre tout à l'heure au prince une épée, signe de la protection que Sa Majesté assure à l'Etat de Lucques ; après, nouveau détachement de gardes d'honneur, le carrosse à six chevaux de Leurs Altesses Impériale et Sérénissime, escorté de six écuyers à cheval, suivi des chevaux de selle du prince — car Félix Ier doit faire une entrée équestre — encore de la cavalerie, encore des carrossées de dames, de chambellans et d'aumôniers, encore des gardes d'honneur. On présente les clefs ; l'artillerie tonne, les cloches sonnent ; tout de suite, on se dirige vers la cathédrale. L'archevêque encense, offre l'eau bénite, et, sous un dais que portent les chanoines, le ménage Bacciochi s'avance jusqu'à l'autel. Après l'offrande où il y a pain d'or, pain d'argent, vase et cierge, l'archevêque fait au prince la tradition de la main de justice, lui remet un anneau, en donne un autre à Elisa. Pour l'épée, après qu'elle a été bénite, c'est affaire à Hédouville de la présenter au nom de

l'empereur des Français. Puis on lit le décret de l'Empereur et le prince qui seul est allé à l'offrande, prête seul le serment constitutionnel, après quoi, du haut de la tête, le héraut d'armes proclame : *Felice, Principe di Piombino, e installato Principe di Lucca. Evviva Loro Altezze Serenissima e Imperiale !* Fini pour les gloires de l'*Altezza serenissima* : c'est le tour de l'*Imperiale*.

Au premier moment, sa satisfaction est entière. Tout lui plaît de Lucques : la ville, le climat, les habitants, surtout sa cour. *Je n'y trouve pas la douceur de l'intimité, écrit-elle à Lucien, mais, dans ma position, je sens qu'il faut vivre pour la gloire et pour les autres, et donner peu à ses affections.* Pour la gloire, elle est complète, la cour de Lucques, calquée sur la cour des Tuileries, est presque aussi nombreuse : Dame d'honneur, Chevalier d'honneur, Premier Chambellan, Premier Ecuyer, Grand maître, Premier aumônier, Intendant général, — ce sont les grands officiers ; — après, dames du Palais, lectrice, chambellans, écuyers, adjudants du Palais, médecins, pages, maîtres des Cérémonies, préfet du Palais ; et il y aura douze dames, douze chambellans, douze écuyers ; six pages, tous vêtus, brodés et argentés comme chez l'Empereur et tous Lucquois ou à peu près. On a tout pris, tout ce qui porte un nom, tout ce qui a quelque notion de politesse, tout ce qui possède un semblant de revenu, car on paiera peu ces gens de cour et ils devront faire la guerre à leurs dépens : non pas au moins pour leur plaisir, car, autour de sa personne impériale, Elisa a élevé, en deux cent cinquante-trois articles, une barrière d'étiquette où les prescriptions sont plus sévères, plus détaillées, plus minutieuses qu'aux Tuileries même. Elle s'y est réservée tous les honneurs du palais ; ses officiers ont partout le pas sur ceux du prince lequel d'ailleurs, ne possède et propre que ses quatre aides de camp.

La domesticité n'est pas moins nombreuse, organisée avec moins de soin, moins brillamment vêtue contrôleur et sous-contrôleur, deux maîtres d'hôtel, trois huissiers, un portier, sept valets de chambre huit valets de pied, huit hommes de cuisine et d'office, dix hommes de peine, allumeurs, balayeurs et frotteurs, trois suisses, sept à huit femmes de chambre brodeuses et couturières, plus de cinquante personnes cela est d'un excellent ton ; mais le palais manqua encore. L'on est en provisoire au palais Bonvisi, dont la propriétaire est allée aux champs pour céder la place. Une princesse ne saurait vivre en garni. Qu'on rase l'ancienne tour, une église, le palais des archives, quelques maisons pour donner de l'air, et tôt qu'on bâtit !

Encore faudra-t-il deux pleines années avant qu'on s'installe et, en deux ans, que n'aura point fait Elisa ?

D'abord, elle veut mettre ses principautés en valeur, y introduire des modes industriels qui en développent le rapport, puis agrandir ses états, augmenter ses revenus par tous les procédés que suggère l'exemple de son grand frère. A Piombino, elle possède une mine d'alun qui suffirait à fournir la France entière : la France n'a que faire de l'alun de Piombino ; la princesse n'en demande pas moins le privilège de le lui vendre. Dans le canal, le thon abonde ; la pêche était d'un bon revenu pour les anciens souverains ; pourquoi ne pas rétablir des madragues ? Il y a des forges à Piombino, du minerai à l'île d'Elbe. Que fait-on de ce minerai ? Elisa saura en tirer parti si on lui accorde l'extraction gratuite. Sur les confins de la Principauté et du royaume d'Etrurie s'étend une forêt domaniale jusqu'ici propriété de la Toscane ; les frontières sont mal délimitées et l'on y peut prendre une coupe au moins ; dès août 1805, c'est ce que fait Elisa. De temps immémorial, les marchandises s'importent et s'exportent en franchise du pays de Massa au petit port de la Follonica, dans la Principauté. Voilà qui ne

se peut tolérer et l'Empereur est supplié de le faire savoir à la reine d'Etrurie ; et comme, à côté, Elisa annonce que le bataillon de Piombino se forme avec zèle, qu'elle a déjà deux cents hommes sous les armes, qu'elle a logé les artilleurs envoyés de France, emmagasiné la poudre, réparé les fortifications, l'Empereur, pris par son faible, retourne les dépêches et bien d'autres à Talleyrand avec, en marge : *Renvoyé au Ministre des Relations extérieures pour recommander à mon ministre à Florence toutes les affaires de Lucques et de Piombino.*

Elisa, au reste, n'épargne rien pour se ménager ses bonnes grâces ; ce n'est pas assez qu'elle célèbre le 15 août avec une pompe inusitée, même dans l'Empire ; il lui faut le portrait de l'Empereur que le peuple de Lucques accueillera comme la suprême des faveurs ; il lui faut des canons pour armer les côtes de Piombino. Laquelle des demandes est plus agréable ? Elle ira en flatterie jusqu'à l'excès, jusqu'à se faire relever par l'Empereur même, lorsque, sur la tranche de ses monnaies, elle voudra mettre : *Napoleone prolegg l'Italia* et substituer ainsi son frère à Dieu même.

Elle a déjà formé son plan et marchera à son but à travers tout. Les premiers pas ont été pour tâter le terrain. Elle le sent solide et, désormais, plus d'occasion qu'elle ne saisisse pour attaquer l'Etrurie prouver comme, en Toscane, elle ferait mieux que la reine.

La négociation au sujet de la forêt domaniale de Buriano est en pleine activité lorsque s'ouvre la campagne de l'an XIV. La guerre ne peut manquer d fournir des incidents profitables. Au commencement d'octobre, quatre cents déserteurs de la Légion corse se sont jetés dans les Marennas ; les uns se sont emparés de barques pour rentrer au pays ; les autres se sont établis dans des tours abandonnées, le long de la mer. Ces Corses sont au service de l'Italie, mais il n'importe : *S'ils errent ainsi, écrit Elisa, c'est par suite de la mauvaise police qu'on a en Etrurie ; il faut, à Livourne, un commissaire général français qui ait de la main, de l'intelligence et de l'activité et qui fasse marcher les troupes toscanes,* et elle désigne un homme à elle, un homme dont elle est sûre et qui, placé là lui serait de grande aide. Qu'on ne lui dise pas de faire elle-même sa police. Son bataillon de Piombino, que, tout à l'heure, elle montrait si fièrement à l'Empereur, compte au plus trois cents hommes qui sont Corses, qui n'ont jamais servi, qui ne sont pas habillés, qui, par leur engagement, ne doivent pas sortir de la Principauté, qui sont indispensables pour garder l'île d'Elbe : c'est à la reine d'Etrurie à prendre des mesures.

Voici bien une autre affaire : au début de novembre, on apprend que les Russes se sont embarqués à Corfou : où vont-ils descendre ? qui est menacé ? Chacun croit l'être : panique à Rome, panique à Milan, panique à Lucques ; tous les Français perdent la tête et veulent s'enfuir ; tous les antifrançais espèrent et se gaudissent. Elisa expédie Lespérut à Florence pour qu'il se concerté avec la reine d'Etrurie et le ministre de France. *Le temps presse, dit-elle, et l'ennemi peut arriver d'un moment à l'autre.* A Florence, on n'est point si troublé.

Elisa s'en indigné : *J'avoue, écrit-elle, que l'indifférence du conseil de la reine m'a étonnée. La sagesse de S. M. I. et R. et les ordres qu'elle a donnés feront peut-être sortir cette cour de son indifférence. A moins de trahir, la reine devra battre l'ennemi s'il s'avise de débarquer. Pour Elisa, je me suis déterminée, écrit-elle, d'après tous ces faits qui paraissent vraisemblables et l'impossibilité où je suis de me défendre, de faire tous mes préparatifs pour me retirer sur Gènes en passant par la Corniche. Le prince de Lucques prendra un parti différent et le seul qui lui convienne : celui d'aller à l'armée en attendant le moment où il*

pourra rentrer dans sa principauté. Ces vellétés guerrières n'eurent pas de suite, et Leurs Altesses restèrent dans leurs États. C'était à Naples que les Anglo-Russes étaient débarqués. Eugène, dans la Haute-Italie, était prêt à les bien recevoir ; d'ailleurs, par l'entrée à Vienne et sa victoire à Austerlitz, l'Empereur barrait en Italie la route à l'invasion, comme à Paris, il déconcertait la conspiration des financiers. La tentative coûta seulement le royaume de Naples à la reine des Deux-Siciles, une bonne partie de ses États au Pape et, grâce à Elisa, jota sur la reine d'Etrurie, déjà suspecte, un soupçon d'infidélité qui ne manqua point d'être exploité.

La conduite de la princesse de Lucques valait bien récompense. Certes, ses peuples l'adoraient — et on le vit bien à l'anniversaire de sa naissance, célébré avec tout l'éclat et l'enthousiasme que méritait une époque si chère aux Lucquois, — mais ils étaient, en vérité, trop peu nombreux et, non contente que, par le traité de Presbourg, l'Autriche eût accepté et garanti les arrangements faits pour ses principautés, elle prétendait obtenir mieux en donnant de sa personne. Elle fit donc annoncer son départ pour Paris ; puis, soit par mesure de santé, — car elle était enceinte — soit plutôt sur des nouvelles favorables, elle différa et s'en vint d'abord visiter Piombino qu'elle ne connaissait point encore. Ce peuple qui, depuis deux cents ans, n'avait pas vu ses princes et semblait abandonné de la nature entière, reprit aussitôt l'énergie et l'espérance. C'est le *Journal des Débats* qui le dit. Il y eut voyage à l'île d'Elbe. Le mal de mer ne respecta pas Son Altesse Impériale, mais l'enthousiasme de l'antique Populonie l'en consola, et mieux encore, le décret du 30 mars 1806, par lequel, à dater du 1er mai, l'Empereur réunissait à la Principauté le pays de Massa et Carrara et la Garfagnana jusqu'aux sources du Serchio. C'est quarante à cinquante mille âmes et un territoire singulièrement riche par son commerce et son agriculture.

Il est vrai qu'en échange des avantages immédiats qui résulteront pour Elisa de l'extension à ses États du Concordat d'Italie, l'Empereur a mis quelques restrictions à sa donation. Il a introduit comme lois fondamentales le code Napoléon et le système monétaire français ; il a érigé en duché grand fief de l'Empire le pays de Massa et Carrara et attribué au titulaire, qu'il nommera par la suite, le quinzième du revenu que le prince de Lucques en retirera ; enfin, il a grevé les diverses principautés réunies sous le sceptre de sa sœur d'une rente annuelle de deux cent mille livres, au capital de quatre millions, qui sera distribuée aux généraux, officiers et soldats ayant rendu le plus de services à la patrie et à sa couronne.

Des obligations ainsi imposées, certaines agrément fort à Elisa : du coup, elle se déclare délivrée de cette gênante constitution, anéantie, du fait de l'Empereur, en ses stipulations essentielles. Cette constitution, d'ailleurs, jurée pour Lucques, peut-elle valoir pour Massa ? Excellente occasion de se rendre souveraine absolue et de mettre définitivement en oubli les vestiges de l'antique indépendance si soigneusement réservés par les Lucquois. Le Concordat ne lui donne que des avantages ; le code Napoléon ne l'inquiète point à appliquer ; le système monétaire flatte agréablement sa vanité, car, sur les monnaies, l'on ne verra point seulement l'effigie du prince, mais, la première et, en la meilleure place, son effigie à elle. Mais le duché de Massa, c'est autre chose ! Ici, elle résiste, et, du mieux qu'elle peut, se débat. Massa, dit-elle, n'est d'aucun rapport et c'est à peine si, par ailleurs, elle a de quoi vivre. L'Empereur qui sait voir, insiste ; mais elle, atermoie, refuse toute information. Il est cependant indispensable, lui écrit Napoléon, que vous me présentiez des observations pour établir la dotation du duc de Massa... Si ce qu'on a demandé est trop exagéré on

pourra se contenter d'un arrangement qui en assurera la moitié, mais cette partie est indispensable. Point d'affaire, Elisa éloigne les curieux, tourne les questions, donne le change et gagne du temps : tantôt, elle sollicite l'investiture du duché pour la fille dont elle est accouchée le 3 juin 1806, Son Altesse Impériale Madame Napoléone Elisa ; tantôt, repoussée, elle s'efforce de démontrer que Massa cause constamment un déficit à Lucques. Ainsi pousse-t-elle les jours jusqu'au 15 août 1809, où, le duché de Massa étant attribué à M. Begnier, on ne prend, pour en former la dotation, rien de ce qui devait d'abord la constituer tout entière. Sans doute, Elisa a ici pour objet principal d'éviter un voisin gênant et qui, par quelque côté, pourrait s'immiscer dans ses affaires ; mais elle agit tout de même pour les deux cent mille livres de revenu que les soldats français ne touchèrent jamais et qui ne paraissent nulle part au Domaine extraordinaire. Par contre, le présent étant acceptable, elle fait ses efforts pour l'arrondir : dès le premier jour, elle constate que la province de Pietra-Santa et Barga appartenant à l'Etrurie, sépare, d'une façon fâcheuse, Massa-Carrara et la Garfagnan a du territoire lucquois. Or cette province, comme elle dit, a été donnée en 1494, par Charles VIII, aux Lucquois qui y avaient d'anciens droits ; mais les Florentins ont contesté la donation devant Léon X, parent des Médicis, qui gouvernaient alors la Toscane et les Lucquois ont été évincés. C'est à Napoléon qu'Elisa en appelle de Léon X et elle s'appuie d'un argument qui ne peut manquer de faire impression : Les habitants sont affranchis des impôts indirects. Ils ne vivent que de contrebande. Je ne désire point cet agrandissement mais je n'arrêterai jamais la fraude si la Toscane ne l'échange ou ne l'impose. Le 15 avril, Elisa a fait sa demande : le 25, l'Empereur écrit à Talleyrand : Il faut absolument que la reine d'Etrurie cède ces pays à la princesse de Lucques soit en lui rendant l'équivalent sur les terres du Pape qui, d'un autre côté, pourra être indemnisé sur le royaume de Naples, soit en lui payant la rente. Elisa saura bien écarter cette seconde forme d'acquisition.

Car, si elle veut prendre toujours, elle ne se soucie point de rien céder. Elle veut avoir bien de l'argent ; elle n'en trouve jamais assez et prétend, à la fois, épargner comme fait sa mère et jouir comme font ses frères. Tard venue à la curée et privée les premiers temps, elle n'est à présent que plus ardente. Ce n'est pas qu'elle n'ait déjà de grosses ressources : d'abord, durant les derniers mois de l'an XIV et l'année entière 1806, l'Empereur lui a, sur la cassette, maintenu son traitement qui se trouve ainsi monter à 306.666 francs 66 centimes ; il lui a, jusqu'au 10 nivôse an XIV, continué les gratifications annuelles ; de même a-t-il fait pour Bacciochi, qui reçoit de plus son traitement de sénateur et celui de Grand aigle.

Puis, c'est la principauté de Piombino qui rend en droits utiles près de 200.000 francs, sans parler du produit des forges, des mines et des pêcheries ; c'est Lucques où, par la constitution, la liste civile est fixée à 300.000 francs ; où, de fait, sur un budget annuel de 1.758.475 livres, elle en absorbe 632.812 (501.237 francs), tous les travaux du palais étant d'ailleurs à la charge de l'Etat ; c'est Massa, qui doit rendre — peut-être est-ce exagéré ? — deux millions ; c'est la Garfagnana, qui, si pauvre que la dise Elisa, fournit quelques centaines de mille francs ; mais qu'est cela près des biens tangibles, réels et certains que Napoléon vient d'un trait de plume de donner à sa sœur, en étendant à ses principautés le Concordat d'Italie : Cela signifie la suppression des Réguliers et la confiscation de leurs biens : or, ces biens, à Lucques seulement ; sont affermés 621.000 francs, et il y a de plus Massa-Carrara et Piombino. C'est plus d'un million de rentes !

Depuis longtemps, Elisa allonge la main pour les prendre. Dès 1805, elle a prétendu s'en emparer à Piombino, si bien que, partant pour la campagne d'Autriche, de Strasbourg, le 7 vendémiaire an XIV (29 septembre 1805), l'Empereur l'en a tancée. [Ecrivez au prince de Piombino](#), a-t-il ordonné à Portalis, [que ce n'est pas le moment de faire aucune nouveauté, qu'il faut attendre du temps](#). En mars 1806, elle reprend son travail et l'Empereur lui écrit : [N'allez pas tourmenter vos peuples de Piombino. Que gagnerez-vous à supprimer quatre ou cinq paroisses et quelques couvents ?](#) En effet, il va lui donner mieux, et le décret du 30 mars qu'elle n'eût point obtenu peut-être sans les nouveaux griefs contre le Pape, lui livre en totalité ce dont elle eût à peine espéré quelques lambeaux. A peine a-t-elle en mains une expédition authentique qu'elle se jette sur ces couvents : partout, en même temps, scellés sur les archives ; dans les trois jours, inventaire de l'argenterie, des meubles, des biens urbains et des biens ruraux ; mise en régie immédiate et préparatifs d'aliénation. On ne se contente pas des moines et tous les procédés sont bons pour achever la confiscation : exemple : sous l'ancien régime, la principauté de Piombino était placée sous la juridiction spirituelle des évêques de Massa et de Grosseto. Elisa obtient qu'elle en soit distraite et transférée à l'évêque d'Ajaccio, dont le vicaire général, un Arrighi, est administrateur de File d'Elbe ; la bulle expédiée, Elisa fait signifier aux évêques de Massa et de Grosseto qu'ils aient à cesser tous rapports avec les ecclésiastiques de Piombino [et comme ces évêques restent sans fonctions par rapport à la principauté, il devient naturel de réunir au domaine les propriétés dont ils ne jouissaient qu'aux titres de supérieurs ecclésiastiques de la principauté](#). Dans l'Etat lucquois, elle veut agir de même, déclare les églises trop nombreuses, ordonne qu'on en ferme plus de soixante et s'en attribue les propriétés. De plus, elle prétend que les prêtres lui jurent fidélité. Sur ce point, l'Empereur la reprend, mais, sur le reste, il lui dit d'aller sou train, lui recommandant pourtant de marcher prudemment, de ne pas s'aliéner l'esprit de ses peuples. Dès qu'on a mis en cause le Concordat, ce n'est pas pour en abandonner les profits ; Elisa, malgré la constitution jurée, continue les exécutions, et brusquement, elle trouve en tête le Pape, l'archevêque de Lucques, le clergé de tout état, la population entière. Elle surprend des brefs du Pape à l'archevêque, craint des révoltes, écrit en hâte à l'Empereur : [Votre Majesté trouvera dans les deux brefs que je lui envoie avec mes observations une opposition formelle à l'application du Concordat de France à Piombino et du Concordat d'Italie à Lucques. Elle y verra la défense la plus expresse à l'archevêque de prêter serment et de souffrir la réduction ou suppression des couvents... Il n'échappera pas à Votre Majesté que ces remontrances apostoliques portent le caractère d'une provocation incendiaire de la superstition des peuples contre l'autorité des souverains légitimes et que la puissance du Vatican pour laquelle le Saint-Père annonce qu'il fera le sacrifice de sa vie, semble commander le même exemple à l'archevêque et aux habitants de Lucques... C'est à Votre Majesté de décider si ses vues politiques pour la création et la dotation de ses duchés grands fiefs de son empire, doivent recevoir leur exécution spontanément ; si les lois qui, d'après sa volonté, sont devenues la constitution nouvelle et fondamentale de mes États, à compter du 1er mai, peuvent être suspendues par l'autorité ecclésiastique, et si le pontife de Rome peut s'opposer aux décrets souverains du chef de l'Empire français. De vaines clameurs peuvent intimider des âmes vulgaires, mais les menaces du fanatisme furent toujours l'apanage de la faiblesse et je n'occuperai pas même la pensée de Votre Majesté des dangers dont on voudrait entourer ma soumission à ses décisions. Là-dessus, l'Empereur prend feu : menace à l'archevêque d'appliquer](#)

à Lucques, non le Concordat d'Italie, mais celui de France : Si l'on ne se prêle pas de bonne grâce et s'il y a le moindre désordre, je ferai avancer une division française. En même temps, envoi à Elisa d'un projet de lettre au Pape : elle lui dira qu'elle n'a rien fait que par les ordres de l'Empereur son auguste frère et souverain auquel elle renvoie toute négociation. Il ne m'appartient pas, ajoutera-t-elle, de remarquer qu'il y a dans le bref de Votre Sainteté des choses contraires à l'autorité des princes. Tout ce qui est spirituel lui est soumis, mais elle ne veut pas attaquer le temporel. Je la supplie de ne rien faire qui tende à prêcher la sédition à mes sujets. Cette lettre, Elisa l'avait préparée de son chef bien plus violente : J'aurais pu, écrit-elle, mettre plus de réserve et de soumission dans le langage du souverain de Lucques mais je n'ai pas dû oublier mon nom, mon sang et votre puissance. Elle se contente, à regret, d'expédier la lettre que lui a préparée l'Empereur lequel d'ailleurs, prenant l'affaire à son compte, a fait remettre par Talleyrand à Caprara une note comminatoire où tous les griefs antérieurs se trouvent rappelés et commentés, où il est signifié au Pape que toute correspondance de la cour de Rome avec les États d'Italie et de Lucques qui ne sera pas communiquée à l'Empereur, sera regardée comme un exemple de rébellion donné aux peuples.

L'on a avancé qu'Elisa en toute cette querelle avec Rome n'avait fait qu'obéir. Ses tentatives de 1805, ses actes de 1806 montrent assez comme elle a désiré, sollicité, arraché le décret ; mais, où elle excelle, c'est à rejeter les responsabilités et récolter les bénéfices. Point de forme d'adulation qu'elle n'emploie pour provoquer les conflits, et, à l'en croire, elle n'y est pour rien ; elle ne fait qu'exécuter un décret impératif et non conditionnel, mais, en faisant valoir son obéissance, elle entraîne plus sûrement la lutte que si elle se mettait en cause. C'est à l'Empereur qu'on résiste, c'est l'Empereur qu'on insulte. Elle, elle n'a mis dans sa conduite ni faiblesse ni imprudence, mais que dire de ceux qui s'opposent à l'Empereur ! Et c'est de lui qu'elle attend des mesures de rigueur contre ses propres sujets. Les lettres qu'elle écrit au moment de la crise (8, 5, 29 mai, 3 et 7 juin) sont décisives au point de vue de son caractère et de l'adresse qu'elle emploie, mais aussi se rend-elle justice. Ma prudence et ma fermeté, dit-elle, ont levé tous les obstacles. Elle a gain de cause : les religieux sont soumis... Le peuple est superstitieux, tranquille et poltron, l'archevêque, auquel elle a, de sa bouche, dicté son mandement, a signé tout ce qu'elle a voulu ; les couvents sont réunis ; le domaine a pris possession des biens ; la révolution la plus étonnante à cause des préjugés et du fanatisme s'est opérée sans lui laisser le chagrin ou le regret d'avoir usé de sévérité.

Et ce n'est pas l'unique profit : la cour d'Etrurie a désapprouvé les mesures qu'a prises Elisa et s'est attachée d'autant plus étroitement au Pape : n'est-ce pas un acte d'hostilité contre l'Empereur, puisque c'est à lui qu'on obéit à Lucques et, dès lors, notes de pleuvoir sur Paris où l'on annonce des insurrections imminentes : La Toscane est le foyer de ces germes incendiaires d'une aveugle et perfide superstition ; le droit des papes de déposer les rois, l'éloge de la Saint-Barthélemy, telles sont les maximes perverses du fanatisme qui ne dissimule plus sa haine contre le chef suprême de l'Italie...

Ainsi, peu à peu, chemine-t-elle et marque-t-elle ses étapes. Si, par le menu, l'on racontait cette guerre à coups d'épingles que mène Elisa contre la reine d'Etrurie, ce serait la plus curieuse étude de stratégie féminine. D'un côté, la maigre, l'osseuse, la volontaire Corse, n'ayant que des yeux dans sa face mince et comme dépouillée où saillent les os des maxillaires ; un homme presque par la pensée, l'action, le tempérament même — car elle traite ses amants comme son

frère traite ses maîtresses ; — faisant passer tout après le travail, sensible presque uniquement aux joies que l'ambition lui procure ; de l'autre côté, grasse, molle, débordée de graisse, tout enlangée de superstitions, une femme au cerveau borné, au corps infirme, rejeton disgracié de cette maison d'Espagne où la laideur est héréditaire comme le dévergondage et l'imbécillité ; la maigre doit manger la grasse, la Corse l'Espagnole ; Lucques avalera Florence ; ce n'est qu'une question de temps.

En espérant cet heureux jour, Elisa sait s'occuper et c'est pourquoi elle a tant besoin d'argent. D'abord sa toilette lui coûte cher ; elle fait venir de Paris toutes ses modes et elle n'est pas une médiocre cliente, car Raimbaud lui fournit trois robes par mois, plus une robe de cour, et Leroy presque autant. Cela plaît à l'Empereur qui aime que l'on fasse prospérer l'industrie française. Puis, c'est la cour où il a fallu remonter les traitements, car, par ordre formel de l'Empereur, on n'y doit porter que des soieries et des batistes, et les hommes n'y sont bien venus qu'en habits de velours ou de soie — une ruine pour les Lucquois, qui déjà avaient assez de vivre... Elisa ne serait point elle-même si elle ne se mêlait de protéger les lettres et les arts : Il y a à Lucques une Académie, l'*Accademia degli Oscuri* qui date de plus d'un siècle et a conquis dans toute l'Italie presque une célébrité : Elisa la régénère, la baptise *Napoléon*, y crée des prix et des concours, fait imprimer à ses frais les deux premiers volumes de ses mémoires, y agrège les savants français qui fréquentaient son salon de Paris, y donne une impulsion qu'on sent encore. Elle met sur un bon pied l'École des pages ; elle crée à grands frais un Institut-Elisa pour l'éducation des jeunes filles, y appelle des maîtresses françaises, et, pour les règlements, décalque presque ceux de Saint-Cyr. Elle a Paganini dans sa musique, Tofanelli pour son Académie des beaux-arts. Il lui faut deux théâtres, l'un où l'on danse en italien, l'autre où l'on récite en français. Il lui faut des fêtes où la pompe n'est point épargnée, d'autres plus intimes où la littérature a son rôle ; car la princesse n'a point oublié ses succès du Plessis et de Neuilly et elle se plaît encore, à des soirs, à jouer la tragédie et à paraître en héroïne antique sur les planches de son théâtre réservé. Elle prétend avoir enfin, comme le veut la constitution, son palais de campagne, et elle a déjà jeté les yeux sur Marlia qui est aux Orsetti et dont le fonds lui coûtera plus d'un demi-million, les embellissements et agrandissements quatre fois davantage.

Puis — et c'est une incalculable dépense — elle a le goût des entreprises et des expériences : élevage de mouffions, manufactures de soieries et de velours unis, plantations de coton, surtout exploitation en grand des carrières de Carrare où elle centralise la fabrication des bustes officiels, fabrique des Napoléons de toutes tailles à en emplir des navires, s'évertue par d'ingénieux présents à attirer les commandes de l'Europe napoléonienne, au travers de laquelle elle sème ses prospectus. Routes, ponts, prisons, écoles, hospices, elle construit partout et embellit, jetant çà et là des fontaines, ouvrant des promenades, perçant des rues, visant au grand et ne ménageant rien.

A Lucques, avec une noblesse ruinée, habituée à chercher fortune au dehors, obligée à présent de vivre mesquinement sur la terre natale, elle a fort à faire ; elle est de plus tiraillée par les parents de Bacciochi, par les Corses dont elle se trouve trop rapprochée, par ses anciennes compagnes de Saint-Cyr, par quelques-uns de son inonde de Paris. Enfin, il y a les dépenses secrètes : à Lespérut qui ne coûtait rien, mais dont le règne dure à peine dix-huit mois, a déjà succédé un Lucquois, le joli, le charmant l'irrésistible Bartolomeo Cenami : trente ans, le physique d'un ténor et des qualités intimes inappréciables. D'écuyer qu'il était, le voici premier écuyer, grand écuyer ! Le voici décoré

bientôt de tous les ordres fraternels, même de l'Aigle d'or de la Légion ; le voici directeur général de l'Instruction publique ; pensionné de quarante mille francs sur le [fonds des fabriques de soierie et de broderie](#), doté en biens d'église d'une fortune écrasant toute fortune lucquoise. Cela devint tout à fait une habitude, passa dans les choses reçues. L'homme était humble, assez adroit, besogneux, commode ; il obéissait sans répliquer et paraissait fidèle. Elisa en fit son agent de confiance, le chargea de négociations secrètes, l'employa à tout et eut à s'en louer ; mais, toujours, elle le tint en cette place inférieure où elle avait rangé son mari et d'où elle n'entendait point que ses amants s'écartassent.

L'un ou l'autre, ou un troisième, c'est égal au point de vue des affaires : Elisa les mène seule et il n'est pas douteux qu'elle y excelle. Quelques-uns se sont moqués [de cette contrefaçon de l'Empereur dans le gouvernement d'un territoire de quelques lieues carrées, de ses airs de Sémiramis, de ses prétentions à la politique et de ses études de Machiavel](#) ; mais c'est moins à la capacité de la salle ou à l'étendue de la scène qu'il faut juger les acteurs, qu'aux talents qu'ils développent et aux impressions qu'ils déterminent. Sans doute, Elisa soigne trop sa gloire : par chaque courrier arrivent de Lucques des correspondances officielles ou officieuses où, assez grossièrement, les éloges s'étalent. Chacun des anciens habitués en reçoit sa part et sait se rendre agréable en faisant part au public du bonheur des Lucquois. Il en peut résulter un préjugé contraire ; l'Empereur s'en agace et à diverses reprises, infructueusement, impose le silence. Mais, ce ridicule mis à part encore sert-il pour la foule et trace-t-il sur les sots — comme elle s'entend à manœuvrer et quel plaisir de la regarder faire ! Elle si altière et qui, dans ses états, porte la superbe à un degré d'impératrice, ne néglige nul moyen pour se faire bien venir en France des gens en place. Elle se rend humble ; elle se recommande du passé ; elle invoque son attachement ; elle parle d'affection et se met en confiance. Point d'argent, de titres, de décorations à donner, mais des bustes — spécimens réclames pour Carrare — des diplômes de l'Académie Napoléon, surtout des paroles, d'ingénieuses flatteries, comme de se rendre, elle, la sœur de l'Empereur, la protégée de ses correspondants. Ainsi s'assure-t-elle à l'Institut, au Sénat, au Conseil d'État, dans les ministères, le chœur le plus empressé de laudateurs et d'avocats : c'est Maury, c'est Cuvier, c'est Regnaud, c'est Laplace, c'est Monge, c'est quiconque, lettré ou savant d'origine, est entré dans les grands corps politiques ; mieux, c'est Talleyrand le correspondant le plus intime et, tout à l'heure, ce sera Fouché avec qui elle a moyenné un accommodement. C'est d'Élisa la première lettre que trouve en ouvrant son portefeuille, un ministre nouveau. L'affaire entamée, c'est, par chaque courrier, une dépêche, deux, dix : les choses tournées et retournées avec cet étrange habileté que les femmes emploient pour obtenir ce qu'elles désirent. Puis, le siège mis, le ministre cerné, les mines chargées, s'il se rencontre une résistance dans les bureaux qui sont le corps de la place, une note à l'Empereur, brève, nette, telle qu'il les aime. Au coin alors, l'apostille souveraine, le renvoi au ministre nécessairement favorable et d'avance convaincu. Ainsi obtient-elle à peu près tout ce qu'elle veut, parce qu'elle ne demande rien qui ne semble justifié par l'utilité. Son ambition ne s'étend pas outre mesure ; elle est appliquée et pratique ; elle se tient aux objets déjà acquis, aux améliorations immédiates, aux accroissements justifiés ; elle part du point où elle est établie pour des conquêtes toutes proches et ne marche que les derrières assurés. Pour s'introduire en Toscane, la régir et la gouverner, c'est un travail de longueur, mené par insinuations, par observations, par dénonciations, mais glissées à petite dose, provoquées par les événements, inspirées

uniquement par l'intérêt général, sans nul mélange d'intérêt personnel. — Fi donc !

N'est-ce pas d'une bonne politique de montrer près de l'Étrurie ruinée, administrée à l'espagnole — c'est tout dire — livrée aux influences des prêtres, aux caprices des favoris, vacillante et folle comme une femme hystérique et morbide, un petit état qui peut passer pour un modèle de tenue, d'ordre et de régularité, où tout se sonne à la cloche et où partout se fait sentir la constante application de la souveraine. Certes, il est bien resté en Élixa de la pédante, de la donneuse de leçons, de l'élève de Saint-Cyr ; sur le tempérament Bonaparte, l'éducation a tracé et quelque chose de la veuve Scarron revit en cette Corse, lorsqu'elle régleme, décrète, institue, lorsqu'elle accable ses deux cent vingt-six mille sujets de lois bienfaitrices et d'arrêtés régénérateurs. Ce n'est plus un peuple, c'est une classe ; ce ne sont plus des lois, mais des pensums. Néanmoins, c'est bien pensé, bien rédigé, bien appliqué. Codes promulgués, marais asséchés, routes percées, impôts allégés, police et prisons réformées ; en toute matière, sur tout objet, avec une fermeté de conception et une justesse de style dignes de remarque, les décrets se succèdent, subordonnés, avec une soumission affectée, aux moindres vellétés des désirs qu'a pu témoigner l'Empereur ; la république, aux institutions et aux mœurs surannées, prend, sans grande secousse, toutes les apparences d'un état à la moderne sur qui aurait passé une révolution analogue à la française, et, en même temps qu'elle s'enrichit de son industrie renouvelée, de son agriculture protégée, des biens ecclésiastiques rendus à la masse et dépecés, elle s'apaise devant une justice égale et une administration équitable.

De tout cela, des soins de gouvernement, de la netteté, de la précision et de la modération des demandes, de la justesse des exposés présentés tous **dans l'esprit de la chose** , se forme peu à peu l'opinion de Napoléon ; il n'aime point sa sœur davantage, mais il l'apprécie comme étant de sa race, et, par l'esprit, la plus proche peut-être de lui. Il lui arrive de dire que **le meilleur de ses ministres est la princesse de Lucques** . Il lui écrit des dépêches comme il en écrirait aux hommes qui sont au premier rang dans sa confiance et il y place une nuance de louange rare sous sa plume. Il se sent entendu, compris à demi-mot, prévenu même. Il reçoit d'elle, presque à chaque courrier, ce qu'elle appelle des feuilles de travail, et aux réponses qu'il met en marge, on peut juger le ton de la correspondance. Elle est sèche, toute d'affaires ; seulement, avant la salutation, strictement conforme au protocole, cette formule qu'adopte Elisa et qui devient de style : **Je me recommande à la haute protection de Votre Majesté** . Cela plaît à Napoléon et, à moins d'impossibilité, il accorde. Dans une de ces feuilles typiques, au milieu de dix demandes presque toutes agréées — celles refusées avec les motifs du refus — Elisa a écrit : **LÉGION D'HONNEUR. J'ai demandé à Votre Majesté de mettre à ma disposition six décorations de la Légion d'honneur ou de la Couronne de fer, pour mes ministres et mes grands officiers. Les récompenses et les honneurs accordés au mérite sont les plus puissants moyens d'encouragement. J'insiste beaucoup sur cette marque de confiance de Sa Majesté ; l'Empereur répond : M'envoyer les noms des personnes auxquelles vous les destinez et je les nommerai** . La feuille de travail est en date du 15 juillet. Courrier par courrier, Elisa fournit les noms de ses dix candidats — non plus six, mais dix — et le 7 août, ces dix reçoivent l'aigle d'or de la Légion. Dix aigles d'or ! plus que n'en obtinrent ensemble, pour leurs sujets de Naples, de Berg, de Hollande, de Westphalie et d'Espagne, tous les rois napoléoniens réunis ! Passe pour l'archevêque, pour le grand juge Matteucci, homme étonnant,

titulaire à la fois de six ministères ; passe pour le chevalier d'honneur Manzi, pour l'indispensable Cenami, pour les conseillers d'Etat et le chambellan ; c'est au titre étranger qu'ils sont décorés, mais, au même titre, deux Français : le gouverneur du palais, Beauvais, beau-frère d'Hainguerlot et le trésorier de la liste civile, d'Hautmesnil : exemple unique, d'autant plus éclatant que l'on verra les résistances de l'Empereur et les refus obstinés lorsque ses frères lui demanderont la Légion pour leurs serviteurs français les plus affidés, ceux auxquels ils auront donné les plus grandes places dans leurs états et confié toute leur politique.

Dès lors, puisqu'on sait ces choses à Paris et qu'on peut, à cet étiage, mesurer le crédit d'Elisa, comment s'étonner des lettres éperdument laudatives qu'elle reçoit ? Fontanes, qui a su dénouer habilement une liaison qu'il ne croyait plus fructueuse, se retrouve, si sa fortune paraît hésiter, aussi empressé qu'aux jours du Consulat et plus abondant encore en concetti. Il ne demande rien, cela serait banal et gâterait ses madrigaux, mais, comme il doit se flatter que la princesse s'intéresse à lui, n'est-ce pas naturel qu'il lui dise sa situation. **Voilà ma présidence finie. J'attends aujourd'hui que l'Empereur daigne prononcer sur ma destinée future. Il ne me dit rien, quoiqu'il me reçoive toujours avec une extrême bienveillance. On prétend que je ne dois pas m'éloigner et qu'il faut attendre ses ordres sans impatience.** Et, à la continuation de cette présidence qui, outre le traitement, le local et le reste, rapporte à Fontanes, de la cassette de l'Empereur, mille francs par jour de session, peut-on penser qu'Elisa ait été tout à fait étrangère ?

Elle a des occasions fréquentes de s'employer et il ne lui déplaît pas d'user de son crédit en faveur de ceux qui peuvent quelque jour le lui rendre et la servir à leur tour. Pour le but lointain qu'elle s'est fixé, elle ne peut recruter trop d'alliés. Il faut qu'on répète comme elle s'entend à gouverner, qu'on grossisse les incidents qu'elle narre, qu'on commente les notes de police qu'elle envoie, qu'on prépare l'opinion en France à cette nouveauté d'une femme régnant, par la France, sur un grand état et qu'ainsi cette extraordinaire dérogation aux principes trouve partout des approbateurs.

Le 31 décembre 1805, lorsqu'il expédiait à Joseph l'ordre de se rendre à l'armée de Naples et d'en prendre le commandement, l'Empereur était bien convaincu que son frère s'y conformerait, mais il n'en était pas certain. Il lui donnait ses indications avec une assurance entière, mais averti par le succès de sa lettre à l'empereur d'Allemagne à propos de l'Italie, il ne se compromettait pas au point d'annoncer publiquement, par une proclamation à l'armée, les mesures qu'il avait prises. Il rédigeait cette proclamation, mais il la tenait en réserve.

Joseph pourtant, sans manifester aucune hésitation, a quitté Paris, dans la nuit du 8 janvier, et s'est dirigé en hâte vers son poste. Il emmène avec lui son chambellan Jaucourt et son écuyer Stanislas de Girardin : il les déguise, l'un en chef d'escadron, l'autre en général. Au fait, à la Révolution, Jaucourt était colonel de Condé-dragons, et, à Boulogne, Girardin, paré des épauettes que lui avait données Mme Murat, jouait les capitaines-aides de camp. Même, sur la demande de Joseph, le ministre l'avait proposé pour chef de bataillon, mais le succès avait été médiocre. C'est peu de deux officiers pour un état-major princier ; aussi Joseph réclame avec instance tous les militaires qui font partie de sa maison, son chambellan, le général Mathieu Dumas, tout à l'heure aide-major général à la Grande armée et, en ce moment, occupé en Dalmatie, et ses deux écuyers : le

colonel Cavaignac du 10^e dragons, et le colonel Lafon de Blaniac du 14^e qui, tous deux, viennent de se distinguer dans la campagne de Moravie.

Joseph tient d'autant plus fort à Lafon-Blaniac que juste avant la guerre, Julie lui a fait épouser une de ses vagues cousines, Mlle d'Henrique, et c'est là à ses yeux, la plus décisive des recommandations. Il se soucie assez peu de sa propre famille, dont on ne trouve nul membre près de lui, au moins en une place marquante ; par contre, il adopte la famille de sa femme et s'emploie presque autant qu'elle à la grandir : or, ce n'est point peu dire, Julie étant essentiellement, presque uniquement familiale. Elle vit avec les siens, les recueille, les adopte, les marie, les pousse, et ils sont légion : douze frères et sœurs, la plupart ayant postérité, puis des oncles, des cousins, des arrière-cousins, des alliés directs et indirects. Cela met à part, entre les résidences des Bonaparte, le Luxembourg et Mortefontaine ; cela donnera un caractère spécial au royaume de Joseph : Il y aura près de lui, dans les fonctions de confiance et les hauts postes de cour, un élément Clary qui partagera la faveur et l'intimité avec un autre élément, les amis anciens que s'est fait Joseph et que tous il a gardés. De cette espèce, James, son camarade de collège qu'il a élu son intendant, Tito Manzi avec qui il s'est lié à l'Université de Pise, Saliceti, vis-à-vis duquel il acquittera seul la dette de la famille, Villot-Fréville et Miot, témoins de ses courtes ambassades, Girardin son voisin de campagne, Rœderer et Jaucourt, ses confidents de la première heure ; à eux tous, — et ce n'est point la marque d'un cœur médiocre il est demeuré profondément attaché ; il n'en a négligé aucun et il a aimé s'entourer constamment dans son heureuse fortune de ces témoins de la mauvaise.

C'est, à ce qu'il semble, un sentiment analogue, fait de tendresse confiante et de désir de plaire, qu'il marque à sa femme. Il la trompe certes, il a des maîtresses, et il en a beaucoup, mais ses infidélités n'influent point sur son caractère, n'arrêtent, ni ne détournent l'affection qu'il lui témoigne. Quelle meilleure marque en donnerait-il que d'appeler à lui ceux qu'elle préfère, de les servir de tous ses moyens, de leur donner sa confiance entière ? On a vu jusqu'où il a poussé l'aveuglement pour Bernadotte, — ce pouvait être un cas spécial : mais, voici le général de Saligny qui, le 7 messidor an XIII (26 juin 1805), a épousé une nièce de Julie, Mlle Anthoine de Saint-Joseph ; voici le général Maurice Mathieu qui, en 1802, a épousé une autre nièce, Mlle Lejéans ; ils seront les deux généraux de la Garde napolitaine, et Saligny aura le titre de duc de San-Germano ; voici Maurice et Bienvenu Clary ; voici un Tascher qui épousera une Clary ; voici un vieil oncle le colonel Somis ; un beau-frère Villeneuve, un autre, le sénateur Lejéans ; et les vagues cousins d'Henrique, Barbon, Ricard, Harslawer, sans parler des Fléchon, des Guey, des Lejeune, des Rouyer et du plus illustre, Suchet. Cette famille Clary, si nombreuse en soi s'accroît, à proportion, d'alliances et multiplie à mesure ; et, pour chaque fille, Julie donne une dot et trouve un bon mariage ; pour chaque garçon, Joseph découvre une place et procure de l'avancement. Très dispersé, très divers en ses noms comme en ses ambitions, visant d'abord au solide, s'établissant d'ordinaire en des positions qui ne donnent point d'ombrage, se soutenant mutuellement et s'étayant, mais sans se compromettre, ce n'est point ici un clan à la Corse, c'est comme une société de commerce que dirige, sans avoir l'air d'y toucher, la douce, l'humble, la tranquille Julie.

Julie n'a point de rôle extérieur qu'elle tienne à jouer. Laide lorsqu'elle était jeune, elle est pire à présent. Malingre, contrefaite, si pauvre de race, — et combien plus sous les diamants, les pierres de couleur, les soies lourdes, les

velours épais ! — elle a en horreur de se montrer, de représenter, de paraître. Elle passe pour sottise, prude et pieuse. Or sa tête est excellente. Elle est, a dit un de ses amis, une réunion admirable de qualités solides et éminentes ; la raison et l'esprit, avec un dégagement complet de toute vanité ; un fonds de bonté qui ne se dément jamais, avec beaucoup de force de caractère ; un discernement et un tact parfaits, sentant le Lien et le mal, l'empressement et l'offense ; et n'ayant jamais d'autre arme contre l'offense et le mal que le mépris, et d'autre expression de son mépris que de petites moqueries piquantes et gaies, car la gaîté est un de ses dons et serait un de ses avantages, si sa modestie extraordinaire lui permettait l'idée de se faire valoir en quelque chose.

Sa pruderie n'est point telle que les mots l'effraient, que sa société, même intime, reste fermée à des femmes ayant eu des amants, en ayant même épousé, après divorce et sans prêtre : elle en a, de cette sorte, trois au moins dans sa maison et ce cas est sans analogue chez les princesses. Sa piété se compose de foi, de candeur et de charité ; mais, de son cœur, son aumônier, Lécuy, l'ancien abbé général de Prémontré, est seul à connaître le secret, comme seul il a le secret de ses aumônes qui passent 20.000 francs par année. Sa pensée très ferme, avec un grain de causticité enjouée qui la relève et l'agrément, est susceptible de desseins, car elle est nourrie par la méditation, abritée par la modestie, renforcée par la solitude. Sans imposer sa personne physique, elle a su gagner et garder la confiance et l'affection de son mari ; elle lui suggère des idées qu'il croit siennes, et c'est au point qu'il se tient modéré parce qu'elle l'est véritablement et qu'il s'imagine dédaigner les grandeurs parce qu'elle n'en a pas souci. Tout ce qui la sort d'un intérieur où elle se plaît et se rend plaisante à tous, lui est odieux. Sauf Madame, pour qui elle est dévouée, avec une nuance même de tendresse, le moins possible elle voit les Bonaparte ; elle n'aime pas davantage les Beauharnais ; leur ton, leurs façons, leur vie la choquent. Elle a d'anciens souvenirs par qui elle est blessée ; de constantes timidités qui la font se retirer et se clore. Sa santé lui sert de prétexte pour éviter la Cour où ses plus intimes ne sont pas admis. Après le départ de Joseph, elle viendra quelquefois encore aux dîners du dimanche ; mais bientôt, le supplice d'y paraître lui sera insupportable et elle demandera à son mari de l'en dispenser ; quant aux cérémonies, elle s'abstiendra. Aussi bien, n'a-t-elle plus, au moins officiellement, de maison d'honneur française, et est-ce pure bonne volonté si, aux rares cortèges où elle est obligée de figurer, ses dames — la bourgeoise et la nourrice, comme dit dédaigneusement l'Empereur, — font l'effort de l'accompagner. Chez elle, pas de dîners, pas de cercles ni de bals ; c'est au point que Cambacérès, voulant donner un bal à l'Impératrice et ses salons n'étant pas prêts, trouvera tout simple d'emprunter le Petit Luxembourg pour sa fête et que Julie le laissera faire.

Nulle existence aussi renfermée, aussi particulière. Pas une fois, dans les voyages que fait l'Empereur aux résidences, Julie ne paraît sur les listes. Elle est aux eaux, elle est à Mortefontaine, elle est au Luxembourg ; elle ne se mêle ni aux amusements, ni aux splendeurs de la vie souveraine ; elle s'occupe de ses filles, elle surveille leur éducation, elle dirige leur gouvernante, Mme Damery, née Forget, veuve d'un ancien consul, femme de mérite qui, trente ans plus tard, sera surintendante des maisons de la Légion d'honneur ; elle-même, avec l'abbé Lécuy, les instruit en leur religion, de très près, avec un zèle attentif et en prenant les connaissances qu'il faut. Ses sœurs, ses nièces, ses cousines, son petit monde, ses pauvres, c'est assez pour l'occuper et pour la distraire, car elle aime s'entourer d'enfants et participer à leurs jeux.

La timidité qui la glace dès qu'elle sort de ce milieu, est faite autant de la conscience de sa disgrâce physique que de l'exagération de sa fortune. Elle n'est point née Bonaparte pour se croire, dès le premier instant, égale à toutes les places et supérieure à tous les honneurs. Elle n'est point née Tascher ou Beauharnais, pour s'y laisser porter et se trouver satisfaite d'y vivre. Par tant de liens dont elle ne veut rompre aucun, elle s'attache à son passé ; par tant de souvenirs qu'elle se plaît à évoquer, elle est soudée à Marseille, aux gens et aux choses de là-bas ; elle se sent si peu princesse, et, plutôt que de l'être, comme elle préférerait couler paisiblement sa vie malade avec un mari beau, tendre et fidèle, dans un site de lumière, près de la grande mer bleue ! Par là elle déplaît à l'Empereur et le choque. Depuis onze ans, il lui a témoigné infiniment d'égards, même d'amitié. A cause de la déconvenue qu'il lui a donnée par la rupture du mariage avec Désirée, il s'est fait plus tendre peut-être, plus affectueux ; il a eu pour elle des attentions plus délicates et plus rares ; il ne lui a jamais rien refusé, lorsqu'elle s'est forcée à solliciter, et il l'a même prévenue en ses désirs ; mais, depuis qu'il est monté à ce degré de fortune et qu'il a fondé un système européen, il considère que, en se tenant à l'écart, en vivant comme elle vit, en ne prenant aucune part aux fêtes et au luxe impérial, Julie manque au devoir dynastique, même au devoir social. Il rend une pleine justice à ses vertus d'épouse et de mère ; il estime la chrétienne ; il se plaît à l'aider en ses charités ; mais il ne lui pardonne pas de continuer sur les marches du trône, l'existence d'une grande bourgeoise, de tenir pour une insupportable corvée les joies de la représentation et de se soustraire par tous les moyens aux agréments de l'étiquette. Plus tard, parce qu'elle ne voudra point aller régner, il aura des colères, se montrera dur, presque injuste, ordonnera, exigera le départ. Il estime que chacun, dans sa famille, doit concourir au système, recevoir de lui et exécuter sa consigne. La consigne pour Julie est d'être reine, d'abord parce que les ménages royaux qui vivent séparés ont mauvais ton, qu'il en court des bruits de désunion, que la porte ainsi se trouve ouverte à des abus, que, à une cour, pour donner la loi et maintenir la règle, il faut une reine, que c'est une occasion de luxe et de dépense dont profitera la France, d'autres raisons encore plus intimes.

Joseph, en ce qui le concerne, aura su prendre très vite son parti, Ce n'est pas que la séparation ne lui coûte d'abord. Il est homme d'habitude et s'est fait, par des côtés, homme d'intérieur. Plus que mari il est père, et si, pour sa femme, il éprouve un sentiment où entre à la fois de la reconnaissance — car elle lui a fourni le premier échelon de sa fortune — d'une affectueuse pitié pour ses misères et une confiante amitié, c'est à ses filles qu'il réserve la tendresse intime de son cœur. A l'entendre parler de Zénaïde et de Lolotte, on sent bien que c'est à cause d'elles qu'il serait tenté de revenir ; à elles qu'il serait disposé à sacrifier ses ambitions. Restera-t-il à Naples, après qu'il aura conquis la Sicile, ce qui ne saurait, à son avis, souffrir de difficulté, il se le demande : *Cela fait, écrit-il à Julie, s'il entrait dans les arrangements de l'Empereur de marier Zénaïde ou Lolotte avec Napoléon¹ au lieu d'un étranger, je m'estimerais heureux si, par l'adoption de notre neveu, l'Empereur réunissait sur lui toutes ses affections sans que mon honneur en fût blessé ; je demanderais d'être aussi l'organe de sa volonté au Sénat. Par ce moyen, je reviendrais vivre à Mortefontaine et je ne m'arracherais avec plaisir à cette vie que pour obéir à l'Empereur, soit qu'il me voulût à la tête d'une armée, soit que, s'y mettant lui-même, il me laissât le soin*

¹ Le fils aîné de Louis.

d'être l'organe de sa volonté à Paris comme il l'a déjà fait une fois. Je crois que l'intérêt de toute la famille, de l'Empereur surtout qui reste seul exposé aux complots ennemis, toutes les affections de mon cœur se trouveraient réunies dans ce projet. Et, lorsque ces impressions, assez vives alors pour que Joseph veuille que Julie en fasse part à l'Empereur, se seront estompées, puis effacées devant les réalités, et qu'il aura renoncé aux délices campagnardes, ce qu'il souhaitera bien plus que la présence de sa femme, ce sera celle au moins d'une de ses filles ; mais il ne commandera point, il n'insistera même pas ; il sait les droits de la mère ; il sait en quelle femme il a placé sa confiance, et si elle estime qu'un tel voyage ne convient pas, il n'a qu'à s'incliner.

Joseph a fait diligence ; le 22 janvier, il passe à Alexandrie ; le 25, il arrive à Rome où il a une entrevue avec le Pape dont il a lieu d'être satisfait ; le 27, il est en son quartier général d'Albano, d'où il lance la proclamation que l'Empereur a dictée à Schœnbrunn, un mois, jour pour jour, auparavant : Soldats, mon frère marche à votre tête ; il connaît mes projets, il est le dépositaire de mon autorité, il a toute ma confiance, entourez-le de toute la vôtre. Il la paraphrase le 8 février, après avoir fait passer le Garigliano à son avant-garde, s'adresse successivement aux soldats français et aux peuples napolitains, garantit aux uns sa protection et leur promet de n'user d'aucun des droits de la conquête, recommande aux autres avec sévérité, et comme s'ils entraient en pays ami, la plus exacte discipline, et fait connaître à tous les grandeurs qui attendent encore Joseph Napoléon prince français, grand électeur de l'Empire, lieutenant de l'Empereur, commandant en chef de son armée de Naples et de Sicile.

Le 14, il est à Capoue ; il annonce à l'Empereur que ses ordres sont remplis. Partouneaux, avec l'avant-garde, est entré à Naples dont les forts sont occupés ; lui-même part pour s'y rendre. Les Bourbons se sont embarqués pour la Sicile ; les Anglais, sans même tenter le sort d'un seul combat, ont gagné précipitamment Castellamare où leur flotte les attendait. Les Russes, par Baïa, sont retournés à Corfou ; il reste à soumettre quelques places en Apulie, les Abruzzes insurgées où s'est retirée l'Armée royale et Gaëte où le prince de Hesse Philipstadt prétend sauver l'honneur du maître qu'il s'est donné et du drapeau dont il a adopté le service.

Le 15, Joseph fait son entrée à Naples où il se trouve très bien reçu par toutes les classes ; le 16, il se rend à la cathédrale, assiste à la messe, fait présent à saint Janvier d'un collier de diamants qu'il passe lui-même à la statue ; le 21, il annonce aux peuples du royaume que le changement de la dynastie est immuable, que les magistrats seront conservés, qu'aucune contribution de guerre ne sera levée, que toutes les propriétés, de quelque genre qu'elles soient, seront respectées ; il constitue son premier ministère qui, sauf Miot à la Guerre et Saliceti à la Police ; est composé uniquement de Napolitains ; il adresse aux soldats français une proclamation sévère pour interdire toute réquisition, et menace les généraux de ses rigueurs en cas qu'ils ne tiennent pas compte de ce premier avertissement.

Ainsi, dès le premier jour, Joseph, qui n'est encore que général en chef de l'Armée française, établit et prononce la politique qu'il compte suivre. Cette armée qu'il commande n'a ni vêtements ni souliers ; il est dû sur la solde près de trois millions ; on n'a vécu que sur les moyens que le Pape a fournis ; mais, à présent, en pays conquis, Joseph refuse d'en employer d'analogues, parce qu'ils lui feraient perdre dans l'opinion. Il est convaincu que le peuple napolitain n'aspirait qu'à être délivré : J'ai été content, écrit-il le 18 février, des membres

qui composent les autorités et, plus je les vois, plus je m'aperçois que ceux-là même qui passent pour être le plus attachés à la Reine ne l'aiment pas et redoutent son retour. Et le peuple donc ! J'ai traversé aujourd'hui à pied une place où il y avait bien vingt mille lazaroni qui m'ont parfaitement accueilli. Aussi, aux uns et aux autres, faut-il demander le moins possible : Le moyen des nouveaux impôts est inadmissible, dit-il d'abord, et, y revenant, je ne le croirais ni juste ni convenable chez un peuple nombreux, si éloigné du centre de l'Empire et qui doit voir justifier par des faits la préférence qu'il semble nous accorder sur la maison qui régnait sur lui. Quant aux marchandises anglaises, il n'y a pas à les confisquer ; pour quelques milliers de louis, cela n'en vaut pas la peine et les capitalistes et commerçants napolitains qui ont des créances à Londres pourraient en souffrir. Pas d'autres ressources : les *arrendamenti* ou impositions aliénées sont des propriétés sacrées comme les biens fonds ; les terres seigneuriales paient des droits comme les biens allodiaux ; les banalités et autres droits qui pèsent sur le peuple ne sont pas trop considérables et leur suppression ne rendrait rien au fisc ; quant à une contribution de guerre, il y a promesse de n'en pas lever ; ce sera donc la France qui devra nourrir, entretenir et solder son armée ; il en coûtera seulement 1.590.000 francs par mois, car Joseph consent à donner le surplus, soit deux millions.

L'Empereur ne trouve pas de son goût un tel mode de gouverner. Quoi ! la ville n'est point désarmée ; nulle précaution n'est prise ; les lazaroni donnent impunément des coups de stylet ; Naples n'a même pas payé quatre à cinq millions ; et, à chaque lettre, et il y en a tous les jours, il revient sur les mesures à prendre, car répète-t-il *quinze jours plus tôt ou plus tard vous aurez une insurrection. C'est un événement qui arrive tôt ou tard en pays conquis* ; et il prêche la vigueur : *Dans un pays conquis, la bonté n'est pas de l'humanité*. Il faut fusiller les lazaroni qui assassinent ; il faut fusiller les espions ; il faut fusiller les chefs de masse ; il faut confisquer les biens des émigrés ; il faut armer les forts ; il faut placer des carions devant le palais ; il faut constituer une garde sérieuse ; il faut chasser les étrangers Russes et Anglais ; il faut surtout contenter l'armée française et pour cela lever une bonne contribution d'une trentaine de millions, pour mettre *les soldats, les généraux dans l'abondance, pour que l'armée soit entretenue aux frais du pays*. — Il serait par trop ridicule que la conquête de Naples ne lui valût pas de l'aisance et du bien-être.

Ce n'est pas une simple divergence d'opinions sur des mesures transitoires ; ce sont les principes mêmes qui sont en cause : Joseph prétend substituer purement et simplement sa maison à la maison de Bourbon, sa personne à celle de Ferdinand, gouverner mieux, mais gouverner par et pour les Napolitains, constituer une armée napolitaine, prendre position comme roi national, mettre sa dynastie italienne et française à la place de la dynastie espagnole et française. Jusqu'aux titres qu'il veut semblables : *Je n'ai pas pris, écrit-il à l'Empereur, le titre de gouverneur général parce que j'aurais été contre les intentions de Votre Majesté qui a cru par là me donner plus de considération dans le pays : c'est le contraire qui serait arrivé ; celui de lieutenant de Votre Majesté est bien plus en honneur et tous les gens du pays ont observé que c'était celui qu'avait le fils du roi d'Espagne quand il est arrivé dans ce Royaume*.

Napoléon voit dans la conquête du royaume de Naples la répétition d'un fait historique : Normands, Allemands, Français, Espagnols, tous les envahisseurs qui se sont rendus possesseurs du royaume, ont dépouillé leurs antagonistes, se sont installés dans leurs biens, et ont ainsi constitué une force de résistance au profit de leurs chefs. C'est ainsi qu'il faut agir : *Il faut établir dans le royaume de*

Naples un certain nombre de familles françaises qui seront investies de fiefs, provenant soit de l'aliénation qui sera faite de quelques domaines de la couronne, soit de la dépossession de ceux qui ont des fiefs, soit des biens des moines en diminuant le nombre des couvents. Dans mon sentiment, écrit-il à Joseph, votre couronne n'aurait aucune solidité si vous n'aviez autour de vous une centaine de généraux, de colonels et des officiers attachés à votre maison, possesseurs de gros fiefs dans les royaumes de Naples et de Sicile... Dans peu d'années, cela se mariera dans les principales maisons et le trône se trouvera consolidé de manière à pouvoir se passer d'une armée française, point auquel il faut arriver. Et ce n'est pas une fois, c'est dix qu'il répète la même idée : Il ne faut pas vous dissimuler que vous n'aurez la possession réelle du royaume de Naples qu'en y fixant un grand nombre de Français. Voyant que Joseph ne s'y rend point, c'est lui qui tentera de l'exécuter.

Si Joseph est tel, lieutenant de l'Empereur et commandant de l'Armée, que sera-ce lorsque, après la promenade militaire de Reynier, les quelques combats où nulle part l'Armée royale ne tint sérieusement, l'embarquement pour la Sicile des débris des troupes bourbonniennes, il aura, au commencement d'avril, visité les provinces. Au-devant de lui, il verra accourir des populations entières précédées de leurs prêtres ; des hommes portant des couronnes d'épines et se frappant la poitrine en signe de repentir, qui l'entraîneront, le porteront à l'église. Aussi, chaque lettre qu'il écrit est un dithyrambe : Plus j'avance dans la Calabre, plus j'ai à me louer des habitants... Tous à l'envi s'empresment de m'offrir leurs services... Je suis content de l'empressement qu'ils me témoignent. Je continue à être parfaitement accueilli. Bien mieux, il en donne les raisons, comme si la crainte des Français, le tempérament méridional, la venue d'un prince, le protocole des réceptions ne suffisaient pas à expliquer les vivats. Ces vivats s'adressent à lui, donc ils sont sincères.

Le 13 avril, en route pour Reggio, il reçoit le décret en date du 31 mars par lequel l'Empereur lui transfère le royaume de Naples tombé en son pouvoir par le droit de conquête et faisant d'ailleurs partie du Grand empire. Il s'y attend, car c'est chose convenue, mais seulement, il faut le dire, depuis peu de temps. Napoléon, lorsqu'il lui a ordonné de prendre possession du royaume, ne lui a pas formellement dévoilé sa pensée. Ce n'a été que le 19 janvier qu'il lui a écrit de Stuttgart : Mon intention est que les Bourbons aient cessé de régner à Naples ; je veux asseoir sur ce trône un prince de ma maison, vous d'abord, si cela vous convient ; un autre, si cela ne vous convient pas. Le 30, n'ayant pas encore de réponse, l'Empereur a dit à Miot qui venait de prendre congé de lui : Vous allez partir pour rejoindre mon frère ; vous lui direz que je le fais roi de Naples, qu'il restera grand électeur et que je ne change rien à ses rapports avec la France, mais dites-lui bien que la moindre hésitation, la moindre incertitude le perd entièrement. J'ai, dans le secret de mon sein, un autre tout nommé pour le remplacer s'il refuse. Je l'appellerai Napoléon ; il sera mon fils. C'est la conduite de mon frère à Saint-Cloud, c'est son refus d'accepter la couronne d'Italie qui m'ont fait nommer Eugène mon fils. Je suis résolu de donner le même titre à un autre s'il m'y force encore. Le 9 février seulement, il a été fixé par une lettre de Joseph en date du 31 janvier : Une fois pour toutes, disait Joseph, je puis assurer Votre Majesté que tout ce qu'elle fera je le trouverai bien ; je vous l'ai dit à Boulogne avant de retourner à Paris et, depuis ce temps, je n'ai pas varié un instant. Faites tout pour le mieux et disposez de moi comme vous le jugerez le plus convenable pour vous et pour l'État.

Joseph a beau jeu pour prendre ces formes doucereuses d'obéissance, car, malgré le ton autoritaire qu'affecte Napoléon, c'est Napoléon qui a capitulé. Si Joseph n'a point accepté l'Italie, c'est qu'il ne voulait rien perdre, rien abandonner de ses droits au trône impérial. Or, qu'a dit l'Empereur par le décret du 30 mars ? Nous entendons que la couronne de Naples et de Sicile, que nous plaçons sur la tête de notre frère Joseph-Napoléon et de ses descendants, ne porte atteinte en aucune manière que ce soit, à leurs droits de succession au trône de France ; mais il est également dans notre volonté que les couronnes soit de France, soit d'Italie, soit de Naples et de Sicile ne puissent jamais être réunies sur la même tête. Joseph n'a signé aucune renonciation patente ou secrète ; il n'a adhéré à aucun pacte de famille ; si son accessibilité au trône se trouve subordonnée toujours à la faculté d'adoption laissée à l'Empereur, cette faculté n'a reçu aucun accroissement ; le droit de désignation a été formellement écarté, bref il l'a emporté sur tous les points. Les restrictions sont sans importance : que lui importe que, à l'extinction de sa descendance mâle, sa couronne soit dévolue d'abord aux descendants de Napoléon, puis à ceux de Louis ? Nulle obligation imposée, ni de subside, ni de contingent militaire ou maritime. Pleine possession et sans tribut, rien que le lien fédératif qu'indique le titre conservé de Grand électeur, mais il rapporte 300.000 francs et il annonce l'Empire.

Napoléon n'ayant pu obtenir de son frère qu'il réalisât son projet à l'égard de l'armée, a prétendu l'exécuter lui-même : six duchés grands fiefs de l'Empire ont été institués dans le royaume et un million de rentes devra être distribué en dotations aux officiers et aux soldats : c'est la seule clause restrictive et encore semble-t-elle prise dans l'intérêt de Joseph. Encore celui-ci parvint-il à s'y soustraire. L'Empereur ayant indiqué que Bernadotte, comme beau-frère du roi, et Masséna, comme conquérant du royaume, pouvaient l'un et l'autre recevoir justement des duchés, Joseph fit la sourde oreille et il ne semble pas qu'il ait été particulièrement satisfait lorsque, pour donner un avertissement à la cour de Rome, l'Empereur investit, des principautés de Ponte-Corvo et de Bénévent, Bernadotte et Talleyrand. Fidèle à la tradition des rois ses prédécesseurs, Joseph avait déjà les yeux sur ces deux enclaves, qui quoique ayant toujours relevé du Saint-Siège, n'en avaient été que plus ardemment désirées, plus fréquemment occupées par les Napolitains. Il savait de plus que M. de Talleyrand était un ami onéreux et quoique Bernadotte fût son beau-frère, il ne souhaitait pas l'avoir pour si proche voisin. Rien de cela n'était pris sur ses États, mais tout l'était sur ses convoitises. Quant aux fiefs qu'il devait constituer à 200.000 francs de rente chacun, il manœuvra si bien qu'il sut, tant qu'il régna à Naples, en éloigner la nomination et il en fut de même pour le million des soldats.

Aussitôt qu'il eut en mains le décret dont l'apparition avait été avancée par la prochaine ouverture de négociations avec l'Angleterre — les négociations une fois ouvertes toute chose nouvelle eût été inconvenante. — Joseph répondit simplement :

Je n'avais pas besoin d'une preuve aussi éclatante de l'affection et de la confiance de Votre Majesté en moi pour en être convaincu et quelques grands que puissent être ses bienfaits, ils n'égalent jamais les sentiments que je lui porte et qui en sont indépendants. Puis il se fit proclamer roi, et se tint assuré qu'il l'était par la grâce de Dieu. Comment ne l'eût-il pas cru quand il entra à Reggio, aux salves du canon, aux volées des cloches, dans les acclamations de la foule, entouré d'une garde d'honneur formée des jeunes gens de la ville et que, se jetant à ses pieds, un vieux gentilhomme lui faisait ce discours :

Sire, que le ciel vous comble de bénédictions ; aidez-vous et nous vous aiderons ; si vous avez besoin de soldats, nous prendrons tous les armes pour Votre Majesté ! Et c'était pareil accueil en chaque ville.

Je ne crois pas être aveuglé, écrit-il à l'Empereur, lorsque j'assure à Votre Majesté que les peuples se trouvent heureux d'être gouvernés par un homme qui tient de si près à Votre Majesté... Elle se persuadera que ni le clergé, ni le peuple ne sont en état de payer au delà de ce qu'ils payent aujourd'hui, que si le gouvernement fait quelque chose pour ce pays, ce pays fera dans l'avenir beaucoup pour lui.

Sans doute, il y avait l'armée française : elle avait assumé la mission de délivrer cette nation qui visiblement attendait Joseph pour son souverain, mais là se bornait son rôle. Elle était nue ; elle ne recevait point de solde ; à peine était-elle nourrie ; on l'assassinait en détail ; on en martyrisait les traînants ; nul agrément, nul avantage pour qui restait Français, n'entraît pas dans la Garde royale, ne s'engageait pas dans les régiments pour y servir d'instructeur aux recrues napolitaines ; même dans ces régiments, les officiers napolitains venus de France, d'Italie, même de Sicile ou trouvés sur le pavé de Naples, primaient les Français. Qu'avait-on à faire d'eux lorsque tant de Bourbonniens sollicitaient des places et demandaient des emplois ?

C'étaient les Français pourtant qu'on envoyait se faire tuer — et tout seuls. L'Empereur avait beau stimuler son frère, lui écrire à vingt reprises : **N'écoutez pas ceux qui veulent vous tenir loin du feu ; vous avez besoin de faire vos preuves s'il y a des occasions** ; les occasions se présentaient, et Joseph ne venait point. Soit pour ne point se mêler à d'obscurs combats, car à présent il visait au grand et se tenait propre à commander des armées — soit pour ne point poursuivre lui-même ses sujets égarés, Joseph avait laissé conquérir les Calabres par Reynier, la Basilicate par Duhesme ; il laissait assiéger Gaète par Campredon. Toutefois, à son retour à Naples, où un temple de la gloire avait été érigé en face du palais, après les pompes souveraines, les gardes d'honneur, les compliments des autorités et les Te Deum, il jugea bon d'aller une nuit faire un tour aux travaux du siège : après Grigny, tué à la première reconnaissance, le général du génie Vallongne venait d'y être blessé à mort. Sur un sol tout de pierre avec des moyens insuffisants et un ravitaillement mal assuré, l'on n'avancait point et chacun se décourageait. L'on se demandait pourquoi tant d'efforts et pour qui ? Une visite du roi s'imposait. Elle fut brève, mais marquée, comme il faut, par d'aimables et françaises réparties entre Joseph et les grenadiers admirable matière pour les feuilles officieuses.

Dans le silence de l'Europe, ce canon désespéré de Gaète s'entendait loin. L'Autriche détruite, la Russie vaincue, la Prusse attentive mais point encore décidée, l'Angleterre négociant la paix, seul, ce prince de Hesse, malgré la cour, ses soldats, le peuple en sédition, le clergé demandant pitié, tenait contre l'Empereur et l'Empire. Nulle animosité personnelle, mais le devoir militaire ; **Mack a rendu Ulm, Hesse ne rendra pas Gaète**, criait-il, et, à lui seul, il tenait en suspens la royauté de Joseph, car si, dans la négociation ouverte, la base de l'*Uti possidetis* était admise, n'était-ce rien qu'un tel gage aux mains des Bourbons ? Donc, un grand effort nécessaire, d'autant plus que, par ailleurs, les circonstances devenaient plus pressantes ; enfin, les batteries prêtes, approvisionnées, démasquées toutes en terre temps le 7 juillet, le 10, le prince de Hesse, toujours au plus fort du feu, fut blessé grièvement ; le 17, il y avait brèche ; le 18, Gaète capitula.

Il était temps : durant qu'on se battait si près, Joseph avait continué à se bercer de son rêve. Autour de sa personne, venaient se grouper les hommes les plus considérables de l'Empire : le maréchal Jourdan acceptait de commander à Naples ; le maréchal Pérignon, le général Ferino et Rœderer arrivaient le complimenter au nom du Sénat. Sa fête avait été célébrée avec un enthousiasme tout napolitain ; il y avait eu des temples, des arcs de triomphe, des inscriptions et des poèmes. De France, il attendait et recevait les hommes en qui il avait placé sa confiance. Avec Rœderer, avec Mathieu Dumas, avec Miot, avec Jaucourt, avec l'abbé Louis qu'il essayait de débaucher à la grande colère de l'Empereur ; c'était une Salente qu'il prétendait instituer aux lieux mêmes où Fénelon a placé son Utopie. Sans doute, nulle constitution écrite, nulle charte octroyée : en est-il une qui puisse valoir le bon plaisir d'un prince généreux, intelligent et libéral, tout prêt à se rendre le père de ses sujets ? Des formes de gouverner qui, toutes, par la douceur, la persuasion, l'équité, iraient à la diminution des impôts, à la prospérité, à l'instruction, au bien-être des peuples : un royaume selon la formule des Économistes et des Constitutionnels de 1791.

Aussi, hormis ses amis personnels, le moins possible de Français ; point de ces auditeurs que l'Empereur lui-même a choisis parmi les mieux formés de sa pépinière du Conseil d'État ; point de ces gardes du Corps de Louis XVI qu'on a formés en compagnies exprès pour les lui donner — peut-être le corps d'élite constitué par d'Astorg au début de la campagne de l'an XIV ; — point d'officiers français ou allemands, de ceux qui n'ayant point de service en leur pays, viennent s'offrir qu'en a-t-il besoin ? Toute la noblesse rivalise de zèle pour le servir... Toute la noblesse veut être placée dans sa garde comme garde du corps... Tout ce qu'il y a de propriétaires s'est abandonné à lui ; ils savent bien que la reine ferait pendre à son retour, s'il avait lieu, ceux qui ont sollicité de le servir et cependant il n'est aucune place gratuite : chambellans, écuyers, pages, colonels, officiers de gardes nationales, qui ne soit sollicitée par les plus nielles seigneurs qui sont ennemis des Bourbons, parce que les Bourbons les ont vexés, parce qu'ils ont gouverné par les étrangers et par la lie de la nation, parce qu'ils espèrent beaucoup de la puissance de l'Empereur et que la justice et le caractère de Joseph leur ont inspiré assez de confiance pour aimer à le servir. Qui dit cela ? Joseph. Et il ajoute : J'ai inspiré assez d'ardeur à la classe opulente pour que deux fils du prince Colonna soient entrés comme soldats dans un régiment napolitain et qu'ils en aient entraîné beaucoup d'autres. C'est en leur parlant. en me donnant beaucoup de peine et en leur prouvant que je veux, avant de mourir, ressusciter la gloire du nom italien en faisant le bonheur de celle belle partie de l'Europe, que j'ai pu réussir. C'est pourquoi, non content d'emplir sa cour et ses conseils de ducs et de princes, de multiplier les fournées de chambellans, d'écuyers, de maîtres des cérémonies, d'ouvrir son armée toute grande aux officiers bourbonniens, de prendre à sa solde tous ceux qui sont sans emploi, il remet en liberté les chefs des bandes de 1799 que les généraux français ont préventivement arrêtés ; il disgracie presque Saliceti qui a fait fusiller un bandit, le marquis de Rhodio, sur qui ont été saisis les pleins pouvoirs de la reine Marie-Caroline ; il expédie sur France les espions, les galériens, tout ce qui l'embarrasse et, comme s'il avait vingt années de règne dans le royaume de son père, il ne songe qu'au bonheur qu'ont les peuples d'être gouvernés par lui.

En vain, Napoléon essaie-t-il de troubler cette quiétude ; en vain, écrit-il lettres sur lettres. Vous ne connaissez pas le peuple en général, moins encore les Italiens. Vous vous fiez beaucoup trop aux démonstrations qu'ils vous font... Je

vous le recommande encore : ne vous laissez pas enivrer par les démonstrations des Napolitains. La victoire produit sur tous les peuples le même effet qu'elle produit aujourd'hui sur les Napolitains. Ils vous sont attachés parce que les passions opposées se taisent ; mais, aux premiers troubles sur le continent, où les quarante mille Français qui se trouvent dans le royaume de Naples, cavalerie, infanterie, artillerie, seraient réduits à quelques mille hommes, que la nouvelle se répandrait que je suis battu sur l'Isonzo, que Venise serait évacuée, vous verriez ce que deviendrait ce bel attachement ! Et comment cela serait-il autrement ? Qu'avez-vous fait pour eux ? Comment les connaissez-vous ? Ils voient la puissance de la France et ils croient que parce que vous êtes nommé roi de Naples tout est fini, parce que la nature des choses l'ordonne, parce que cela est de la nouveauté et parce que cela est sans remède.

Il en arrive à dire des vérités très dures lorsque Joseph, répondant à la députation du Sénat, a poussé l'illusion jusqu'à comparer les sentiments que lui portent les Napolitains à ceux que les Français ont pour l'Empereur. Je trouve dans les Napolitains, a-t-il dit, les sentiments que notre Empereur a trouvés dans les Français ; j'imiterai de mon mieux l'exemple glorieux qu'il m'a donné et ce sera par le bonheur du peuple dont il m'a confié les destinées que je prouverai ma reconnaissance à ce grand homme. — Quel amour, réplique Napoléon, voulez-vous qu'ait pour vous un peuple pour qui vous n'avez rien fait ? chez lequel vous êtes par droit de conquête avec quarante ou cinquante mille étrangers ?... Si vous n'aviez pas d'armée française et que l'ancien roi de Naples n'eût pas d'armée anglaise, qui serait le plus fort à Naples ? Et certainement je n'ai pas besoin d'armée étrangère pour me maintenir à Paris. Je remarque avec peine qu'il y a dans votre lettre de l'engouement, et l'engouement est très dangereux. Le peuple de Naples se conduit très bien ; il n'y a rien à cela d'extraordinaire. Vous l'avez ménagé ; il s'attendait à pire de la part d'un homme qui était à la tête de 50.000 hommes. Vous êtes doux, modéré, vous avez un bon esprit ; vous êtes apprécié ; mais il y a loin de là à un esprit national, à une soumission d'attachement raisonné et d'instinct. Je ne sais pourquoi je vous le dis parce que cela vous affligera ; mais il faut que vos actes aient le ton de décence convenable, que toutes vos paroles politiques donnent une idée juste de votre caractère.

L'Empereur prêche en vain ; Joseph est enivré par les acclamations du peuple, les adulations des nobles ; il ne songe qu'à s'établir agréablement et somptueusement. Il commande à Paris des ameublements et des costumes, des objets d'art et des présents ; il veut faire venir un *Théâtre français* et ne pense à rien moins qu'à Talma et à Fleury ; il prétend de peupler l'Opéra pour San-Carlo. Ce qui l'occupe plus encore, c'est de donner à son royaume des armoiries, un pavillon, une cocarde et des ordres de chevalerie, et à sa maison, une livrée : cela finira l'œuvre ; cela mettra la dynastie en belle posture et il n'y aura plus à douter qu'il ne soit un roi : et c'est alors, sur ces minuties, une correspondance étrangement étendue : Il veut l'aigle pour ses armoiries ; il veut les trois couleurs dans son pavillon, mais en remplaçant le bleu par du noir parce que tous les habitants des montagnes qui sont nombreux et belliqueux sont habillés d'un drap noir qui se fabrique dans leurs villages ; la cocarde sera analogue, et la livrée celle de l'Empereur, avec un galon différent. Napoléon n'y contredit pas, ses idées à ce moment n'étant pas fixées sur un point qui, plus tard, lui parera d'importance ; il n'a pas pris de notions d'héraldisme, n'y a encore jamais fait attention, n'a pas senti par quels liens intimes il se rattache à l'histoire, l'éclaire et parfois l'illumine. Talleyrand, qui en est mieux instruit, demande au moins une

brisure à l'écu impérial, mais, à cause de l'aigle, cette brisure ne saurait être un bâton péri en bande, comme a porté la branche de Condé, mais un lambel comme porte la branche d'Orléans ; de plus, il veut que Joseph partisse ou écartèle un écusson indiquant le pays sur lequel il règne : celui, par exemple des Normands, premiers rois de Naples : *De gueule à la fasce échiquetée d'argent et d'azur*. Pour supports, on conservera les deux sirènes, l'une tenant en main la bannière de Jérusalem : enfin, les armoiries seront posées sur le manteau de Grand électeur et entourées du collier de l'ordre du Croissant. Le pavillon et la cocarde seront blanc et noir, et la livrée, du fond de celle de l'Empereur avec un galon échiqueté argent et azur. Joseph n'adopte rien de ce projet, et, pour les armoiries, il s'arrête à un écu gironné irrégulièrement de quinze pièces en chacune desquelles se trouve figuré le blason réel ou supposé d'une des provinces du royaume, sans omettre la Sicile¹. Sur le tout, il impose l'écu d'Empire qu'il borde de gueules en brisure, comme fait la branche d'Anjou, (Espagne, Sicile et Parme) ; il place ce petit écu sur le manteau et le somme de la couronne impériale. Les sirènes, portant, l'une une corne d'abondance et une ancre, l'autre une corne d'abondance et un gouvernail antique, demeurent les supports du grand écu posé sur le manteau royal bleu d'azur, à la bordure échiquetée d'argent et de gueule, aux couleurs des rois Normands, fondateurs de la monarchie. La couronne qui le surmonte est d'une forme spéciale, les cinq diadèmes reposant sur un cercle très bas, sont séparés par quatre pointes surmontées d'une petite perle : elle est traditionnelle pour les rois de Naples. Telles sont les grandes armes : à l'ordinaire, les deux royaumes sont seuls représentés par leurs armoiries², avec la même distinction d'Empire, la couronne, mais point le manteau. Pour arriver à ce résultat qui témoigne au moins d'une certaine connaissance des précédents, il faut beaucoup de

1 Les quinze pièces sont :

1. *D'or au cheval de sable*. — Province et cité de Naples.
2. *D'azur aux cernes d'abondance d'or liées par une couronne du même*. — Terre de Labour.
3. *Coupé d'argent à l'huile polaire (?) et de sable ; à la boussole maritime ailée d'azur (?) de l'un en l'autre*. — Principauté Citrà
4. *D'or à la demi-aigle couronnée sur une onde de sable*. — Basilicate.
5. *D'argent à la croix de sable*. — Calabre citrà.
6. *D'or aux trois pals de gueule embrassé d'argent à la croix de sable*. — Calabre ultrà
7. *D'or aux pals de gueule chargés d'un dauphin d'argent ayant une demi-lune dans sa bouche*. — Terre d'Otrante.
8. *D'azur au pastoret d'or embrassé d'argent*. — Terre de Bart.
9. *D'azur au mont d'or, planté d'épis de blé, sur lequel est un ange de carnation*. — Capitanate.
10. *De gueule à la couronne d'épis d'or avec une étoile d'argent au centre*. — Comté de Molise.
11. *Coupé de gueule et d'argent à la couronne d'or de l'un en l'autre*. — Principauté Ultrà.
12. *D'or à la hure de sanglier de sable surmontée d'un joug de gueule*. — Province de Chiéti.
13. *D'azur à trois monts d'or sur qui est posée une aigle d'argent*. — Province d'Aquila.
14. *De gueule à la bande d'argent accostée de deux croix du même*. — Province de Teramo.
15. *D'or à la Trinacrie d'argent*. — Sicile.

2 Armes du Royaume de Naples : *D'azur à la corne d'abondance d'or à senestre et au dauphin d'argent à dextre* de l'écu Impérial, et armes du Royaume de Sicile : *d'or à la trinacrie d'argent, en pointe*.

correspondances, il en faut tant que le drapeau, la cocarde et les ordres de chevalerie restent es suspens malgré les instances réitérées de Joseph et les renseignements qu'il accumule sur le mérite respectif de l'ordre Constantinien, de l'ordre de Saint-Ferdinand et de l'ordre de Saint-Janvier ; l'ordre du Croissant écarté parce que le Grand turc vient d'en fonder un ; cela prouve une grande sécurité et une entière liberté d'esprit. N'écrit-il pas au reste à l'Empereur : Quant à l'opinion du pays, je répète à Votre Majesté que, depuis le duc d'Ascoli, ministre de la police du roi Ferdinand jusqu'au dernier Napolitain, Fra-Diavolo compris, je puis tous les avoir ; ils sont convaincus que je veux le bien de leur pays.

Le 13 mai, Sidney Smith s'est emparé de Capri où l'on n'a laissé que cent hommes de garnison ; il menace à chaque instant Ischia et Procida ; les Anglais paraissent sur tous les points des Abruzzes, y jettent des bandes organisées en Sicile, débarquent des armes, fournissent de l'argent, préparent, des Calabres à l'Apulie, une insurrection formidable. Joseph ne semble point averti, ne perd rien de sa sécurité, ne presse pas plus fort le siège de Gaète qui retient les 46.000 hommes de Masséna. Est-il si mal renseigné par ses nouveaux sujets, peut-être complices de la cour de Palerme, ou refuse-t-il d'entendre la cloche d'alarme des Français ? On ne sait, mais nulle précaution n'est prise, et jamais il ne s'est montré plus certain de sa popularité.

Le 1er juillet, un convoi sort de Messine et jette sur la plage de Santa-Eufemia, dans la Calabre ultérieure, six mille soldats anglais, et trois mille soldats napolitains que viennent presque aussitôt rejoindre quatre mille insurgés. Reynier, qui commande, réunit tout ce qu'il peut — cinq mille cent cinquante hommes et marche à l'ennemi. Soit mauvaises dispositions, soit infériorité de nombre, c'est un échec qu'il essuie, presque une déroute ; sans la bravoure du 23e léger, ce serait un désastre. Au canon anglais, le tocsin répond de tous les clochers ; la cocarde rouge sort de toutes les poches ; le drapeau blanc est arboré dans tous les villages ; les postes de correspondance sont égorgés ; les petites garnisons des villes se retirent en hâte et à grand'peine, et Reynier emmenant ses blessés, bat en retraite à travers le pays insurgé, prenant d'assaut les villes pour s'ouvrir passage et se procurer des vivres, obligé à d'infinis détours, perdant du monde à chaque pas. Il arrive enfin, après quels efforts ! à Cassano et tout ce qu'il peut c'est s'y maintenir. Une guerre s'ouvre où, aux embuscades et aux assassinats, on répond par le sac des villages et la potence ; point de quartier ; les insurgés, pâtres, paysans, brutes lâchées qui ont retrouvé leurs chefs d'il y a sept ans, pillent les villes et les biens de campagne des bourgeois, font la terreur chez qui possède et s'est rallié aux Français, coupent les communications, menacent à la fois tous les points ; la flotte anglaise se multiplie, paraît le même jour partout, et partout débarque des brigands ; rien ne sert d'en tuer, ils multiplient par la mort. La discipline se relâche avec les besoins qui augmentent. Déjà les régiments étrangers, polonais et allemands, pillent et se débandent. Plus qu'en des batailles rangées, les Français perdent du monde ; ils se découragent, lassés de poursuivre un ennemi invisible dont tout est complice et, sur ce qu'épargnent les balles et le couteau, les fièvres, les terribles fièvres s'abattent, jetant par terre les deux tiers de l'effectif.

Dès le premier jour de la crise, Joseph a perdu la tête. Il est nécessaire, Sire, écrit-il à l'Empereur le 8 juillet, que vous veniez à notre secours : l'état de ce pays est déplorable ; il n'y a plus de numéraire, plus de commerce ; l'armée est nue et je ne puis pas parvenir à satisfaire à ses besoins ; je travaille nuit et jour

; je ne me plains de personne, mais nous ne pourrions pas satisfaire à tous les besoins de l'état de guerre sans commerce, sans argent. Que Votre Majesté m'envoie le plus tôt possible six millions... L'ennemi est sur tous les points de la côte, les troupes sont dégoûtées. Il ne connaît pas encore l'étendue du désastre : toutes ses lettres, à présent, ne sont qu'un cri pour demander de l'argent, des troupes, des moyens nouveaux. Il faut du temps pour que ces renforts arrivent, mais, heureusement, Joseph rencontre à ses côtés des hommes de décision et de bon conseil, avec lesquels il se reprend et s'arrête à des mesures de salut. La première est d'enlever Gaète, de façon à rendre libre Masséna, C'est l'objet auquel on s'applique et comme les préparatifs d'attaque sont presque achevés, c'est affaire d'une semaine. Il faut de l'argent : emprunt forcé sur les 1500 propriétaires les plus riches de Naples. Il faut, dans la capitale, assurer l'ordre : commission militaire, garde bourgeoise de six mille hommes, armement et organisation en réserve des employés civils français ; il faut pour l'avenir se ménager des ressources et Joseph appelle Røederer au ministère des Finances. Je suis contraint par les événements, écrit-il, à des mesures hardies qu'un homme du pays n'ose pas prendre sur lui ; l'ennemi me trace lui-même la marche que je dois suivre. Et comme il le dit, il profite de ce mouvement pour faire tout ce que l'Empereur aurait voulu qu'il eût fait il y a six mois. Votre Majesté, ajoute-t-il, a presque toujours raison et j'en conviens bien sciemment et bien librement. Donc, tribunaux spéciaux avec pouvoirs discrétionnaires, organisation d'un nouveau système d'impôt, abolition de la féodalité, abolition des arrendamenti, confiscation des biens des émigrés, établissement d'une contribution foncière, suppression des couvents de moines mendiants, suppression graduelle des autres ; organisation civile et judiciaire du royaume, vente des terres de la Couronne. Ce n'est pas sans regret, à coup sûr, qu'il se détermine à ces mesures vigoureuses surtout en ce qui touche les grands seigneurs du royaume qui sont en même temps les plus riches propriétaires. Ils sont décidément pour le nouveau gouvernement ainsi que tous les autres propriétaires ; ils ont pris les armes pour lui ; aucun ne les a prises contre ; et pourtant c'est d'eux qu'on exige des emprunts, des impôts, des sacrifices de tous genres et c'est eux qu'on atteint directement par l'abolition de la féodalité : mais Joseph s'y résigne, car il ne voit que ce moyen de conserver son royaume et, sorti de son apathie, éveillé de son rêve, guéri, au moins pour un temps, de ses illusions, il s'emploie à bien faire avec une activité dont il rend compte en termes presque touchants, tant on sent qu'elle lui coûte et qu'elle le sort de ses habitudes. Tout, en même temps, est en branle dans l'État en vue d'une régénération nécessaire, d'une révolution sociale qui produira les mêmes effets que la révolution en France : unité de l'impôt direct, égalité devant la loi financière ; division et lotissement des propriétés communales ; organisation de l'instruction primaire ; réorganisation de renseignement supérieur, division du territoire en treize provinces, dont l'administration reproduit exactement celles des départements français ; un travail colossal, pour qui à la vérité l'on n'a qu'à suivre le modèle impérial, mais encore avec des modérations, des atténuations, des transitions indispensables, et qui s'accomplit au milieu des descentes continuelles des Anglais, tandis que l'armée française lutte en Basilicate, en Calabre, à Bénévent, dans les Abruzzes, dans la Terre de Labour contre les bandits et contre la fièvre pire. Les régiments disparaissent, fondent dans les cantonnements. Des détachements entiers meurent dans trois jours par le mauvais air. Sur 45.000 soldats de l'Armée de Naples, il y a 12.000, 13.000, 14.000 malades.

Cette armée de Naples où sont employés deux maréchaux d'Empire, dix généraux de division, dix-sept généraux de brigade, où il y a de Français quatorze régiments d'infanterie et trois de cavalerie, d'Italiens quatre d'infanterie et trois de cavalerie, de Polonais deux, d'Hanovriens un, de Suisses un, ne serait pas d'un médiocre poids dans le nord de l'Italie ou en Allemagne si la guerre s'y réveillait ; mais l'Empereur tient formellement à l'idée qu'il a exprimée dès le premier jour : **Je veux que mon sang règne à Naples aussi longtemps qu'il régnera en France.** Et Naples, c'est pour lui le royaume entier, péninsulaire et insulaire, ce qui est conquis et ce qui est à conquérir, la Sicile comme le continent. C'est là le complément indispensable de son système méditerranéen. Aussi, lorsque, à la suite du retour de Fox aux affaires, des négociations s'engagent avec l'Angleterre pour rétablir la paix sur les bases du traité d'Amiens, c'est cette question de la Sicile qui devient la difficulté principale. En indiquant les bases sur lesquelles on pourrait s'entendre, Talleyrand avait dit à lord Yarmouth : **Vous avez la Sicile, nous ne vous la demandons pas. Si nous la possédions, elle pourrait augmenter de beaucoup les difficultés.** C'était admettre, au moins pour le midi de l'Europe, l'*Utī possidetis*, et c'est de cette façon que Fox l'a compris ; au retour à l'avis de lord Yarmouth, muni des pleins pouvoirs du roi d'Angleterre, l'Empereur, enhardi par la paix séparée qu'il venait de signer avec la Russie, a changé de terrain : il veut la Sicile et propose des compensations. **Nous serions assez d'accord sans la Sicile,** écrit-il à Joseph le 21 juin ; **les Anglais vous reconnaîtraient roi de Naples ; mais n'ayant pas la Sicile, ils ne peuvent vous reconnaître.** De mon côté, il ne me convient pas de rien conclure que vous ne soyez en possession des deux parties de votre royaume. Le 15 juillet : **Je crois que les négociations commencées avec l'Angleterre n'iront pas à bien ; elle s'est mis dans la tête de conserver la Sicile au roi de Naples ; cette clause ne peut pas me convenir.** Le 21 : **On négocie toujours avec les Anglais, la Sicile est toujours la pierre d'achoppement ; cependant ils paraissent céder un peu... Si ces premières données se confirment vous aurez le plus beau royaume du monde et j'espère que, par la vigueur que vous mettrez à former un bon corps d'armée et une escadre, vous m'aidez puissamment à être maître de la Méditerranée, but principal et constant de ma politique. Gardez cependant ces premières notions pour vous, car il serait possible que cela manquât, et je préférerais dix ans de guerre plutôt que de laisser votre royaume incomplet et la Sicile en contestation.**

Dans cette négociation longue et confuse, où il est difficile de savoir qui est de bonne foi, où la Russie en signant d'abord, puis en refusant de ratifier le traité du 20 juillet, où l'Angleterre en soulevant constamment des difficultés nouvelles, semblent l'une et l'autre avoir pour but de gagner du temps en vue d'événements qui se préparent, où Napoléon, de son côté, continue, durant qu'on parle, à prendre des gages et à étendre son système, ce qu'il convient de remarquer ici, c'est l'attitude inébranlable de l'Empereur quant à la Sicile : **Je n'ai voulu,** écrit-il le 17 août, **entendre à aucun *mezzo termine* là-dessus... Je ne poserai jamais les armes,** écrit-il le 20 septembre, **que vous n'ayez Naples et la Sicile ;** c'est d'autre part, l'impression éprouvée par Joseph et le plan imaginé par lui : **La condition de la paix la plus dure,** écrit-il le 23 juillet, **serait celle qui conserverait la Sicile au roi Ferdinand ; ce serait la même chose pour la France que d'y laisser les Anglais et, pour le royaume de Naples, ce serait y laisser une furie. Elle serait assez près pour allumer la guerre civile dans le royaume et empêcher l'ordre de s'y établir... Plutôt que de laisser la Sicile au roi Ferdinand, il faudrait y placer le roi d'Etrurie, mettre le Pape à Naples, si cela**

était possible, me donner Rome et l'Etrurie ; au moins, la Méditerranée resterait française en étant en partie espagnole, et il n'y aurait plus de solution de continuité entre la France et mes États.

Joseph ne peut penser que, dans l'état actuel des relations avec le Pape, l'Empereur puisse l'enlever de Rome où il ne peut faire aucun mal, pour le mettre à Naples où il se trouverait sous la main des Anglais et des Russes. Quelle probabilité d'ailleurs que le Pape y consente ? Puis, n'est-on pas de fait presque en état de guerre avec lui ? Civita-Vecchia n'est-il pas occupé comme Ancône ? N'est-ce pas de l'Armée de Naples qu'a été détachée la division Duhesme et n'est-ce pas à cause de la reconnaissance de Joseph lui-même en qualité du roi de Naples, que sont survenus entre Napoléon et Pie VII les paroles irréparables ? Le Pape a affiché la prétention de ne le reconnaître que moyennant le tribut de la Haquenée que les rois de la maison de Bourbon ont constamment contesté et qu'ils ont refusé depuis 1776¹. Il veut que Joseph tienne de lui l'investiture. Et c'est à Napoléon qu'il le demande, à Napoléon qui, trois mois auparavant lui écrivait : *Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur* : Aussi Napoléon écrit à Joseph : *La cour de Rome est tout à fait folle. Par Talleyrand, il fait passer au cardinal Caprara une note comminatoire : Sa Majesté ne cherchera point dans l'Histoire si, dans des temps d'ignorance, la cour de poule a usurpé la prétention de donner des couronnes aux princes de la terre. Si, dans d'autres siècles, où trouvaient pie des papes ont détrôné des souverains, prêché des croisades, interdit des royaumes, on rencontrerait également que les papes ont conservé leur temporel connue ressortissant des Empereurs français, et passant du terrain historique au terrain pratique, très licitement il menace le Pape de lui enlever ses États (8 juillet).*

C'est donc en pleine connaissance de cause que le 23 juillet, Joseph formule son plan et qu'il se propose pour régner sur l'Italie méridionale, de l'Arno au golfe de Tarente. L'appétit lui est venu, sans doute aussi les talents militaires, car il s'offre aussi l'Empereur *pour commander son armée en son absence, dirigé par ses conseils et servi fidèlement par les maréchaux que Sa Majesté lui a donnés et dont l'expérience serait facilement dirigée par lui pour le service de Sa Majesté et la gloire de la Famille.*

La mort de Fox, la rupture avec la Russie, les armements de la Prusse, l'ouverture d'une nouvelle campagne, arrêtent le développement de ces projets ; mais, sans qu'on tente de donner plus d'ampleur au royaume de Joseph, il n'en faut pas moins, pour le maintenir tel qu'il est, cinquante mille hommes de troupes et un secours mensuel de trois millions, et c'est pour ce résultat que les négociations de paix ont échoué avec l'Angleterre et que, avec Rome, la brouille est devenue formelle et ouverte. N'est-ce pas le payer chèrement ? Napoléon est-il donc à ce point dominé par l'esprit de famille, à ce point aveuglé par la tendresse fraternelle que ce soit pour un tel objet qu'il impose à la nation de tels sacrifices ; ou bien estime-t-il vraiment qu'ils sont nécessaires à sa politique ? Il ne semble pas que, consciemment au moins, ce soit au sentiment qu'il obéisse ; il s'en défend et le proclame : lorsque Miot est venu prendre congé de lui, dans le discours qu'il lui a tenu et qui devait servir de règle à Joseph, qu'a-t-il dit ? : *Tous les sentiments d'affection cèdent actuellement à la raison d'État. Je ne reconnais pour parents que ceux qui me servent. Ce n'est point au nom de*

¹ Je me permets sur ce point de renvoyer le lecteur à mon livre : *Le cardinal de Bernis depuis son Ministère*, p. 333.

Bonaparte qu'est attachée ma fortune, c'est au nom de Napoléon. C'est avec mes doigts et ma plume que je fais des enfants. Je ne puis aimer aujourd'hui que ceux que j'estime : tous les liens, tous les rapports d'enfance, il faut que Joseph les oublie. Qu'il se fasse estimer ! qu'il acquière de la gloire, qu'il se fasse casser une jambe, alors je l'estimerai. Qu'il renonce à toutes ses vieilles idées, qu'il ne redoute plus la fatigue ! Ce n'est qu'en la méprisant et en s'y livrant qu'on devient quelque chose et non en courant des lièvres à Mortefontaine ! Et, lorsque à l'occasion de la Saint-Napoléon, Joseph a glissé, dans sa dépêche officielle, cette phrase timide : Je resterai ici jusqu'à la fête de Votre Majesté que je lui souhaite lionne ; je désire qu'elle éprouve encore un peu de plaisir à recevoir cette expression de ma tendresse. Jamais ce glorieux empereur ne pourra m'indemniser de ce *Napoléone* que j'ai tant aimé et que je désire retrouver tel que je l'ai connu il y a vingt ans, si l'on se retrouve aux Champs Elysées ; l'Empereur a coupé court à ces effusions et, en d'autres termes, plus adoucis, mais aussi nets, il a répété ce qu'il a dit à Miot : Je suis fâché que vous croyiez ne pouvoir retrouver votre frère qu'aux Champs Élysées, Il est tout simple qu'à quarante ans, il n'ait pas pour vous les mêmes sentiments qu'à douze. Mais il a pour vous des sentiments plus réels et plus forts ; son amitié a les traits de son âme.

Ce qu'il prétend c'est : l'avantage du grand système que la divine Providence l'a destiné à fonder. Sans doute la famille dont il est le chef y sert de base, mais c'est parce qu'il croit chacun de ses frères constamment propre à l'objet auquel il l'applique, parce qu'il les croit ensemble les meilleurs ouvriers de sa besogne. Il s'étonne bien quelquefois que Joseph ne l'entende pas lorsqu'il lui parle politique et surtout militaire ; mais cela passe, et il demeure convaincu que si son frère veut et veut bien, tout ira à souhait. S'il lui vient des doutes, c'est uniquement de la bonté ou de la paresse qu'il lui connaît, mais ces doutes, au résumé, comme, à la façon dont il les exprime, l'on sent qu'il ne les réalise point et qu'il les tient presque pour insultants ! Vous serez roi de Naples et de Sicile, lui écrit-il ; vous aurez trois ou quatre ans de paix. Si vous vous faites roi fainéant ; si vous ne tenez pas les rênes d'une main ferme et décidée ; si vous écoutez l'opinion du peuple qui ne sait pas ce qu'il veut ; si vous ne détruisez pas les abus et les anciennes corporations de manière que vous soyez riche ; si vous ne mettez pas des contributions telles que vous puissiez entretenir à votre service des Français, des Corses, des Suisses, des Napolitains et armer des vaisseaux, vous ne ferez rien du tout et, dans quatre ans, au lieu de m'être utile vous me nuirez, car vous m'ôterez de mes moyens. C'est là son dernier mot et n'est-ce pas assez le prononce pour prouver comme il y croit peu ?

La princesse Élisabeth a été dotée ; elle règne sur Piombino et Lucques ; la princesse Caroline ne peut être moins bien traitée et elle souhaite l'être mieux. Son mari a rendu d'autres services que Bacciochi ; il est d'une autre allure et ne saurait se contenter à si peu de frais. Sans doute, la place de gouverneur de Paris offre des avantages ; de l'Élysée, s'il arrive quelque chose à l'Empereur, d'un saut on est aux Tuileries ; on tient la garnison entière on a la main sur tous les ressorts ; mais, après Ulm et Austerlitz, il y a de la paix pour quelque temps au moins ; les dangers s'écartant de l'Empereur, les chances diminuent pour Murat. À attendre la grosse fortune qui peut-être ne viendra pas, on risque de manquer d'en établir une certaine. D'ailleurs, qui empêcherait le ménage de se partager ? Si l'on a des États, c'est assez d'un pour y résider, l'autre restant à Paris en observation. Reste à chercher le royaume ou la principauté, et à déterminer en quel pays il

sera plus utile, plus agréable et plus commode de régner. En Italie, rien à faire ; Parme vaque, mais, comme l'Etrurie, semble réservée ; d'ailleurs le voisinage immédiat d'Eugène et d'Élisa est peu tentant. Eugène, vice-roi, primerait Murat, duc ; il y aurait des difficultés, des chocs d'influence, nul moyen de s'agrandir. Élisa chicanerait des frontières ; surtout, l'Empereur ne consentirait jamais : il sait les liaisons anciennes et n'a pu si vite oublier comment Murat a conduit les affaires à Milan. Il craindra les complots, les rivalités — qui sait ? — les guerres civiles.

Mais en Allemagne ?

A Schönbrunn, le 15 décembre 1805 (25 frimaire au XIV), le roi de Prusse, par le ministère du comte d'Haugwitz, a cédé en toute propriété et souveraineté et au même titre qu'il le possède lui-même, le duché de Clèves au prince du Saint-Empire qui sera désigné par S. M. l'Empereur Napoléon. Le lendemain 16, l'Empereur a contre-cédé au roi de Bavière, électeur palatin, le margraviat d'Anspach cédé la veille parla Prusse et, en reconnaissance, le roi de Bavière a cédé en toute propriété et souveraineté et au même titre qu'il le possède le duché de Berg au prince du Saint-Empire-Romain qui sera désigné par S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie.

L'Empereur est décidé à former un État pour faire contrepoids à la Prusse et qui sera, par les relations de famille ou géographiques, dans le système de la France ; le noyau en sera les duchés de Clèves et de Berg avec 300.000 habitants, la capitale Wesel ou Düsseldorf. Le 30 janvier, il en a, avec Talleyrand, jeté le projet sur le papier, et Talleyrand a pu, en ami, avertir Caroline. C'est tout près de France, à la frontière, et la plus rapprochée de Paris : quatre-vingt-dix lieues. Des beaux châteaux, des grands domaines, un peuple soumis, bien de l'argent à prendre, point de voisins de famille, des limites que l'on peut pousser à l'infini, car il y a de quoi tailler en cette Allemagne, Caroline peut-elle trouver rien de mieux ? Elle y jette son dévolu et se met en campagne : l'Impératrice, par quantité de raisons, voudrait que les Murat s'éloignassent de Paris ; le ministre des Relations extérieures est tout acquis. Reste l'Empereur à décider. Caroline flatte ses goûts, lui prête sa maison, si quelque fantaisie subite la lui rend nécessaire ; elle cherche à l'amuser par des fêtes, à lui plaire par un étalage de luxe qu'il aime ; elle entre avec lui dans les détails de l'étiquette qu'il veut établir, affecte une sorte de dignité un peu guindée qui l'ait dire à l'Empereur que sa sœur a réellement tout ce qu'il faut pour être reine et, ne dédaignant aucun moyen qui peut lui servir, elle caresse Maret, elle flatte Fouché et se l'attache fortement. Par là, elle se refroidit, il est vrai, avec Talleyrand qui a médiocre opinion des talents de Murat, et Talleyrand, en la plus grande faveur, pourrait alors la contrecarrer, mais elle emploie les grands moyens. Si, pour la fortune de son mari, elle a ci-devant tiré bon parti de la liaison de l'Empereur avec Mme ***** elle en tire un meilleur de la protection qu'elle accorde à Eléonore Denuelle, sa compagne de la pension Campan¹.

Ce qui retarde, n'est que, le roi de Prusse ayant introduit des modifications essentielles dans la ratification du traité du 15 décembre, il faut négocier à nouveau. Haugwitz venu à Paris, signe, le 15 février, une convention moins avantageuse encore pour son maître que la précédente ; le 9 mars, le roi la ratifie, et le même jour, sans attendre l'échange des ratifications, l'Empereur donne à Murat ordre de prendre, du 16 au 21, possession de Wesel et de

¹ *Napoléon et les femmes*, 21e édition, p. 163 et suivantes.

Düsseldorf. Le 15, par un décret solennel, il confère au prince Joachim, son bien-aimé beau-frère, les duchés de Clèves et Berg pour être, dans toute leur étendue et plénitude, possédés par lui en qualité de duc de Clèves et de Berg et transmis héréditairement à ses descendants légitimes et naturels, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. A défaut d'héritiers appelés du prince Joachim, les duchés passeront à la descendance de l'Empereur, puis à celle de Joseph et à celle de Louis, sans que, dans aucun cas, ils puissent être réunis à la couronne de France. L'héritier présomptif portera le titre de duc de Clèves. La dignité de grand amiral de France sera héréditaire dans la descendance du prince Joachim et transmise avec les duchés. Et le décret se termine par un couplet de bravoure sur les éminentes qualités du nouveau souverain et par un appel à la fidélité et au dévouement des nouveaux sujets.

Le 16, le général Beaumont, aide de camp du prince, prend possession de Wesel ; le même jour, Joachim arrive à Cologne où il établit son quartier général à l'hôtel de la Cour impériale ; le lendemain, il va visiter le château de Bensberg qui devra lui appartenir. Enfin, le 21, ayant reçu les ordres de l'Empereur sur les noms et titres qu'il devra prendre : Joachim, prince et grand amiral de France, duc de Berg et de Clèves — jamais plus le nom de Murat ne doit paraître — il lance sa première proclamation à ses peuples ; ce même jour, à quatre heures du matin, la garnison bavaroise évacue Düsseldorf ; le duc Guillaume qui y réside depuis 1803 et dont le duché de Berg forme l'apanage, quitte la ville en hâte avec sa famille et se rend provisoirement au château de Benrath, tandis qu'au palais, on emballe fiévreusement le mobilier, même la célèbre galerie formée par l'électeur palatin Jean Guillaume. Deux colonnes de la division Dupont, chacune de trois mille hommes, font leur entrée et prennent logement. Le 25, à midi, le prince, accompagné de ses aides de camp et des officiers de sa maison civile, escorté de la gendarmerie et des grenadiers du département de la Roër, descend de voiture sur la rive gauche, en grand uniforme de maréchal d'Empire, décoré de tous ses ordres, légion d'honneur, couronne de fer et aigle noir ; durant qu'il traverse le pont-volant, les musiques retentissent, étouffées à des moments par les acclamations. Dupont, à la tête de son état-major, les députations de la magistrature, la garde d'honneur à cheval, le reçoivent et entourent son carrosse. A la porte de la ville, clefs, vin d'honneur, salves, cloches, clergé ; le 32^e et le 96^e de ligne formant la haie jusqu'au palais. Là complimenta des États, du Conseil infinie et de la Régence. Le soir, spectacle et illuminations, et le 26, le prince, revêtu cette fois d'un costume espagnol des plus riches, son costume de grand dignitaire que relève un manteau de velours bleu brodé d'or, assiste à la messe, et, sous le dais ducal, reçoit les serments. Puis, en français, il prononce un discours où, comme de juste, il rend témoignage de l'allégresse générale qui l'a accueilli, du dévouement qu'on éprouve pour sa personne et de la protection qu'il ne manquera pas d'étendre sur ses sujets. Le décret déjà exécuté est, le 31 mars, communiqué au Sénat français lequel s'empresse d'envoyer une députation féliciter Son Altesse Impériale la princesse de Clèves et de Berg.

Murat n'a point attendu ce complément d'investiture pour tenter des annexions. Ses États, tels qu'ils sont composés, ne sont pas pour le contenter. Dès le 28 mars, il écrit à l'Empereur : Je viens de faire occuper, en vertu de vos ordres, les seigneuries immédiates de Hombourg de Gimborn-Neustadt et de Willenberg qui confinent au duché de Berg et sur lesquelles, de tout temps, les souverains de ce duché ont formé des prétentions. En prenant possession du duché de Clèves,

Beaumont avait négligé les territoires des anciennes abbayes d'Essen et de Weyden... J'ai ordonné à Beaumont d'achever sa mission en prenant possession de ces deux territoires... J'espère qu'il ne s'élèvera aucune réclamation, et, s'il s'en élevait, je me confie dans la justice et la bonté de Votre Majesté pour soutenir mes droits. Le même jour, il écrit à Talleyrand : Attendez-vous à vous voir déclarer la guerre pour cette occupation, mais je prouverai mes droits ; défendez-moi et songez que je suis aux avant-postes.

Beaumont établit donc à Essen et Werden deux compagnies de ligne françaises ; mais, Mâcher qui commandait pour la Prusse dans le duché de Clèves et qui ne l'a évacué qu'à contre-cœur et sur des ordres réitérés, a laissé à dessein quelques soldats dans les abbayes contestées, Essen, Verden, Elten, il revient sur ses pas, cerne, avec un corps de troupe, infanterie, cavalerie, artillerie, les deux compagnies françaises et en réfère à sa cour. L'émotion est des plus vives à Berlin où l'on considère l'entrée en armes des Français sur un territoire réservé que les Prussiens occupent encore, comme une insulte ; elle est vive à Paris, où, à la vérité, l'Empereur n'a jamais donné à Murat ni l'ordre, ni l'autorisation de s'emparer de seigneuries immédiates extérieures à ses duchés, mais où l'attitude de Blücher qu'on sait ouvertement ennemi de la France, est appréciée comme un acte d'hostilité. On négocie néanmoins. Je suis fâché, a dit l'Empereur, de la chaleur qu'on met dans cette affaire qui n'est pas d'une telle conséquence qu'un ne puisse l'arranger à l'amiable, tout doucement. Seulement, sur la parole de Murat qui s'est préparé d'avance des justifications, on est placé pour traiter sur un mauvais terrain. Murat a affirmé que, au moment de sa prise de possession, le territoire contesté était entièrement évacué par les Prussiens ; et les Prussiens affirment et prouvent que, au moment de l'occupation, ils avaient à Essen une compagnie d'artillerie et ailleurs des hussards. Question de fait que Murat craint de voir approfondir et comme il préférerait brouiller les cartes ! Sire, écrit-il à l'Empereur, je me croirais coupable si je renonçais à des droits que je tiens de Votre Majesté et si je laissais rétrograder vos aigles devant les aigles de Prusse... En attendant que je reçoive les ordres de Votre Majesté, elle peut compter que les Prussiens ne m'en imposeront pas... Commandez de les chasser de la Westphalie et bientôt nous serons délivrés de ces insolents voisins qui ont besoin de quelque bonne leçon, comme Votre Majesté sait en donner aux puissances trop orgueilleuses. — Que voulez-vous que je vous dise, lui répond l'Empereur, voit marchez tantôt avec étourderie, tantôt avec imprévoyance. Il ne fallait pas occuper Essen et Verden puisque le commissaire prussien ne vous avait pas mis en possession. Si vous les aviez occupées, il fallait y être tellement en force que deux bataillons du général prussien ne pussent pas vous enlever... J'ai écrit au roi de Prusse de retirer ses troupes vous, retirez les vôtres. Cela est un petit affront que vous avez fait essayer à nies armes. L'Empereur est donc disposé à céder ; s'il conteste, c'est sur la simultanéité de la retraite des deux troupes demandée par la Prusse ; d'après les renseignements qu'a fournis Murat, il prétend que les Prussiens se retirent les premiers : cela devient irritant et grave, la parole du roi de Prusse se trouvant contestée ; il faut trois mois d'efforts diplomatiques pour qu'on découvre une formule ménageant l'amour-propre de Frédéric-Guillaume. Encore le souvenir de l'offense lui reste-t-il cuisant.

D'ailleurs, ce n'est point qu'à ces abbayes que va l'ambition de Murat, Le même jour où il en a pris possession, il a écrit à l'Empereur : Le pays que Votre Majesté m'a donné ne peut se passer du comté de la Marck ; et à Talleyrand : Le comté de la Marck est vivement réclamé par le pays ; les rapports commerciaux, tout milite en faveur de cette réunion. Les deux pays ne peuvent se passer l'un de

l'autre et comme il paraît que la Prusse ne doit pas le garder, tachez de nous le faire céder. Vous voyez que c'est commencer bientôt à manifester des vues d'agrandissement, mais elles sont permises à un pauvre petit prince de Clèves et de Berg. Talleyrand ne répond pas ; l'Empereur laisse tomber l'insinuation ; il se contente, à propos d'une nouvelle querelle que Murat a cherchée, sur l'octroi du Rhin, à l'Electeur archichancelier, de lui adresser une remontrance générale. Vous marchez avec une telle précipitation, lui écrit-il le 16 avril, que je ne doute pas que vous ne soyez constamment obligé de reculer.... vous marchez trop à l'étourdie. Il n'est pas dans ma politique de m'indisposer le roi de Prusse ; ma politique est tournée ailleurs. Il ne faut point vous montrer voisin aussi inquiet. On ne se repent jamais de répondre des choses honnêtes et d'attendre.... Je vous recommande de la prudence et de la tranquillité ; il n'est pas un propos que vous tenez qui ne soit répété à Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg, et par les hommes mêmes qui vous excitent à le tenir. Cependant, il était bien plus naturel de commencer par établir une bonne garnison dans Wesel, par bien connaître l'état de l'artillerie de la place et par assurer son approvisionnement et sa défense. Cela doit être la première de toutes les opérations et j'ai si peu de renseignements, depuis cependant tant de jours, que je ne sais pas même quel nombre de pièces il y a. Si une armée se présentait devant Wesel, comment feriez-vous ? Voilà cependant à quoi il faut penser avant d'insulter les grandes puissances par des démarches et par des propos hasardés.

Wesel ! Mais c'est à quoi Murat pense constamment, seulement ce n'est pas de la façon que l'entend l'Empereur. Il y a fait son entrée le 3 avril ; le 4, il y a reçu le serment de ses sujets du duché de Clèves ; il a tout vu, tout examiné ; Wesel est une grande place de guerre, mais quelle chance de l'occuper avec ses moyens ? Il a donc pris les devants, a écrit négligemment à l'Empereur qu'il allait vendre les approvisionnements et a envoyé un mémoire d'un officier du génie démontrant qu'il faut désarmer la place et la déclasser. L'Empereur bondit : **Je ne veux pas qu'on désarme Wesel, répond-il.... il faut au contraire l'armer, en compléter les approvisionnements et la tenir en bon état** et, en même temps, il annonce l'envoi d'un régiment qui y tiendra garnison. Ce n'est point là ce qu'a cherché Murat, mais il se tait et gagne du temps ; il ne fournit aucune information et compte, à son retour à Paris, arranger les choses. En attendant, il organise ses états : trois ministres : Justice et Relations extérieures, Intérieur, Finances ; une seule administration pour les deux duchés divisés en quatre départements ; un Conseil aulique, deux cours d'appel ; une représentation communale, cantonale, départementale, une assemblée plus ou moins élue pour les questions d'ordre général, bref un décalque des institutions françaises ; cela très rapidement fait, les ministres nommés : aux finances, Agar son camarade de collège qui a toute sa confiance, ailleurs le comte de Nesselrode et Fuchsius qu'il a trouvés dans le pays, il repart pour Paris où il arrive le 26 avril, après un mois d'absence.

Il s'agit à présent de manoeuvrer et il s'y emploie. Près du roi de Prusse, dont il recherche en tous lieux le ministre, il ne cesse de **témoigner, ce sont ses propres expressions, son respect et son dévouement**. Ne pouvant justifier par des arguments de droit sa prise de possession d'Essen, Verden et Elten, il se retire sur la petitesse des objets occupés si on les détachait des vastes États de Sa Majesté Prussienne, arrondis et étendus par l'acquisition des états de Hanovre et il s'offre d'engager l'Empereur à favoriser telle vue d'agrandissement qui pourrait convenir au roi. Il ne dissimule pas que l'acquisition du comté de la Marck lui conviendrait extrêmement et témoigne beaucoup de regret de n'avoir pu

contribuer à se la ménager en tâchant de conserver au roi la possession de la principauté d'Anspach. Il insinue que la Prusse pourrait fort bien s'emparer de la Poméranie suédoise, et, sur les objections de Lucchesini : L'Empereur, dit-il, n'aura pas voulu me jeter comme une sentinelle perdue au delà du Rhin et s'il pouvait contribuer à un agrandissement considérable de Sa Majesté Prussienne, il trouverait du plaisir à faire en même temps quelque chose pour moi. Il termine en priant le ministre de le mettre aux pieds du roi et de ne pas l'épargner lorsqu'il pourra s'employer à son service près de l'Empereur. Ces gentilleses n'ont à la vérité aucun succès, le roi ayant répondu en propres termes à Lucchesini : Vous écarterez de toute manière les insinuations sur la cession du comté de la Marck dont, je l'avoue, j'ai été indigné et, s'il le faut, vous déclinerez avec fermeté d'en être l'organe. Mais Murat n'en continue pas moins ses grâces : pour se justifier d'avoir pris possession des trois seigneuries immédiates, il allègue un ordre exprès et impératif de l'Empereur. Il se targue de la modération dont il a usé jusqu'ici à l'égard des princes de Wied, alliés à la maison de Prusse et il veut qu'on lui en sache gré. Que prétend-il ? Être authentiquement reconnu par le roi ; accréditer près de lui un ministre, établir des relations.

Avec Joséphine, pareil jeu : le soir de son entrée à Düsseldorf, il lui a écrit : Les cris de vive Napoléon ! vive Joséphine ! se faisaient entendre de toutes parts ; leurs chiffres étaient partout tracés ; partout on parlait de la gloire de Napoléon ; le récit des bienfaits de Joséphine était dans toutes les bouches. Il a rapporté un tableau pour la galerie de Malmaison et il l'offre avec des gentilleses infinies. Il a arrangé le mariage de sa nièce, Antoinette Murat, avec le fils de l'ancienne amie de Joséphine, la princesse de Hohenzollern-Sigmaringen, et Joséphine n'y a point été indifférente, elle à qui les Hohenzollern doivent la conservation de leurs États et les Salm l'active protection de l'Empereur.

Mais c'est à Napoléon surtout qu'il faut plaire, car c'est lui qui donne et retient. Au débotté, mauvaise nouvelle ; formellement, impérativement, l'Empereur a signifié ses ordres pour Wesel : Vos drapeaux y seront arborés, quoique, en réalité, le commandement de cette place appartiendra à la France et toutes les fois que vous serez à Düsseldorf, le commandant vous rendra compte et sera sous votre dépendance ; mais, en votre absence, aucun de vos ministres ni agents n'aura aucun ordre à donner à ma garnison, à mes officiers où à mes magasins d'artillerie ou du génie. Le commandant, de son côté, n'aura aucun ordre à donner aux habitants. Il sera considéré comme les commandants français dans la république de Hollande... C'est dit ; il n'y a pas à revenir ; les ordres sont donnés à Dejean ; l'étude des fortifications est commencée par l'Empereur même et suivie dans un tel détail que, sans nul doute, Wesel doit devenir la grande place de protection du Rhin inférieur et de la Hollande. Il faut faire contre fortune bon cœur et se rendre aimable. Caroline s'y entend, elle qui, si galamment, a conduit un quadrille au bal de mariage de cette Stéphanie de Bade qu'elle avait si fort molestée quelques jours avant. Stéphanie est en faveur, les Murat s'attachent donc à elle. Aussi, sont-ils indispensables et, avec Stéphanie, de tous les voyages à Rambouillet ; eux qui aiment si fort leurs aises et qui souhaiteraient tant jouir de leur belle maison de Neuilly. L'Empereur s'est pris de passion pour Rambouillet ; les Murat ont, pour y coucher, deux petits cabinets où, à Paris, ils ne logeraient pas leurs gens : cela est au mieux, et l'on sourit, et l'on a l'air de se plaire, et l'on sollicite de revenir, et l'on revient en effet. L'on ramasse, il est vrai, en suivant la chasse, quelques menues faveurs : l'on fait régler ses armoiries et ce n'est pas rien sans doute de porter : *parti d'argent au lion léopardé de gueule armé, lampassé et couronné d'azur* qui est de Berg et de

gueule au rais pommeté et fleuroné d'or de huit pièces percé d'argent qui est de Clèves avec, *brochant sur le parti, l'ancre double de grand amiral, de sable, chargée en cœur de l'écu, en bannière, d'Empire*. L'on a une cocarde rouge et blanche, un drapeau rouge et blanc, une livrée rouge et argent. L'on est autorisé à réclamer à Munich la galerie de Düsseldorf ; l'on obtient pour les officiers de l'état-major — tous ou presque tous — et pour quelques officiers civils, dix-huit étoiles de la Légion. On est sur le point d'avoir son ordre de chevalerie, de se trouver élu grand maître d'un ordre vieux d'un siècle : l'ordre de Saint-Joachim. On a mieux : la promesse que, les préliminaires achevés, les troupes françaises évacueront toutes les places du duché, sauf Wesel.

Cela serait pour contenter de petites gens, mais Caroline et Murat sont d'un bel appétit. A défaut de l'Italie et de Naples, ils eussent accepté la Batavie dont Louis et sa femme paraissent faire fi. Ils ont offert à l'Empereur une *résignation spontanée à se charger du fardeau repoussé par les autres*. Au refus prononcé qu'a essuyé une telle offre, ont, succédé les plaintes de la princesse Caroline sur le petit lot qui lui est échu en partage sur la rive droite du Rhin et de vives sollicitations de la femme et du mari pour que l'Empereur sanctionne, de toute la puissance de sa volonté, *les différents empiètements que le duc de Clèves et de Berg s'est permis tant envers le roi de Prusse qu'à l'égard des trois seigneuries immédiates*. Caroline, qui excelle aux cabales, a su faire croire à sa mère et à Pauline qu'il s'agit ici, non d'elle-même, mais des Bonaparte menacés par la fortune des Beauharnais. N'a-t-on pas vu Eugène vice-roi, Stéphanie princesse héréditaire et fille adoptée ; Hortense reine et mère de l'héritier présomptif ; cette autre Stéphanie, Stéphanie Tascher, n'est-il pas question de la faire duchesse d'Aremberg avec la vice-royauté dans les départements belges ? Et c'est à elle, Caroline, qu'on conteste trois misérables abbayes ! Cela se peut-il supporter et ne faut-il pas, par une coalition, emporter de vive force ce qu'on refuse ? Mais elle finit par indisposer si fort et si justement Napoléon que l'orage éclate ; il reproche à ses frères et à ses sœurs l'ingratitude par laquelle ils répondent à ses bienfaits et les contradictions perpétuelles qu'ils lui font éprouver tandis que la famille de l'Impératrice a toujours témoigné obéissance, respect et dévouement filial. Il déclare aux deux sœurs que, si elles continuent à le tourmenter, il les renverra avec leurs maris dans les États qu'il leur a assignés et où elles pourront intriguer tout à leur aise sans qu'il leur soit permis de revenir en France. La menace est assez sérieuse pour que l'on craigne qu'elle ne soit promptement suivie de l'effet. Alors, le prince Murat et son épouse se jettent dans les bras de M. et Mme de Talleyrand, en tâchant par toutes les manières de gagner leur appui.

En ont-ils besoin vraiment, comme le croit Lucchesini, et Caroline n'est-elle pas de force à se tirer seule d'affaire ? N'a-t-elle pas moyen de faire jouer des ressorts qui demeurent inconnus de la plupart des diplomates ? Ne sait-elle pas profiter de chaque occasion, et faut-il entrer dans le calcul des dates pour prouver qu'à ce moment même elle en saisit d'intéressantes ? A coup sûr, la colère de l'Empereur est tombée lorsque, le 12 juillet, il procède, par le traité de la Confédération du Rhin au remaniement de l'Allemagne occidentale, car la part qu'il attribue à Murat est immense.

Son Altesse Impériale le prince Joachim reçoit, avec le titre de grand-duc, tous les droits, honneurs et prérogatives attachés à la dignité royale ; il siège dans le premier collège, celui des rois, après le grand-duc de Bade, avant le grand-duc de Hesse-Darmstadt. Il reçoit du duc de Nassau, en toute propriété et souveraineté, la ville de Deutz avec son territoire, la ville et le bailliage de

Königswinter, et le bailliage de Willich ; il a le privilège des postes du nord de l'Allemagne qui, depuis 4615, appartenait à la maison de Thurn et Taxis ; il exerce les droits de souveraineté sur le comté de Limbourg-Styrum qui, depuis 1289, est à la branche cadette de la maison de Limbourg ; sur la seigneurie de Bruck qui est à la veuve du prince Georges de Hesse-Darmstadt, née comtesse de Linange-Heidesheim ; sur la seigneurie de Hardenberg qui est aux barons de Wendt ; sur Gumborn et Neustadt qui sont au comte de Walmoden ; sur Wildenberg qui, depuis quatre siècles, est aux comtes de Hatzfeld ; sur Bentheim et Steinfurt qui, en 1165, sont venus par mariage aux comtes de Bentheim issus des comtes de Hollande ; sur Horstmar aux Wild et Rhingraves ; sur Rheina-Wolbeck au duc de Loos-Corswaren ; sur Siegen, Dillenburg, Hadamar, Reilstern aux princes de Nassau-Orange ; sur Westerbourg et Schadeck aux comtes de Linange. Ces princes, ducs et comtes devront prêter à Murat foi et hommage ; mais, selon l'expresse stipulation de l'article 27 du traité, ils conserveront chacun leur propriété patrimoniale et privée, leurs domaines, leurs droits seigneuriaux et féodaux — notamment(basse et moyenne juridiction en matière civile et criminelle, juridiction et police en matière forestière, en matière de chasse, de pêche, de mines, d'usines, de dîmes et prestations féodales, de patronage et autres semblables revenus. Les terres équestres enclavées dans les possessions de ces princes, Joachim, au contraire, les aura en toute souveraineté, avec les droits de législation, de juridiction suprême, de haute police, de conscription, de recrutement militaire et d'impositions. Ce sont 170 lieues carrées et 280.000 sujets ajoutés aux 168 lieues carrées et aux 310.000 sujets qu'il a reçus déjà Il aura une armée ; son contingent officiel est fixé à 5.000 hommes, mais il compte sur mieux, lorsqu'il aura organisé ses États et, d'abord, rangé dans ses sujets ces princes médiatisés auxquels il s'étonne de voir reconnaître des droits et conserver des privilèges.

Il va partir pour prendre possession de ses nouveaux États, mais il lui faut encore tirer diverses petites choses de l'Empereur : c'est d'abord l'autorisation de porter la Toison d'or que lui a offerte au nom du roi d'Espagne, son bon ami le prince de la Paix ; c'est dix mille fusils ; c'est un équipage d'artillerie ; c'est le régiment des Hulans polonais ; ce sont six à sept officiers généraux ou supérieurs ; c'est la Légion pour son ministre Nesselrode ; ce sont les orangers qui sont à Bonn dans la sénaterie et qui seront bien mieux à Düsseldorf ; ce sont des places à l'École de Fontainebleau pour les jeunes gens de Berg ; c'est de l'argent pour achever de payer l'Elysée, car il a vidé sa bourse en achetant aux criées du tribunal de la Seine, sur Augustin Jailloux et Pierre-Marie Joly, les écuries ci-devant d'Artois sises faubourg du Roule n° 21, et, il en coûte 166 050 francs. Qu'est-ce encore ? L'ordre à Soult, chef de la quatrième cohorte de la Légion d'en échanger le chef-lieu, le château de Brühl, contre le chef-lieu de la douzième, l'abbaye de Saint-Maixent. Saint-Maixent est en ruines, n'a jamais été habité ; Brühl restauré, meublé, regorge des glaces, des tapisseries, de l'argenterie de l'électeur de Cologne. Tant mieux ; le prince Joachim [en vivifiera les environs](#). L'Empereur accorde tout, Toison, fusils, canons, Polonais, officiers, Légion, orangers, places, 150.000 francs pour l'Elysée (ordre du 16 juillet), Brühl même si Soult consent à l'échange.

Il permet une chose qui est de plus grande conséquence : Murat a écrit à Talleyrand : [Il est à présumer que la cour de Berlin a pu être étonnée de ce qu'il ne lui a pas été donné notification de mon avènement à la souveraineté de Clèves et de Berg et j'ai de fortes raisons de penser qu'elle la recevrait avec plaisir. Ignorant moi-même dans quelle forme elle doit être faite et si une](#)

semblable démarche entrerait dans les vues de l'Empereur, je vous prie de bien vouloir prendre à ce sujet les ordres de Sa Majesté. L'Empereur ignore que, avant de partir de Paris, Murat a témoigné à M. de Lucchesini dans les termes les plus expressifs ses sentiments d'attachement et de respect pour le roi ; il autorise son ministre à Berlin à notifier l'avènement du grand-duc.

Ayant gain de cause sur tous les points, Murat a quitté Paris le 19 juillet et, passant par Bruxelles, il s'est hâté vers ses Etats où déjà les prises de possession s'effectuent. Le 21, il est à son château de Benrath et le 25 à Düsseldorf où l'attend la plus brillante réception. Tout de suite, il reprend avec l'Empereur la question de Wesel. Dans quels termes, on ne peut que le déduire de la réponse : J'ai reçu vos lettres, écrit Napoléon le 30 juillet. J'ai été surpris de vos observations sur Wesel. Je dépenserai cette année plus de deux millions pour cette place ; je dépenserai encore beaucoup plus pour la mettre à l'abri des mouvements du Rhin. Wesel ne peut appartenir qu'à une grande puissance. Quant à la garantie de vos enfants, c'est un raisonnement pitoyable et qui m'a fait hausser les épaules ; j'en ai rougi pour vous ; vous êtes Français, j'espère que vos enfants le seront ; tout autre sentiment serait si déshonorant que je vous prie de n'en jamais parler. Il serait fort extraordinaire qu'après les bienfaits dont le peuple français vous a comblé, vous pensiez à donner à vos enfants les moyens de lui nuire. Encore une fois, ne me parlez plus de cela, c'est trop ridicule. Et l'Empereur en même temps recommande beaucoup de sagesse avec les Prussiens, beaucoup de prudence, car les espions ne manquent pas, ni les observateurs, ni les répéteurs de discours. Et comme il est homme de précaution, il se hâte de renforcer la garnison de Wesel, d'y faire filer une partie des troupes qui sont en Hollande, d'y jeter à tout hasard 8.000 bons soldats.

Ces injonctions ne sont pas pour calmer Murat. S'il n'a pas obtenu Wesel, la guerre qu'il rendra nécessaire lui donnera mieux sur la Prusse. Certains des pays qui doivent passer sous sa souveraineté, tels les comtés de Bentheim et de Horstmar, sont occupés par des troupes prussiennes. Il a dix mille Français sous la main, il va chasser les Prussiens et prendre possession. Ce sera, mais en grand, la répétition d'Essen, Werden et Elten. Mon cousin, lui écrit l'Empereur le 2 août, la résolution où vous êtes de repousser par la force les Prussiens du pays qu'ils occupent est une véritable folie : ce serait alors vous qui insulteriez la Prusse, et cela est très contraire à mes intentions. Je suis en bonne amitié avec cette puissance, je cesse de faire la paix avec l'Angleterre pour lui conserver le Hanovre ; jugez après cela si je voudrais me brouiller avec elle pour des bêtises... Je ne puis vous exprimer la peine que j'éprouve en lisant vos lettres ; vous êtes d'une précipitation désespérante. Mais Murat n'en tient pas moins à son idée et, repoussé ici, il trouve ailleurs d'autres ressources ; tantôt il se plaint des propos du général Blücher, tantôt il annonce une incursion de hussards prussiens sur son territoire ; sa capitale et son état-major sont des usines à fausses nouvelles, toutes des plus alarmantes. Par tous les moyens, par toutes les voies, il pousse l'Empereur à la guerre.

Cela s'explique ; il veut étendre son territoire, mordre le comté de la Marck, la Westphalie entière ; c'est une politique. Mais alors, pourquoi, le 20 août, au plus fort de ses provocations contre la Prusse, envoie-t-il au roi de Prusse par un de ses aides de camp, une lettre où il dit : J'ai toujours admiré hautement le monarque habile que l'amour de ses sujets environne et qui a pu les faire jouir de tous les avantages de la paix au milieu des guerres qui ont embrasé les autres Etats, tandis que par la constance de sa politique, il étonnait l'Europe et obtenait des résultats que ne procurent pas toujours les succès militaires les plus

brillants et les plus chèrement achetés. Je me flatte que Votre Majesté voudra bien agréer que je saisisse cette première occasion de lui exprimer les sentiments dont je n'ai cessé de faire profession pour elle. Voilà qui sort du style habituel et qui passe la courtoisie : si le roi y regarde, il peut y trouver une avance politique, mais tout l'effet est détruit par la formule que sa naïve vanité a dictée à Murat : *Mon frère*, a-t-il écrit au roi et, à la salutation : *Je suis, de Votre Majesté le très affectionné frère*. A Berlin, on sait le protocole, on en a le respect, presque la superstition, et, de la part du grand-duc de Berg, à qui l'Empereur donne du cousin, cette fraternité toute nue semble une insolence préméditée. Murat porte si beau qu'il ne s'en aperçoit pas, tout lui est permis et il a liberté de prendre tous les tons. Comme l'Empereur et moins poliment qu'il ne fait, il donne du *cousin* au Prince primat, au prince de Nassau Unsingen, son voisin et confédéré, c'est par des violences et des menaces de soudard qu'il répond à une note diplomatique. Ces princes allemands, c'est *chair à pâté* et il va bien leur faire voir.

Pour le 1er septembre, il convoque les États de son grand-duché. En apparence c'est en vue de voter les impositions de 1807, mais, il le dit très franchement, ce n'est qu'un prétexte. Son dessein est de faire adopter par les États la détermination de faire peser également l'impôt sur tous les biens et de lever tous les privilèges qui peuvent y être attachés : *par ce moyen, toutes les propriétés et tous les domaines des princes dépossédés paieront également, ce qui augmentera beaucoup le produit des contributions*. Sans doute — mais comment, pour un tel vote, les États sont-ils compétents ? Comment violeront-ils des droits affirmés par tous les signataires du traité de Confédération, garantis par l'Empereur protecteur, et faisant partie intégrale du pacte constitutif ? Ces princes ont-ils refusé de prêter foi et hommage au grand-duc ? Non, mais ils se sont abstenus de figurer à sa cour. Par la race, par le sang, par les services, ils se tiennent égaux à tous les souverains et ne se soucient pas de se dégrader. Ils ont pour eux la lettre et l'esprit du traité du 12 juillet, l'appui de tous les grands princes dont ils sont parents, la parole de l'Empereur. Tout autre que Murat reculerait, mais lui *appelé par la divine Providence à la souveraineté du grand-duché*, n'éprouve même pas un scrupule. Si ces princes prétendent réclamer près de l'Empereur, il leur fait savoir *que leur voyage sera de nul effet et que c'est s'exposer eux et leur famille à être par la suite mal vus de lui*. Puis, il déclare les diètes unies en une seule, il proclame l'égale représentation, l'unification de la dette et de la législation, et la suppression des privilèges et des exemptions d'impôt.

Que pense Napoléon ? *Le prince Murat qui ne veut faire qu'à sa tête, ne fait que des bêtises. Vous êtes à portée d'en juger*, écrit-il à Louis le 15 septembre ; mais comme, à ce moment même, il a besoin de Murat pour commander sa cavalerie dans la campagne qui se prépare, il ne le réprime pas et le laisse faire. Murat qui voit enfin arriver l'occasion désirée, n'a garde de se dérober et, sous prétexte de conférer du militaire avec l'Empereur, il court à Paris (21-22 septembre), emporte l'approbation tacite de ses actes et revient à son poste de bataille où, par son activité et sa bravoure, il est certain de se faire tout pardonner.

Depuis six mois qu'il est souverain, quelle conduite et quelle menace pour l'avenir ! Il a suscité avec la Prusse les premières querelles, s'est ingénié à les envenimer et a failli, par des contre-vérités, donner à la France un mauvais rôle. Il s'est brouillé avec ses voisins et a jeté sa convoitise sur tous leurs États. Ses possessions doublées par l'Empereur, il n'a rêvé qu'à les arrondir, a provoqué la guerre, violé les traités, rendu les hostilités nécessaires. En même temps, il a

cherché à se ménager le roi de Prusse en rejetant sur l'Empereur des torts qui lui appartiennent uniquement ; il a voulu se donner, vis-à-vis de celui qu'il dit ailleurs l'ennemi nécessaire, une attitude de complaisant, de flatteur et d'allié. En face de l'Empereur même, il s'est posé en rival, presque en adversaire et, sans aller jusqu'à croire qu'il l'ait encore menacé d'une révolte ouverte, dès lors certainement, tout en tirant de lui tout ce qu'il peut, il ne confond point leurs fortunes, il prend à tâche d'établir la sienne à part, comme doit faire un grand-duc par la grâce de Dieu à qui Dieu ne saurait manquer.

Avec l'habileté fuyante qui est dans son tempérament, Louis, en Hollande, à la fin de l'an XIV, a esquivé les volontés de son frère : il s'est dérobé, a disparu au moment opportun et, ensuite, il a pu alléguer qu'il n'avait pas compris et jouer l'innocent. Face à face avec l'Empereur, il n'est ni de taille ni de force à lutter, et ses velléités de combat doivent fatalement aboutir à une capitulation, d'autant qu'il ne manque point de l'ambition de jouer un rôle ; seulement, il ne sait lequel. Comme il se croit apte à tout, son indécision se promène successivement sur tous les points. Comblé de dignités, cumulant en sa personne les charges les plus variées, à la fois prince du sang avec un million d'apanage, connétable, grand dignitaire, colonel général des Carabiniers, grand officier de l'Empire, membre du Conseil privé, du Sénat, du Conseil d'État, de la Haute cour impériale, du Grand conseil de la Légion, grand aigle, gouverneur général des départements au delà des Alpes, décoré de la Toison d'or et des ordres de chevalerie les plus distingués d'Europe, il reste mécontent, anxieux et persécuté. L'existence de Louis, a-t-il écrit, devenait chaque jour plus insupportable en France. Sans intérieur, sans tranquillité, muet au conseil, non employé militairement, voyant à cet égard ses fonctions restreintes à présenter des officiers au serment et à visiter de temps en temps l'École militaire, portant ostensiblement les marques de la défaveur, très peu de personnes osant venir le voir, il se sentait dans un état de gêne et de spasme moral qu'il lui était impossible de supporter plus longtemps.

Ces marques de défaveur, était-ce la gratification de 1.200.000 francs reçue de l'Empereur le 7 février, laquelle porte à quatre millions ce que Louis a touché cette année ? Était-ce la grande décoration de la Couronne de fer qui lui a été conférée le 20 du même mois ? -Était-ce le commandement supérieur des troupes de Paris et de la division militaire dont il a été investi le 12 mars ? Était-ce enfin le gouvernement général des départements au delà des Alpes constamment, publiquement, solennellement offert : Dans l'*Exposé de la situation de l'Empire* présenté au Corps législatif, l'Empereur n'a-t-il pas fait prononcer ces paroles par son ministre de l'Intérieur : Turin, veuve de ses rois, est consolée par une auguste promesse : un frère de l'Empereur gouvernera cette belle contrée et son caractère connu garantit le bonheur dont il la fera jouir. Il résidera à Turin. Une cour aimable et brillante rendra à cette ville bien plus qu'elle n'a perdu ; son magnifique palais deviendra le séjour de la bonté et des grâces.

Qu'importent les faits, si, dans l'imagination de Louis, les faveurs se changent en dégoûts et les dignités en marques d'abaissement, et n'est-ce pas ainsi qu'il convient d'envisager ses rapports avec Hortense ?

Lorsqu'ils étaient éloignés l'un de l'autre, ils savaient garder les apparences ; ils échangeaient des lettres qui n'étaient sans doute ni fréquentes, ni détaillées, ni intimes, mais qui, du moins, maintenaient, entre ces deux êtres, le seul intérêt qu'ils eussent commun, celui de la santé des enfants. Rapprochés, c'était pis.

Hortense s'abritait derrière un mutisme obstiné : comment se fût-elle mise en confiance ? il suffisait qu'elle s'avancât en quelque chose pour se voir vivement contrariée. Dernièrement, lorsqu'elle a indiqué le désir d'assister au mariage de son frère, Louis a brutalement mis son veto et n'était-ce pas le plus naturel en même temps que le plus doux des devoirs ? Sans doute, sa cassette a été portée à cent mille francs par année et c'est de quoi payer bien des robes et bien des bijoux, et Hortense n'y est pas indifférente. Si elle n'aime point la toilette au même degré que sa mère et ses autres belles-sœurs, elle s'habille beaucoup et prend chez les meilleurs faiseurs. Ses robes, presque toutes blanches, coûtent cher de broderie : certaines 1.100 francs, la plupart entre 4 et 500. Mais la folie ce sont les bijoux. Chaque mois 4 à 5.000 francs, souvent plus : non pas en fantaisies qu'on porte une fois, mais en pierres de valeur, en parures de 50 et de 60.000 francs qu'elle paye par acomptes réglés. N'est-ce pas un placement qu'elle fait là et qui peut dire qu'elle ne songe à se créer une réserve ? Sauf la toilette permise, guère de distractions : chez elle, où elle se tient beaucoup, elle reçoit surtout ses dames, ses anciennes amies de pension et les dames de l'Impératrice ; avec elles, elle organise des petites comédies pour fêter le retour de l'Empereur ; aux bals, sauf aux Tuileries et dans les jours officiels, on la voit rarement : si elle paraît à celui que donne Marescalchi pour célébrer le mariage du vice-roi, deux jours après, elle doit s'excuser sur une indisposition près de M. de Cetto, ministre de Bavière ; l'Empereur à Paris, elle a quelquefois les chasses, pourvu que ce soit au bois de Boulogne ; très peu de théâtre : dans l'hiver une fois Feydeau, une fois le Théâtre olympique où l'on donne un concert. Elle est pourtant toujours aussi passionnée de musique et on lui laisse les leçons de piano de Plantade à 9 livres, des leçons de chant de Bonesi à 24 livres, les leçons de guitare de Castro à 8 livres. Comme toute musicienne qui se respecte, elle a son livre de romances où Plantade fait copier celles qui sont le mieux dans sa voix. Elle se mêle même de pousser des faiseurs d'opéras malgré le souvenir qu'a dû lui laisser la Machine infernale ; elle ne parvient pas à faire jouer le *Vieux de la Montagne* de Porta, ni plus tard le *Tancredi* de Berguncini, mais ce n'est pas faute de s'employer près de M. de Luçay. Dès ce temps, elle s'essaie à mettre des notes sous des couplets de vaudeville en attendant qu'elle se hausse à la romance chevaleresque. Ce n'est pas tout que la musique : en bonne élève qu'elle est et restera, elle continue à s'appliquer à tous les arts dits d'agrément. Elle a M. Bouchet qui lui donne des leçons de peinture à 25 livres, Isabey qui fournit son album de caricatures, et surtout l'habituel, l'excellent Thiénon, qui est de la maison, la suit où elle se porte et qui, de son clair pinceau d'aquarelliste, traduit toutes les scènes, esquisse tous les paysages, y pose, légères et souples, des petites figures riantes qu'il est impossible de méconnaître. Elle aime à se faire peindre et à distribuer ses portraits. En cette seule année 1806, voici huit miniatures de Guérin sans parler de celles d'Augustin et d'Isabey.

La charité tient assez peu de place. Elle l'exerce dans l'officiel — hospice de Chaillot et Charité maternelle — et par Mme Campan, perpétuelle quémandeuse. Les pensions faites sont médiocres : 600 francs à la mère Rousseau, sa nourrice, 300 à sa sœur de lait. La grosse dépense ce sont les jeunes filles entretenues à ses frais chez Mme Campan, Mme Gourdin et plus tard Mme de Lezeau. Chez Mme Campan, elle donne mieux que de l'argent, sa présence et la réclame de ses visites. Ce milieu de Saint-Germain lui plaît et n'offusque pas son mari : aussi y fait-elle avec les pensionnaires des parties où elle retrouve sa belle gaîté de jadis.

Beaucoup de son temps est pris par ses enfants, qu'elle aime entourer de petits compagnons, les fils de ses amies. Ce sont des distributions de joujoux et de bonbons et, aux grandes fêtes, les marionnettes avec la musique de Séraphin. Puis de longues promenades au bois de Boulogne, alors étrangement désert, où une seule bonne femme vend des gimblettes : avec cette femme, durant que les enfants goûtent, Hortense cause, elle s'apitoie et fait, par chacun de ses fils, donner un beau louis d'or. Ces garçons, c'est la joie et l'inquiétude d'une vie qui, par les leçons prises à jour et à heure fixes, par les devoirs d'étude imposés, par les jeux mêmes, les comédies de salon, les petites farces et les papotages, reste très pareille à la vie de pension. Certaines femmes demeurent ainsi, très vieilles, jusqu'au dernier jour, des pensionnaires, avec les amitiés, les occupations, les raisonnements, le cerveau de leur enfance. Sauf l'amour — et encore n'en causaient-elles pas ? — la vie ne leur a rien appris et telles à soixante ans qu'à douze, elles continuent avec une ingénuité qui déconcerte au point qu'on est tenté parfois de la prendre pour de la fourberie, à suivre, avec une existence très semblable à celle du pensionnat, des rêves de pensionnaires. Hortense a, par malheur, rencontré en son mari un pion fantasque et déséquilibré qui souffre autant qu'il la fait souffrir. Ses gaîtés sont pour lui des attentats et ses enfances des conspirations. Tout ce qui est le meilleur en elle est pour lui nuire davantage : sa bonne foi sans cesse rebutée, sa droiture constamment soupçonnée, son respect filial et son amour fraternel tournés à crime.

Et lui, en son esprit solitaire qu'absorbe la méditation perpétuelle des petits accidents de sa vie, torture chaque acte, en tire une déduction, la réalise, l'étaie des moindres indices, s'établit en sa conviction, et, chaque jour ainsi, l'abîme s'élargit, elle certaine de la tyrannie, lui certain de l'infamie. Et le malentendu est sans remède, car il tient au physique de Louis ; et chaque jour, la maladie l'aggrave, augmentant l'instabilité, débilitant la raison, exaspérant les soupçons et fournissant à la hantise du délire un continuel aliment.

En avril, le bruit se répand que le jeune prince, qui, l'hiver dernier, vint préserver la Hollande d'une invasion formidable, sera appelé à la gouverner sous un titre qui n'est pas encore connu. Le 10, on annonce que le [Gouvernement batave est d'accord avec l'Empereur pour fixer définitivement le sort de la Hollande, qu'un Conseil extraordinaire, la Grande Besoigne, a été assemblé au Palais du Bois, que son rapport va être lu à l'assemblée de Leurs Hautes Puissances et qu'une députation sera incessamment envoyée à Paris pour demander comme souverain un prince de la Famille impériale.](#)

Une dette publique portée à onze cent vingt-six millions de florins, un déficit annuel de quarante-cinq millions, une créance sur la France de deux cent vingt-neuf millions, le refus de l'Empereur d'en rien payer, ses exigences continuelles et constamment aggravées, ont porté un certain nombre de Hollandais patriotes, convaincus que l'indépendance même de leur nation est en cause, à offrir le trône à un frère de l'Empereur. C'est, à leur estime, le seul moyen d'alléger leurs charges et de s'assurer, près du souverain maître, un défenseur autorisé. Ils sacrifient la formule ancienne du gouvernement républicain, mais ils échappent à l'annexion et restent un peuple. Ces Hollandais sont, la plupart, de ceux qui, servant dans l'armée et dans la marine, ont subi le prestige direct de l'Empereur, partagé la gloire de ses aigles, éprouvé sa puissance. Ils ne se dissimulent pas que, tant qu'ils auront pour chef un de leurs compatriotes, tant que la constitution gardera l'étiquette républicaine, tant que la Hollande enfin se tiendra dans une mesure hors du système, Napoléon la traitera en conquête, ne lui laissera nulle part aux avantages que les Français tirent de son gouvernement et

qui peuvent, dans une mesure très faible il est vrai, atténuer les désastres de la guerre maritime. Plus que n'importe quel peuple, les Hollandais en souffrent, puisque leur commerce, leur industrie, leur vie même, est de la mer et que la mer leur est interdite : l'une après l'autre, leurs colonies tombent au pouvoir des Anglais, et ils ne sont ni assez forts pour les défendre, ni assez certains de la bienveillance de l'Empereur pour qu'il fasse, de leur restitution à l'époque de la paix générale, une des conditions expresse de ses négociations.

Sans doute, malgré la gravité des circonstances, la plupart des hommes publics hollandais se refusent à abandonner les étiquettes auxquelles leurs pères s'étaient attachés — quoique ces étiquettes ne désignent plus les mêmes institutions et que les successives révolutions aient entièrement, à diverses reprises, changé l'esprit même de la constitution ; mais outre que c'est pour eux abandonner le pouvoir dont ils sont nantis — si asservi que soit ce pouvoir aux volontés de l'Empereur — c'est désertir leurs traditions familiales, c'est accepter pour maître un étranger, c'est renoncer, non seulement à leurs lois politiques, mais à leurs institutions et à leurs mœurs. Si l'oligarchie de naissance a été renversée avec les princes d'Orange, c'est l'oligarchie d'argent qui l'a remplacée. Son intérêt, comme son honneur, est attaché à ne pas se rendre. Certes, on comprend les hésitations, les scrupules, la résistance, mais, le jour où la force sera mise en jeu, que pèsera la Hollande ? L'armée batave est incorporée dans l'armée française, la flotte batave dans la flotte française ; ce sont des troupes françaises qui occupent les places bataves et, comme alliées, elles poussent leurs cantonnements jusqu'au cœur même du pays. L'Empereur a prononcé, il faut donc s'incliner ; mais, avant de se rendre, les aristocrates hollandais prétendent tenter un dernier effort, attester au moins leur contrainte, emporter quelques garanties et c'est une lutte où ils vont rencontrer un allié inattendu.

L'occasion qu'attendait l'Empereur a été fournie par une maladie du grand pensionnaire Schimmelpenninck, menacé de cécité. Louis était alors à Nimègue ; Napoléon venait de triompher à Austerlitz. Le 6 janvier 1806, Talleyrand a écrit au grand pensionnaire que l'état de sa santé semblait lui interdire de conserver le gouvernement et l'Empereur redoutant que, par suite du mode d'élection, le nouveau grand pensionnaire ne soit dans la main des Anglais, il y a lieu qu'il envoie à Paris une personne, ayant l'entière confiance de la république et l'agrément de l'Empereur, par l'intermédiaire de laquelle les deux gouvernements pussent se concerter sur toutes les mesures que nécessiterait l'établissement en Hollande d'un régime qui assurât pour toujours son indépendance et sa prospérité. L'Empereur a désigné à cet effet le contre-amiral Verhuell. Malgré l'éclat du brusque départ de Louis et le dispersément qu'il a combiné de l'Armée du Nord, Verhuell, aussitôt nommé, a reçu de son gouvernement en même temps que le pouvoir d'accéder au désir que témoigne l'Empereur d'exercer une plus grande influence sur la nomination du chef de la république, l'ordre de s'opposer inflexiblement à l'introduction d'une monarchie héréditaire au profit d'un membre de la Famille impériale, principe, écrit Schimmelpenninck le 15 février, tout à fait inadmissible et de nature à n'être susceptible d'aucune composition. Verhuell arrive et, dès la première audience, l'Empereur lui annonce que, le système électif n'offrant pas des garanties suffisantes contre le retour des influences étrangères dans le cas où le chef actuel de la république batave viendrait à disparaître, il a résolu d'y fonder un ordre de choses stable et qu'après y avoir bien réfléchi, il ne voit que deux moyens pour obtenir ce but : Incorporer la Hollande à l'Empire comme partie intégrante, ou y placer un prince de sa maison en qui il pourrait mettre une confiance parfaite. Pour donner aux

Hollandais une marque particulière de son intérêt et de sa bienveillance, c'est à son frère Louis qu'il a décidé de confier le gouvernement de leur pays. C'est cette alternative que Verhuell a dû soumettre à la *Grande Besoigne* et, entre l'annexion et la monarchie, c'est cette dernière qu'on a choisie. Mais la députation qui est alors envoyée à l'Empereur, ne devra pas encore capituler sans conditions. D'abord elle proposera d'autres moyens plus conformes au caractère hollandais et toutes les satisfactions désirables ; battue sur ce premier terrain, elle se repliera sur les garanties à donner à la Hollande : indépendance nationale, intégrité du territoire, maintien de la langue maternelle, liberté de conscience, indépendance de la magistrature, maintien des droits et libertés civiles, administration intérieure réservée aux seuls Hollandais, exclusion des soldats étrangers, réduction des charges financières, réciprocité équitable dans les relations commerciales avec l'Empire et ensuite tout ce qui est en rapport immédiat avec l'indépendance nationale.

Même si ces bases sont adoptées, les députés devront faire constater le désir de Sa Majesté d'une manière telle que jamais le moindre doute ne puisse surgir ni dans le présent ni pour la postérité ; ils ne prendront les propositions qu'*ad referendum* et pénétreront bien le gouvernement français que la décision définitive reste à la nation batave.

Arrivée à Paris le 25 avril, la députation a dû, dès le 28, renoncer à tout espoir de faire prévaloir la première solution. L'Empereur a refusé de la recevoir, l'a renvoyée à Talleyrand qui a posé, comme condition préalable à toute négociation, la manifestation du désir qu'un prince de la Famille impériale et nommément le prince Louis fût placé à la tête du gouvernement. Ces préliminaires acceptés, la charte fondamentale donnerait toute satisfaction aux intéressés. Le 3 mai, la *Grande Besoigne* s'est inclinée et désormais c'est sur les termes de la constitution qu'on négocie.

Louis a-t-il été mis au courant de ce qui se passe et du sort qui lui est destiné ? Selon Mollerus, qui dit le tenir de lui-même, il a été laissé dans une entière ignorance. Lorsque tout a été réglé, il a été appelé aux Tuileries ; là durant qu'il attendait, il a reçu des compliments qui l'ont étonné ; Napoléon, près de qui enfin il a été introduit, lui a annoncé que sa volonté était qu'il allât régner en Hollande et l'a congédié sans entendre aucune explication. C'est là sa version à l'usage des Hollandais. Il en est une autre qu'il a directement fournie : Il ne fut point appelé aux négociations des lois constitutionnelles, a-t-il écrit ; des propos sans authenticité lui apprenaient qu'il s'agissait de lui. Les membres de la députation vinrent enfin le trouver, l'informèrent de tout et l'engagèrent à accepter, en assurant que la nation lui donnait la préférence. Il fit alors tout ce qu'il put pour éviter l'expatriation ; son frère lui répondit qu'il s'alarmait trop vite ; mais les députés de la Hollande l'instruisaient d'eux-mêmes des progrès de la négociation. Voyant s'approcher l'instant décisif, il se décida à refuser obstinément, lorsqu'on vint lui annoncer que l'ancien stathouder était mort. *Le prince héréditaire ayant reçu Fulde en indemnité, vous n'avez, vous ne pouvez plus avoir d'objections raisonnables. Que nous soyons forcés ou non à demander un roi, ce qu'il y a de certain pour vous, ce qu'il y a d'incontestable, c'est que nous venons volontairement et appuyés du suffrage des neuf dixièmes de la nation, vous prier de lier votre sort au nôtre et de nous empêcher de tomber dans d'autres mains.*

Son frère s'expliqua plus ouvertement et lui fit comprendre que s'il n'était pas plus consulté sur cette affaire, c'est qu'un sujet ne pouvait se refuser d'obéir.

Louis réfléchit qu'il pouvait être contraint par la force ; que, l'Empereur le voulant absolument, il lui arriverait ce qui était arrivé à Joseph qui, pour avoir refusé l'Italie, était alors à Naples. Cependant il fit une dernière tentative ; il écrivit à l'Empereur qu'il sentait la nécessité pour les frères de l'Empereur de s'éloigner de France, mais qu'il lui demandait le gouvernement de Gènes ou de Piémont. Son frère refusa et, peu de jours après, Talleyrand se rendit à Saint-Leu et lut le traité et la constitution à Louis et à Hortense.

Louis a attaché une extrême importance à ce récit destiné à établir qu'il avait cédé en même temps à la contrainte de l'Empereur et au vœu formellement exprimé des Hollandais, qu'il n'avait eu aucune part à la rédaction du traité, ni de la constitution ; et surtout qu'il n'avait pris la place de personne. Par malheur, les dates et les faits y infligent les plus cruels démentis.

Il n'a, dit-il, accepté la proposition des députés hollandais que sur l'annonce de la mort de l'ancien stathouder. Or, les députés sont arrivés à Paris le 25 avril : le 9 avril était mort à Brunswick, Guillaume V, prince d'Orange-Nassau, ancien stathouder, et l'annonce de cette mort se trouve, du 15 au 22, dans tous les journaux de Paris. Les députés, en admettant qu'ils n'aient point attendu, pour entretenir Louis, la décision de la *Grande Besoigne* qu'ils ont reçue le 6 mai, ont sans doute voulu du moins être fixés sur le premier article de leurs instructions, et ils ne l'ont été que le 28. Donc, ou Louis ment lorsqu'il affirme qu'il n'a cédé que sur la nouvelle de la mort du Stathouder, ou il était en conférences réglées avec des Hollandais avant même la venue des députés, c'est-à-dire antérieurement au 25 avril.

D dit que l'Empereur ne l'a tenu au courant de rien. Sans doute, il est parti pour Saint-Leu le 1er mai, mais il en est revenu officiellement les 4, 10, 11 et 18 mai pour exercer les fonctions de connétable et présenter des officiers à l'Empereur. Est-il admissible que, à ces jours, l'Empereur ne lui ait point dit un mot de projets si peu secrets que les journaux de Paris en parlaient ouvertement et que, dans le voyage à Rambouillet du 9 mai, auquel participait Hortense, ils avaient fait l'objet, de la part de Caroline, de si vives récriminations ?

Les députés hollandais, avoue-t-il, se sont maintenus constamment en communication avec lui, se sont rendus presque chaque jour à Saint-Leu pour y conférer. Le traité qui n'a pu être rédigé que du 8 au 22 mai, lui a donc été connu à mesure qu'il était discuté. Il y a mieux : les déclarations qui le précèdent, entièrement inusitées dans un instrument de telle nature, n'ont pu être insérées qu'à sa demande formelle, et elles semblent, par leur allure et leur style ; émaner directement de lui¹. Enfin, si, par le traité, l'Empereur a garanti à

1 Voici ces considérants :

1° Vu la disposition générale des esprits et la constitution de l'Europe, un gouvernement sans consistance et sans durée certaine ne peut remplir le but de son institution ;

2° Le renouvellement périodique du chef de l'État sera toujours, en Hollande, une source de dissensions et, au dehors, un sujet constant d'agitation et de discorde entre les puissances amies ou ennemies de la Hollande ;

3° Un gouvernement héréditaire peut seul garantir la tranquille possession de tout ce qui est cher au peuple hollandais : le libre exercice de sa religion, la conservation de ses lois, son indépendance politique et sa liberté civile ;

4° Le premier de ses intérêts est de s'assurer d'une protection puissante à l'abri de laquelle il puisse librement exercer son industrie et se maintenir dans la possession de son territoire, de son commerce et de ses colonies ;

la Hollande le maintien de ses droits constitutionnels, son indépendance, l'intégrité de ses possessions dans les deux mondes, sa liberté politique, civile et religieuse, telle qu'elle est consacrée par les lois actuellement établies et l'abolition de tout privilège en matière d'impôt ; s'il a consenti, sur la demande officielle de LL. IIII. PP. que le prince Louis-Napoléon fût nommé et couronné roi héréditaire et constitutionnel de la Hollande ; s'il n'a établi aucune clause de réversion, soit à ses propres enfants, soit aux enfants de Joseph, — et s'il a stipulé même que les couronnes de France et de Hollande ne pourraient jamais être réunies sur la même tête ; s'il a fixé la liste civile à 1.500.000 florins avec un domaine de la Couronne comprenant un palais à La Haye, le palais du Bois, le domaine de Soësblysk et des biens-fonds rapportant 500.000 florins ; s'il a réservé que la reine serait, de droit, régente, en cas de minorité, avec un douaire montant à 250.000 florins ; s'il a ordonné que le roi serait à perpétuité grand dignitaire de l'Empire sous le titre de connétable et resterait soumis ainsi que sa descendance aux dispositions du Statut constitutionnel du 30 mars formant la loi de la Famille impériale ; s'il a acquiescé à ce que les charges et emplois de l'Etat, sauf ceux tenant au service personnel de la Maison du roi, seraient exclusivement réservés aux Hollandais ; s'il a promis qu'un traité de commerce serait incessamment conclu entre les puissances contractantes ; sur deux points essentiels : la garantie de la dette publique et l'exclusion des soldats étrangers, il a refusé de s'engager et, malgré l'insistance des députés, il n'a point admis l'insertion dans le traité de ces objets si fortement demandés par leur gouvernement. Comment se fait-il alors qu'ils trouvent place dans la constitution donnée par Louis, au milieu de quantité d'autres garanties données à la langue, aux espèces monnayées, au pavillon national, à la liberté des cultes et à la magistrature ? Ces deux actes — le traité et la constitution — sont solidaires ; l'un ne doit être que le développement de l'autre et a pour but seulement de régler les attributions et les formules ; or, dans la constitution sont ainsi insérées des clauses essentielles qui ne sont pas dans le traité. L'Empereur, en excluant officiellement son frère de la discussion du traité, ne s'est-il pas proposé, en même temps de lui laisser l'apparence d'être appelé librement et volontairement par les Hollandais et de lui ménager la possibilité de refuser à ses futurs sujets des avantages qui obstrueront constamment son gouvernement, en rendront le fonctionnement impossible et, surtout, condamneront le roi de Hollande à rester inutile, sinon nuisible, au Grand Empire. Où il a vu un ménagement nécessaire pour l'autorité du souverain, Louis a vu une marque de défiance : il s'est empressé de donner ce qu'on s'était résigné à ne plus lui demander, il s'est lié les mains et s'est dépouillé de son seul élément de puissance : l'argent, l'argent qui lui permettrait de solder des troupes autres que les bataves, lesquelles ne lui feront jamais une armée.

La constitution, par ailleurs, est un décalque des institutions impériales. Le roi reçoit l'entier exercice du gouvernement, le droit de nommer à tous les emplois civils et militaires, le droit exclusif d'administrer et de gouverner les colonies. Il est assisté de quatre ministres et de treize conseillers d'Etat. La loi émane de lui, avec le concours d'un corps législatif de trente-huit membres élus pour cinq ans par le roi, sur une liste quadruple présentée par LL. IIII. PP.

5° La France est essentiellement intéressée au bonheur du peuple hollandais, à la prospérité de l'Etat et à la stabilité de ses institutions, tant en considération des frontières septentrionales de l'Empire, ouvertes et dégarnies de places fortes, que sous le rapport des principes et de la politique générale.

Louis, dans ses récits, a soin de confondre le traité et la constitution : Est-ce celle-ci ou celui-là que Talleyrand vint lui lire ? A l'en croire, il écouta sans broncher la lecture qui lui était faite et, questionné s'il l'approuvait, il répondit qu'il lui était impossible de juger un objet aussi important sur une seule lecture ; qu'étranger aux discussions et au travail qui avaient eu lieu, il ignorait si on ne lui faisait pas promettre plus qu'il ne lui serait possible de tenir, mais qu'il pouvait assurer son frère qu'il se dévouerait à son nouveau pays avec zèle et chercherait à justifier dans l'esprit de la nation la bonne opinion que l'Empereur avait sans doute donnée de lui.

Ce sont comme on voit toujours les mêmes réserves : tout est dirigé à prouver qu'il a été forcé. Qu'il y ait eu de la part de l'Empereur une sorte de contrainte, de la part de Louis des velléités de résistance, de la part d'Hortense une répugnance marquée, on ne saurait en douter. L'Empereur poursuivait inflexiblement son système ; Louis, avec la tournure habituelle de son esprit, craignait une décision qui l'engageât, voulait et ne voulait plus, redoutait de n'avoir pas en Hollande sa liberté d'action, d'y rester encore un écolier vis-à-vis de son frère, non pas de se trouver au-dessous de sa tâche — il se tenait supérieur à toutes, — mais d'être contraint de suivre une politique subordonnée et de ne pouvoir donner cours à ses desseins. Quant à Hortense, quitter Paris, son petit monde, ses distractions, ses habitudes, Saint-Leu, Malmaison, aller en un pays lointain, froid et humide, s'enfermer avec ce mari détesté, autant le suicide : qui ne sentirait comme elle ?

La scène de Saint-Leu se passe le mardi 3 juin. Le 5, Louis est proclamé. On le fait en cérémonie : après que l'Empereur a reçu l'ambassadeur turc et agréé les présents du Grand seigneur, les députés hollandais sont introduits. Il se prononce quantité de discours, mais qui sortent de l'habituelle banalité. La France, dit l'Empereur aux Hollandais, a été assez généreuse pour renoncer à tous les droits que les événements de la guerre lui avaient donnés sur vous, mais je ne pouvais confier les places qui couvrent ma frontière du Nord à la garde d'une main infidèle ou même douteuse... Ne cessez jamais d'être Français, dit-il à Louis ; la dignité de connétable de l'Empire sera possédée par vous et vos descendants. Elle vous retracera les devoirs que vous avez à remplir envers moi... Prince, entretenez parmi vos troupes cet esprit que je leur ai vu sur les champs de bataille ; entretenez dans vos nouveaux sujets des sentiments d'union et d'amour pour la France. Soyez l'effroi des méchants et le père des bons : c'est le caractère des grands rois. — Sire, dit Louis, lorsque Votre Majesté quitta la France pour aller vaincre l'Europe conjurée contre elle, elle voulut s'en rapporter à moi pour garantir la Hollande de l'invasion qui la menaçait ; j'ai, dans cette circonstance, apprécié le caractère de ces peuples et les qualités qui les distinguent. Oui, Sire, je serai fier de régner sur eux, mais quelque glorieuse que soit la carrière qui m'est ouverte, l'assurance de la constante protection de Votre Majesté, l'amour et le patriotisme de mes nouveaux sujets peuvent me faire concevoir l'espérance de guérir des plaies occasionnées par tant de guerres et d'événements accumulés en si peu d'années. Sire, lorsque Votre Majesté mettra le dernier sceau à sa gloire en donnant la paix au monde, les places qu'elle confiera alors à ma garde, à celle de mes enfants, aux soldats hollandais qui ont combattu à Austerlitz, ces places seront bien gardées. Unis par l'intérêt, mes peuples le seront aussi par les sentiments d'amour et de reconnaissance de leur roi à Votre Majesté et à la France.

Dans ces compliments échangés sous une forme emphatique et noble, toute la question d'avenir n'est-elle pas posée, tous les conflits futurs ne se trouvent-ils

pas en germe ? L'Empereur ayant pour objet *de réunir de fait la Hollande à l'Empire en y envoyant son frère*, considérant que Louis est toujours son sujet, lui dit : Vous êtes d'abord un Français, vous êtes connétable de l'Empire, vous avez la garde de mes places fortes ; l'intérêt de la France commande, vous devrez obéir. Louis, se fondant sur les déclarations des députés hollandais, sur le vœu du peuple, sur la constitution qu'il a acceptée, répond : Je suis un Hollandais, les peuples qui m'acclament attendent de moi leur bonheur, et il objurgue son frère de faire la paix. Le fossé est creusé, les positions sont prises et déjà l'on sent la poudre. Néanmoins, à ce moment rien n'éclate ; la cérémonie s'en trouverait troublée et ne convient-il pas qu'on suive jusqu'au bout les exemples qu'a donnés Louis XIV ? Louis précède l'Empereur lorsque, pour l'audience publique, celui-ci se rend aux Grands appartements, et l'huissier, ouvrant les battants, annonce : *Le Roi de Hollande !*

Selon les instructions de l'Empereur, Louis devrait partir le lendemain et être arrivé dans la semaine. Le Grand pensionnaire a été averti de disposer son palais et de préparer la réception. Ordre a été envoyé au général Michaud, qui commande dans la République batave, de se rendre à la Haye avec tous les généraux français, un bataillon de grenadiers et le 20^e Chasseurs à cheval. Les détails de l'entrée ont été réglés de façon qu'il apparaisse à tous les yeux, que c'est un prince français, qui, de par la France et au nom de l'Empereur, vient régner en Hollande.

Louis ajourne son départ, *pour conférer*, a-t-il dit, *avec les députés hollandais*, excuse peu vraisemblable, — tous sont partis le 6. — Il a un meilleur prétexte : rassembler ceux qu'il compte emmener. Cs n'est pas moins en effet que toute sa maison civil(et militaire et l'entière maison de la princesse Louis : aumôniers, chambellans, écuyers, secrétaire des commandements, intendant, aides de camp, dames pour accompagner¹, lectrices, gouvernante et sous-gouvernantes des princes, tout part : de plus pour le : jardins — et quelle étrange idée de mener en Hollande ce botaniste ! — Mirbel dont l'Impératrice s'es défaite en leur faveur² ; pour la musique, Plantade pour le cabinet, Cuviller-Fleury et Gillet Ducoudray puis, les femmes de certains officiers telle Mme d'Arjuzon, demandée à la princesse Pauline, et les mari ; de certaines dames, comme M. de Boucheporn ; des personnages inattendus, un commissaire des guerres, M. Fornier-Montcazals, que jadis Mme Permon lui recommanda en Egypte, des secrétaires, des topographes, des chefs de bureau, sans parler des gens de service, tous appelés, chambre, cuisine, office, écurie. Louis n'a eu garde d'oublier les médecins, il en a trois, mais un surtout, Dominique Latour, qu'il a découvert à Orléans sur un mémoire pour traiter la paralysie des extrémités inférieures. Il lui a demandé une consultation, l'a fait venir à Paris, et, devant neuf médecins en réputation, lui a fait exposer son système. Ravi, il a décidé de s'attacher à tout prix, l'homme en qui il salue *son libérateur*. Il ne manquera pas d'ailleurs de correspondants à Paris où il appointe, comme consultants, six médecins et trois chirurgiens. Le Service de santé, une fois constitué comprendra vingt-deux personnes.

Au reste, tout sera monté sur un pied grandiose sur le modèle et à l'instar de la Maison de l'Empereur. Les charges des grands officiers de la Couronne seront distribuées aux premiers officiers de la maison française : et si d'Osmond évêque

¹ Sauf Mesdames de Léry et de Seyssel.

² V. *Joséphine Impératrice et Reine*, Ed. Ollendorff, p. 337.

de Nancy, premier aumônier, ne suit pas en Hollande, c'est que, pour plaire aux hérétiques, il n'y aura pas de grand aumônier. D'Arjuzon sera grand chambellan, Senegra intendant général, Caulaincourt grand écuyer, de Broc grand maréchal, Noguès grand veneur ; chacun à 15.000 florins (2 fr. 12 cent.) par an et, pour se distinguer, ils auront un costume à eux, un admirable habit vert foncé brodé en or ; les chambellans seront écarlate, les écuyers bleu foncé, les préfets violet foncé, les officiers de vénerie vert clair. Il y aura trois tenues : habit de cérémonie, petit costume, habit de voyage ; du rouge y fera bien et Louis demande presque pour tout son monde l'étoile de la Légion. Napoléon trouve que c'est beaucoup et en profite pour ne rien donner. Il a hâte que Louis parte, prenne possession, s'installe.

Enfin, le 12, de très grand matin, c'est le départ ; le 11, à Péronne, au moment de l'entrée, un vétéran qui tire le canon de salve a le bras emporté ; le roi va le voir, lui donne un brevet de 1.200 francs de pension, lui fait remettre 700 francs d'avance ; on est à Bruxelles le 15, entre neuf et dix heures du soir ; depuis quatre, le préfet attend à la porte pour complimenter. On va directement à Laeken où, pour la réception, l'Empereur a détaché du service du grand maréchal le général Macon. Le 16, il y a grand spectacle ; le 17, on part pour Anvers et de là à Breda, le 18 on est dans une sorte de demi-caractère à la Haye. L'enthousiasme n'est pas requis : il n'y a que canon, carillon et vins d'honneur offerts par les magistrats qui accompagnent ensuite Leurs Majestés jusqu'au palais du Bois où elles se retirent en attendant que tout soit prêt pour l'entrée solennelle.

C'est en effet, une grande affaire : dans toutes les grandes villes, sur le mot d'ordre apporté par les députés, l'on forme des gardes d'honneur : celle de la Haye, en habit écarlate doublé de blanc, à revers bleu clair, à collet et parements noirs, à épauettes, boutonnières, ganses et boutons d'or, l'emporte à peine sur celles de Rotterdam, Amsterdam et Breda. De tous côtés, les troupes hollandaises — ce qu'il en reste dans le royaume — sont en mouvement ; les françaises sont déjà arrivées, campées dans le bois de la Haye, vis-à-vis le Mail ; Noguès les a passées en revue avec Michaud, mais Louis ne témoigne aucun désir de les voir. Et lorsque, le 23, à midi précis, le cortège sort du palais du Bois et que, après le héraut d'armes, défilent les corps de cavalerie, puis, précédées des huissiers, les voitures des conseillers d'État, des amiraux, des ministres, des grands officiers de la Couronne, le carrosse de Leurs Majestés, puis encore les généraux, les dames, les officiers de la maison, pas un soldat français n'a été admis aux honneurs de l'escorte par le roi qui commande en chef l'armée française. Les troupes sont exclusivement hollandaises.

Et lorsque, la reine dans sa tribune, le roi s'est assis sur son trône, entouré de ses grands officiers et de ses ministres en face de LL. IIII. PP. debout et couverts, c'est pour dire : Lorsque les députés de la nation sont venus m'offrir ce trône où je monte aujourd'hui, je l'acceptai par la conviction que c'était le vœu de la nation tout entière, que la confiance et le besoin de tous m'y appelaient. Comptant sur les lumières, le zèle et le patriotisme des principaux fonctionnaires... j'ai mesuré sans crainte toute la profondeur des maux de la nation. Animé du vif désir de m'occuper du bonheur de ce bon peuple, et concevant l'espoir d'y parvenir un jour, j'étouffai les sentiments qui avaient été constamment jusque-là le but et le bonheur de ma vie... J'ai pu y consentir et j'y consentirais encore, Messieurs, si cela n'était déjà fait, alors que, par l'empressement, la joie, la confiance des peuples dont j'ai traversé le territoire, ils m'ont prouvé que vous étiez les véritables interprètes de la nation. Il se lance

alors dans une dissertation historique pour démontrer que, de ce jour, commence la véritable indépendance des Provinces-Unies ; puis, dans une dissertation philosophique pour prouver la supériorité de l'état monarchique modéré sur tout autre gouvernement. Sans doute, dit-il, si nous pouvions être tels que la raison et l'illusion de la jeunesse nous le font concevoir, la société pourrait se passer du gouvernement d'un seul ; la loi serait toujours rendue avec sagesse et suivie sans obstacles et sans retards ; la vertu serait triomphante et récompensée, les vices bannis, et les méchants impuissants, mais ces illusions sont courtes et l'expérience nous ramène bientôt aux idées positives. Et il termine par l'éloge de la constitution. Le nom de l'Empereur, le nom de France ne sont pas prononcés. Une allusion à celui qui dès son enfance a captivé son amour et son admiration... celui dont l'éloignement lui inspira de l'effroi même dans les temps les plus calmes et dont la présence détruit les dangers, c'est tout : nulle part l'affirmation qui eût été habile, car elle eût posé les choses sur leur vrai terrain, qu'il doit son trône à l'Empereur, règne par lui et pour lui. Non ! Il est Hollandais ; il est l'élu des Hollandais ; ce n'est qu'aux Hollandais qu'il doit sa couronne, et si les hollandais l'ont choisi, c'est qu'ils ont rendu justice à ses mérites si longtemps méconnus.

Dès le lendemain, Louis commence son métier de roi hollandais et, par chaque courrier, des panerées de plaintes et de demandes sont jetées sur Paris : de l'argent, un traité de commerce, des soldats français pour en faire le fond de la Garde ; et en même temps la retraite des troupes françaises, leur solde par la France, le rappel de Flessingue du général Monnet, c'est le moins qu'on lui puisse accorder. Pour l'argent, l'Empereur résiste : Mes dépenses sont fortes, dit-il, et je ne suis pas en mesure de vous aider comme je le voudrais... il faut ôter à votre conseil tout espoir que je lui envoie de l'argent, sans quoi il ne vous donnera pas les moyens de vous mettre au niveau de vos affaires. Je n'ai point d'argent et j'ai peine à suffire à mes immenses dépenses. Il refuse encore le rappel de Monnet, mais, sans paraître attacher une importance aux contradictions, il accorde pour la Garde hollandaise des officiers et des soldats français, et il concède le retrait de toutes les troupes, sauf deux régiments de ligne. Il suit avec intérêt, avec tendresse peut-on dire, les efforts de son frère. Il ne faut pas être trop bon ni vous laisser affecter, lui écrit-il. Soyez ferme. Ce n'est pas de vous qu'il doit dépendre d'augmenter les ressources du pays. Vous ne les connaissez pas assez. Moi-même, je n'ai pu améliorer les ressources de la France qu'au bout de quelques années. Il le calme, il le rassure, il semble lui indiquer qu'il ne convient pas de prendre les choses tant à cœur. Peut-être ne sommes-nous pas éloignés du port, ajoute-il par une allusion aux négociations engagées avec l'Angleterre.

Mais, de ces négociations où, à chaque instant, le sort de la Hollande peut être engagé, où son trône même est en jeu — car, avec Naples, c'est le gros obstacle — Louis paraît ne prendre aucun souci. A peine a-t-il, à peu près au hasard, composé son ministère, recruté son conseil d'État, établi sa cour, marqué aux gentilshommes orangistes qui se sont présentés en groupe à sa première audience, une affabilité qui ne peut manquer de déplaire aux patriotes ; à peine a-t-il, par enfantillage, par manie de touche-à-tout qu'il nomme volonté de réformes, cassé quelques rouages de la machine sans penser à les remplacer, que l'idée lui vient, obsédante et irrésistible, d'aller aux eaux. Huit jours après son entrée à la haye, le 1er juillet, il écrit à l'Empereur : Aussitôt que j'aurai... mis en activité toutes mes affaires, je profiterai de la permission que Votre Majesté m'en a donnée pour aller passer un mois ou six semaines aux eaux dont

j'ai le plus grand besoin. L'humidité me pénètre et m'est bien nuisible. Encore une semaine et il n'y tient plus : J'ai un besoin pressant des eaux, écrit-il, je ne puis me dispenser d'y aller au moins un mois à Wiesbaden près Mayence. Ses équipages sont déjà partis ; lui-même un mois, jour pour jour, après son arrivée au palais du Bois, quitte La Haye. Il arrive le 20 à Wiesbaden où la Reine le rejoint ; s'y trouvant mal logé, il s'installe à Mayence d'où il va prendre quotidiennement ses bains jusqu'au 18 août ; puis, cette première saison ne l'ayant pas soulagé à son gré, il se rabat sur Aix-la-Chapelle pour une seconde cure et, durant que tout arme, que la Prusse se prépare à la guerre, que la Russie assemble ses troupes, que l'espoir de la paix avec l'Angleterre s'évanouit, il prend consciencieusement ses verres d'eau et ses douches. Ce n'est pas assez encore de Wiesbaden et d'Aix, il lui faut des Eaux-Bonnes, et il expédie tout exprès ses courriers à Lavalette pour en avoir du vrai dépôt, celui qui est à côté de l'Hôtel des Postes.

Tant d'eau n'éteint pas ses idées de grandeur, ses rêves de gloire. Napoléon n'est point son modèle, mais son rival ; il prétend l'égaliser, se mettre de pair avec lui, s'établir en Hollande sur le pied où il est en France, mieux si c'est possible ; prendre une représentation pareille, avoir à ses ordres autant de ministres, entretenir une cour aussi nombreuse, et par l'étiquette, le protocole, les titres, les décorations, se rendre roi comme son frère est empereur. Cela tient dans son esprit la grande place, l'occupe presque uniquement ; cela est autrement sérieux pour lui que le pouvoir même, l'armée, les finances, la paix ou la guerre. C'est une nouvelle forme de délire, et c'est le délire des grandeurs.

D'abord, c'est la question des armoiries. Au début, il avait conservé celles de connétable : d'azur à l'aigle d'or, l'écu posé sur l'épée de connétable, et il avait seulement chargé en cœur l'aigle du lion de Hollande ; puis, il a supprimé l'indication de sa dignité d'Empire, a écartelé au un et au quatre de Hollande, au deux et au trois de France ; plus tard, il posera parfois la couronne sur un casque taré de face et fera sortir, des deux côtés de l'écu, des mains armées de l'épée ; mais les combinaisons de couronnes, de casques, d'insignes sont sans nombre ! Non content d'avoir nommé huit ministres au lieu de quatre qu'indique la Constitution, il a ajouté trois directeurs généraux, ayant honneurs, rang et appointements de ministres ; il devait avoir treize conseillers d'Etat, il en a vingt en service ordinaire, soixante-sept en service extraordinaire, plus des auditeurs du Roi et des auditeurs près le Conseil ; il a réglé la cérémonie du serment que, dans le courant de l'année, il veut prêter à la nation hollandaise ; il dispose tout à Amsterdam pour son couronnement ; il a préparé les notifications de son avènement à toutes les cours et n'attend que les réponses pour rendre officielle la désignation de tout son corps diplomatique. Il a nommé un grand maître des Cérémonies ; il a rédigé l'étiquette qu'il entend qu'on suive dans ses palais et l'a rendue plus sévère encore et plus minutieuse que l'étiquette impériale ; il a désigné, par fournées, des dames du palais, des chambellans, des écuyers, des officiers de vénerie, en tel nombre que la tête en tourne ; il a écrémé les régiments français pour arriver à se former une garde et, pour chacun de ses deux régiments d'infanterie, il a un état-major de dix-sept officiers, sans parler d'un état-major général de quinze, et il aura de plus, lorsqu'il plaira aux Hollandais de s'y engager, trois compagnies de gardes du corps ; ceux-ci auront sans doute un admirable uniforme, mais le roi aura tant varié en ses projets que, en 1810, cet uniforme ne sera pas encore confectionné ; il projette d'établir une noblesse titrée avec ducs, marquis, comtes et barons ; enfin, ce qui lui tient le plus au cœur, c'est un ordre de chevalerie ; rien ne lui ferait autant de bien.

Avant même de quitter Paris, il en a fait faire un projet par Isabey. Sur la croix, il y aurait d'un côté l'effigie du roi, de l'autre le lion néerlandais, avec la devise : *L'union fait la force*. Ce serait : l'ordre de l'Union. Il serait purement honorifique, sans aucune espèce de traitement. N'ayant point d'argent à donner et très peu de places, écrit-il à l'Empereur, il m'aurait été agréable et surtout bien utile de pouvoir donner les décorations d'un ordre du pays. Il en existe partout et cette institution est peut-être la seule mesure qui puisse avoir une grande influence sur l'esprit national et ramener les idées républicaines des vieux et froids Hollandais à la monarchie. C'est en même temps la seule chose capable de détruire un peu l'esprit égoïste des négociants, de les attacher à leur pays et de les engager même à des sacrifices.

C'est ici la première manifestation des idées de son frère que Napoléon perçoit ; le reste, fait à petit bruit, n'est pas arrivé jusqu'à Paris ou l'on n'y a point prêté attention, surtout on n'en a point établi le lien et jugé l'esprit. Mais ici, pour un acte de cette importance, il faut bien demander l'autorisation, et l'Empereur la refuse : il trouve que son frère va trop vite, qu'il se presse trop. Est-il certain lui-même de le laisser à la Haye ? Si pour conclure la paix continentale, il fallait sacrifier ce trône, devrait-il hésiter ? Enfin, s'il ne saisit pas la suite des projets, Louis, par son agitation, la promptitude et l'incohérence de ses décisions, l'inintelligence qu'il a du grand dessein, le fatigue et l'énerve : deux fois déjà il a dû le rappeler à l'ordre, d'abord à propos d'un conflit d'autorité à Flessingue, puis sur la nomination d'un ambassadeur à Paris, sans avertissement donné, sans consultation prise, sans consentement demandé. Il le plaint parce qu'il sent sa besogne lourde, qu'il croit fermement à ses bonnes intentions, qu'il ne voit pas encore avec quelle suite s'enchaînent les actes de Louis, dissimulés avec une fourberie qui lui est instinctive. Il ne se plaint pas de lui ; au contraire ; il lui voudrait seulement un peu plus de poids, de fermeté, de stabilité. D'ailleurs comment résisterait-il à des déclarations de ce genre : Dans la position où je suis, Sire, je n'ambitionne rien ; je n'oserais même plus espérer de laisser une réputation sans tache, si je perdais votre bienveillance et vos bontés. Tant que je serai convaincu que je les mérite, je me figurerai que je les possède ou que je les aurai un jour ; mais si cette dernière espérance m'était enlevée, Sire, je ne serais plus bon à rien et j'aimerais mieux me jeter dans la mer que de supporter un jour qui me deviendrait odieux. S'il était tenté de croire que Louis, en flattant les Hollandais, oublie trop ce qu'il est et d'où il vient, que répondre à cette apologie : J'ai le cœur très français, Sire, et je l'aurai toujours, mais, malgré moi, il faut bien que ma raison soit à la Hollande. Je ne m'y attacherai qu'autant que je pourrai obtenir la confiance et l'attachement des habitants et surtout que mon arrivée ici m'attirera quelque considération de la part de Votre Majesté et que je pourrai y paraître posséder sa confiance et sa protection paternelle et constante.

D'ailleurs, ce qui achève de l'adoucir envers son frère, c'est que, pour le moment, le ménage paraît un peu plus uni. Hortense, au départ, a obtenu d'emmener son monde. Elle a fait assez facilement le voyage. Elle n'a pas été insensible aux honneurs qu'elle a reçus dans l'Empire et à l'accueil qui lui a été fait. Elle l'a écrit à l'Empereur en lui demandant une grâce pour le directeur des postes d'Anvers : Je tâcherai pour l'amour de vous, lui a-t-il répondu, d'accorder un commutation de peine ; et elle, en le remerciant d'avoir pris le temps d'écrire lui-même, dit gentiment : Il est impossible d'être plus heureuse que je ne le suis quand je reçois de vos nouvelles et c'est la seule chose qui puisse me consoler de n'être plus auprès de vous ; et elle ajoute : Napoléon apprend toujours des fables dans l'intention de vous les répéter. Dieu veuille que ce soit bientôt !

associant ainsi ce petit être qu'il aime, à tout ce qu'elle pense pour lui. Dans l'éloignement de l'espace, si semblable à celui du temps, les querelles des deux époux s'estompent, et Napoléon se plaît à penser que l'obligation de la vie commune de représentation effacera les différends privés, que Louis ayant à s'occuper de choses sérieuses perdra de vue les bagatelles, que, à tous les points de vue, le dépaysement sera utile et que, faute d'aliment, les jalousies tomberont. Il raisonne sur un homme sain, et comme un homme sain, et son frère est un malade.

Et, en effet, à la Haye, Hortense ne paraît pas d'abord se déplaire. Les agréments de la royauté sont de telle nature qu'en quelque lieu que ce soit, ils flattent toujours la vanité et séduisent au moins l'imagination. Comme Hortense est de nature aimable, elle fait bon visage aux dames présentées ; elle leur donne un bal où elle danse avec les grands officiers, les grands fonctionnaires et même des particuliers. Comme sa mère, elle fait les honneurs du souper où quatre-vingts (lames sont assises. A Rotterdam, où elle va voir lancer un vaisseau de quatre-vingt-dix canons, *il est impossible, écrit-elle, d'avoir été mieux reçus, et je n'ai pas trouvé les Hollandais si froids qu'ils en ont la réputation.* Elle s'est fait une réputation de bienfaisance à bon compte, car, en un mois, sur 58.000 francs qu'elle reçus pour le voyage, elle a donné aux pauvres 4.050 francs, et elle a acheté pour 21.995 francs de diamants : mais les journaux disent les aumônes et non les bijoux. Sans doute elle est contrariée, en partant pour Wiesbaden, de laisser en Hollande son second fils, mais elle emmène l'aîné, qu'elle préfère. Et puis, elle a l'espérance, presque la certitude, de venir à Paris pour la fête de l'Empereur, pour les fêtes triomphales promises aux soldats d'Austerlitz. Elle y retrouvera Eugène : *Rien que d'y penser, c'est du bonheur !*

Pour l'Empereur, en ce moment, celui de ses parents à couronne qui donne le moins de soucis, c'est Louis. Point de révolte dans le pays qu'on lui a donné à gouverner, car une émeute tôt apaisée sur la flotte du Texel ne compte pas ; point de grosse armée à entretenir et à faire combattre ; point d'argent à envoyer par chaque courrier — Louis crie misère, il annonce la banqueroute, mais il ne la fait pas ; — point d'énormes et grossières folies à la façon d'un Murat, ameutant l'Europe contre l'Empire pour augmenter son duché de deux villages ; point de démêlés de religion, de soulèvement de prêtres, de querelles cherchées avec le Pape ; point même d'ambition trop ouverte de s'agrandir, bien qu'il y en ait déjà des vellétés présentées sous l'espèce de rectifications de frontières, mais si humbles si timides, si subordonnées aux projets de l'Empereur ! Même la Hollande ne paraît plus un obstacle à la paix ; les Anglais semblent agréer que Louis y règne et, si l'on chicane sur la possession de certaines colonies, est-ce que, en désarmant la flotte malgré les injonctions de l'Empereur, Louis ne donne pas prétexte à éluder l'article du traité du 24 mai relatif à la garantie de l'intégrité des colonies hollandaises ? Enfin, s'il fallait sacrifier la Hollande aux ambitions prussiennes, afin de trouver une compensation au Hanovre rendu à l'Angleterre, est-il croyable que Louis résisterait à son frère, lui qui, en toutes ses lettres, marque tant d'humilité et de déférence, qui, jusqu'ici, en toutes les oppositions qu'il a tentées n'a su que se dérober par la fuite aux volontés de son frère et qui, dès qu'il s'est retrouvé sous son regard, s'est soumis, muet, tremblant, comme hypnotisé.

XIX. — PRINCES IN PARTIBUS.

Juillet 1805 (Messidor an XIII) - Octobre 1880.

PAULINE. — L'hiver de l'an XIV. — Réceptions. — Le palais. Les surveillances. — Retour de l'Empereur. — Les fêtes. La principauté de Guastalla. — Vente à l'Italie. — Où va l'argent. — Voyage à Plombières. — Les bagages et le train. — M. de Forbin. — Retour. — Séjour à Saint-Leu. — Forbin directeur de la princesse et de sa maison.

MADAME. — Son mécontentement. — Traitement insuffisant. — Les palais de Madame, succursales de la grande aumônerie. — Le statut impérial. — Protestations et demandes de Madame. — Sa lettre à l'Empereur. — Ce qu'elle obtient. Ce qu'elle souhaitait.

FESCH. — Son ministère à Rome. — Le retour du Pape. Jérôme. — L'affaire d'Ancône. — Lettre du Pape à l'Empereur. — Les réponses. — Vanité et nullité de Fesch. — Ses dépêches. — Ses entrevues avec le secrétaire d'Etat. — Rappel de Fesch. — La coadjutorerie de Ratisbonne. — Nouvelles demandes. — Fesch à son retour de Rome. — Ce qu'il y a appris. — Ceux qui le mènent. — Il est le chef et le maître de l'Eglise en France. — Il y apporte les doctrines ultramontaines.

De cette promotion de 1806 — quel autre mot ? on vient de voir les souverainetés sérieuses, celles qui tiennent au système et le constituent essentiellement. Il est, au même moment, deux membres de la famille qui reçoivent des principautés de pure représentation ou d'espérance assez incertaine. C'est pourtant, de la part de Napoléon, le même mouvement d'idées qui le porte à établir les siens en des conditions telles qu'ils aient chacun une part d'Europe ou semblent au moins la posséder, qu'ils fassent partie intégrante du système et restent égaux entre eux, et la façon dont chacun reçoit et porte son titre, les ambitions diverses et les différents désirs avec leur expression vis-à-vis de lui, ont autant d'intérêt, s'agissant d'états problématiques, que s'il s'agissait de réalités.

De Trianon, où elle a passé tous les beaux jours de l'an XIII, la princesse Paulette est rentrée en son palais du faubourg Saint-Honoré. De Boulogne, Borghèse est parti en droiture pour les Allemagnes où il brille peu : on conte même les interjections de désespoir qu'il a poussées sur une égratignure et, si l'histoire revient à Paulette, elle n'est pas pour changer ses sentiments : la femme de Leclerc a ses preuves faites ; mais ce n'est point de Borghèse qu'il s'agit. Il est loin, que n'est-il plus loin encore ! Pour la première fois, Son Altesse Impériale ouvrant ses salons, va recevoir et c'est la grande affaire. Il faut que tout soit d'une correction et, comme elle dit, d'une propreté égale à l'élégance. Sans doute, ce n'est pas ici le luxe tant soit peu criard de l'hôtel Thélusson, moins encore les splendeurs de l'Élysée ; pourtant les appartements de réception

ont bon air : passé les trois antichambres d'étiquette, c'est la grande salle à manger éclairée par deux lustres à seize lumières à têtes de zéphyr en bronze doré, le salon jaune, le salon d'honneur en velours ponceau, la chambre à coucher de parade, toute de satin bleu clair, que suit le boudoir violet. Au premier étage, encore des salons, un carmélite, un vert, un bleu, puis les petits appartements. Les lundis, les Vétérans qui fournissent le poste prennent la grande tenue ; toute la livrée est sur pied ; la princesse elle-même fait sa ronde, ne s'en rapportant à personne et, d'un œil implacable, notant les fautes contre l'étiquette, les marmitons qui ont l'audace de traverser la cour, les chiens que le suisse a laissés entrer, tatillonne, fait la chasse aux mauvaises odeurs, aux courants d'air, aux bouts de bougie et aux pains de sucre. Tout est neuf, fleuri et l'accueil est pareil, [la jeune princesse recevant avec les grâces qui lui sont naturelles et qui la font généralement chérir](#). Il est vrai qu'à des soirs on trouve la porte fermée : Son Altesse Impériale est souffrante : au moins le dit-elle et sa dignité l'a empêchée de prévenir.

C'est surtout à partir du 11 janvier 1806 que cette lubie prend à Paulette. Son époux est revenu, revêtu, pour prix de sa gloire, du grade de colonel et désigné pour le 1er Carabiniers. Sa garnison est à Lunéville ; c'est bien près, et ce n'est pas la passion de faire du service qui l'y retiendra. Mais ce n'est pas encore assez près à son gré et il demande Versailles qu'on lui accorde. Paulette enrage ; pourtant, il faut paraître aux réceptions officielles pour le retour de l'Empereur, aux spectacles de circonstance, aux concerts des Tuileries, aux bals chez les ambassadeurs et chez les ministres. Decrès, le gros Decrès, se relève par une invention de cérémonial qui plaît en rappelant les temps, si loin déjà où il parlait amour et même mariage : à l'entrée de la princesse à l'hôtel de la Marine, deux courriers, qui se tiennent dans le vestibule avec deux girandoles allumées, les portent en croix devant elle, jusqu'à la porte où sept domestiques en grande livrée bordent la haie et un huissier la mène au salon réservé. Elle trouve cela noble.

Chez elle, il faut donner à danser : l'Empereur le veut, mais comme elle y met peu d'entrain lorsque le carabinier se présente, toujours noir, charbonné, vibrant et décevant. Comme elle sait à quoi s'en tenir, tout, de lui, l'énerve à crier, façons, paroles, rires, gestes, tout : il ne s'en doute pas et persiste.

Autre ennui : c'est la querelle à propos de Stéphanie de Beauharnais, traitée par l'Empereur en fille adoptive et, par une solennelle décision, préférée pour le rang et les honneurs à toutes les princesses, même à Madame ! Et, aux fêtes données pour le mariage de cette pécore, il faut paraître, quoiqu'on en ait : l'Empereur l'exige.

Une compensation : Borghèse est parti pour l'Italie le 9 mars ; une autre : dans ces décrets du 30 mars où il institue la constitution du Grand Empire, Paulette a sa part désignée.

[Paulette](#), fi ! voilà qui sent l'enfance et ne se prend pas au sérieux ; [Pauline](#) est autrement noble et cornélien ; cela sent son Polyeucte, et Paulette se mue en Pauline, comme jadis Annonciade en Caroline et Marianne en Elisa. [La principauté de Guastalla étant à notre disposition, décrète l'Empereur, nous en avons disposé comme nous en disposons par les présentes, en faveur de la princesse Pauline, notre bien-aimée sœur, pour en jouir en toute propriété et souveraineté sous les noms de princesse et duchesse de Guastalla. Nous entendons que le prince Borghèse, son époux, porte le titre de prince et duc de Guastalla, que cette principauté soit transmise, par ordre de primogéniture, à la](#)

descendance masculine, légitime et naturelle de notre sœur Pauline, et, à défaut de la descendance masculine, nous nous réservons de disposer de la principauté de Guastalla à notre choix et ainsi que nous le jugerons convenable pour le bien de nos peuples et l'intérêt de notre couronne.

Guastalla ? Le nom sonne à l'oreille, mais qu'est-ce ? Et la princesse demande à tout venant des informations sur cet état qui lui tombe du ciel. Qu'est-ce, Guastalla ? Et sa moue se dessine lorsque les gens instruits lui racontent que son duché a dix kilomètres carrés et dix mille âmes plus ou moins, que la capitale a des beautés non pareilles, savoir un château, une cathédrale, huit églises, un collège, une bibliothèque, un théâtre, et, sur la place du marché, la statue en bronze de Ferdinand Ier de Gonzague. Qu'il y reste, Ferdinand Ier, ce n'est point la princesse Pauline qui l'ira rejoindre !

Que Guastalla ait dépendu de Crémone, puis de Mantoue, et ait été érigé en comté, en 1406, par le duc Marie Visconti, pour Guido Torelli, mari de sa cousine ; que Ludovica Torelli l'ait vendu, en 1539, au vice-roi de Naples, Ferdinand e de Gonzague, fils du marquis de Mantoue, et que les Gonzague l'aient possédé comme principauté et duché d'Empire, jusqu'en 1746 ; que, à la mort sans hoirs de Joseph de Gonzague, l'empereur François Ier s'en soit emparé, comme d'un fief tombé en déshérence ; qu'il l'ait cédé deux ans plus tard au duc de Parme ; que le Premier consul l'ait recueilli avec Parme et Plaisance lors de la fondation du royaume d'Etrurie, que veut-on que cela fasse à Pauline ? Aussi, après avoir reçu fort gracieusement les compliments du sénat de France sur sa nouvelle dignité, elle cherche à en tirer bon parti. Certes, comme dit l'Empereur, **elle ne demandera pas mieux que de céder Guastalla au royaume d'Italie** pourvu qu'on lui en donne un bon prix et qu'elle en conserve le titre et les biens allodiaux. De ce que lui paiera le royaume, elle s'achètera, en France, une belle terre et trouvera avec le reste des revenus agréables. Pour la forme, on soumet la question à Borghèse, qui après la mort de sa femme a réserve de l'Usufruit, mais lui non plus ne se soucie point de faire un pendant à Ferdinand Ier et, à son retour d'Italie, le 29 avril, il s'empresse de consentir. Marché fait.

Ma sœur, écrit l'Empereur le 24 mai, **vous trouverez ci-joint le décret que je viens de prendre pour la cession de votre principauté de Guastalla au royaume d'Italie. Vous verrez que mon Trésor d'Italie vous paiera six millions dont 1.500.000 francs en juillet et le reste en trois ans. La principauté de Guastalla n'étant pas aliénable et devant retourner à la Couronne à défaut d'héritiers mâles, mon intention est que le prix en soit employé à acheter en France un domaine de même valeur. Voyez donc à charger vos hommes d'affaires de s'occuper de cette affaire.** Cette cession qui est confirmée, le 14 août, par un sénatus-consulte spécial n'est pas sans fournir quelques moyens utiles au Trésor de France ; car, tandis que Pauline négocie l'achat du Raincy dont elle offre un million, dont elle offrirait bien mieux si elle avait les mains libres, l'Empereur fait emploi d'environ trois millions de la somme totale en transférant à la dotation du duché-majorat de Guastalla, 200.000 francs de rente, au cours du jour, provenant de recouvrements opérés sur les débits des comptables. Comme il dit, **cet arrangement donnera quelques secours au Trésor et lui épargnera l'embarras d'une vente partielle de rentes qui pourrait être mal interprétée.** D'autre part, il ordonne que l'on recherche, dans les possessions de la Caisse d'amortissement, trois millions de biens nationaux qui, au prix d'achat, seront attribués à la princesse. Il ne s'oppose pas à la fantaisie qu'elle a du Raincy, mais, convaincu qu'Ouvrard n'en a fait qu'une vente simulée à M. Destillères, il cherche le moyen de liquider ses anciennes créances sur Ouvrard en reprenant le

million que sa sœur aura à payer. En ce genre d'affaires, il est singulièrement retors, envisage toutes les hypothèses, négocie avec un mélange d'astuce et de violence, sait attendre et, quelle que soit l'apparence, ne s'emporte que jusqu'où il veut ; mais, cette fois, l'adversaire est de taille et l'obstination d'Ouvrard peut avoir raison de la sienne.

Ainsi, les six millions payés par le royaume d'Italie rentreront au moins en nue-propriété au Trésor de France qui n'aura à payer que la rente : qui y perdra, ce sera Pauline si, pour les quatre cent mille francs que lui rendront ses nouvelles possessions et les cent cinquante mille que fourniront les biens allodiaux de Guastalla, elle doit renoncer à son traitement sur le trésor de la Couronne lequel, pour quinze mois, du ter vendémiaire an XIV au 31 décembre 1806, a monté à 546.666 fr. 66, plus deux gratifications (2 vendémiaire et 7 février) ensemble de 370.000 francs, au total : 916.000 francs.

De tout cet arrangement, elle s'inquiète peu, elle a remis ses intérêts au grand frère et elle fait bien. S'il la débarrassait tout à fait de Borghèse ce serait mieux ; mais, quoique restant à Paris, Borghèse se rend moins gênant. Après quelques scènes de jalousie sur les fréquentes visites que reçoit sa femme d'un certain comte de L..., il paraît avoir pris son parti et se console avec des dames de l'entourage. Il se mêle aux divertissements de la Cour impériale, dont Pauline s'abstient sous prétexte de santé ; il est des chasses et des voyages à Rambouillet et mène la vie de garçon, tandis qu'au milieu de mai, la princesse retourne s'installer au Petit-Trianon. Elle n'en a à ce moment que pour sa sœur Caroline, qui a besoin d'elle et s'entend à la prendre. Ce ne sont à Trianon que bals et concerts où Caroline s'empresse. Avant le départ de Murat pour ses états de Berg, c'est une représentation, par les acteurs des Variétés, de *Cendrillon* et du *Désespoir de Jocrisse* : malgré sa couronne toute neuve, le gouverneur de Paris rit si haut et s'amuse si bien que Brunet s'enhardit à demander la protection de Son Altesse pour transporter son théâtre, du Palais Royal à la salle qu'il fait construire sur le boulevard. La gai té rend généreux. Le prince promet.

Sans attendre la terminaison de son affaire de Guastalla, au début de juillet, Pauline part pour Plombières, non sans avoir, au passage, jeté des regards d'envie sur ce Raincy tant désiré. C'est chose grave, un voyage, et aux meubles qu'on emporte, aux objets étranges qui chargent les voitures de suite, on croirait une princesse des *Mille et Une nuits*. D'abord la baignoire pour le bain de lait. A Paris, l'on se contente de deux bains par semaine et on n'y emploie que dix pintes coûtant 6 francs, mais contre la fatigue de la route, c'est un bain qu'il faut chaque jour, à la descente de voiture, et une douche, après le bain, fait mieux encore. Cela n'est pas sans étonner parfois les hôtes. La princesse s'est annoncée à Bar, chez son ci-devant beau-frère, M. Leclerc, préfet de la Meuse. Elle a averti pour son bain. *La chose n'est point facile dans une petite ville, mais le préfet dépêche dans les villages voisins tous les soldats de la Garde départementale. Chaque soldat revient avec son pot de lait et l'on commence à faire chauffer lorsqu'arrive la voyageuse. Portez-moi comme autrefois, dit-elle, mon cher petit frère, et le préfet de reprendre les anciennes fonctions et de déposer la princesse dans le plus bel appartement de l'Hôtel. Et mon bain ? dit-elle avec câlinerie. — Il est prêt — Et ma douche ? — C'est plus difficile ; il n'y a pas d'appareil. — Faites percer le plafond juste au-dessus de la baignoire que vous allez établir ici, dans ma chambre. Pardon de l'embarras, mon cher petit frère, mais c'est nécessaire à ma santé.* L'on fait de son mieux et il en résulte un gracieux adieu adressé au préfet et l'odeur prolongée dans l'appartement d'une laiterie mal tenue. Ce n'est pas tout que la baignoire, il y a la chaise à porteurs

et la litière, car la princesse ne met pas un pied devant l'autre à moins d'être contrainte, et, pour la porter, il n'y a pas que des préfets¹. A l'intérieur des appartements, c'est un grand diable de nègre nommé Rode, qu'elle a amené d'Amérique, qu'elle a fait instruire en religion par son aumônier l'abbé de Maussac et qu'elle a promu à la dignité de premier valet de chambre ; dehors, ç'a été d'abord deux sauvages de sept pieds de haut, attelés à un hamac et commandés par un méchant petit négrillon bossu, tortu, bancal et haut au plus de deux coudées ; puis, avec ses chamarrures d'or, d'argent et de plumes, cet équipage dont Jérôme avait fait présent, ayant paru vraiment trop voyant, on a remplacé les deux incas, par quatre grands laquais en livrée vert et or qui se relayent à une petite chaise garnie de taffetas clair. Outre la chaise, qu'on emporte, on aura, à Plombières, une litière construite exprès sur les anciens modèles espagnols et italiens, pour courir la montagne. On a acheté en Auvergne quatre mulets de haute taille que, depuis un mois, M. de Montbreton, le premier écuyer, s'ingénie à dresser, mais il y perd sa science et l'on devra revenir à des modes plus modernes.

Aussi bien, à Plombières, Pauline se trouve à miracle, et le séjour lui semble singulièrement agréable et court, car elle y rencontre l'homme qui le plus longtemps et le plus constamment peut-être, eut l'art d'exercer quelque influence sur son esprit et sur son cœur.

Louis-Nicolas-Philippe-Auguste de Forbin avait alors moins de trente ans. Une taille élevée, une tournure élégante et noble, de beaux yeux, des traits réguliers et qui rappelaient les belles têtes du siècle de Louis XIV, en faisaient ce qu'on eût appelé dans l'ancienne cour un gentilhomme accompli. Un esprit vif et enjoué, beaucoup d'imagination le rendaient tout à fait aimable. Les femmes raffolaient de lui. Il était remarquable, a dit l'une d'elles, jusque dans sa parole qui était élégante et gracieuse. Et puis, tous les talents : peintre, poète, romancier, architecte, quoi encore ? Il s'entendait à tout, et, nonchalamment, en grand seigneur, se plaisait à ce qui était d'art. Chevalier de Malte au berceau, — car il était de cette illustre maison fondée par Pierre Forbin qualifié *miles* en 1350, qui a fourni des gouverneurs de province, des grands sénéchaux, des premiers présidents en parlement, des ambassadeurs, un cardinal, et qui ramifiée en quantité de branches : Janson, La Roque. La Barben, La Marte, Oppède, La Gardane, des Issarts, est entre les meilleures de Provence, — il avait, dès l'enfance, aimé manier des crayons et des pinceaux, et il avait, à Aix, reçu des leçons d'un nommé Constantin, chez qui il connut Granet, resté son ami. A la Révolution, sa famille se réfugia à Lyon où son père et son oncle furent tués ; avec sa mère, il échappa, vint se terrer à Vienne en Dauphiné. Là peut-être fut-il pris par la réquisition, mais il fit comme tant d'autres et, ayant retrouvé quelque argent, s'envola vers Paris. A Lyon, il avait travaillé avec Boissieu ; à Paris, il

¹ Alexandre Dumas raconte qu'étant allé avec son père de Villers-Cotterêts à Montgobert pour voir la princesse Pauline, l'équipage des Montbreton déboucha dans le parc au moment où la princesse causait fort intimement avec le général : Pauline voulut voir ; le général la prit dans ses deux mains comme fait une nourrice d'un enfant et la porta à la fenêtre. Il la tint là dix minutes à peu près. Pour le reste, je renvoie aux *Mémoires* où l'anecdote est fort agréablement contée : mais je ne vois pas que, depuis l'Empire, Paulette soit venue à Montgobert : Dumas place sa visite au mois d'octobre. Or, ce ne peut être en l'an XIII, puisque Paulette n'est revenue à Paris qu'en frimaire pour le Couronnement ; en l'an XIV, elle paraît rentrer directement de Trianon à Paris pour n'en plus bouger. Pourtant ce serait la seule date admissible, le général Dumas étant mort le 26 février 1806.

travailla chez Demarne, puis suivit David. Ce n'est point que l'art qu'il cultivait demandât un tel maître : il ne s'appliquait guère qu'au paysage historique, à des tableaux de genre qui n'étaient guère pires que ceux des artistes de métier, mais qui, signés Forbin, étaient d'autant plus recherchés dans le beau monde que le peintre mettait une grâce particulière à les offrir, s'il avait un art spécial pour se les faire payer. En 1799, une jeune fille riche, Mlle de Dortans s'éprit de lui et l'épousa, mais il ne lui fit que peu la grâce de vivre avec elle, et, en 1802, il s'en alla à Rome avec Granet. On dit que ce fut là qu'il rencontra d'abord Pauline : pourtant, nulle trace de lui avant 1806, avant ce séjour à Plombières, et, telle qu'elle était, de la façon dont elle était entourée, elle n'eût pu longtemps cacher ses préférences.

Tout de suite, il plut. Connaisseur en toute chose, et, eu chacune, excellent à se faire valoir, pratiquant toutes les habiletés, prêt à tous les jolis divertissements d'esprit, beau sans afféterie, intelligent sans prétention, joignant à l'adresse d'un Provençal, à la vigueur d'un portefaix, à la désinvolture d'un grand seigneur, cette sorte d'auréole que donnent la ruine imméritée, le malheur et des dettes, il avait eu beaucoup de femmes, mais cette bonne fortune passait toutes les autres, réparait le passé et assurait l'avenir. Vers ce temps Chateaubriand le rencontra à Genève dans la béatitude. Il promenait dans ses regards le bonheur intérieur qui l'inondait ; il ne touchait pas terre. Porté par ses talents et ses félicités, il descendait de la montagne comme du ciel, veste de peintre en justaucorps, palette au pouce, pinceaux en carquois. Bonhomme néanmoins quoique excessivement heureux. Pauline en est tout adoucie. Elle en écrit à sa belle-sœur Joséphine presque des tendresses : *Plaignez-moi, Madame, d'avoir été obligée de sacrifier à ma santé le plaisir d'être près de vous à Saint-Cloud. Je me rappelle sans cesse vos aimables soins pour moi et je trouve Camille bien heureux ; le chagrin d'en être séparée augmente encore mes regrets.* L'ironie est forte et le joli *Pardi !* qu'elle lâcha en signant ! Au moins ne se pressa-t-elle point de retrouver ce cher époux. On a annoncé que Son Altesse Impériale viendra avec sa mère passer quelques jours au château de Brienne et, de là se rendra à la cour pour le jour de la fête de l'Empereur ; mais Plombières vaut bien mieux, quoiqu'il y pleuve et qu'on ne puisse plus se promener. La saison est finie, mais la princesse est si faible, qu'il faut en vérité du temps avant qu'elle se remette de façon à supporter le voyage. D'ailleurs, Borghèse fait grande chère et joyeuse vie au camp de Meudon : en sa qualité de major général il ne doit s'éloigner ni jour ni nuit ; mais, comme un écolier vicieux, il n'est pas d'invention plaisante qu'il n'emploie pour se soustraire à la surveillance de l'Empereur.

C'est seulement le 9 septembre que l'on signale de Nancy le retour de la princesse : pour l'automne, elle a demandé à Louis de lui prêter Saint-Leu, mais elle s'arrête à Paris où il faut qu'elle prenne congé de l'Empereur partant pour Mayence et la guerre de-Prusse, et qu'elle fasse ses adieux à ce cher époux qui s'en va gagner de la gloire avec les Carabiniers. Bon voyage lui souhaite-t-elle et, au début d'octobre, elle vient à Saint-Leu où Forbin, tout récemment nommé sou chambellan (5 octobre), l'accompagne en posture officielle. La maison a trouvé son maître et, comme il mène la princesse, Forbin mène les gens de la cour et les gens du service. Tout passe par ses mains et il en reste. Au bout des trois mois que dure ce beau zèle, 1807 commençant, on signale avec affectation l'élégant équipage du chambellan et ses jolis chevaux blancs et l'on s'étonne que ses dettes soient enfin payées.

Si, à un jour de cette année, en vue d'être agréable à Caroline et par cette passion familiale qu'elle garde très vive et très profonde, Pauline est sortie des

colifichets, son habituelle occupation, et de l'amour, but de sa vie, pour se mêler à quelque algarade contre les Beauharnais, la politique et ce qui y touche ne sont pas pour la fixer ; sa diplomatie consiste à démêler les mérites respectifs de la pâte amère, de la pâte liquide, du lait de rose et de la pommade au concombre ; sa sévérité s'exerce sur les fournisseurs qui lui manquent de parole et sa tyrannie qui n'est pas sans des agréments, ne s'étend que sur des sujets choisis, des esclaves volontaires — et universellement enviés. Mais de toute la famille elle est bien en vérité la seule à agir ainsi.

Sa mère ne s'est pas trouvée longtemps satisfaite des avantages pourtant assez réels que l'Empereur lui a faits et de la place assez dorée où il l'a mise. Un traitement de 300.000 francs, fût-il doublé, triplé même par les gratifications accessoires, cela était mesquin et tout à fait insuffisant. Comme protectrice des Sœurs de charité, on s'adressait à elle et elle eût pu grandement donner, mais elle ne donnait pas, car [ses revenus depuis deux ans n'avaient pas augmenté](#). Elle renvoyait donc avec confiance les pétitionnaires à la caisse de la Grande aumônerie. Au reste, son château de Pont et son hôtel à Paris en étaient comme une succursale. Malgré les discussions assez âpres qu'elle avait eues un moment avec Fesch sur du mobilier et de l'argent, leur intimité fraternelle n'en avait pas été troublée et les secrétaires, vicaires généraux, aumôniers de tous ordres ne manquaient point de s'empresser. Sa petite cour en prenait un caractère ecclésiastique tout spécial et comme les Corses qui formaient l'intimité, les gens de haute noblesse que l'Empereur avaient imposés, les nouvelles dames qu'on avait dû prendre étaient déjà pour s'entendre médiocrement, les prêtres achevaient le tableau. Sans l'intrigue, il est vrai, — et quelle intrigue ! — qu'eût-on fait à Pont ? Les plaintes de Madame sur sa pauvreté trouvaient des échos d'autant plus complaisants que l'on n'avait rien à espérer de sa générosité et que, pour s'excuser, elle se rejetait constamment sur son indigence : [Madame votre sœur](#), écrit à Fesch Jauffret, secrétaire général de la Grande aumônerie, [craint qu'on ne lui fasse en France la réputation de ne pas aimer à donner](#). Elle n'a point tort, et l'Empereur qui le sait, qui voudrait encore penser que, s'il augmente les ressources de sa mère, il augmentera ses largesses, porte son traitement, à dater du 1er janvier 1806, à 480.000 francs par an. Est-ce assez ? Non pas. Et tout à l'heure une vraie bataille va s'engager.

La publication du Statut impérial du 30 mars en est l'occasion, et il faut avouer qu'à certains égards, Madame a le droit de se trouver blessée. La Famille impériale, telle qu'elle est désormais constituée, comprend exclusivement ; 1° les princes dans l'ordre d'hérédité ; 2° les princesses sœurs de l'Empereur, leurs époux et leur descendance en légitime mariage jusqu'au cinquième degré inclusivement ; 3° les enfants d'adoption de l'Empereur et leur descendance légitime. Nulle part le nom de Madame n'est prononcé ; aucun titre, aucune dignité ne lui est attribuée ; fait-elle partie de la famille, on ne sait. Joseph reçoit Naples, Caroline Berg, Pauline Guastalla ; Madame ne reçoit rien. Sans doute, un état à gouverner serait excessif, mais à vendre ?

Et l'Empereur ne vient-il pas de marquer à cette petite Stéphanie d'étranges préférences et, pour elle, de formuler et de prononcer la déchéance de sa mère, en privant celle-ci des droits et des prérogatives qui lui appartiennent. Toujours, jusque-là elle a siégé à la droite de l'Empereur avant les princes, l'Impératrice ayant la gauche avec les princesses étagées après elle selon le rang de famille. Et c'est à Stéphanie que Madame a dû céder la place !

Ces considérations ne peuvent manquer d'être développées et commentées par un entourage où abondent les ambitieux du second ordre, qui s'étant attachés à Madame faute de ramper plus haut, ont toujours espéré qu'elle prendrait une influence et recevrait des dignités par qui ils se rehausseraient eux-mêmes. Ils trouvent un terrain propice, car si, en messidor an XII, les prétentions que Fesch a formulées au nom de sa sœur ont été écartées, ce n'est pas au moins qu'elle y ait renoncé. L'Empereur, voyant sa mère inquiète, agitée et même souffrante, la prie de lui faire connaître ce qui lui serait agréable. L'occasion paraît admirable et, d'un conseil où sont appelés les plus intimes et où Guieu, secrétaire des Commandements, tient la plume, sort cette lettre, où Madame s'explique avec la franchise inséparable de ces communications intimes du cœur auxquelles tout calcul personnel est étranger.

A son âge et dans sa position, dit-elle, elle ne peut avoir de prétentions ambitieuses. Son titre de mère de l'Empereur est assez glorieux. Sa place aux côtés de l'Empereur est aussi éminente à ses yeux qu'elle est chère à son cœur. Sous ce rapport, elle ne désire aucun changement dans ce qui est, mais elle doit exister dans l'Empire avec la dignité qui convient à son rang. C'est moins pour elle qu'elle le désire que pour l'Empereur, puisqu'il faut que la mère de l'Empereur soit honorée par les peuples autant qu'il l'honore et l'affectionne lui-même et combien, dans l'opinion, la splendeur extérieure ajoute à celle des titres et même aux qualités personnelles !

Un traitement de 480.000 francs suffisant sans doute pour ses besoins personnels, ne l'est point relativement aux obligations qui naissent de sa condition politique. Une représentation convenable exige de plus grands moyens. La représentation de la mère de l'Empereur doit être au moins au niveau de celle des autres membres de la Famille impériale. Il lui faut une augmentation dans sa maison d'honneur et il faut, à ses officiers, des avantages qui rehaussent la dignité de leur fonction et prouvent à tous que, par leurs services auprès de sa personne, ils se sont acquis des titres spéciaux à la bienveillance de l'Empereur.

Quant à la manière dont mon traitement doit être fixé, continue-t-elle, je vous invite à réfléchir sur les points suivants :

Une simple pension qui n'est déterminée que par un acte non revêtu des formes légales, m'offre un don précieux de votre amour, mais n'est point pour moi un titre politique émané du pouvoir souverain. J'ai, dans vos sentiments, la garantie la plus sûre de mon sort actuel, mais je déclare, Sire, que dans aucun temps, et dans aucune circonstance, je ne veux dépendre que de votre volonté, et votre prévoyante tendresse ne peut que le vouloir et l'ordonner ainsi. La fixité de mon traitement paraîtra donc, ce me semble, convenable aux sentiments de Votre Majesté autant qu'à ma dignité personnelle.

Je ne crains pas d'aller plus loin et de vous avouer, Sire, qu'il me serait doux de me glorifier d'un acte solennel qui manifesterait à la nation française les sentiments que vous professez envers moi et qui n'ont fait jusqu'ici que le charme de ma vie privée.

Les lois anciennes avaient assigné le douaire viager des reines-mères sur certaines parties des contributions publiques. Quelles que soient les différences qui naissent de ma position particulière, le principe de ces lois ne m'est pas absolument étranger. Un sénatus-consulte assigne à vos frères une rente apanagère sur le Trésor public. Les grands dignitaires de l'Empire ont obtenu la même distinction. Ne pensez-vous pas qu'il siérait à Votre Majesté de faire

fonctionner à mon égard la même mesure ? Croyez, Sire, que tous les Français, que les pères de famille verraient avec attendrissement cet acte de piété filiale. Vos lois tendent à rétablir les vertus domestiques ; vous les influencerez sûrement par un si noble exemple.

Je suis certaine que le premier corps de l'État vous donnera dans cette circonstance une preuve nouvelle de ses sentiments et qu'après avoir payé tant de fois son tribut à vos vertus publiques, il offrirait avec sensibilité le tribut de sa vénération à vos vertus privées.

Au reste, Sire, si d'autres combinaisons que celles du sentiment pouvaient se mêler à l'idée que je vous soumetts, veuillez remarquer que l'élévation de votre frère au trône de Naples peut faire cesser son traitement en France et rendre moins aggravante pour le Trésor public la charge qui me concernerait ; que, vers la fin de ma carrière, un traitement viager ne peut offrir dans sa durée, un surcroît de dépense onéreux à l'État ; enfin, que ma position particulière dans votre famille fait que tout ce qui me sera personnel ne peut devenir un exemple.

Voilà Sire, tout ce que je peux désirer. Je suis heureuse, dans ma position présente, et je ne dissimule point ce qu'un fils tel que vous a répandu d'enchantement sur ma vie. Mais, quand je vous invite à donner plus d'éclat à mon existence, ce ne sont pas de vaines jouissances que je recherche. Vous pouvez voir que mes idées se lient à un sentiment maternel qui ne sépare pas ma gloire de la vôtre.

Certes, dans cette mise en demeure, la forme seule, cette forme fleurie, à prétentions d'éloquence, où pas une ligne, pas un mot ne trahit la mère, la femme, la Corse, où l'on sent partout la rhétorique et une rhétorique spéciale, cette forme de réquisitoire où oui l'invite à réfléchir où *on l'invite à donner plus d'éclat*, est pour irriter l'Empereur, et il faut, en vérité, le bien mal connaître pour lui présenter une telle requête. Ce n'est point de ce style qu'usent Elisa ni Caroline ; mais le pis est que, dans ce document du 9 mai 1806, il retrouve, aggravées, toutes les demandes formées en l'an XII : traitement au moins d'un million, inscrit — car Napoléon peut mourir — par un sénatus-consulte, sur le Grand livre de la dette publique, au nom de l'Impératrice mère, car c'est bien à une telle dignité que pousse naturellement la constitution d'un douaire, et le mot de douaire est authentiquement prononcé. Qu'importent ensuite les prétentions des officiers de Madame s'accrochant à elle pour prendre leur vol et se faire mieux renier ? qu'importe l'argent quémandé pour des frais d'établissement déjà dix fois payés ? Le grave, c'est, sous ce

verbiage, la volonté que très nettement manifeste sa mère, de tenir sa position de l'État, d'être une personne d'État, d'occuper *une condition politique*, l'assimilation décidée aux reines mères, la réclamation et l'affirmation d'un droit supérieur à celui de tous les princes de la Famille impériale. Pourtant, Napoléon ne se fâche pas, il ne discute pas ; il ne répond pas, ce qu'il ne manquerait de faire à d'autres, que tout droit procède de lui et que seul il distribue comme il lui plaît les rangs dans sa famille. Sans doute, au dîner du dimanche, il doit donner son avis, mais, à défaut d'un témoin qui le rapporte, ce sont ses actes qui parlent.

Il ne refuse point l'ameublement : il a déjà donné des tapisseries pour Pont, il en donne encore et c'est douze pièces des Gobelins. Pour les frais d'établissement, puisqu'on lui en réclame, il ne sera pas moins généreux, mais, à son heure : le 14 août, il offrira à sa mère un présent de 600.000 francs ; en principe, il ne

repousse point la demande d'augmentation de traitement, mais il trouve inopportun le moment où elle est présentée ; il se réserve d'y pourvoir au moment qu'il aura fixé ; mais ce sera lui seul, ce sera sur la liste civile, il n'en résultera pas la reconnaissance d'une qualité qui introduirait la mère de l'Empereur au premier rang de la dynastie, la placerait au-dessus de l'Empereur même ; car sa grandeur, en ce cas, ne serait plus un reflet, elle la tirerait d'elle-même. L'Empereur grandit ce qui est issu de lui ; il ne peut grandir ce dont il sort, nécessairement égal ou supérieur à lui. Le mieux serait de n'en pas parler, de l'abolir par le silence : c'est ce que Napoléon a fait pour son père : **Laissez en paix les morts !** C'est ce qui donne une philosophie portée bien autre qu'on n'a voulu voir au mot fameux : **Ma noblesse date de Montenotte**. Tout commence à lui, tout procède de lui, et si, en fils respectueux et empressé, il a, au rebours de ses résolutions impériales, fait à sa mère une situation à sa cour, il veut que cette situation reste familiale, qu'elle soit de pure courtoisie, qu'aucun acte officiel ne lui prête une apparence politique.

N'est-ce pas pour dédommager Madame de ce refus qu'il accorde, à ce moment même, à Fesch, des faveurs inattendues et que rien ne justifie ?

Le ministère de Fesch à Rome, si bien commencé, a éprouvé depuis que le Pape est revenu du Couronnement, des vicissitudes singulières, mais qui ne sauraient étonner ceux qui connaissent le cardinal. Pie VII est rentré fort mal satisfait d'un voyage qui n'a produit aucun des résultats qu'il en attendait : ni la restitution des Légations, ni l'abolition des Articles organiques. Il a trouvé le Sacré-Collège plus irrité encore, moins disposé aux mesures de conciliation, plus âpre aux avantages matériels, plus mécontent du Concordat d'Italie qui atteint les revenus de la plupart. La demande d'annulation du mariage de Jérôme a été présentée sur ces entrefaites. On a vu comme le Pape y a répondu. L'Empereur qui se flattait de l'avoir conquis, de le tenir par des politesses et de menus présents, a été d'autant plus déconcerté et froissé que, à ce grief réel, se mêle la déconvenue de n'avoir pu le retenir à Paris, l'installer près de lui comme le Pontife suprême du Grand Empire.

Là-dessus, est survenue l'agression de l'Autriche. Par le traité du 21 septembre 1805, la cour de Naples a obtenu que le corps de Gouvion-Saint-Cyr évacuerait Otrante et les environs, occupés en vertu du traité de Florence, et a promis en échange, une stricte neutralité. Mais fallait-il s'y fier ? Les Anglais croisaient dans la Méditerranée, guettant l'occasion ; les Russes occupaient Corfou. Pour se ménager une base d'opération en cas qu'il fallût revenir sur Naples, pour opposer une barrière à l'invasion, si, du Midi, elle menaçait la haute Italie, l'Empereur, au passage, mit la main sur Ancône et y établit garnison. A Rome, l'émotion fut grande, les cardinaux redoublèrent de plaintes et comme, en la 'Ville éternelle, avaient trouvé un naturel refuge quantité de princes dépossédés, que les puissances ennemies de l'Empire continuaient — même les hérétiques — à entretenir des représentants près le Saint-Siège, que c'était là déjà la station d'hiver où se donnaient rendez-vous, de tous les points d'Europe, les aristocrates désœuvrés, un foyer d'opposition se trouva formé, où l'on parlait beaucoup, où l'on faisait grand bruit et où un Français tel que Lucien donnait le ton. Soudain, l'on y apprend que la Grande armée est en fâcheuse posture sous les murs de Vienne, détruite même, dit-on, et que de Corfou, une expédition anglo-russe se dirige vers un point inconnu des côtes italiennes. Est-ce Rome, Florence ou Lucques qui est menacé ? Est-ce à Rome que les hérétiques elles schismatiques

apportent la délivrance ? Le Pape trouve le moment opportun pour écrire à l'Empereur une lettre comminatoire où il réclame l'évacuation d'Ancône, et au cas où il ne l'obtiendrait pas, déclare qu'il fera remettre ses passeports à Fesch (13 novembre) : simple coïncidence de dates, a-t-on dit. Le Pape ignorait alors les événements — peut-être mais la simultanéité des faits frappe Napoléon et doit le frapper.

Les Anglo-Russes ont débarqué à Naples : la cour des Deux-Siciles qui a appelé l'ennemi s'empresse à lui faire fête et adhère à la coalition. A Rome, tout ce qu'il y a de Français est affolé : Fesch implore des sauvegardes pour son palais ; Lucien mendie des asiles, d'autres partent sans regarder derrière eux. Mais, c'est le coup de foudre d'Austerlitz, et la pyramide replacée sur sa base.

L'Empereur qui rentre en France s'arrête à Munich et, de là le 7 janvier 1806, il répond à la lettre du Pape du 13 novembre. Il affirme ses droits de donateur et de protecteur sur le Patrimoine de saint Pierre, il invoque ses prérogatives de fils aîné de l'Église, il affirme la nécessité de mettre Rome [hors de l'atteinte des Anglais et du calife de Constantinople](#). La dépêche adressée à Fesch est plus vive encore et plus menaçante, au point qu'on se demande si elle n'est point rédigée à dessein d'ouvrir au Pape une voie de conciliation, mais Fesch ne l'entend pas et ne la comprend pas ainsi. Poursuit-il, comme on l'affirme à Rome, le rêve d'être secrétaire d'État ? Porte-t-il dans l'avenir son ambition jusqu'à la tiare ? Est-ce seulement de sa part ineptie et incapacité ? En tout cas, il ne fait rien pour apaiser le débat et ménager une entente encore possible. Au contraire il s'évertue, dans ses rapports, à démontrer que tout lui est ennemi, par suite hostile à l'Empereur. A l'en croire, il sait tout, il est renseigné de tout et il prévoit tout. [Je connais, écrit-il, tout ce qui se passe à Rome, toutes les intrigues, tous les intérêts qui se croisent pour se partager le gouvernement de ce pauvre pays et pour se soutenir par toutes sortes de moyens](#). Il espionne, il dénonce, il accuse, il tatillonne, comme il fait avec le personnel de la légation de France à Naples réfugié à Rome. Au plus fort de la crise, avec une admirable inconscience, il écrit à l'Empereur pour lui exprimer le désir de ne pas être condamné à passer toute sa vie dans ce pays. [Me refuseriez-vous, dit-il, de partager l'année entre Rome, Lyon et Paris ? L'hiver à Rome, le printemps et l'été à Lyon, un mois de l'automne à Paris. Que ferais-je toute l'année à Rome ? D'ailleurs, à Rome, il continue à prendre ses aises : non content du palais qu'il occupe, il imagine tantôt de transporter l'Académie de France de la Villa Médicis au palais de Venise repris à l'Autriche et de se faire attribuer la villa comme maison de plaisance, tantôt de mettre la main sur le palais Farnèse et la Farnésine, enlevés au roi de Naples ; l'Empereur y logerait dignement son ambassadeur... les immenses palais du Pape ne valant pas celui-là](#). Par-dessus sa tête, les lettres de l'Empereur et du Pape se croisent tandis qu'il mûrit les plans, entonne des Te Deum à Saint-Louis, offre à l'aristocratie romaine un grand concert et un grand souper et Confesse modestement : [Depuis longtemps on n'avait pas vu de fête aussi magnifique](#).

Et en même temps qu'il se mêle de tout et qu'il prétend donner des ordres à tous, même aux généraux de l'Armée de Naples, tout l'offusque, Français et étrangers. Il craint pour sa place et, s'il ne veut résider que trois à quatre mois, au moins le veut-il bien. Une lettre qu'il écrit à ce sujet à l'Empereur, le 3 février, le peint au vif : Il a dû annoncer au secrétaire d'État que si la Cour pontificale s'obstinait à ses refus de chasser de Rome les ennemis de la France, l'Empereur était dans l'intention de remplacer le cardinal-ministre par un séculier, même par un protestant. A ces mots, il a vu se peindre sur la figure du secrétaire d'État une

joie immense : Je lisais dans son cœur : Faute heureuse de cette lettre du 13 novembre, devait-il dire, qui nous débarrasse du cardinal Fesch ! Un nouveau venu, un protestant même pourrait-il résister à toutes les séductions : femmes, petits présents, protestations de dévouement, humiliations même ? Ce protestant saurait-il établir une police qui découvre mes pensées à peine écloses ? Aura-t-il les moyens du cardinal Fesch de qui l'on espère tout s'il devenait pape ? Aura-t-il les mêmes intérêts que le cardinal Fesch à me surveiller, à m'influencer. D'ailleurs il n'est plus possible d'en imposer à celui-ci. Un homme le plus prévenu aura peut-être besoin de se ménager la protection de cette cour et il pourra bien se laisser séduire par des apparences ! Enfin, le cardinal Fesch est d'autant plus dangereux qu'il est inattaquable envers le monde, envers ses pairs et envers le gouvernement du Saint-Siège. 1° Il ne donne pas lieu à la médisance ; il s'est même retiré de toutes les sociétés et ne reçoit chez lui qu'en grande étiquette et il nous censure par sa manière de vivre ; 2° on ne peut pas même se plaindre de lui parce qu'il n'affiche que des prétentions d'un simple cardinal ; 3° le Saint-Siège lui est même redevable parce qu'il tâche de lui rendre les services compatibles avec les intérêts de son Souverain.... Oui, Sire, il ne fut jamais plus content que cette soirée-là ; je lisais dans son cœur ! Et là-dessus, après avoir ainsi démontré qu'il est indispensable à Rome, il conclut : Je ne dois pas entrer, Sire, dans vos combinaisons, mais si elles pouvaient se concilier avec ma demeure par intervalles à Rome, mon établissement ici énormément dispendieux où j'ai tout mis, croyant y vivre longtemps et même toute ma vie, le traitement de ministre qui cesserait, étant remplacé à Rome, sont des raisons suffisantes pour faire des représentations à Votre Majesté afin qu'elle daigne me conserver en cette qualité et qu'elle me permette de retourner en France au moins la moitié de l'année lorsque des affaires essentielles n'exigeront pas ma présence à Rome.

L'Empereur, sans tenir compte de cette apologie, ordonne à son ministre de requérir l'expulsion de tous les Anglais, Russes, Suédois et l'interdiction des ports de l'État pontifical aux navires de ces trois nations. Le prince Joseph prêtera main forte au besoin, avec ses troupes de l'armée de Naples. Dites bien que j'ai les yeux ouverts, que je ne suis trompé qu'autant que je le veux bien, que je suis Charlemagne, l'épée de l'Église, leur empereur, que je dois être traité de même. Là Fesch commence à comprendre. Quel jeu a-t-il joué jusque-là ? Quelle perspective de grandeur s'est interposée entre ses yeux et la réalité ? Quelqu'un a-t-il eu intérêt à le tromper ou, ce qui est plus probable, son illusion a-t-elle été si forte qu'il s'est imaginé la querelle peu sérieuse entre l'Empereur et le Pape, la lutte uniquement entre lui, Fesch et Consalvi, la réconciliation certaine s'il remplaçait Consalvi ? Mais un ultimatum, une guerre, des soldats, ce n'est plus son affaire : Il n'est jamais permis, répond-il, à un prêtre, à un cardinal, à un archevêque de sortir de la ligne tracée par sa vocation qui est d'être un ministre de conciliation et de paix et qui finit où l'on doit employer la force. Il tente donc encore de négocier, obtient que le Pape soumettra au Sacré-Collège les demandes de l'Empereur, mais, comme on devait s'y attendre, les cardinaux les rejettent. Le rappel de Fesch s'impose donc. Le 18 avril, l'Empereur écrit à Pie VII que le bien de son service et l'intérêt des églises de ses Etats exigent que le cardinal réside quelque temps en France pour y exercer les fonctions importantes de grand aumônier de l'Empire et que pour qu'il n'y ait aucune interruption dans les rapports, il a nommé à sa place, M. Alquier, ci-devant ministre à Naples.

Il s'agit de témoigner devant l'Europe que le rappel de Fesch n'est point une marque de défaveur ; il s'agit de fournir à l'oncle de l'Empereur un

dédommagement qui lui ferme la bouche. Napoléon négocie donc avec l'Électeur archichancelier de l'Empire Germanique un traité (signé à Ratisbonne le 6 mai) par lequel, en échange de la garantie de l'intégrité de ses États et de l'exécution du Recès de la députation de l'Empire relatif à l'octroi de la navigation du Rhin, S. A. S. l'Archichancelier s'engage à nommer S. E. le cardinal Fesch en qualité de son coadjuteur. Le 16, l'Empereur notifie à la fois à Fesch son rappel et sa promotion. Celle-ci est encore un secret, mais il est probable qu'avant un mois ce sera une affaire finie ; ainsi vous vous trouverez appelé à une nouvelle carrière, car la dignité de Primat de Germanie vous met à la tête du collège des électeurs. Le cardinal qui sait les instructions d'Alquier, a hâte de partir et n'attend que d'avoir pris congé du Pape et de lui avoir présenté son successeur. Cette dernière audience ne se passe pas sans orage. Pie VII menace de faire usage contre l'Empereur de ses pouvoirs spirituels. Le cardinal réplique que le Pape n'en a pas le droit. Il en résulte une dispute et du ton le plus violent.

Pendant que Fesch s'achemine vers Lyon, l'affaire de la coadjutorerie se traite à Ratisbonne. Dans la séance de la Diète du 28 mai, le baron d'Albini présente, au nom de son souverain, l'Archichancelier, un mémoire où il expose que Son Altesse Sérénissime Électorale, parvenue à la soixante-troisième année de son âge, n'a pu désigner pour son coopérateur dans la régence, pour son coadjuteur et successeur, un sujet plus digne que S. E. le cardinal Fesch, dont les ancêtres se sont déjà distingués dans le XVe et le XVIe siècle au service des États d'Allemagne et qui, quant à sa personne, est un prélat dans la force de l'âge, depuis longtemps cardinal du Saint-Siège de Rome et qui unit à un degré éminent les qualités les plus essentielles. L'Archichancelier annonce en même temps qu'il a demandé au Pape la nomination de Fesch comme coadjuteur et qu'il a fait part de sa résolution à l'empereur d'Allemagne, lequel, dans sa sagesse, y donnera certainement son approbation.

Napoléon n'attend ni la décision du Pape, ni celle de l'empereur d'Allemagne, pour donner communication au Sénat de la nomination de son oncle. Après les éloges nécessaires, il affirme que cette détermination de l'Électeur archichancelier est aussi utile à l'Allemagne que conforme à la politique de la France.

Fesch semble donc assuré de gouverner spirituellement les anciennes provinces ecclésiastiques de Mayence, Cologne, Trèves et Salzbourg, de régner temporellement sur la principauté de Ratisbonne, la ville impériale de Wetzlar, avec tous les chapitres, abbayes, couvents en dépendant et les propriétés et revenus du Grand chapitre de Mayence, et sur le grand bailliage d'Aschaffenburg en son intégrité. C'est un État de près de vingt-cinq milles carrés, portant une population de 82.000 âmes et fournissant un revenu de 650.000 florins porté à un million par un prélèvement de 350.000 florins sur les produits de l'octroi du Rhin.

La dissolution de l'Empire germanique, l'accession (le l'Archichancelier, revêtu désormais du titre de Prince primat, à l'acte de la Confédération des États (lu Rhin (12 juillet) — ce qui lui vaut encore la pleine propriété et souveraineté de la ville et du territoire de Francfort-sur-le-Mein, la souveraineté sur les possessions des princes et comtes de Löwenstein-Wertheim et sur le comté de Rheineck, — dispensent de la sanction de l'empereur d'Autriche et, malgré les efforts du cabinet de Vienne, le Pape accorde, le 21 octobre, des bulles autorisant le cardinal à accepter la coadjutorerie et, advenant le décès de Dalberg, à posséder conjointement les deux sièges de Lyon et de Ratisbonne.

Cette perspective si belle qu'elle soit rie contente pas Fesch. Cela est bon pour l'avenir, mais que fait-on pour lui dans le présent ? C'est vrai qu'il cumule des traitements de membre de la Famille impériale, de grand aumônier, de cardinal, (l'archevêque, de sénateur, de Grand aigle, qu'il a droit à diverses indemnités supplémentaires du Trésor de la Couronne ou du département du Rhône, aux accessoires gratifications que justifie la présidence d'un collège électoral ou, simplement, que motivent ses demandes, mais ne peut-on lui laisser les 150.000 francs de son traitement de Rome où la nomination d'Alquier ne saurait interrompre sa légation, et faut-il qu'avec le mobilier qu'il rapporte, il paye le transport ? Il tire encore de là 6.000 piastres (33.000 francs) qu'il trouve bonnes à prendre. Rien ne le rebute s'il s'agit de demander, car, dit-il, c'est pour le bien de l'Eglise, et en effet combien de son argent passe aux œuvres pies !

Revenu de Rome, Son Eminence est un autre homme : lui qui, à ses débuts à Lyon, avait eu maille à partir avec les insermentés et avait paru suspect de complaisance envers les constitutionnels ; lui qui, par conviction et par nécessité, ci-devant jureur et ci-devant vicaire général de l'évêque jureur d'Ajaccio, oncle de l'auteur du Concordat et grand aumônier de l'Empereur, devrait se tenir le plus fermement attaché aux maximes gallicanes, c'est lui à présent qui se montre rallié à la plus pure doctrine ultramontaine et disposé à en favoriser par tous les moyens la propagation et la domination. Il ignore vraisemblablement ce que renferme la bulle *In Cœna Domini* et n'a qu'une connaissance vague des prétentions de la cour pontificale sur le temporel des rois, mais il se fait à Lyon et par toute la France le plus ardent protecteur des Pères de la Foi, qui sont les Jésuites sous un nom déguisé ; il institue à Lyon une œuvre des missions à l'intérieur pour laquelle il recrute dans tous les diocèses, les prêtres les plus attachés aux idées romaines — et on les entendra dans dix ans ; il établit dans son séminaire un enseignement qui, sur tous les points de doctrine, est en contradiction avec l'ancienne Eglise de France, ceux qui en ont été les plus illustres pasteurs et la Compagnie de Sorbonne qui en était la plus savante représentation. Par sa sœur, protectrice générale des ordres féminins charitables répandus dans l'Empire, il met la main sur tous les ressorts religieux, ceux-là qui par la crainte ou le désespoir font mouvoir les hommes. Comme, malgré Paris, l'Armée d'Italie et Rome, il inspire encore à l'Empereur une confiance inexplicable, il est écouté lorsqu'il parle, lorsqu'il propose des candidats, lorsqu'il pousse des fortunes, et à côté, en face du ministre des Cultes, tenant tous les prêtres de cour par la Grande aumônerie, tenant tous les prêtres ambitieux par la faveur dont il jouit, tenant Lyon, le grand réservoir des œuvres, tenant par Lyon la primatie des Gaules, il fait de ce titre vain une charge réelle et il s'en sert pour romaniser la France. Est-il conscient du plan qu'il exécute et du but où on le mène ? Non certes, et l'on pourrait trouver et dire les gens qui le font agir ; mais l'étonnant mélange qui s'est fait dans son cerveau n'en est que plus curieux à étudier. Sa dévotion — jadis fort tiède — de prêtre corse s'est exaltée à Rome, est redevenue, si elle avait cessé de l'être, tout italienne. Elle s'est appliquée aux images, aux tableaux, aux menues pratiques, sans qu'il ait pris une idée du tond des doctrines — moins encore qu'il fût capable de les comparer aux françaises, qu'il ignore. En même temps, par sa jactance, son assurance, son esprit de tracasserie et sa manie d'espionnage, il a singulièrement compliqué les affaires, déjà difficiles, que l'Empereur avait avec le Pape ; il a cru se les ménager l'un et l'autre, il les a desservis tous les deux. Comme il est prêtre, il a risqué de se brouiller avec l'Empereur pour le Pape ; comme il est oncle, il s'est brouillé avec le Pape pour l'Empereur — pas tant pourtant, témoin la coadjutorerie de

Ratisbonne. On a la main sur lui, on le tient, on attend tout de lui et l'on n'est point si sot que de s'en faire un ennemi. On sait son ambition extrême et sa vanité prête à tout : on lui montre dans l'œuvre des missions, dans le rétablissement des jésuites, dans toute la série des œuvres accessoires, les moyens de dominer et de régenter la France catholique. Quel meilleur instrument ? et quelle revanche !

L'idée politique se cache-t-elle dès lors derrière l'idée religieuse ? Les prêtres qui dirigent Fesch se proposent-ils, dès ce moment, un autre but que celui d'évangéliser l'Empire ? Qui sait ? Mais, en tout cas, la doctrine qu'ils répandent contredit sur des points essentiels, la doctrine traditionnelle dans l'Église de France, qui, adoptée par le Premier consul et admise par le Pape même, est devenue, par le Concordat, la base essentielle des rapports entre le Sacerdoce et l'Empire et par cela même, ils s'établissent en rebelles contre l'Église et contre l'Etat. Au Palais primatial de Lyon, à l'hôtel de la rue du Mont-Blanc, au château de Pont, à l'hôtel de Brienne, chez l'Empereur même, aux Tuileries, dans le cabinet du Grand aumônier, se trame désormais une conspiration dont les fils s'étendent sur toute la France et, conscient ou non, c'est Fesch qui en est le centre¹.

¹ Le lecteur trouvera les preuves de ce que j'avance ici au sujet de la Grande aumônerie, de ce que je ne saurais développer ici faute d'espace, dans un livre qui paraîtra bientôt : *La Maison de l'Empereur*.

XX. — LE ROI DE WESTPHALIE.

Frimaire au XIV (Décembre 1805) — Novembre 1807.

La croisière du Vétéran. — Jérôme abandonne l'Escadre. Arrivée à Concarneau. — Accueil de l'Empereur. — Altesse Impériale et Grand Aigle. — Signature du contrat de mariage. — La Maison du Prince. — Jérôme contre-amiral. — Départ pour la campagne de Prusse. — Rencontre avec le roi de Wurtemberg. — Annulation du mariage Patterson. — La campagne en Silésie. — Deroy à Glogau. — Le siège par Vandamme. — Siège de Breslau. — Jérôme à Varsovie. — La capitulation de Breslau. — Jérôme et Vandamme. — Jérôme général de division. — Façon de comprendre le militaire et de faire campagne. — La prise de Gratz. — L'état-major. — Attitude de l'Empereur. — Sa satisfaction. — Le royaume de Westphalie. — Voyage de retour. — Catherine de Wurtemberg. — Son enfance. — Son éducation. — Portrait physique et moral. — Décision de l'Empereur sur le mariage. — Bessières ambassadeur extraordinaire. — Le mariage à Stuttgart. — Voyage de Catherine. — Arrivée au Raincy. — Première entrevue. — Accueil de l'Empereur. — Mariage civil. — Mariage religieux. — La lune de miel. — Fêtes du mariage. — Voyages aux résidences. — Départ pour la Westphalie.

Jérôme a fini, le 22 frimaire an XIV (13 décembre 1805), par se rendre aux ordres réitérés de l'Empereur et il a fait voile à bord du Vétéran. Il a embarqué un état-major de son choix, sur lequel il peut compter entièrement et où, par heureuse chance, se trouvent mêlés aux viveurs sans instruction, sans pratique, certains même sans courage, quelques hommes de métier, manœuvriers de premier ordre, capables de mener aussi bien une escadre qu'un vaisseau : tel Halgan qui fut son chef et qu'il a pris pour second, tel Duperré son premier lieutenant ; mais après, c'est Meyronnet, Santa, Russel, puis des inconnus, Meignen, Boudé, Béville, Demblay ; nécessairement Jérôme s'est fait suivre par Rouillard, le chirurgien de l'*Épervier*, qui ne le quitte point. Il a de plus une sorte d'état-major civil dont l'indispensable Lecamus est le chef, et l'on formerait une compagnie de débarquement de ses valets de chambre, valets de pied, cuisiniers et marmitons. Comme il est bon prince et qu'il se prête à obliger, il a fait encore place sur le *Vétéran* à un jeune Mackau qu'il embarque comme novice matelot. C'est le fils de ce Mackau qui, marié à une sous-gouvernante des Enfants de France, fut ambassadeur de la République à Naples¹ ; réfugié à Saint-Germain-en-Laye, il est parvenu, par Mme Campan, aux Beauharnais et aux Bonaparte : sa fille entretenue en pension par Hortense, est à Manheim près de Stéphanie ; et voici son fils, de quatre ans plus jeune que Jérôme, qu'on attribue à Jérôme en qualité d'ancien camarade de pension et qui saura Tort bien y faire sa fortune. Rien de tel que de s'ingénier.

¹ Dans mon livre : *Diplomates de la Révolution* on trouvera sur ce Mackau des renseignements suffisants.

On a vu quelles précautions l'Empereur a cru prendre pour que son frère servit sérieusement, qu'il fût tenu comme les autres commandants de vaisseau hors du secret de l'expédition et n'eût aucune part aux instructions de Willaumez. Avant d'embarquer, Jérôme est au courant de tout. Dès le troisième jour qu'on est en mer, l'amiral n'ose rien décider sans avoir pris son avis, on dirait ses ordres. L'escadre a capturé à la hauteur de Madère deux navires anglais ; l'amiral a donné ordre qu'on brûlât les bateaux et il va envoyer les équipages à terre par une de ses frégates, mais, avant, il consulte Jérôme, et Jérôme répond : *Je crois, général, qu'il vaudrait beaucoup mieux ne vous défaire d'aucune de vos deux frégates... mais, dans tous les cas, je désire que le capitaine Kergariou reste avec votre division. Vous savez que c'est un très bon officier, et il ajoute en maître : Faites-le-moi dire par la frégate. Le 1er janvier, pour les étrennes, l'amiral met à l'ordre de l'escadre que, à partir de ce jour, M. Jérôme Bonaparte, frère de Sa Majesté, est le premier des capitaines de vaisseau et qu'en conséquence, il prend le commandement de la deuxième division. Là-dessus, on continue la campagne : le 17 février, l'escadre, à quarante-cinq lieues du Cap, rencontre une corvette ennemie, dont elle s'empare et par qui elle apprend que les Anglais occupent la colonie hollandaise et que les convois de l'Inde sont passés. Willaumez se décide à aller relâcher au Brésil, à la baie de Tous-les-Saints. L'escadre y arrive le 3 avril. Jérôme descend à terre, s'installe dans la maison d'un certain colonel Accioli, y reçoit des fêtes et les rend sur le *Vétéran*. On y fait même si grande cuisine que, le 10 avril, le feu prend et, sans le dévouement de Duperré et de quelques matelots, le vaisseau serait perdu : c'est pourquoi, le 13, Willaumez écrit au ministre : M. Jérôme Bonaparte s'étant toujours fait remarquer par la manière habile dont il commandait lui-même les manœuvres, l'installation, la police et l'ordre qu'il a établis à bord du *Vétéran*, les commandants de division convaincus qu'il est le plus capable de conduire l'escadre au cas où le général n'existerait plus, m'ont témoigné le désir de voir M. Jérôme Bonaparte à leur tête ; en répondant aux vœux des capitaines, j'ai été flatté en même temps de faire un acte de justice.*

La relâche dure dix-huit jours et il paraît que Jérôme en est satisfait, car, la veille du départ, sur beau papier à vignette avec la devise *Liberté des mers* il écrit à l'ambassadeur de France à Lisbonne pour lui annoncer que l'escadre de S. M. I. et R. avant relâché à San-Salvador après quatre mois de nier... *a été reçue non comme en pays neutre, mais comme chez des alliés*, ce pourquoi il recommande avec une extrême chaleur au gouvernement de S. M. T. F. l'intendant portugais de la Marine.

On repart ; on remonte sur Cayenne où l'on reste du 15 au 28 mai ; de là on doit aller à la Martinique. Le *Vétéran*, sans s'inquiéter des signaux, file seul et arrive en rade de Fort-de-France le 5 juin. Vingt jours durant, Willaumez avec le reste de l'escadre, s'emploie à chercher sur les mers le frère de l'Empereur que les Anglais, dit-on, ont juré de prendre. Le 24, il arrive désespéré à Fort-de-France, où Jérôme d'ailleurs le reçoit fort bien. Cela suffit pour qu'il soit retourné : Le lendemain, de Fort-de-France, il écrit à Ernouf, capitaine général de la Martinique : *Le Prince Jérôme a changé du tout au tout et je vous le garantis digne frère de notre monarque ; sa maturité, ses connaissances et son aplomb m'ont véritablement étonné. Et il ajoute cette phrase qui explique tout : Il n'aime pas plus Ducrest que nous, et s'il est, comme il y a grande apparence, nommé Grand amiral à la place du Prince Murat qui a donné sa démission de cette charge, il compte bien forcer ce courtisan à la retraite.*

Le 1er juillet, on appareille. Jérôme est déjà hanté de l'idée de rentrer en France : par une lettre du 9, il en fait à l'amiral la proposition positive, mais Willaumez, tenu par ses instructions, décline cette fois assez fermement et, pour le cas où les navires de la division seraient séparés, il indique deux points de rendez-vous obligatoires.

Le 27 juillet, le *Vétéran* capture un corsaire qu'il prend à la remorque, ce qui retarde sa marche. Le 28, l'escadre n'est plus en vue. **Obéissant ou croyant obéir à un signal**, Jérôme vire vent devant et fait route pour le nord. Le 29, il constate **qu'il n'est plus en aucune vue**. Il ouvre alors ses instructions, et, sans tenir compte des points de rendez-vous fixés par l'amiral, il se dirige d'abord sur Terre-Neuve. Puis, il change de projet, se rabat sur le sud-est. Il capture un brick, visite un navire russe qui lui annonce le passage d'un convoi anglais. Il se lance à la poursuite de ce convoi, l'aperçoit le 17 août et, le 18, s'empare de onze des seize voiles qui le composent. Il est à ce moment dans les parages des Açores ; il gagne les côtes d'Espagne et, le 24, il a le cap sur Lorient ; le 25, il rencontre une division anglaise, mais il s'y soustrait en entrant dans la baie de Concarneau. C'est là le fait de guerre le plus glorieux de sa croisière : il en fera peindre un tableau.

Sur l'accueil que lui réserve l'Empereur, il n'a pas plus d'inquiétude qu'il n'a pris souci, durant la campagne, des observations sur les dépenses. Son traitement annuel sur la cassette impériale était de 150.000 francs, il l'a dépensé, aussi facilement que le traitement de capitaine de vaisseau, une bagatelle ! mais, de plus, il a tiré sur le trésorier de la couronne pour 400.000 francs de lettres de change, 200.000 francs par relâche !

L'Empereur sur la première nouvelle, croit que l'escadre est arrivée. C'est un renfort inespéré, six vaisseaux de plus disponibles qui, avant un mois, peuvent reprendre la mer. Au moment où l'on traite avec l'Angleterre, cela ne laisse pas **d'être de quelque considération**. Le lendemain, il en faut rabattre : il n'y a que le *Vétéran*. L'Empereur n'est point dupe, mais, par ses ordres, les journaux retentissent des dix bateaux anglais valant cinq millions et des cent vingt matelots pris par Jérôme, — *Son Altesse Impériale le prince Jérôme*.

Car, à peine le *Vétéran* hâlé dans le port de Concarneau (1er septembre), Jérôme est parti pour Paris accompagné de Meyronnet, de Salha et de Lecamus. Reçu à miracle par son frère qui ne lui fait pas une observation sur son brusque retour et qui reçoit sans broncher l'histoire qu'il conte, il est tout de suite déclaré Altesse Impériale et décoré du Grand Aigle¹. L'Empereur a besoin de lui. Le 9 septembre, Duroc signe avec le comte de Winzingerode, les articles du contrat de mariage entre Son Altesse Royale Mme la princesse Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, fille de Sa Majesté le roi de Wurtemberg et Sou Altesse Impériale le prince Jérôme de France, frère de Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie. Sans doute, le mariage avec Mme Patterson n'est pas encore annulé par l'église, mais on peut dire que l'officialité du diocèse est saisie et qu'elle ne saurait manquer de prononcer. D'ailleurs, c'est une protestante que Jérôme s'engage à épouser et le roi de Wurtemberg n'a que faire de l'opinion du Pape.

¹ La nomination de Grand Aigle ne paraît pas avoir été régularisée par un brevet. Sur aucune des listes de la Légion, ne se trouve la date précise, seulement le mois : septembre 1806.

Cette confession de la princesse n'est pourtant invoquée ni même relatée nulle part dans le contrat, pas plus que la confession catholique de Stéphanie de Beauharnais n'a été mentionnée dans son contrat de mariage avec le prince de Bade. Dans un cas comme dans l'autre, des garanties ont sans nul doute été données pour assurer à l'une et à l'autre des princesses le libre exercice de son culte et aux enfants à naître l'éducation catholique ou protestante selon la religion suivie par le père.

Mais l'on s'abstient d'autant plus soigneusement d'insérer au contrat quelque stipulation relative à la communion de la princesse, que pour obtenir du Pape l'annulation du mariage Patterson, l'Empereur a plus insisté sur la nécessité d'écarter du trône impérial une protestante. C'a été là l'argument majeur qu'il a présenté et, à présent, c'est à une protestante que lui-même unit son frère. Mais, a-t-il lé choix ? Ayant recouru au Pape, il a, par là-même, reconnu sa juridiction et le Pape ayant refusé toute dispense, est-il vraisemblable que, contre le Pape, une cour catholique eût accordé à Jérôme une de ses princesses ?

Ce n'est point la moindre singularité de ce contrat. Les pleins pouvoirs donnés par le roi de Wurtemberg au comte de Winzingerode sont à la date du 20 août où il était matériellement impossible que l'on connût, à Stuttgart, l'arrivée du *Vétéran*. Le mariage par procuration doit avoir lieu à Stuttgart le 15 octobre, pour être ensuite ratifié en France suivant l'usage, les lois et les statuts pour la Famille impériale et ceux de l'Eglise. L'échange de la princesse se fera à Strasbourg. Sa dot est fixée à 100.000 florins cours du pays, et le droit de retour jusqu'à la seconde génération est stipulé au profit du roi. Outre les 100.000 florins argent, le roi donne pareille somme en bagues et bijoux. L'Empereur et le prince Jérôme fournissent 300.000 francs de bijoux et pierreries ; ils assurent à la princesse cent mille francs par an pour ses dépenses, [indépendamment de sa maison, que le prince entretiendra d'une manière convenable à sa naissance et à son rang](#). Le douaire consistera en une rente annuelle de cent vingt mille francs, plus une habitation, les droits, revenus et joyaux de la princesse, et sa maison telle qu'elle aura été constituée. Veuve et sans enfants, elle jouira de son douaire dans l'Empire ou hors de l'Empire. Jamais tel contrat n'a été accordé à une princesse française, ni subi pour une étrangère, mais l'Empereur est si pressé qu'il donne à peine le temps d'établir le traité en forme avant que les ratifications soient soumises à sa signature. Marot, chargé de ce soin, réclame partout l'original, tant la lecture de la copie le laisse inquiet ; mais l'Empereur ordonne ; on passe outre. Jérôme s'est rendu : tout, est bien. [Jérôme est débarqué](#), écrit Napoléon à Joseph, le 12 septembre, [je l'ai reconnu prince ; je lui ai donné le grand cordon de la Légion d'honneur ; j'ai arrêté son mariage avec la princesse Catherine, fille du roi de Wurtemberg ; — Je suis fort content de Jérôme](#), écrit-il à Louis, le 15 septembre. Il se prépare à [provoquer un plébiscite, c'est-à-dire la sanction du peuple sur son droit de succession à la couronne](#) ; à la date du 24, il rédige même un projet de sénatus-consulte convoquant, à cet effet, le peuple dans ses comices ; mais les événements qui se préparent au delà du Rhin l'empêcheront d'y donner cours¹.

¹ Ce projet n'a point été suivi d'exécution : Il n'est inséré ni dans la série des sénatus-consultes, ni au *Bulletin des lois*, ni dans aucun recueil officiel. Il n'est point mentionné à la Correspondance ; il n'a point été transmis au Sénat, car il aurait été accompagné d'un message et ce message se retrouverait. Le rédacteur des *Mémoires du roi Jérôme* a écrit : [L'Empereur approuva et signa un sénatus-consulte](#). Si grand que fût le pouvoir de l'Empereur, il ne pouvait à lui seul faire un sénatus-consulte ; d'ailleurs le sénatus-

Dès le 21, il a annoncé à Jérôme qu'il toucherait, à partir du 1er octobre, une rente apanagère de un million, [son apanage de prince français](#) ; enfin il lui a nommé une maison complète. D'abord, un premier aumônier, avec 12.000 francs de traitement, Son Éminence le cardinal Maury, le protégé d'Elisa, tout exprès revenu de son évêché de Montefiascone. L'Empereur lui écrit [qu'il le voit avec plaisir dans un poste qui le rapproche de lui et qu'il est fort aise que les circonstances le mettent à même d'employer ses talents pour le bien de la religion, du trône et de la patrie](#), mais il ne compte pas sans doute que ce soit là un gouverneur qu'il donne à son frère, ni même un mentor ; il en a de meilleure espèce en la personne du chambellan et de l'écuyer. Le chambellan, c'est le général Hédouville — d'Hédouville, plutôt, — gentilhomme de naissance et de manières, déjà vieux (cinquante et un ans), distingué comme chef d'état-major de Hoche, à l'Armée de la Moselle, pacificateur de la Vendée après Hoche, commissaire du Directoire à Saint-Domingue où, faute de forces et de secours, il dut céder à Toussaint-Louverture, de nouveau employé en Vendée, cette fois en chef, et y ayant contraint les insurgés à recevoir, à Montfaucon, la paix du Premier Consul, ambassadeur à Pétersbourg en l'an X, ensuite chambellan de l'Empereur et sénateur.

En le détachant de sa personne pour le mettre près de son frère, Napoléon ne lui impose là qu'une mission temporaire et toute de confiance. Il faut un tel homme avisé, prudent, sagace, pour conduire sur terre fertile les premiers pas d'un tel prince, résister à son entourage, aplanir les difficultés et fournir, en paix comme en guerre, les conseils utiles. L'Empereur est depuis tout temps en relations avec lui. Il a eu son frère — Hédouville cadet — comme camarade d'école et de régiment et, à présent, il l'emploie dans la diplomatie aux missions délicates et secrètes. Pour l'écuyer, Lefebvre-Desnoëttes, il a été de la maison militaire du Général et du Consul ; il est resté écuyer de l'Empereur et c'est un des hommes d'action et de main sur le dévouement de qui il peut le mieux compter. Tout à l'heure, il lui a fait épouser une de ses petites cousines et il lui a donné, en présent de noces, l'hôtel de la rue Chanteraine : quelle meilleure preuve de confiance et d'intimité ?

Si l'on fait campagne et que Jérôme y soit employé, il aura là de la main de l'Empereur, ses directeurs de conscience. Cela fait, il peut choisir à son gré. Il prend, comme de juste, pour secrétaire de ses commandements Alexandre Lecamus qui, depuis la première relâche à la Martinique, est attaché à sa fortune. Pour aides de camp ou pour chambellans, il aura Meyronnet, celui qu'il appelait son lieutenant, qui navigue avec lui depuis ses débuts et Salha qu'il a recruté sur le *Vétéran*. Il voudrait encore Halgan, mais celui-là est un officier d'avenir ; l'Empereur lui a donné le commandement de la *Topaze*, et lorsque Jérôme les réclamera : [Laissez le commandant de la Topaze sur les mers](#), lui répondra-t-il, [j'ai besoin de mes officiers de marine dans mes ports et non sur l'Oder](#). Jérôme, dès avant son départ pour sa croisière, a pris un intendant général, le sieur Duchambon qui, bien que sa caisse soit toujours vide, n'est pas le moins occupé, ne serait-ce qu'à éconduire les créanciers.

Tout cela se fait si vite que le nouveau prince n'a pas le temps de chercher une demeure autre que le pavillon de Flore où il est descendu. A peine sa maison est-elle nommée, à peine, en récompense de sa croisière, est-il promu contre-amiral

consulte n'avait pour objet que de provoquer un plébiscite, et le plébiscite n'a point été rendu.

(19 septembre), qu'il faut partir. Si, comme l'a écrit Napoléon à Louis, Jérôme désire bien aussi faire une campagne sur terre, voici une occasion à ne pas manquer.

Pourtant, parce qu'on vaise battre, est-ce une raison de retarder le mariage ? Je crains, écrit l'Empereur au roi de Wurtemberg, que les noces ne soient un peu dérangées ; n'importe. D'autres moments viendront où nous referons mieux ce que l'on fait en bottes. Il pense, avant de se mesurer avec les Prussiens, venir à Stuttgart présenter son frère, célébrer le mariage ; il annonce la demande officielle ; il envoie le portrait de Jérôme — celui qui, lors de la demande, devra être remis à la princesse par l'ambassadeur extraordinaire ; mais, d'une part, l'officialité diocésaine n'a pas encore rendu sa sentence, d'autre part les événements se précipitent. Le 25 septembre, l'Empereur a dû partir pour Mayence, Jérôme l'accompagnant dans une des voitures de suite. Arrivé le 28, il est reparti le 1er octobre à neuf heures du soir pour Wurtzbourg, où il a donné rendez-vous au roi de Wurtemberg. Celui-ci se déclare ravi de son futur gendre : Si son père eût été roi, écrit-il à sa fille, je l'aurais choisi de préférence pour votre époux, sans qu'il eût fallu pour cela qu'il fût le frère du maître du monde européen. On a soin en même temps de se ménager Catherine, quoique l'on sache qu'habituee dès l'enfance à une passive obéissance, elle ne s'enhardira point à résister à son père ; mais cela vaut toujours mieux ; d'ailleurs, on réussit : bien qu'elle n'ait vu qu'en miniature l'époux qu'on lui destine, elle est tout à fait conquise. Quant aux modes, elles font leur habituel effet : J'ai reçu par le courrier, écrit-elle à son père, le dernier envoi de Paris, le tout est magnifique et je me fais réellement une fête de vous le montrer. La triste fin de son grand-père, le duc de Brunswick, mort le 10 novembre, de blessures reçues à Iéna, n'atténuera même pas cet enthousiasme.

Le 6 octobre, Pierre Boilève, prêtre, docteur en droit canon, ancien vicaire général et promoteur de l'officialité du diocèse d'Angers, chanoine honoraire de l'église de Paris et official du diocèse, a enfin, sur les conclusions conformes de M. Rudemare, promoteur, rendu sa sentence, déclarant qu'il n'y a pas eu de mariage contracté entre le mineur Jérôme Bonaparte et Elisabeth Patterson ; que le prétendu mariage contracté entre les parties est nul et clandestin, avant été fait sans publication de bans, sans le consentement de la mère du mineur — d'où il résulte un rapt de séduction au moins présumé, — sans la présente du propre prêtre et en fraude des lois françaises ; leur faisant défense de se hanter ni fréquenter sous les peines de droit ; leur laissant la liberté de se pourvoir où bon leur semblera, par mariage ; mais il est un peu tard pour en profiter.

Le 8 octobre, en effet, Jérôme a reçu le Commandement d'un corps d'armée qui devra se composer de deux divisions bavaroises et d'une division wurtembergeoise, mais dont, pour le moment, une seule division bavaroise, aux ordres nominaux de de Wrede, effectifs de Mezzanelli, se trouve assemblée. Il rejoint cette division à Cronach le 9, mais, dès le 13, il écrit à l'Empereur : Je supplie Voire Majesté de ne pas me tenir éloigné du champ de bataille et de me rapprocher de sa personne... Elle sait mieux que personne que ce dont j'ai le plus besoin c'est d'acquérir de la gloire. Combien ne serais-je pas à plaindre si, au retour de cette campagne, je ne pouvais dire autre chose sinon : J'ai commandé les Bavares et je suis resté à l'arrière-garde ! Là-dessus, l'Empereur, victorieux à Iéna (le 14), rappelle près de lui Jérôme qui l'accompagne jusqu'à Berlin. Son corps (l'armée se concentre durant ce temps : il est fort de 24 189 hommes en trois divisions d'infanterie, commandées par les Bavares Deroy et Minucci et le

Wurtembergeois Seckendorf, et en trois brigades de cavalerie, commandées par le Bavaois Mezzanelli et les Français Montbrun et Lefebvre-Desnoëttes.

Le 2 novembre, Jérôme part de Berlin pour rejoindre ses troupes à Crossen où il arrive le 5 et, dès les premiers jours, il s'attire de la part du major général une sévère réprimande. Les Bavaois ont saisi sur l'Oder des bateaux de sel appartenant au roi de Prusse. Jérôme a fait vendre le sel et en a partagé le produit entre les caisses militaires de ses divisions. Cela est grave ; c'est détruire le système des gabelles, attribuer à certains corps ce qui appartient à l'Empereur, c'est-à-dire à l'armée. Toutes les sommes perçues, l'argent des caisses, etc., doivent être versés à la caisse du receveur général. Voilà une belle semonce ; Jérôme en tiendra compte comme des autres.

Le 12, il arrive devant Glogau ; la place est forte ; il la canonne légèrement, puis ordonne à Deroy de l'enlever d'assaut. Respectueusement, Deroy fait observer qu'il ne saurait compter sur ses troupes pour une action aussi vigoureuse. De son quartier général de Ziebern, à une bonne lieue de Glogau, le prince s'indigne : *Votre Majesté, écrit-il à l'Empereur, sentira aisément combien il m'est pénible, après avoir compté pendant trois jours sur cette opération, de la voir manquer au dernier moment, de ne pouvoir inspirer, à une armée que je commande, l'ardeur et le zèle dont je brûle pour le service de Votre Majesté et de me voir condamné à ne rien faire qui puisse répondre à la gloire dont se couvrent vos armes.* Il rapporte ensuite ce que lui a répondu Deroy. *Votre Majesté peut juger ce que j'ai dû penser d'un pareil discours. Je crois que les alliés auraient besoin de quelques régiments français pour leur donner l'exemple. Telle n'est pas la façon de voir de l'Empereur qui répond sèchement par Berthier : Sa Majesté trouve que les observations que vous a faites le général Deroy sont très justes ; on ne peut pas prendre d'assaut une ville quand on n'a pas fait de brèche et quand il y a une escarpe et une bonne contrescarpe. Sa Majesté pense que ceux qui ont pu être d'avis d'une telle attaque ont eu très grand tort, car on y perdrait beaucoup de monde inutilement.* Se méfiant ensuite à bon droit des enthousiasmes de son frère, l'Empereur détache, du corps d'armée de Ney, le général Vandamme, auquel il ordonne de se rendre sur-le-champ devant Glogau et d'y prendre le commandement du siège. Dès sa venue, Jérôme lève le camp avec les deux divisions bavaoises, lui laissant seulement les Wurtembergeois ; mais le matériel de siège arrive et, le 2 décembre, Glogau capitule aux mains de Vandamme. Jérôme ne le lui pardonnera pas.

Le 3 décembre, l'Empereur ordonne à son frère de se rendre devant Breslau qui n'a pas le cinquième de la garnison nécessaire à sa défense. Le général qui y commande déclare qu'il sera obligé de se rendre s'il est bloqué plusieurs jours de suite par de l'infanterie. Une centaine de bombes jetées dans cette belle et grande ville la forceront à se rendre. *Je désire, dit l'Empereur, que vous ayez l'honneur de la prendre en personne.* Jérôme se met donc en marche vers Breslau, mais, à peine arrivé à Lissa, voyant les difficultés de l'entreprise, s'ennuyant d'ailleurs et déjà las du métier, il écrit à l'Empereur pour demander de l'aller rejoindre. Le 17, il en reçoit par Berthier l'autorisation : *L'Empereur ordonne que vous laissiez le commandement du siège au général Vandamme et que vous partiez en toute diligence, de votre personne, de manière à être rendu à Varsovie le 21 ou le 22 décembre. Vous donnerez ordre au général Deroy de se rendre de Wartemberg où il doit être, sur Lowicz, la cavalerie attachée à cette brigade prendra l'avance si elle peut.*

Jérôme part, mais, au lieu de laisser le commandement à Vandamme, il délègue ses pouvoirs à d'Hédouville, son chef d'état-major **qui prendra ses ordres lorsque la chose sera possible**. Vandamme assiègera Breslau sur la rive gauche ; Deroy, gardé malgré les ordres de l'Empereur, l'assiègera sur la rive droite ; chacun sera indépendant de l'autre. Cette ingénieuse combinaison établie, Jérôme s'en va à Varsovie, puis à Pulstuck où il accompagne l'Empereur dans la rapide campagne sur la Narew. Cela donne occasion d'insérer cette phrase dans le 46° bulletin : **Sa Majesté, désirant que le prince Jérôme eût l'occasion de s'instruire, l'a fait appeler de Silésie. Ce prince a pris part à tous les combats qui ont eu lieu et s'est trouvé souvent aux avant-postes**. En réalité, Jérôme est arrivé à l'armée le 23, à la suite de l'Empereur ; il a partagé son bivouac et n'a pas vu l'ennemi ; après Golymin, il est allé à Garnowo joindre le grand-duc de Berg qu'il a accompagné à Makow et à Karniewo. **Il brûle**, écrivait Murat à l'Empereur, **de trouver l'occasion de faire une belle charge** ; mais il ne la trouva pas, les opérations étant terminées.

Durant ce temps, le 24 décembre, en avant de Breslau, le général Minucci, avec sa division, secondée par la brigade Montbrun, a remporté un avantage signalé sur le prince de Pless, gouverneur de la Silésie prussienne, qui tentait de secourir la place ; il lui a tué 500 hommes, en a pris 800, plus 300 chevaux et six pièces de canon. Qu'est cela ? **Je vais en faire mon rapport à l'Empereur**, répond négligemment Jérôme ; mais, à la suite de ce combat, Vandamme n'a-t-il pas osé sommer la place de capituler ? **Monsieur le général**, lui écrit aussitôt Jérôme (Varsovie, 3 janvier 1807), **je reçois à l'instant votre lettre du 26 décembre. Je suis fâché que vous ayez fait une nouvelle sommation au gouverneur. Vous saviez que mes intentions n'étaient pas telles. Je ne vous avais pas laissé ignorer à mon départ que je ne quittais pas le commandement de l'Armée des alliés, que je laissais mon chef d'état-major pour vous transmettre mes ordres et il savait par les instructions que je lui avais laissées quelles étaient mes intentions... J'espère, monsieur le général, que je ne serai pas obligé de vous faire de nouvelles observations ; elles me coûtent d'autant plus que je n'ai qu'à me louer de vos talents, de votre zèle et de votre activité, ce que je me suis fait un plaisir de laisser connaître à l'Empereur... J'écris au général Hédouville pour lui faire connaître en quels termes je veux accorder la capitulation au gouverneur... Les instructions de l'Empereur sont que vous vous portiez, sans entrer dans la ville de Breslau, avec la division wurtembergeoise et l'artillerie nécessaire devant la place de Schweidnitz pour en faire le siège : du reste, cet article étant comme les autres dans les instructions que j'ai laissées à mon chef d'état-major, je ne doute pas que, quand même la place serait rendue avant l'arrivée de cette lettre, il ne nous transmette les ordres que je lui ai donnés**.

Ainsi parle le prince Jérôme, âgé de vingt-deux ans, contre-amiral d'hier, à un général de division son supérieur, qui a trente-six ans d'âge, quinze ans de services, huit ans de grade, et les plus beaux faits d'armes. **Depuis quinze ans que je suis général**, répond Vandamme, **je n'ai reçu d'aucun de mes chefs les reproches amers que Votre Altesse Impériale m'a adressés**. Il prétexte sa santé, il veut se retirer, peut-être attend-il que l'Empereur lui fera justice, mais l'Empereur n'est occupé qu'à grandir ce frère de prédilection et à lui ménager des réclames. Libre donc à Jérôme de revenir à son heure devant Breslau pour y signer lui-même la capitulation ; de faire, le lendemain, défilé devant lui les troupes prussiennes ; d'entrer en triomphateur dans la ville dont on lui offrira les clefs — admirable sujet à mettre en tableau pour Horace Vernet débutant. Qu'on aille dire après cela que Jérôme n'a pas pris Breslau, c'est peint !

Pas un mot de Vandamme dans l'ordre du jour que le prince adresse à ses troupes ; pas un mot dans les 48e et 50e bulletins de la Grande armée, où l'initiative et l'exécution des mesures qui ont amené la victoire de Strehlen sont attribuées à d'Hédouville, chef d'état-major du prince Jérôme (on a soin d'omettre que Jérôme est absent) ; où la prise de Breslau est, en détail, attribuée à Jérôme. Au surplus, il faut prendre son parti de travailler pour Jérôme ou de se retirer : l'Empereur n'écrit-il pas dans le 50e bulletin : **Le prince Jérôme investit en ce moment et assiège à la fois toutes les autres places de la Silésie ?** Quelle besogne pour un autre homme, mais, pour lui, une bagatelle ! Tandis que Deroy assiège Brieg et Vandamme, qui s'est résigné, Schweidnitz, il reste tranquillement à Breslau d'où il ne sort que trois fois : le 16 janvier pour faire défiler devant lui la garnison de Brieg qui s'est rendue à Deroy, le 5 février pour passer une heure au camp devant Schweidnitz, et le 16 pour faire, dans Schweidnitz, son entrée solennelle.

L'Empereur cependant commence à s'inquiéter du peu de goût que montre son jeune frère pour penser, vivre et agir en soldat. A propos d'une sorte de négociation, que Jérôme a, sans autorisation, ouverte avec le prince de Pless : **Comment, lui écrit-il, à votre âge et avec le désir d'acquérir de la réputation, pouvez-vous tant désirer un armistice ? Les personnes qui vous entourent peuvent le désirer, mais ils auraient dû vous représenter que vos devoirs ne vous permettaient pas de le conclure sans mon ordre. — Votre Majesté, répond Jérôme, me fait un reproche que je suis loin de mériter ; j'aime la guerre avec passion. Avide de gloire, je ne redoute aucun danger pour tâcher d'en acquérir, et j'ose dire à Votre Majesté que, si elle compte dans son armée autant de braves que de soldats, il n'y en a pas un qui le soit plus que moi.** Cependant il reste à Breslau : malgré qu'il ait annoncé sa visite au siège de Kossel, il n'y paraît point. La bataille d'Eylau ayant forcé l'Empereur, par les pertes qu'il a subies, à appeler à lui quelques-unes des forces employées en Silésie, Jérôme, se couvrant d'ordres à la vérité un peu contradictoires, convertit en blocus les sièges de Kossel et de Neiss et s'établit à Breslau dont il ne bouge plus durant près de deux mois (mars - mi-avril).

C'est ce moment pourtant que choisit l'Empereur (14 mars) pour lui conférer le grade de général de division. Jérôme l'accepte comme la récompense naturelle de ses services. **Touché, écrit-il de cette nouvelle marque des bontés de Votre Majesté, je la prie d'agréer tous mes remerciements et d'être persuadée que je ne cesserai d'être animé du désir de lui plaire en travaillant à acquérir de l'expérience pour la consacrer à son service.** N'a-t-il pas raison ? Quelque chose qu'il fasse, l'Empereur ne l'approuve-t-il pas ? Sauf de petits à-coups sur sa précipitation, ce sont de continuels compliments, tantôt : **Avec l'activité et le zèle que vous avez ; tantôt : Je m'en rapporte à ce que vous ferez ;** l'habileté des intendants est mise au compte de Jérôme, comme tout à l'heure la bravoure des généraux, et pas même un blâme devant les actes les plus opposés aux premiers principes du militaire : ainsi Lefebvre-Desnoëttes et Montbrun étant malades, Jérôme donne le commandement de leurs brigades de cavalerie au général d'artillerie Pernety : l'Empereur ne dit rien ; ainsi, Vandamme ayant reçu du prince ordre **de prendre Schweidnitz sans désenparer** et n'ayant pas de matériel de siège, ramasse tous les chevaux qu'il peut se procurer pour ramener, de Breslau, les pièces et les outils dont il a besoin ; Jérôme retient les chevaux et les envoie porter des munitions à la Grande armée : que Vandamme se débrouille ! l'Empereur approuve, tout au plus cette pointe : **J'apprends avec plaisir la bonne contenance que vous tenez. Une certaine dame de Stuttgart**

seulement se plaint que vous êtes trop galant pour les dames de Breslau. Est-ce vrai ?

Le 15 avril pourtant, le commandant en chef de l'Armée des alliés — devenue neuvième corps de la Grande armée, — a une forte alerte. Lefebvre-Desnoëttes qui, rétabli, couvre avec 2.400 hommes le blocus de Kossel et de Neiss a été attaqué, le 13, par le comte de Gœrtzen, nouveau gouverneur de la Silésie, avec 6.000 hommes et plusieurs pièces de canon. Dans la nuit du 15, Jérôme marche pour soutenir Lefebvre ; il arrive, le 17, à Munsterberg pendant que Lefebvre livre les deux combats victorieux de Wartha et de Glatz, et il prend si mal ses dispositions qu'il n'est sur le terrain qu'à onze heures du matin pour voir filer les Prussiens. L'Empereur s'indigne-t-il ? Non pas. Sans doute il dit à son frère : **J'aurais voulu qu'au lieu du général Lefebvre, ce fût vous qui eussiez été au milieu du feu**, mais, ensuite, c'est un cours de stratégie qu'il lui fait, et, avec une patience dont il n'est pas coutumier, il lui montre et lui prouve ses fautes : **Qu'avez-vous besoin de retourner à Breslau, lui dit-il, restez au camp... Il faut vous-même baraquier là avec tout votre monde... Vous devez être levé à une heure du matin ; vos troupes doivent être sous les armes à deux heures et vous au milieu d'elles, pour recevoir les reconnaissances qui auront été envoyées sur tous les points... Je regarde vos opérations ; le succès ne fait rien, mais je ne vois pas encore que vous fassiez la guerre. Comment Hédouville et Deroy ne vous disent-ils pas cela ? C'est que chacun aime à flatter un prince et que chacun aime à rester tranquille. Au milieu de cela, vous n'acquerez pas d'expérience... La guerre ne s'apprend qu'en allant au feu. Quel besoin Jérôme a-t-il de l'apprendre ; ne la sait-il pas ? J'aime le soldat avec passion, répond-il, et je ne connais rien au monde qui puisse me consoler d'être éloigné de Votre Majesté que le bonheur de mériter son estime par quelque fait d'armes. J'avoue, Sire, que j'avais cru, par ma conduite dans l'affaire du 17, y avoir fait un pas. Tout avait été prévu par moi, tellement que le général Lefebvre avait reçu l'ordre de marcher sur sa droite pour mettre, entre lui et moi, l'ennemi s'il avait tenu. Je puis assurer à Votre Majesté qu'il n'y a pas une heure, dans la nuit comme dans le jour, que je ne sois occupé ; il n'y a pas un soldat que je n'inspecte... Je n'attends d'autre récompense qu'un seul mot de satisfaction de l'être que je chéris le plus au monde. Cela, d'ailleurs, est écrit de Breslau où Jérôme est rentré après six jours d'absence.**

Il y reste jusqu'au 10 mai où, sur les pressantes invitations de l'Empereur et sur les craintes d'une nouvelle agression de Gœrtzen, il retourne au quartier de Lefebvre. Le 13, en effet, Gœrtzen prononce sur Jérôme une fausse attaque, l'occupe, lui fait chanter victoire et, en même temps, jette, dans la direction de Breslau qu'il croit vide de troupes, une colonne de 2.400 hommes. Jérôme l'apprend, ne se dérange pas, mais lance, à la suite des Prussiens, Lefebvre avec cinq compagnies bavaoises, trois saxonnnes qui viennent d'arriver à l'armée, soixante cheveu-légères et deux pièces de canon. Lefebvre atteint les Prussiens à Cauth ; à droite, il est vainqueur avec les Bavaois ; à gauche, les Saxons jettent leurs armes au premier feu. Il bat donc en retraite perdant son artillerie que reprend, au reste, Dumuy sorti de Breslau ; les Prussiens dispersés sont ensuite écrasés en détail ; mais, pour cette équipée où le général en chef est seul responsable, l'Empereur n'a pas un mot de reproche : une simple leçon de choses militaires professée avec autant de calme qu'en une école à Fontainebleau : sauf la phrase initiale : **Vous avez mal dirigé le général Lefebvre et avez commis une grande faute militaire**, une démonstration nette, précise, comme au tableau noir, avec, même, à la fin, des compliments sur les succès

obtenus. Quant aux canons, qu'on n'aille pas dire que le général Dumuy les a repris aux Prussiens avec les Saxons qu'ils avaient enlevés ! Qu'est-ce que ce Dumuy ? Le doyen des généraux de division, l'ancien colonel de Soissonnais, le vétéran des guerres d'Amérique et des campagnes d'Egypte, cela compte-t-il ? Je ne parlerai point à Votre Majesté du général Dumuy, écrit Jérôme ; Elle le connaît sans doute mieux que moi. Dumuy n'a rien fait ; il ne peut avoir rien fait ; le prince le lui signifie, s'inscrivant en faux contre le rapport officiel du gouverneur de Breslau, contre ce qui est certain, constaté, incontestable ; c'est lui, Jérôme, le vainqueur et comme tel, il rentre en triomphe à Breslau ; mais ce n'est que pour toucher terre et prendre sans doute quelque rafraîchissement nécessaire. Il est plein d'ardeur belliqueuse ; Neiss va capituler, Glatz agonise ; s'il attend, plus d'occasion d'acquérir d'autre gloire que celle qu'il a prise à Vandamme, de roussir au feu ses broderies trop neuves, de donner un air de nature aux couplets de bravoure depuis trop longtemps entamés. Voici donc cette fois, l'entrée en campagne. Le 22 mai, Son Altesse Impériale, qu'accompagne toute sa maison militaire et civile, porte son quartier général à Schweidnitz ; mais, c'est une fatalité, Son Altesse Impériale a des hémorroïdes. Bien sûr, on ne va pas le publier. C'est une grave maladie qu'a le Prince, les souffrances du Prince, le courage du Prince, on ne lit que cela dans les lettres des familiers. C'est l'Empereur qui révèle la maladie, en même temps qu'il indique le remède : J'apprends que vous avez des hémorroïdes. Le moyen le plus simple de les faire disparaître, c'est de vous faire appliquer trois ou quatre sangsues. Depuis que j'ai usé de ce remède, il y a dix ans, je n'en ai plus souffert. Le remède peut être bon, mais il faut, paraît-il, du temps pour qu'il opère : trois semaines. C'est le 15 juin seulement que le prince peut quitter son quartier général de Schweidnitz. Il vient d'abord le 16 à Neiss, pour en recevoir les clefs et en faire défiler la garnison, puis il se dirige sur Glatz qu'investit le 9^e corps tout entier. Son quartier est presque à portée des boulets, et les chambellans et secrétaires s'en réjouissent peu : J'ai vu, écrit l'un d'eux, arriver hier trois boulets de 241 presque sur moi. Heureusement, ils se sont terrés à dix ou douze pieds en avant. Toutefois, nous ne sommes pas ordinairement exposés ainsi et nous aurions tort de le faire puisqu'il n'y aurait aucune gloire à acquérir. La principale défense de la place consiste en un camp retranché qui est enlevé par les généraux Vandamme et Lefebvre-Desnoëttes. Le prince en a le coup d'œil d'une position superbe, presque hors d'atteinte des bombes et à très grande portée des boulets. C'est un secrétaire ingénu qui le rapporte, mais Horace Vernet à qui la *Prise du camp retranché de Glatz* est commandée en pendant de la *Reddition de Breslau*, n'aura garde de suivre ces souvenirs trop sincères.

Meyronnet, aide de camp du prince, est chargé de signer la capitulation. Déjà pour lui, le 9 janvier, Jérôme a demandé la Légion sous prétexte qu'il s'était cassé une jambe à Glogau. Refusé alors, il est revenu à la charge le 2 mars, et le 10, l'a obtenue. C'est encore Meyronnet qui ira porter à l'Empereur la capitulation : pourra-t-on lui refuser un nouveau grade ? Au reste, il fait bon plaie à Jérôme et être de ses amis. Pour Lecamus, dès le 2 décembre, il a réclamé la Légion : Je prends la liberté, a-t-il écrit, de demander cette grâce à Votre Majesté, ayant depuis quatre années éprouvé constamment le dévouement, le talent et la bravoure de M. Lecamus. L'Empereur refuse : alors, c'est par Lecamus, secrétaire civil de ses commandements, que, le 7 janvier, Jérôme fait porter à l'Empereur la capitulation de Breslau : cela paraît un peu fort ; que vient faire là un secrétaire des commandements ? L'Empereur ne lui donne rien et le renvoie. C'est un échec, mais on y reviendra. Les civils n'ayant

point réussi, l'on essaie des militaires ou prétendus tels : c'est l'aide de camp prince de Hohenzollern qui porte les capitulations de Schweidnitz et de Kossel ; c'est l'aide de camp Morio qui porte la capitulation de Neiss. Ils ne réussissent guère mieux, car l'Empereur n'ignore pas qu'aucun de ces officiers n'a été blessé, qu'aucun n'a assisté à une seule action de guerre, mais Jérôme ne se décourage point, et ses sollicitations continuent pour quiconque a l'honneur d'être revêtu du titre de son aide de camp : pour le capitaine Ducoudras trois fois proposé par lui pour chef d'escadron, pour le lieutenant de vaisseau Salha, pour le capitaine d'Esterno, pour le chef d'escadron Girard, pour l'adjudant commandant Rewbell, pour M. de Bouillé, revêtu à présent d'un titre de lieutenant-colonel, qui encore ? Sur eux, à défaut des étoiles de la Légion dont l'Empereur se montre avare, pleuvent les croix de Wurtemberg et de Bavière : De Stuttgart, grand-croix du Mérite civil pour Lecamus, huit croix militaires pour l'état-major, semblable aubaine de Munich. Ce sont, surtout les plus choyés, Lecamus, Meyronnet, Rewbell, Salha, les compagnons qui suivent Jérôme par le monde depuis ses premières navigations et ses frasques d'adolescent. S'attachant à sa fortune, partageant ses plaisirs, l'aidant à faire des dettes, aimables peut-être, et tous presque aussi jeunes que celui qu'ils se sont donné pour maître, ils ont beaucoup de goût à s'amuser, peu à se battre, infiniment à s'avancer, s'enrichir et se faire valoir. Chemin faisant, ils recrutent des amateurs de bien-vivre qui savent se rendre complaisants et s'entendent à amuser le prince. Ils représentent la couche américaine ; il y a ensuite la génoise, qui est pire ; puis la silésienne pire encore, car des officiers qui alors ont sollicité d'être attachés à la personne du Prince on aurait peine à citer un seul qui ait le passé, le tempérament et les vertus d'un soldat.

Sur cette nature de Jérôme qui n'est point méchante, mais pervertie par l'adulation continuelle et la perpétuelle impunité, l'action d'un tel entourage ne peut manquer d'être néfaste. On lui répète qu'il ne saurait se tromper, qu'il ne doit se laisser manquer par personne, que, frère de l'Empereur, il participe à son génie militaire ; on excite une vanité qui déjà ne tonnait guère de mesure ; on profite d'une prodigalité qui, en ce temps de prodiges, étonne par son inconscience ; on tend, pour le retenir, tous les lacs où peut le mieux se prendre la jeunesse de ses sens ; on ne recule devant aucune complaisance pour se le garder favorable. C'est, autour de lui, un empressement de courtoisie, une furie de servilité sans exemple. Tout front qui se dresse doit être abaissé ; toute valeur qui se montre dégradée. Il n'y en a que pour le prince, pour qu'il n'y en ait que pour les compagnons du prince, et les honnêtes gens qui pourraient le servir, ou sont chassés, ou se retirent.

L'Empereur en devine bien quelque chose. Deux ou trois fois, assez sévèrement, il parle à son frère de ceux qui l'entourent ; mais lui-même n'est point insensible à cette sorte de flatterie qui semble une effusion du cœur : ce petit frère auquel il a réservé toutes ses faiblesses, est passé maître pour trouver les mots qui peuvent le mieux l'apaiser, le toucher, le dérider même. Tantôt : *Je mets ma gloire et mon bonheur à mériter par ma conduite le suffrage de Votre Majesté et mon plus grand chagrin est de m'être attiré une marque de son mécontentement. Dans tous les cas, Sire, si mon esprit et mon inexpérience m'ont fait commettre quelque faute, je ne commettrai jamais celle d'agir dans une circonstance tant soit peu importante sans connaître les ordres de Votre Majesté et je la supplie de croire que je ne m'abuse ni sur mes talents ni sur mes connaissances. Je sens que je n'en puis acquérir que par la peine que Votre Majesté prend de me former.* Tantôt : *Je supplie Votre Majesté de croire qu'il n'y*

a pas être sur la terre qui ait autant à cœur que moi de mériter son estime et de me rendre digne de ses bontés. Je n'aime rien tant au monde que Votre Majesté ; ainsi un seul mot d'approbation ou de désapprobation d'elle me rend-il heureux ou malheureux... Je n'attends d'autre récompense qu'un seul mot de satisfaction de l'être que je chéris le plus au monde. Et Napoléon est si bien pris par là qu'il met en oubli toutes les fautes commises, tous les actes arbitraires, toutes les violations de la discipline et de la hiérarchie, toutes les indiscrettes sollicitations pour des courtisans indignes, qu'il en arrive à croire sincèrement ce qu'il écrit à Joseph : Le prince Jérôme se conduit bien ; j'en suis fort content et je me trompe fort s'il n'y a pas en lui de quoi faire un homme de premier ordre. Vous pouvez croire cependant qu'il ne s'en doute guère, car toutes mes lettres sont des querelles. Il est adoré en Silésie. Je l'ai jeté exprès dans un commandement isolé et en chef ; car je ne crois pas au proverbe que pour savoir commander, il faut savoir obéir.

A Tilsit, l'établissement de Jérôme n'est pas une de ses moindres préoccupations ; il est d'abord question de le placer dans le grand-duché de Varsovie, même en Saxe ; puis, malgré des inconvénients graves — car que vont dire Murat et Louis ? — il s'agit d'un royaume dont le duché de Westphalie sera le noyau et qui s'accroîtra des possessions de Brunswick et de Hesse-Cassel et de diverses petites principautés. C'est là qu'on s'arrête : Mon frère, lui écrit l'Empereur, je viens de conclure la paix avec la Russie et la Prusse. Vous avez été reconnu roi de Westphalie. Ce royaume comprend tous les États dont vous trouverez ci-joint l'énumération. Le traité n'énumère point : il dit seulement (article 19) : Le royaume de Westphalie sera composé des provinces cédées par la Prusse à la gauche de l'Elbe et d'autres États actuellement possédés par l'Empereur Napoléon. On abandonne donc entièrement à sa discrétion la formation et la constitution du nouveau royaume qu'il peut élargir ou restreindre à son gré. Néanmoins, s'il arrivait qu'il y réunit le Hanovre, il devrait contre-céder à la Prusse un territoire peuplé de trois ou quatre cent mille âmes.

Jérôme, à tous les honneurs dont il est comblé, vient d'ajouter le cordon de Saint-André, et sa faveur près de son frère va toujours croissant. L'Empereur retournant en France par la Saxe, doit traverser Glogau et, y ayant donné rendez-vous à Jérôme, il devrait s'étonner de ne l'y pas trouver, mais à peine en fait-il l'observation. J'avais pensé que vous seriez à Glogau, lui écrit-il, venez à Dresde sans perdre de temps ; les belles Chulau vous auront retenu à ce que je vois. De combien de choses n'a-t-il pas à l'entretenir ! L'organisation à donner au nouveau royaume, le choix d'un secrétaire parlant très bien allemand, de quelques Alsaciens d'un mérite distingué propres à l'aider dans l'administration, les bases à jeter d'une constitution régulière qui efface dans toutes les classes de ses peuples les vaines et inutiles distinctions, jusqu'où ne descend-il pas ? A Tilsit, le traité non encore signé, le 6 juillet, n'a-t-il pas prié le prince de Bénévent de lui préparer des armes pour le roi de Westphalie ? Talleyrand s'est employé, avec une activité méritoire, à encager en un seul écu tous les animaux héraldiques figurant aux armoiries de Brunswick, de Hesse, d'Osnabruck, de Magdebourg, de Stolberg, de Göttingue, de Corvey et d'ailleurs ; cela fait une ménagerie : un cheval et dix lions de tout émail, de tout métal et de toute attitude, avec l'aigle d'empire sur le tout. Jérôme n'en est point responsable. Cela lui est venu tout seul, comme le reste.

Ayant rejoint l'Empereur à Dresde le 17 juillet, il en part avec lui le 22 et l'accompagne en France. Il arrive le 27 au Pavillon de Flore et, en l'absence d'Hédouville, resté en Silésie au commandement du 9e corps et décidé d'ailleurs

à ne point reprendre son service, il confie les fonctions de chambellan à Lecamus, tandis que Salha et Meyronnet continuent à faire figure d'aides de camp.

Il s'agit maintenant de remplir les engagements pris avec le Wurtemberg. Sans doute, s'il avait su quels partis allaient se présenter, l'Empereur eût été moins pressé, mais peut-être ne se sont-ils offerts que parce qu'on savait où en étaient les choses, et, en effet, il n'y a point à revenir.

La princesse à laquelle Jérôme est fiancée est son aînée de près de deux ans — vingt et un mois — étant née le 21 février 1783 et lui le 9 novembre 1784. Deuxième enfant du mariage de Frédéric-Guillaume-Charles de Wurtemberg et d'Augusta princesse de Brunswick, elle a vu le jour à Pétersbourg où son père était alors au service, et son enfance s'y est écoulée près de ses cousins, les enfants de l'empereur Paul et de l'impératrice Marie-Feodorowna, sa tante, née Dorothee de Wurtemberg. Sa mère étant morte quand elle avait quatre ans (1788), elle a été recueillie par sa grand'mère paternelle, la duchesse Sophie de Wurtemberg, nièce de Frédéric le Grand. Bien des degrés séparaient alors le père de Catherine du dais ducal, mais ils se trouvèrent rapidement franchis : Frédéric-Guillaume-Charles avait deux oncles : l'aîné, Charles-Eugène, mourut sans enfants en 1793 ; le second, Louis-Eugène, mourut sans hoirs mâles en 1795. Il avait, enfin, son père Frédéric-Eugène ; il mourut en 1797. Frédéric-Eugène avait passé sa vie presque entière à Montbéliard d'où, avec sa petite cour, il avait été chassé par les Français en 1793, mais il restait au nouveau duc, qui prit le nom de Frédéric II, les États de Souabe qu'il sut agrandir singulièrement après que, en 1802, il se fut rapproché du Premier Consul. En échange des terres qu'il possédait sur la rive gauche du Rhin, il reçut en 1803, neuf villes impériales et de beaux domaines ecclésiastiques avec la dignité d'électeur et le titre de grand banneret de l'Empire. La Campagne de l'an XIV, lui valut la couronne royale et un territoire de 160.000 âmes ; il gagna mieux encore au traité de la Confédération du Rhin. Sa fidélité à la France était assez payée pour qu'il ne se souvint point que, en 1797, il avait épousé en secondes noces la fille du roi d'Angleterre. D'ailleurs, il prenait peu de souci de sa femme ; à partir de 1798, où Catherine, ayant perdu sa grand'mère, revint à Stuttgart, ce fut sur elle, semble-t-il, qu'il concentra l'espèce de tendresse que son caractère, le moins sensible et le plus despotique qu'on pût rencontrer, lui permettait d'éprouver. Il avait des formes qu'on pouvait bien dire tyranniques, des habitudes d'autorité qui ne toléraient point les justifications, mais, en même temps, une intelligence très ouverte pour ce qui touchait ses intérêts, une habileté indiscutable, une régularité d'horloge et, avec le goût de la représentation, l'horreur de la prodigalité, de la dissipation et de ce qu'on appelait en Allemagne les élégances françaises. S'il était l'épouvantail de ceux qui lui résistaient dans sa famille ou ses États, s'il portait en certains cas l'économie jusqu'à paraître ladre, il savait se faire respecter et, par quiconque, se faire rendre ce qu'il estimait dû. Il était impossible de méconnaître en lui la puissance de la race dont il sortait, la valeur personnelle qu'il avait acquise par son éducation mi-prussienne, mi-russe, sa puissance de travail et son flair politique.

Courbée au joug, Catherine l'avait subi et semblait l'aimer. Peu gâtée pour ses toilettes, dénuée d'argent, mieux traitée pourtant que ses frères et sa belle-mère, elle s'était habituée, dans ces fastueux châteaux où manquait jusqu'à l'ombre de ce qu'on a plus tard appelé le confortable, à une vie très étroite et renfermée où, Comme un rayon, descendait parfois une confiance, une gentillesse, presque une gâterie du père redouté. Un peu forte déjà — son père

était l'homme le plus gros d'Europe — la tête courte, la figure large, le nez court, les yeux bleus à fleur de tête, la bouche charmante et rare, elle avait, avec une taille ronde et une poitrine très meublée, les extrémités les plus petites et les mieux faites qu'on pût voir. Le visage eût pu sembler commun, s'il n'avait été relevé d'orgueil intérieur, attaché à un col qui n'était point plié aux bassesses, sauvé par l'allure et le port. Catherine avait beaucoup lu, savait quantité de langues, même la française, était instruite des cours et des maisons d'Allemagne, tournée à la bonté et à la douceur, pleinement confiante. Elle savait qu'une femme doit pardonner souvent à son mari ; elle était accoutumée à trouver ces passe-temps sans conséquence et l'histoire lui avait appris qu'il n'était guère en Allemagne de roi, d'électeur ou de duc sans bâtards. Nul doute qu'elle n'eût grand désir de se marier et que ses vingt-quatre ans ne lui pesassent autant que la perspective de demeurer abbesse en Wurtemberg — titre d'honneur et de revenu seulement, car elle appartenait à la confession d'Augsbourg et n'entendait point raillerie sur son culte, quoique, depuis 1712, ses ancêtres jusqu'à son grand-père inclus, eussent été catholiques.

Le mariage décidé, elle en attendait l'accomplissement avec d'autant plus d'impatience que les événements de Silésie et l'usage qu'on y faisait de l'armée wurtembergeoise mettaient parfois son auguste père de méchante humeur et qu'elle pouvait redouter un changement dans les desseins de l'Empereur, mais, à Stuttgart, quel espoir de se renseigner ? Le ministre de France qu'on avait fait pressentir, [se trouvant absolument sans instructions, avait dû se renfermer dans les phrases les plus générales de compliments et d'espérances partagées](#) ; il ne savait même pas que le contrat fût signé depuis dix mois, car, pour tout ce qui était de famille, Duroc avait les instructions et les pouvoirs de l'Empereur et les Relations extérieures n'étaient avisées qu'avec le public. Traversant l'Allemagne de Dresde à Strasbourg, l'Empereur et Jérôme n'avaient marqué nulle velléité de se détourner sur Stuttgart. Cela pouvait donner des inquiétudes. On expédia Winzingerode à Francfort où devait passer Talleyrand et le prince de Bénévent daigna le rassurer. Mais, si le mariage tenait, le mépris qu'on affectait en France pour les formes, était pour atterrir. Ce ne serait plus le Grand maréchal qui viendrait en ambassade extraordinaire afin de demander la main de la princesse, mais le maréchal Bessières ; Duroc ne sentait point la nécessité des expéditions, telles que contrat nouveau à signer par le prince et la princesse, pouvoirs ad hoc à un ministre de France qui signerait, à Strasbourg, l'acte de remise, procuration pour le prince royal devant représenter Jérôme au mariage, lettres missives de l'Empereur et de son frère accompagnant la procuration, toutes pièces requises par la chancellerie wurtembergeoise qui se piquait d'être aussi formaliste que la Chancellerie aulique. Et puis, il ne fallait pas que l'ambassadeur extraordinaire arrivât avant le 2 août, car le roi ne saurait où le loger ; et puis, il fallait, si l'on fixait le 5 août pour la célébration à Stuttgart et le premier dimanche après le 14 pour la célébration à Paris, que la princesse, si elle arrivait avant ce dimanche, [restât dans une maison impériale près Paris jusqu'au jour du mariage](#). Et puis, Winzingerode demandait qui aurait les grands cordons et ne dissimulait, point que le rouge de la Légion lui siérait à merveille ; et puis... mais il n'y eut point à s'inquiéter : l'Empereur donna ses ordres.

Le 1er août, Bessières est expédié pour Stuttgart avec des instructions où tout est prévu, — même et surtout que, à l'inverse de tous les usages reçus, l'ambassadeur extraordinaire de l'Empereur recevra la première visite du principal ministre du roi. Le cortège d'honneur est nommé ; il se composera d'un préfet du palais, Bausset, d'un chambellan, Auguste de Talleyrand, d'un écuyer,

Villoutreys, d'un maître des cérémonies, Cramayel, et de trois dames : Mme de Luçay, faisant fonctions de dame d'honneur, Mmes Octave de Ségur et de Brignole, dames pour accompagner : le tout est de la maison de l'Empereur et de celle de l'Impératrice. Ce cortège se mettra en marche le 9, pour être le 14 à Strasbourg, où aura lieu la remise. Au retour, on sera quatre jours en route ; on couchera à Nancy, Châlons et Meaux ; on ne s'arrêtera point à Paris et, le quatrième jour, la princesse arrivera à Saint-Cloud où elle sera conduite à l'appartement intérieur de Sa Majesté Impériale. Et, comme l'Empereur a dit, il est fait.

Le 10 août, à dix heures du soir, Bessières arrive à Stuttgart ; il est complimenté à une lieue de la ville ; il descend à l'hôtel qui lui a été préparé ; il reçoit la visite du principal ministre ; là il a fallu forcer la main et montrer les instructions, tant la prétention a semblé nouvelle ; le lendemain 11, en grand gala, avec tous les honneurs militaires, présentation des lettres de créance, des lettres particulières de l'Empereur au roi, de Jérôme au roi et à la reine ; demande, harangue, réponse du roi. Sur la sollicitation de l'ambassadeur, apparition de la princesse, présentation d'une lettre que Jérôme lui adresse, du portrait que la grande-maîtresse attache. Le même jour, audience du prince héréditaire pour lui remettre la procuration de l'Empereur et celle de Jérôme ; le 12, les épousailles en grande pompe ; la lecture des actes de célébration faite en langue française par le ministre du culte évangélique qui bénit le mariage ; cent coups de canon, cercle de félicitations, souper dans la Salle blanche, où l'ambassadeur est admis à la table royale ; puis, dans la Salle de marbre, la danse aux flambeaux : la princesse dansant une polonaise avec le roi d'abord, puis avec tous les princes de la maison, enfin avec l'ambassadeur, devant les ministres d'État portant chacun un flambeau. Le 13, on doit partir, mais un dérangement momentané dans la santé de la princesse fait désirer au roi un délai ; [il le voudrait de deux jours](#) ; Bessières n'en accorde qu'un. Pour l'occuper, il y aura opéra au théâtre de la cour, bal et souper au palais. Enfin, on part : le roi a adressé à l'Empereur une lettre où il lui recommande sa fille en des termes qui le peignent : [Sa jeunesse, dit-il, a besoin d'un guide ; veuillez être le sien. Vous la trouverez empressée à mériter la tendresse et l'amitié de son époux ; mais si, de part ou d'autre, quelque chose pouvait l'embarrasser, permettez qu'elle vous témoigne une confiance parfaite et qu'elle puisse retrouver en vous le père qu'elle quitte. Croyez à la franchise et à la sincérité d'un cœur pur et simple. Je ne lui ai donné d'autre instruction que : mériter l'amitié de votre époux et le contentement de l'Empereur.](#)

Etape par étape, Catherine rend compte à son père avec la méticuleuse faculté d'observation qui est de son éducation et de son caractère. Le 15, elle arrive à Strasbourg [très émue encore d'une séparation qui paraît lui avoir été très pénible](#). Pourtant, on n'a point poussé les choses à l'extrême : si on ne lui a pas permis d'emmener son amie, Mme d'Otterstädt, on lui a laissé, pour les premiers jours, deux femmes de chambre auxquelles elle est attachée, et qui, au moins, dans le détail de l'intimité, la soustraient aux mains indiscretes des Françaises. Le même jour, la remise ; le 16, on reste pour le bal du préfet : le 17, Nancy ; le 18, Châlons, où l'on fait séjour le 19 ; le 20, départ à quatre heures du matin, déjeuner à Epernay où l'on visite les caves de M. Moët, coucher à Château-Thierry. Un voyage par l'extrême chaleur, sous les ordres brutaux de l'écuyer qui se tient pour le maître. Le 21, la princesse doit s'arrêter au Raincy, jusqu'à sept heures du soir : elle y aura la première entrevue avec Jérôme. Le Raincy, l'objet des envies de Pauline, est occupé en ce moment par cette peste de Mme Junot,

la gouvernante de Paris, qui le loue à Ouvrard ou à qui Ouvrard — ou Destillères comme on voudra — le prête. C'est Mme Junot qui doit recevoir la princesse : que Catherine s'attende à être épluchée ! Pourtant, Mme Junot lui accorde de la beauté, de la noblesse dans la tête, mais le cou, la taille, l'ensemble court, une excessive hauteur dans le regard, de la sévérité et de la dignité dans la physionomie. Il y a déjeuner, promenade, chasse à courre, que la princesse suit en calèche ou plutôt en corbeille, comme chez l'Empereur. A trois heures, on rentre pour s'habiller ; on a oublié les chemises de la princesse ; Mme Junot en prête une, mais autant elle est mince et fluette, autant la princesse est **développée du bas de la taille**, et c'est une lutte désespérée. Elle apparat t enfin, déplorablement habillée d'une robe de moire d'un blanc azuré avec une très mauvaise broderie d'argent d'une mode tout à fait antique, indignement coiffée. Au cou, deux rangs de très belles perles auxquelles pend un véritable tableau, le portrait du prince entouré de diamants.

Elle dîne, très troublée, très rouge, intimidée par la présence de ces inconnus qui l'observent, par Pat-tente de ce mari qui n'arrive pas. Le voici enfin, accompagné des officiers de sa maison dont Maury. Il est embarrassé, maussade, la tête dans les épaules, ennuyé du rôle qu'il joue, presque aussi intimidé qu'elle. L'entrevue tête à tête dure à peine quelques minutes et le prince s'évade lâchant la phrase qu'il a préparée : **Mon frère nous attend, je ne veux pas retarder plus longtemps le plaisir qu'il aura à connaître la nouvelle sœur que je vais lui donner**. De l'effort qu'elle a fait pour prendre sur elle, Catherine s'évanouit et, quand elle revient, de grosses larmes montent à ses yeux.

Il lui paraît si joli, si souhaitable, fait si bien tel qu'elle le rêve, ce prince qu'elle espérait, avec sa sentimentalité un peu grosse d'Allemande mûre, plein de respectueux amour et de tendre confiance : très long, mince, de haute taille, les épaules un peu remontées, la marche dégagée et libre, il porte, en son visage imberbe et très jeune, une pureté de traits très rare, un nez mince et de belle forme, des yeux qu'adoucit encore la myopie, une bouche d'un arc parfait aux dents éclatantes — tout cela en ce teint de marbre antique à reflets d'ambre, que relève l'abondance des cheveux noirs massés sur le front. Presque féminin de figure, ne l'a-t-on pas, il y a huit jours, pris pour l'Impératrice, lorsque, en grand habit de prince français — tout blanc, satin, velours et dentelles, — la toque noire à plumes blanches en tête, il a accompagné l'Empereur au *Te Deum* de Notre-Dame ? Mais habitué qu'il est aux plus jolies femmes des deux mondes, trouve-t-il une différence trop sensible entre ses maîtresses d'hier et son épouse de demain ? Voit-il en elle comme la rançon du trône qu'on lui donne ? Ou, simplement, est-ce l'horreur de toute contrainte et cette sorte de timidité qui, chez les hommes les moins faits, semble-t-il, pour la connaître et qu'on répute les plus audacieux, se fait jour et semble un paradoxe ? Ou bien ici, au moment de franchir le pas, serait-ce le souvenir de sa femme et de son fils qui lui remonte à la mémoire ? Que va dire Lucien, Lucien qui donne l'exemple de l'héroïsme conjugal, Lucien dont Jérôme s'est recommandé si souvent, à l'estime duquel il tient si fort ? Il lui a écrit le 3 août pour lui annoncer son mariage ; il lui écrira le 26 pour l'engager à faire comme il a fait : il lui dira : **Tous les arrangements avec Mme Patterson ont été convenablement pris ; elle viendra en Europe, aura une principauté dont mon fils et le sien sera prince héréditaire. A présent, Lucien, les sentiments de mon cœur vous les connaissez et vous savez que le bonheur et l'intérêt de ma famille seuls ont pu me faire contracter d'autres liens. Dites, Lucien, mon frère est malheureux, mais il n'est pas coupable.**

La beauté de la future eût fait passer sur bien des scrupules, mais l'impression a été déplorable : La princesse, écrit-il, paraît surtout très bonne ; sans être jolie, elle n'est pas mal ; n'est-ce pas pis que tout ? Enfin, il n'y a plus à y revenir. Le 16 août, en ouvrant le Corps législatif, l'Empereur a dit : Un prince français va régner sur l'Elbe ; le 19, il a par un message au Sénat, annoncé le mariage : Vous y reconnaîtrez, a-t-il dit, l'intention où nous sommes constamment de multiplier les liens qui unissent nos peuples à ceux des États alliés. Enfin, le même jour, il a envoyé à Jérôme le projet de constitution qu'il lui paraît nécessaire de donner à son royaume et il a nommé une régence qui doit administrer la Westphalie jusqu'au 1er octobre, époque où commencera officiellement le règne de Jérôme-Napoléon Ier.

A sept heures et demie du soir, la princesse a quitté le Raincy ; à neuf, elle arrive aux Tuileries — car c'est aux Tuileries qu'on va, non à Saint-Cloud. Toute la Cour la reçoit au bas de l'escalier ; l'Empereur et les princes dans la première chambre. Je me suis jetée à ses genoux, il m'a relevée très gracieusement et m'a tendrement embrassée, écrit-elle à son père. Puis, il m'a fait traverser tous les appartements et m'a menée dans le salon de l'Impératrice où elle était avec Madame, mère de l'Empereur, la reine de Naples, la grande-duchesse de Berg et la princesse Stéphanie. L'Empereur m'a présentée à toutes ces princesses, puis il m'a menée dans ses appartements où le dîner était servi ; il a beaucoup causé avec moi et m'a forcée à boire du vin pour me donner du courage, à ce qu'il disait. Il est vrai que j'en avais besoin quoique beaucoup moins intimidée avec l'Empereur qu'avec le prince... Après le dîner, l'Empereur est entré dans son salon où nous sommes restés pendant une bonne heure. Il a parlé avec les princes, les princesses, mais il était surtout extrêmement bon, aimable avec moi ; il m'a embrassée à plusieurs reprises en me disant les choses les plus obligeantes du monde... Je n'aurais jamais cru que l'Empereur fût capable de témoigner autant d'amitié à quelqu'un. L'Empereur a fait après cela une promenade d'une heure en calèche dans le jardin des Tuileries et puis dans le bois de Boulogne. Il m'a fait l'honneur de me prendre dans sa voiture... Après le retour de l'Empereur, les dames de l'Impératrice ont fait cercle et l'Empereur leur a parlé. Puis il m'a prise par la main et m'a conduite dans mon appartement qui est à côté de celui de l'Impératrice. Il était plus d'une heure du matin et, grâce à ce sot d'écuyer, comme dit le roi de Wurtemberg, elle était debout depuis vingt-deux heures, et il lui fallut encore subir la visite de Joséphine qui voulait qu'elle lui montrât ses diamants !

Le lendemain matin, à peine a-t-elle écrit à son père, que l'Empereur et l'Impératrice viennent lui demander de ses nouvelles. L'Empereur lui parle de quantité de choses. Il exige que l'Impératrice aille chercher l'écrin qu'il lui a destiné. Lui-même ôte à Catherine son bonnet pour lui passer le diadème, le peigne, les boucles d'oreilles et le collier. Il est aux petits soins ; il ne la nomme que l'enfant chéri du papa. N'est-ce pas ce qu'il promettait ce jour-là même au roi de Wurtemberg. Je sens, lui a-t-il écrit, combien dans ces moments et dans un pays qui lui est étranger, elle a besoin de retrouver les soins de l'amitié auxquels elle était si accoutumée à Stuttgart.

Jérôme arrive ; l'Empereur et l'Impératrice le laissent en tête à tête avec sa fiancée, et ils sont là ne sachant que se dire, aussi embarrassés l'un que l'autre ; heureusement, Joséphine rentre à plusieurs reprises et Jérôme qui l'aime extrêmement, qui même paraît avoir beaucoup de confiance en elle, s'en trouve comme soulagé. Au reste, n'a-t-elle pas été la confidente et la protectrice de ses premières frasques, et, tout à l'heure, durant la campagne, n'écrivait-il pas les

lettres les plus tendres à sa chère et bien-aimée petite sœur qu'il embrassait du meilleur de son cœur ?

Le soir — c'est le 22 août — mariage civil. Le grand nombre des princes étrangers qui se trouvent dans ce moment à Paris rendant nécessaire de régler les rangs entre eux et les princes de la famille, l'Empereur a fait connaître ses intentions par une décision inscrite au registre des Cérémonies. Tout ce qui est du sang, même les enfants, passe avant ce qui n'est pas du sang. Autour de l'Empereur et dans les palais, on ne prend que le rang de famille, les beaux-frères de l'Empereur ayant le rang de leurs femmes. Les frères ont rang partout avant les grands-ducs et les princes de la Confédération. Ils ne cèdent même chez moi aux empereurs et aux rois que dans les circonstances et lorsque cela est déterminé par une lettre close de moi. Les grands dignitaires français sont traités comme princes. Le fauteuil est uniquement réservé à l'Empereur et à l'Impératrice. Par exception, on l'accorde pour ce voyage à la reine de Naples et, par omission, on le laisse à Madame.

A huit heures du soir, la Cour entière, plus les ministres, les sénateurs, les conseillers d'État, une nombreuse députation du Corps législatif et du Tribunat, est assemblée dans la galerie de Diane. Au fond, face à la porte qui conduit au Salon de l'Empereur, une estrade, avec, sous un dais, deux fauteuils pour l'Empereur et l'Impératrice ; au bas de l'estrade, fauteuils à droite pour Madame, à gauche pour la reine de Naples ; la grande-duchesse de Berg, le Prince primat, le grand-duc de Berg ont des chaises à la suite ; les princes de l'Empire, Stéphanie et son mari n'ont que des pliants. Devant l'estrade, chaises pour Jérôme et Catherine et table couverte d'un tapis de velours vert brodé d'or. Toute l'assistance est placée : les dames sur des banquettes, les hommes debout. Du Salon de l'Empereur, le cortège débouche : pages, chambellans, commissaires du Wurtemberg, prince et princesse de Bade, Caroline, Julie, Madame, l'Impératrice conduisant Jérôme, puis les maisons de l'Impératrice et des princesses ; l'autre cortège ensuite ; pages, deux maîtres des cérémonies, quatre chambellans, l'aide de camp de service, les témoins du prince, les grands officiers de la Couronne, Murat, Borghèse, enfin l'Empereur donnant la main à la fiancée. Les princes s'asseyent ; Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, secrétaire de l'état civil de la famille Impériale, lit le contrat. Avant de signer, Jérôme fait à l'Empereur et à Madame une profonde révérence, à laquelle il est répondu par un signe d'approbation. L'Archichancelier succède à Regnaud : Prince Jérôme Napoléon, dit-il, déclarez-vous prendre en mariage la princesse royale Frédérique-Catherine-Sophie de Wurtemberg, ici présente ; la même question à la fiancée et l'union prononcée Au nom de l'Empereur et de la Loi. On a hâte de finir, car, dans la galerie où huit cents personnes sont entassées, on étouffe. L'Empereur ne tient cercle qu'un moment et disparaît. L'Impératrice emmène Catherine et les princesses admirer la corbeille où, en dehors des diamants donnés par l'Empereur et par Jérôme qui vont à six cent mille francs, il y a pour près de quatre cent mille francs de parures, de schahs, de robes, de lingerie, car il faut que Catherine soit montée de toutes choses. Le peu qu'elle a apporté de Wurtemberg n'est point mettable à Paris. C'est l'Empereur qui m'a donné des chemises, écrira-t-elle.

Le lendemain, à la même heure, avec le même personnel, le mariage dans la chapelle des Tuileries, avec les cortèges se déployant sur le grand escalier, les grenadiers rendant les honneurs, les pages faisant la haie, flambeau de cire jaune au poing, les galeries tapissées de Gobelins, l'appareil des dames en grande toilette et des officiers en grand costume, le chatolement des diamants

féminins, des argents civils et des ors militaires, l'enchantement des musiques et la splendeur des pompes sacrées que mènent, devant la *Vierge des Victoires*, les évêques aumôniers. Toutefois le Grand aumônier n'officie point, ni le légat, le cardinal Caprara, qui a célébré au mariage de Stéphanie et qui, pour avoir béni un mariage mixte sans réserve pour la communion des enfants, a reçu du Pape la plus sévère des réprimandes. Qui officie, c'est le Prince primat dont les privilèges et les droits ne se trouvent point réglés puisque nul concordat n'est intervenu entre la Confédération du Rhin et le Saint-Siège, mais qui peut être censé avoir retenu les pouvoirs que prenaient jadis, dans leurs diocèses, les anciens archevêques, électeurs ecclésiastiques. Toutefois, hors de son diocèse, hors d'Allemagne, en France, à Paris, Dalberg a-t-il les mêmes droits ? L'on pourrait en douter, mais Maury, l'aumônier du prince, qui se tient pour le curé propre et qui assiste en grand costume, n'admet point de tels scrupules. N'a-t-il pas raison ? Pie VII acceptera fort bien le fait accompli : non seulement il n'élèvera point de querelle sur la validité du second mariage, mais il confirmera solennellement la sentence de l'officialité qui a rompu le premier. Il répondra à la lettre de notification que

que lui adressera l'Empereur : Nous remercions bien affectueusement Votre Majesté de la lettre très gracieuse et pleine des plus vives expressions de sa piété filiale et de son attachement pour nous par laquelle elle nous a fait part du mariage célébré entre S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, notre très cher fils et son très aimé frère, et la princesse Catherine de Wurtemberg. Nous leur souhaitons de tout notre cœur non seulement les plus grandes, mais les plus pures consolations. Tandis que nous louons le Seigneur pour tout le bien qu'il lui a plu de départir à Votre Majesté et à son auguste famille, nous espérons encore qu'après l'examen que nous avons fait des motifs qui ont été produits relativement à la nullité de l'autre mariage contracté par le prince impérial susdit, il peut s'être présenté de nouvelles et valables raisons qui, ne nous ayant pas été exposées alors, nous sont entièrement inconnues, en suite desquelles s'en est suivie la célébration à laquelle Votre Majesté a participé. J'ai la confiance que ce sera une consolation pour cette amertume et cette inquiétude que, devant Dieu et dans l'intimité de notre cœur, nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler, lorsque, sur cette proposition nous avons écrit autrefois à Votre Majesté. L'on ne saurait donc contester, pas plus l'explicite approbation par le Pape de la seconde union, que le positif abandon de la juridiction prétendue sur les personnes royales. C'est là un précédent à noter.

Lorsqu'on revient de la chapelle, un orage violent éclate ; on rentre dans les Appartements ; on passe dans la galerie de Diane où il y a banquet, mais le feu d'artifice ne peut être tiré et il faut se contenter du concert et du ballet dans la Salle des maréchaux. Après quoi, Leurs Majestés congédient le cercle, reconduisent les deux époux avec une suite de quarante personnes désignées par elles, et rentrent dans leurs appartements d'où elles partent pour Saint-Cloud.

De toutes ces splendeurs, il ne reste guère qu'un tableau et une médaille, mais, de l'une comme de l'autre, il ne faudrait point s'attendre à tirer des vérités : dans le tableau, l'un des meilleurs qu'il ait peints, Regnault, sans souci de l'étiquette, ni de la représentation des lieux, a groupé dans un palais de fantaisie Joseph qui était à Naples, Eugène et Auguste qui étaient à Milan, Louis et Hortense qui étaient sur la route de Lyon, Elisa qui était à Lucques, Pauline qui était à Plombières : c'est ce qu'on nomme un tableau d'histoire. A son excuse faut-il dire que, selon la commande primitive, le peintre devait ainsi que l'atteste

la présence du sénateur Beauharnais — représenter le mariage de Stéphanie ; la faveur de Stéphanie ayant baissé, Jérôme a pris la place, et ç'a été tout aussi vrai. Pour la médaille exquise où Prud'hon dessina l'Hymen assis sur un tertre, tressant une couronne avec des roses que lui présente l'Amour, ment-elle moins ? Est-il bien vrai que, le 23 août, l'Amour habita en tiers les appartements du pavillon de Flore qu'avait occupés Sa Sainteté ? En tout cas, s'il y eut lune de miel, elle fut courte et l'isolement ne fut pas longtemps permis aux nouveaux époux. Le 25, il leur fallut paraître en grand gala à l'Opéra ; le 26, après dîner, les voici partis pour Saint-Cloud, et alors chasses à courre, spectacles tels qu'*Andromaque*, cercles et grands concerts. Catherine, habituée aux vastes espaces des palais paternels, ne peut se faire aux trois chambres où elle est campée avec le Roi, à son salon *si petit, mais si petit que quand il y a huit personnes, on étouffe*. Et puis, il y a les terribles soirées où l'Impératrice, rentrée dans ses appartements après le coucher de l'Empereur, tient cercle ou joue au trictrac jusqu'à une heure, deux heures du matin. Deux jours à Mortefontaine avec les Murat, les Bade et les Borghèse ; le 4 septembre, retour à Paris. L'Empereur part à Rambouillet, il invite Jérôme, mais seul, et Catherine, pendant quatre jours, reste au Pavillon de Flore, très triste, très abandonnée, n'ayant la société de Mme de Luçay qu'aux repas ou pour les visites dans Paris. Un jour, il lui faut tenir cercle de une heure à quatre, recevoir tous les corps constitués, toutes les députations, écouter des discours, répondre, avoir l'air de s'intéresser, et elle ignore tout des êtres, leurs noms, leurs fonctions même. On l'appelle enfin le 9 à Rambouillet : le vilain château ! *François Ier y est mort* et ça a tout l'air d'une prison. Chacun a une toute petite chambre où, du reste, on ne pose guère que pour s'habiller et dormir — peu, — car tout le temps, de onze heures à deux heures du matin, on est avec l'Impératrice. Déjeuner, travail à l'aiguille, puis la chasse, des six, sept heures ; le dîner au galop, jeu, musique et *la belle conversation avec l'Impératrice*. Les princes et princesses dansent ordinairement. *Moi, la plus raisonnable et la plus vieille, reste assise à les regarder et à me morfondre, n'en pouvant plus de sommeil*. Que de tristesse en ces simples mots ! Jérôme serait-il déjà infidèle ? A coup sûr, Stéphanie est fort de son goût et il trouve un plaisir particulier à la faire danser.

On revient enfin ; on a un dîner chez Madame et surtout, le 20, la fête à l'Elysée, chez Caroline : la plus belle, la plus ingénieuse et la plus rare de longtemps. D'abord, tous les équilibristes, acrobates, danseurs de corde qu'on voit à Tivoli et dans les jardins à la mode, tout ce que l'Empereur n'a jamais vu ; un vaudeville de circonstance par Chazet, le jardin tout illuminé en lampions de couleur et rempli de musiques. Catherine s'y promène et soudain, c'est un village de Souabe, c'est Louisbourg, sa petite maison en miniature, sa biche, ses vaches et au fronton du chalet, au-dessous de son chiffre, ce vers :

Allmächtig ist die Liebe zù dir, ô Vaterland.

Et c'est un chœur de paysans et de paysannes, de jolies filles, *toutes danseuses de l'Opéra* apportant en cadence des corbeilles de fleurs ; l'Empereur lui-même offre un bouquet. On rentre, on danse et, au souper, ce sont des splendeurs sans pareilles : le Grand extraordinaire servi à la fois à vingt-cinq tables dressées par miracle. Dans chaque salon, quatre tables de six couverts chacune, avec un menu différent pour les deux potages, les deux entrées chaudes, les deux entremets chauds et les cinq assiettes de dessert. A la table de trente couverts, servie de plus en ambigu dans le Salon doré, deux potages, quatre grosses pièces, huit entrées, quatre plats de rôti et huit entremets. Les dames seules sont assises ; les hommes ont un buffet où, entre des casques en feuilletage et les

attributs du Grand amiral en bonbons, ils ont à choisir entre quatre potages (chacun pour soixante-quinze personnes), quatre poissons froids, vingt entrées froides, deux de chaque sorte, avec bordure de légumes par dix et beurre de couleur par dix, six plats de rôti, quatre grosses pièces froides, quatre grosses pièces de pâtisserie de fond, quatre grosses pièces montées et dix-huit entremets ! L'exécution confiée à Robert et Laguipière répond au programme ; jamais tel luxe d'argenterie, tel raffinement de vins, telle recherche de lingerie, telle élégance de fleurs. Dans les salons dorés, argentés, décorés tout à neuf, où les vues des châteaux de Berg apportent encore une curiosité, c'est un émerveillement, Caroline et Murat se multiplient pour faire les honneurs : l'Elysée semble le palais d'une fée et l'on n'en doute plus à en voir la maîtresse.

L'Empereur part à Fontainebleau, il faut le suivre. Le temps est affreux ; Catherine est souffrante, elle se croit enceinte. N'importe, elle doit venir, suivre les chasses, tenir maison et, aux soirs fixés, recevoir l'Empereur et la Cour. Ce n'est pas assez pour Jérôme ; il faut, partant de Fontainebleau à minuit, arrivant à Paris à cinq heures du matin, passer la journée en plaisirs, assister, à l'Opéra, à la représentation du *Triomphe de Trajan* et, de la rue de la Loi, rentrer à Fontainebleau pour être le lendemain au lever de l'Empereur. Puis, comme les familiarités de Jérôme avec Stéphanie continuent, en même temps que l'Impératrice sermonne sévèrement sa nièce, l'Empereur envoie son frère à Boulogne, sous prétexte de voir lancer l'*Arcone*. Durant ce temps, il est plein de gentillesse pour Catherine. L'Empereur, écrit-elle, rit beaucoup de ma tristesse, mais me comble de bontés depuis le départ de Jérôme. Il me fait dîner tous les jours avec lui, et l'Impératrice me fait déjeuner tous les matins chez elle. Il n'est pas possible de prouver plus d'amitié à sa propre fille qu'ils le font envers moi.

Jérôme revient ; mais voici l'heure du dispersement. L'Empereur va partir en Italie où il a des comptes à régler et qui pressent (16 novembre) ; le roi et la reine de Westphalie vont prendre la route de leurs États (18 novembre). Ce petit séjour à Paris aura coûté cher à leurs peuples. En deux mois, Jérôme y a dépensé trois millions.

APPENDICE¹. — ELISA PATTERSON.

1805-1821.

En octobre 1805, au moment où Mlle Patterson se décidait, sur les instances réitérées de son mari, à quitter l'Angleterre pour retourner en Amérique, elle envisageait fort nettement sa situation et ne se faisait que peu d'illusions sur l'avenir. Sans doute, en lui écrivant d'un ton de mystère et en lui faisant savoir que la moindre indiscretion le perdrait, Jérôme s'était convaincu qu'un tel roman à l'Anne Radcliffe maîtriserait l'imagination d'Elisa et parerait d'illusions propices la prolongation de son séjour à Gènes ; mais il comptait sans son hôte. La précision yankee avait vivement dépouillé ces phrases prétentieuses et les avait mises à nu. En comptable avisée, Mlle Patterson établissait son bilan et quelque crainte qu'elle eût que sa traite de mariage ne fût protestée, elle prétendait au moins se mettre en mesure pour la toucher et ne rien négliger pour y parvenir. Nous imaginons, écrivait-elle à son père, de Camberwell le 14 août 1805, que Bonaparte (c'est Jérôme) est dans une mesure un prisonnier et nous devons attendre patiemment pour savoir comment il se conduira. En attendant, il serait extrêmement imprudent de ma part de sortir ou de voir qui que ce soit, et je dois éviter toute démarche qui pourrait faire penser qu'il peut vouloir m'abandonner. Quelle que soit mon opinion à cet égard, il serait injuste de le condamner sans avoir une certitude plus grande qu'à présent et ma conduite sera telle que si j'avais une parfaite confiance en lui. Elle sentait fort bien les inconvénients de s'éloigner et de quitter la place où se jouait la partie, mais l'injonction était formelle et à moins de brouille complète, il fallait obéir. Elle quitta donc l'Angleterre, vers le mois d'octobre 1803, et fit voile pour Baltimore où, de Paris, Jérôme s'était inquiété de lui préparer une vie luxueuse et agréable. Toutefois ce n'est point avec son argent. Une seule fois, on trouve un envoi de mille louis, puis des robes, des chapeaux, des fantaisies d'élégance, mais plus d'argent ; quant aux protestations, il en est moins avare. De Nantes, le 21 novembre 1805, il écrit à *Mme J. Bonaparte à Baltimore (Maryland)*. *Le but de toutes mes démarches, de tous mes soins, de toutes mes sollicitudes est de revoir ma bonne Elisa, ma chère petite femme, sans laquelle je ne pourrais vivre et mon joli Napoléon-Jérôme, c'est le nom de notre fils. Si tu pouvais concevoir combien je tremble que quelque chose ne lui arrive ! De la relâche de San Salvador, le 26 avril 1806 : Ne crois rien de ce que l'on te dira. Tu me connais,*

¹ Il paraît nécessaire, pour l'intelligence des faits et la compréhension des caractères, de ne point arrêter en 1806 le récit de l'incident Patterson, mais de le conduire, dès à présent, jusqu'à la date où s'arrêtera ce livre, à 1821 : sans entrer dans aucune polémique et simplement pour établir les faits, on a recueilli et l'on publie ici une série de pièces inédites qui, négligées peut-être à dessein lors du célèbre procès de 1861, établissent pour la première fois d'une façon complète les rôles respectifs joués par l'Empereur, Jérôme et M^{lle} Patterson. Par une note très brève on a indiqué quel succès avaient obtenu sous le second Empire les prétentions de cette dernière. Il eût été impossible de mêler aux événements ultérieurs cette aventure qui n'a point de lien avec eux ; il faut pourtant en voir la conclusion et c'est ce qui a déterminé à l'insérer ici en un appendice spécial.

Elisa, et tu sais que rien ne peut me détacher de toi... Fais faire ton portrait et celui de mon fils, envoie-les en France à l'adresse de M. John Jones à Bordeaux, et qu'il attende que je lui fasse demander à mon retour les paquets à mon adresse, mais qu'il ne me les envoie pas par la poste. De Cayenne enfin, le 23 mai, cette lettre : Ma bien-aimée femme, j'arrive sur la côte de Cayenne et, malgré que mon vaisseau soit mouillé à quatre lieues, je descends à terre pour trouver une occasion pour t'écrire. Juge de mon bonheur lorsque, en envoyant chercher le capitaine d'une goélette américaine, il se trouve te connaître et t'avoir vue, ainsi que mon fils, trois jours avant son départ ! Je t'avoue, mon Elise, que c'est le premier moment de bonheur depuis que je t'ai quittée. Il n'est pas possible, ma chère Elise, que, de toutes mes lettres, aucune ne te soit parvenue, une seule devait te tirer d'inquiétude sur la fidélité de ton bon mari. Crois-tu, ma bonne femme, que si j'avais renoncé à toi je serais à commander les vaisseaux de Sa Majesté ? Pour un officier ordinaire, le poste que j'occupe est beau, surtout à mon âge ; mais pour moi qui, d'un seul mot, pouvais et puis encore être tout, qu'est-ce que cela ? Sois persuadée, ma bonne Elise, que si j'avais voulu me séparer de toi et de mon fils qui êtes les objets de toutes mes affections, sois persuadée, dis-je, que, d'après tout ce que j'ai eu à souffrir, cela serait déjà fait, et qu'au moment où je te parle, au lieu d'être sujet, je serais souverain.

Mais, ma bien-aimée, ne crois pas que ton bon mari se repente jamais de tout ce qu'il a fait et souffert pour toi ; je t'ai préférée à une couronne et je te préférerais encore à tout au monde. Hélas ! mon Elise, tu es, avec notre cher fils, le seul être pour lequel je désire vivre, et la seule personne qui me fasse désirer une couronne afin de pouvoir te l'offrir ou qui me fit sentir le plaisir de la refuser, si tôt que tu ne pourrais la partager. Après la guerre, Elise, si je puis transplanter ma fortune aux Etats-Unis, je le ferai ; si je ne puis la faire sortir de France, j'irai vivre avec toi, oubliant avec plaisir que je suis prince et accoutumé à jouir d'une grande fortune. Je te l'ai déjà dit, ma bien-aimée, je ne connais rien qui puisse être un sacrifice pour moi sitôt que tu en es l'objet. Aie une confiance sans bornes en ton mari, laisse dire les petites filles et les mauvaises langues de Baltimore et jouis de ton bonheur, car c'en est un que d'être chérie comme tu l'es. Tu dois concevoir, ma chère femme, combien il est essentiel que tu gardes le plus profond secret, même sur la réception de ma lettre ; donnes-en seulement connaissance à ton père et à ta bonne maman. Ne te rends pas malheureuse : occupe-toi d'élever mon fils, surtout ne m'en fais pas un Américain, mais un Français ; que les premiers mots qu'il prononcera soient ceux de son père et de son souverain ; qu'il sache de bonne heure que le grand Napoléon est son oncle et qu'il est destiné à faire un prince et un homme d'Etat...

Ne n'inquiète de rien, conserve, toi en bonne santé, occupe-toi de notre cher Napoléon ; écris-moi bien souvent et sois persuadée que ton mari sait ce qu'il fait mieux que personne au monde. N'oublie pas tout ce que renferme cette lettre et crois, mon Elise, que ma première pensée en me levant comme la dernière quand je m'endors est toujours pour toi et que, si je n'étais certain d'avoir le bonheur de rejoindre ma bien-aimée femme, je cesserais de vivre.

Le capitaine américain... m'a dit que ton père paraît avoir été très sensible à notre séparation ; dis-lui bien ceci : que, tel il m'a connu à Baltimore, et tel je suis actuellement, et que rien ne peut diminuer ni altérer le tendre attachement que je lui porte. Quant à ta mère, tu sais, mon Elise, que je l'aime comme une seconde maman et lui répéter combien je l'aime n'est point une chose qui

l'étonnera, mais je suis sûr que cela lui fera plaisir. En m'écrivant, donne-moi des nouvelles de toute la famille... Adieu, ma bonne femme. Je t'embrasse de tout mon cœur ainsi que mon fils et je vous aime tous les deux de toutes les facultés de mon âme.

Un mois plus tard, le 20 juin, de la Martinique, voici, dans une lettre dont on n'a qu'un fragment, cette étrange assertion : Je puis à présent t'avouer une chose, mon Elise, mais entre nous seulement : c'est que, trois jours après ton départ de Hollande, le commissaire général qui t'avait dit qu'il expédiait un courrier, reçut l'ordre de te recevoir comme femme du frère de l'Empereur, et que ton départ pour l'Angleterre a été la seule cause de notre séparation. Cependant, ma bien-aimée femme, j'espère que désormais elle ne sera plus bien longue. Est-ce une querelle qu'il cherche et sait-il que, à la date du 17 juin, une instance a été introduite devant l'officialité diocésaine de Paris en vue de faire prononcer la nullité de son mariage ? En tout cas, on ne trouve plus de sa main que ce très court billet adressé le 17 juillet, à *Madame Bonaparte à Baltimore* :

Je ne t'écris qu'un mot, ma chère et bien-aimée Elisa. Je me porte bien et j'ai bien du regret d'être à cent cinquante lieues de toi sans pouvoir jouir du bonheur de te voir. Phrases — car lorsque le *Vétéran* abandonne l'escadre, c'est sur France qu'il se dirige à pleines voiles. Entre l'amour et l'ambition, Jérôme a fait son choix.

Rentrée avec son fils, chez son père qui n'a point paru fort flatté de ce retour — car il avait bien compté être débarrassé par le plus brillant des mariages d'une telle fille, et elle lui revient plus dépensière, plus vaniteuse, plus princesse — Mlle Patterson n'avait point d'illusions sur son avenir. Elle avait prévu dès le premier jour les chances de la partie qu'elle avait voulu jouer et n'eut point d'étonnement à l'avoir perdue. Il n'est pas à croire qu'elle ait appris par Jérôme lui-même les résolutions auxquelles il s'était arrêté à sa rentrée en France, ni qu'elle ait reçu de lui avis de son mariage, mais certainement, lors de son avènement au trône de Westphalie, Jérôme communiqua avec elle.

Le 11 novembre 1807, il prie l'Empereur de lui donner la lettre qu'il doit envoyer aux États-Unis, le bâtiment américain ne pouvant être retenu plus longtemps. A qui écrirait-il, sinon à Mlle Patterson ?

Celle-ci semble avoir pris son parti et peut-être n'entendrait-on plus parler d'elle en France sans un éveil de sentiments paternels qui se produit chez Jérôme d'une façon inattendue. Alexandre Lecamus, qu'il s'est attaché en 1803, à la Martinique, comme secrétaire intime, qui l'a suivi partout, en qualité de son confident le plus assidu, qui, à présent, installé en Westphalie, y est devenu le personnage le plus influent, n'a pas manqué, en bon parent, d'appeler près de lui sa famille, et l'un de ses frères Auguste Lecamus, venant de la Martinique a passé par Baltimore où il a vu Mlle Patterson et reçu d'elle, pour le roi, le portrait de son fils¹.

De là ces deux lettres :

Jérôme écrit à *Élisa* : Le portrait de mon fils que tu m'as envoyé par M. Lecamus, m'a rendu bien heureux, ma chère Élisa, mais tous mes vœux ne sont point encore comblés. Les événements qui se sont succédé depuis notre séparation

¹ Auguste Lecamus avait-il mission de Jérôme de voir Mlle Patterson, cela est possible. Mais, en l'absence de documents précis à ce sujet, il faut se borner à constater que l'envoi du portrait ne semble pas avoir été provoqué.

n'ont pu t'effacer de mon souvenir ; je t'ai toujours conservé ma tendresse, tout en cédant aux circonstances politiques qui ont décidé de moi, et je n'ai cessé de m'occuper du soin de ton bonheur et de celui de notre enfant. C'est pour assurer son sort que je l'envoie chercher par M. Lecamus. Je sais d'avance, ma bien-aimée Élixa, ce qu'il va t'en coûter pour te séparer de lui, mais tu ne seras point assez aveugle sur tes véritables intérêts et sur les siens pour ne pas consentir à son départ. Une destinée brillante lui est réservée ; notre fils doit jouir de tous les avantages auxquels sa naissance et son nom lui donnent le droit de prétendre, et tu ne peux les lui faire perdre sans cesser de l'aimer et sans te rendre responsable de son sort. J'espère que, dans cette occasion, tu prendras assez d'empire sur toi-même pour tout sacrifier à l'existence convenable de notre fils et ne point écouter les conseils timides que l'on pourra te donner. Ne te livre point au chagrin, ma bonne Élise, espère tout du temps et compte sur un avenir plus heureux. Rien ne me fera jamais oublier les liens qui m'unissent à toi et le tendre attachement que je t'ai voué pour la vie.

Ton affectionné et dévoué ami.

Jérôme NAPOLÉON.

Le 16 mai 1808.

Mes tendres amitiés, à ta mère, à ton père et toute la famille.

A M. Patterson, d'un style royal il dit : Monsieur Patterson, j'envoie aux États-Unis M. Lecamus pour y chercher mon fils et le ramener près de moi. Cette démarche est autorisée par l'Empereur et vous jugerez facilement qu'il s'agit de lui préparer une existence convenable à sa naissance et à son rang. Élevé sous mes yeux, dans le rang qui lui appartient, il adoucira au moins les chagrins que j'éprouve à être loin de sa mère et, sans doute, le temps viendra où il pourra réparer le mal que nous ont fait de grands intérêts politiques que j'ai dû respecter. Dans ma position et celle d'Élise, il importe beaucoup que mon fils soit près de moi. Vous avez trop de sagesse pour n'en pas sentir les raisons et elles intéressent autant ma délicatesse que celle de votre famille. Je ne me dissimule pas combien cette séparation sera pénible à Élixa ; mais je compte sur vous, Monsieur, pour lui faire envisager tous les avantages qui doivent en résulter, et la décider à ne point s'opposer au bonheur de notre enfant.

J'espère l'embrasser avant le mois de septembre. J'ai ordonné à M. Lecamus de mettre la plus grande célérité dans son voyage. Sur ce, monsieur Patterson, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Peut-être, pour cette démarche, Jérôme a-t-il, comme il le dit, reçu l'assentiment de l'Empereur ; mais, en tout cas, le ministre de France aux États-Unis, le général Turreau, n'a pas été avisé du voyage de M. Lecamus ; il n'a reçu aucune instruction à son sujet et, chose plus étrange, Lecamus ne s'est point présenté chez lui à son arrivée et Turreau ignore que ce personnage officiel, français, chambellan du roi de Westphalie, se trouve aux États-Unis.

C'est là ce qui explique seulement l'imbroglia qui va suivre :

Le 30 juillet, Turreau rend compte au Département que, deux mois auparavant, en mai, il apprit qu'il était question d'un mariage entre Mite Patterson et le fils d'un amiral anglais, sir Thomas Graves, qui, non employé dans la marine, se trouvait depuis quelque temps aux États-Unis où il possédait des biens considérables. Selon certains, il y avait là une intrigue combinée pour entraîner Mlle Patterson avec son fils en Angleterre pour faire de cet enfant dans la suite et

suivant les circonstances, sinon un instrument de troubles, au moins un objet d'inquiétude pour le gouvernement de France.

Turreau n'avait pas attaché d'importance à ces bruits, ne pensant pas que le mariage qu'on disait très prochain pût avoir ce but, mais, le 9 juillet — la date est précieuse, c'est celle où Lecamus a remis aux Patterson les lettres de Jérôme et où on lui a opposé un refus formel —, le 9 juillet, il a reçu de Mlle Patterson une lettre dont il ne peut méconnaître la curiosité et qu'il joint à sa dépêche.

Dans les premières illusions de mon cœur, dans le premier développement de mes pensées, écrit Elisa, j'avais conçu de glorieuses espérances ; j'avais élevé mon âme dans la contemplation du rang auquel la fortune semblait m'appeler et je cherchais à me rendre digne de ses plus hautes faveurs. Mais les droits des sociétés sont d'un ordre supérieur à tous les droits individuels... J'obéis à la dure nécessité qui me sépare, hélas et pour toujours, d'un homme que j'aimais dans la plus grande innocence de mon cœur, que j'estime, que j'honore et que le ciel n'a pas trop récompensé en l'élevant au comble des honneurs, je porte avec orgueil le nom que mérita mon amour, ce nom que l'Univers respecte et que mes concitoyens me donnent selon le vœu des lois et des mœurs dans ce pays. Mais elle a son fils : A l'ombre tutélaire de la maison de ses aïeux maternels, il jouit encore de tous les biens de l'enfance, la santé, la gaité, l'absence de tous maux. Bientôt viendra l'âge où les impressions sont plus durables. Que devrai-je faire alors ?... M. le général veut-il exposer à Sa Majesté la situation d'un enfant si digne d'intérêt et celle d'une mère qui, par des sentiments affectueux et vrais, mérita tous les témoignages d'estime et d'attachement dont une femme peut être honorée et qui ne doit ses infortunes qu'à des circonstances qu'elle ne pouvait maîtriser, qui, déchue des plus brillantes espérances sans avoir de reproche à se faire, est réduite à pleurer sur la naissance de son fils dont l'état, les moyens même de subsister demeurent incertains lorsqu'il semblait né pour la considération et le bonheur. Je n'ai pas besoin de vous décrire ma pénible situation, vous sentirez qu'il est dur de retracer des besoins, d'expliquer comment on se trouve le fardeau d'une famille très nombreuse et de dire enfin les désagréments sans nombre qui suivent un renversement éclatant injustement envisagé, dont la perte est irréparable et qui semble exclure de tout autre établissement.

Pour préciser ce que la littérature laisse d'obscur dans cette lettre, Mlle Patterson a demandé à Turreau un entretien confidentiel. Elle lui a dit qu'elle s'abandonne avec la plus entière soumission au gouvernement français... qu'elle désire qu'on la retire des États-Unis... qu'elle ne veut point aller en Angleterre parce qu'elle craint que cette démarche ne déplaise au gouvernement français sans l'aveu duquel elle ne formera jamais aucun établissement... qu'il n'est nullement question de son mariage avec le jeune Graves, mais que Sidney-Smith lui a renouvelé par une lettre la proposition de demeurer à Londres, où il la voyait souvent lors de son séjour dans cette ville.

Turreau demande si elle peut lui 'communiquer cette lettre : elle répond que son père s'empare de toutes ses lettres aussitôt qu'elle les a lues et que, si elle peut les avoir, elle montrera volontiers celles de Sidney Smith.

Terreau, fort embarrassé, sollicite donc des ordres : Que doit-il répondre à Mlle Patterson ? Quelle conduite doit-il tenir ? Jusqu'où doit-il s'avancer ?

La lettre d'Elisa parvient à l'Empereur à Burgos le 18 novembre. Napoléon écrit aussitôt au ministre des Relations extérieures : J'ai reçu la lettre de Mlle

Patterson. Répondez à Turreau qu'il lui fasse connaître que je recevrai avec plaisir son enfant et que je m'en chargerai si elle veut l'envoyer en France ; que, quant à elle, tout ce qu'elle peut désirer lui sera accordé ; qu'elle peut compter sur mon estime et sur mon désir de lui être agréable ; que, lorsque je me suis refusé à la reconnaître, j'y ai été conduit par des considérations de haute politique ; que, à cela près, je suis résolu à assurer à son fils un sort tel qu'elle le peut désirer. Il faut du reste traiter cette affaire doucement et secrètement.

Au même moment, vraisemblablement par le bateau, qui apporte les dépêches du ministre de France, Lecamus est arrivé, et le 22 novembre, il a remis à Jérôme, une lettre de son fils où l'enfant se refuse à casser le cœur de sa maman et à la quitter pour venir en Europe et une lettre d'Elisa où elle expose et précise la démarche qu'elle a faite près de l'Empereur. Jérôme répond aussitôt à Mlle Patterson :

A Elisa, à Baltimore.

Cassel, le 22 novembre 1808.

Ma chère Elisa, je revois votre lettre et celle de mon fils : ce n'est que ce matin que M... me les a remises. Je vous laisse à penser, Elisa, tous les sentiments qui sont dans mon cœur. Ce cœur n'a pas changé et est à l'abri de tout changement, surtout lorsqu'il s'agit des plus tendres objets de mon affection. Oui, Elisa, Jérôme et vous sont à une place qu'aucune puissance ni calcul politique ne peuvent leur ôter. A présent, Elisa, permettez à celui qui a des droits sur vous et qui en a d'incontestables sur son fils, de vous exprimer son sentiment sur les démarches faites pour son fils et sa bonne Elisa sans son consentement. Quel peut être le but de ces démarches ? Est-ce de faire reconnaître Jérôme comme prince français ? Cela ne se peut pas : la constitution de France s'y oppose et nos liens étaient contractés bien avant l'avènement de l'Empereur qui, n'ayant pas donné son consentement, ne pourrait pas plus donner à Jérôme le titre de prince français (à moins d'adoption) que donner celui d'impératrice à notre maman. Ainsi, cette démarche était inutile. Est-ce pour assurer un sort à mon fils et à sa mère ? Quelle nécessité de s'adresser à l'Empereur ? Et ne suis-je pas assez bon père et ami et assez puissant pour donner à mon fils et à sa mère tous les titres et la fortune qu'ils peuvent désirer ? Ah ! ma chère Elisa, ou vous m'avez méconnu, ou vous n'avez pas su quelle était ma position actuelle qui est indépendante pour tout ce qui tient à mon pays et qui n'a de dépendance que pour tout ce qui tient à la France, dont mon fils, notre enfant chéri, ne peut rien attendre. J'attendais mon fils, oui, Elisa, je vous attendais aussi, et une existence noble et digne des objets de ma plus tendre affection vous était et vous est encore préparée. Alors, au moins, je verrai mon fils de temps en temps et je promets à sa mère, à Elisa, à ma plus tendre amie, de laisser son fils avec elle, jusqu'à l'âge de douze ans, dans la principauté que je lui ai choisie et que le seul sacrifice que je lui demande est de me laisser jouir de la présence de mon fils une ou deux fois par mois. D'ailleurs, en vous faisant venir, chère Elisa, ainsi que mon fils, je sais que je ne déplaçais pas à l'Empereur.

Réfléchissez et vous verrez que l'Empereur ne peut vous rien répondre : peut-être est-ce un bonheur qu'il ne la fasse pas ! *Car, Elisa, je perdrais plutôt et mes États et ma vie que de souffrir que mon fils passât en d'autres mains que les miennes. Qui sait ce qu'il deviendrait ?... Et qui me répondrait d'une existence que partout ailleurs que chez son père ou sa mère on a ingéra de terminer ?* Quelle serait nia garantie ? Qui m'en répondrait ? Malheur, Elisa, si avant l'arrivée de M. L... tu donnes cet enfant ? Je déclare que, dussé-je tout perdre, je

ne souffrirai jamais qu'un autre prenne soin de mon enfant, ni qu'il fasse pour lui ce que je puis faire moi-même. Mon fils ne doit avoir d'obligation qu'à sa mère et à moi, et je pense avec douleur qu'Elisa, dont le cœur m'est si bien connu, préfère devoir à un autre que moi un sort que je suis si bien à même de lui donner. Eh ! qui peut mieux que moi, ma bonne Elisa, sentir et éprouver le bonheur de pouvoir non pas réparer (cela est impossible), mais adoucir le mal que ma situation politique et non pas mon cœur, vous a fait et vous fait encore tant souffrir ! Je me décide, Elisa, à attendre votre réponse avant d'envoyer M. L... pour vous chercher l'un et l'autre.

J'adresse cette lettre à Bordeaux au correspondant de votre bon père et j'espère avoir bientôt votre réponse. Voici, en résumé, Elisa, ce que je vous propose, pour vous et pour notre fils et ce que j'aurai tant de plaisir à faire : Vous aurez à Smalkalden, qui est à trente lieues de Cassel, une résidence belle, commode et digne en tout de vous. Je vous donnerai, ainsi qu'à notre enfant, les titres de prince et princesse de Smalkalden, avec deux cent mille francs de rentes et je n'attends pour tout cela que votre consentement. Je serai d'ailleurs, en faisant cela, d'accord avec l'Empereur, qui conserve pour vous une estime réelle, mais à qui les intérêts, politiques ne permettent jamais de varier dans ses opérations. Votre consentement me rendra bien heureux, Elisa, et si je puis parvenir à adoucir vos malheurs, je sentirai alors seulement le prix de la puissance. Vous avez un moyen de me faire parvenir votre réponse en l'envoyant à Joseph et lui donnant l'ordre de se rendre à Cassel. Dans le cas, Elisa, où vous répugneriez à habiter la Westphalie — ce que je ne crois pas puisque vous serez, à Smalkalden, séparée de la Westphalie par une portion du pays de Saxe —, dans ce cas, dis-je, je ferai ce qui vous conviendrait et vous assurerai cette rente de deux cent mille francs n'importe où.

D'ailleurs, je vous ferai observer que la Westphalie est le seul pays où vous soyez certaine d'être libre et d'avoir une garantie que l'indépendance de ma couronne vous assure, et puisque je serai toujours heureux de tout faire et sacrifier pour que vos jours s'écoulent tranquillement et sans autre peine que celle que notre lien malheureux vous cause et que vous devez bien penser ne pas supporter seule ! Adieu, Elisa. J'attends avec anxiété votre réponse et que vous me fassiez connaître, et votre lettre à l'Empereur, et sa réponse, ainsi que les propositions qui vous ont été faites par le général Turreau.

Je suis, Elisa, pour la vie, votre dévoué,

JÉRÔME NAPOLÉON.

Donc, cela ressort de cette lettre, pour envoyer Lecamus, Jérôme n'avait nullement, comme il le disait, demandé l'avis de son frère, et il n'a reçu de l'Empereur aucune communication de la dépêche de Turreau ; s'il a l'intention d'effrayer Elisa de dangers imaginaires, il se trompe ; elle ne croit pas aux romans, voit seulement les propositions qu'il lui fait et les repousse par le silence : disant que la Westphalie n'est pas un royaume assez grand pour contenir deux reines.

Tout autre est l'accueil qu'elle fait à la réponse de l'Empereur qui, transmise par Champagny à Turreau le 29 novembre, lui est communiquée verbalement, en substance le 24 mars 1809. Le 31 mars, dans un élan lyrique d'allégresse et de reconnaissance, elle écrit pour exprimer sa joie que l'Empereur veuille bien se charger de son fils. Mais, ajoute-t-elle, comme j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence, les circonstances ne permettent guère de l'exposer sur la mer.

Mon fils n'a encore que quatre ans. On peut différer de le conduire en France jusqu'à ce que vous ayez reçu des ordres ultérieurs, mais je me dois à moi-même, je dois à son père d'accompagner cet enfant. Ce dépôt sacré que le ciel a confié à ma fidélité doit passer directement de mes mains dans celles de l'Empereur... Vous désirez savoir positivement ce que je veux pour moi-même : J'ai déjà eu l'honneur de marquer à Votre Excellence que les Etats-Unis sont devenus pour moi un séjour importun où mes malheurs divulgués ne m'attirent que des désagréments. La nécessité de m'éloigner de mon pays est liée aux circonstances qui me sont particulières. J'établirai mon domicile dans le lieu qui me sera indiqué par Sa Majesté, mais, s'il n'y avait aucune difficulté, je voudrais pouvoir rester à Paris. Elle veut un nom, un titre et une dignité convenables ; pour les avantages pécuniaires, elle s'en rapporte à l'Empereur et elle attend l'autorisation de se rendre en France. Pour marquer sa soumission elle signe *Elisa née Patterson* et supprime *Bonaparte*.

En transmettant cette lettre le 22 avril, Turreau ajoute : Ce que j'ai pu recueillir dans la conversation de ses vues et de ses prétentions, c'est qu'elle voudrait un nom et un titre sans être obligée de se marier. Elle désire surtout quitter les Etats-Unis et vivre à Paris. Enfin sa généreuse ambition l'entraîne encore plus vers l'éclat du rang que vers celui de la fortune.

Un nom, un titre, un rang, de l'argent, c'est ce que Jérôme a offert, mais ce n'est point de Jérôme, c'est de l'Empereur qu'elle prétend les tenir. Pour y parvenir, elle a soin de laisser Turreau dans l'entière ignorance des propositions qui lui ont été faites par le roi de Westphalie ; elle se souvient brusquement que son fils a été jusqu'ici laissé hors de toute communion et elle le fait baptiser catholique¹ ; mais tout cela n'avance point ses affaires à son gré et le temps lui dure.

Elle imagine alors de s'emparer de l'idée qu'on a suggérée à Turreau qu'on veut, eu la mariant à un Anglais, faire jouer à elle et à son fils un rôle politique en Angleterre. Elle simule que sa famille est au moment de la contraindre et que, si l'Empereur ne vient pas à son secours, elle va céder.

Au mois de septembre, Turreau, qui a reçu du ministre une réponse assez banale à sa lettre du 22 avril, se rend pour affaires à Washington ; en route il apprend que Mlle Patterson est sur le point d'épouser M. Oakeley, secrétaire de la légation anglaise. Il lui fait aussitôt demander une entrevue ; elle élude. M. de Cabre, secrétaire de sa légation, qu'il lui envoie, la trouve *retournée*, mais les engagements de ses parents avec M. Oakeley sont si forts qu'elle se borne à demander que l'on attende le retour de son père qui aura lieu en octobre. Quelques jours plus tard, elle vient chez le ministre, lui remet une lettre de pur remerciement, raconte dans le désordre de la plus vive douleur qu'elle est obsédée par ses parents et particulièrement par ses frères ; qu'elle n'a plus la liberté de sortir ; que la famille veut absolument le mariage avec M. Oakeley ; qu'en faveur de ce mariage, son père lui donnera 50.000 dollars et lui en laissera autant après sa mort ; qu'elle sera déshéritée si elle refuse Oakeley ; que les honneurs et la fortune l'attendent en Angleterre, mais que, pourtant, elle saura

¹ Baltimore ce 9 mai 1809. A été baptisé Jérôme-Napoléon Bonaparte né le 7 juillet 1805, fils légitime de Jérôme Bonaparte et d'Elisabeth Patterson-Bonaparte, son épouse.

Parrain : Le très Révérend Père John Carrol de Baltimore et Mary Caton.

Signé au registre : J. Bearton, recteur de Saint-Patern. — Elisa Bonaparte. — W. Patterson. — J. † Evêque de Baltimore. — Mary Caton. — Elisabeth Caton. — Louisa Caton. — Margharetta Patterson.

résister, si on lui donne, par un brevet qu'elle puisse faire connaître, un nouveau nom et un titre.

Et Turreau d'insister sur l'urgente nécessité de déterminer le sort de Mlle Patterson, de lui accorder ce qu'elle demande, dès maintenant et sans qu'elle ait, pour l'obtenir, à passer en France. A ses yeux, point de doute ? Le gouvernement anglais attache une importance extrême à la prendre ; les Patterson qui se sont jetés dans le parti anglais emploient tous les moyens pour la contraindre, jusqu'à menacer de l'abandonner si elle n'épouse pas M. Oakeley, qu'ils jugent d'un parti inespéré.

C'est beaucoup dire sans doute. Ce Charles Oakeley qui a été secrétaire de légation en Bavière et en Suède, appartient à une famille de marchands de Londres, remontant tout juste au milieu du XVI^e siècle, ayant eu, il est vrai, dans le siècle suivant, deux membres du Parlement pour Bishop's Castle, mais n'ayant obtenu qu'en 1790 un titre de baronnet. Le père de Charles, premier baronnet du nom, employé dans la Compagnie des Indes et, en fin de carrière, gouverneur de Madras, y a peut-être fait fortune, mais comment croire que les ministres anglais attachent à ce mariage une telle importance qu'ils aient promis, s'il se réalisait, de grandes charges et un titre d'importance ? Elisa, qui n'est point femme à subir des contraintes, n'a-t-elle pas pour but, en racontant cette histoire à Turreau et en exploitant sa crédulité, d'obtenir une surenchère et de précipiter les événements ?

En effet, la voici qui, le 12 novembre, se présente **comme une folle** à la légation de France. Toute sa famille est subjuguée, les ministres anglais travaillent ouvertement à la réussite du mariage ; elle va succomber. Il n'est qu'un moyen, c'est de l'enlever de ce milieu. **Je lui ai ouvert, écrit Turreau, un crédit de 25.000 piastres ; cette somme doit suffire à ses dépenses. Cette demoiselle n'est plus dans sa famille : elle est indépendante. J'ai placé près d'elle et de son fils le colonel Tousard, commissionné du gouvernement et qui se trouve inoccupé à Philadelphie. Personne n'a de titre. Et c'est pourquoi, aussitôt, tout le monde en réclame.**

A Paris, l'on trouve que Turreau a été vite : A la vérité, le ministre vient de lui écrire, le 11 décembre, que l'Empereur prend toujours le même intérêt à Mue Patterson, mais qu'il l'abandonnera entièrement si elle s'oublie elle-même au point d'épouser un Anglais, qu'il se propose de régler incessamment son sort et, en attendant, qu'il autorise Turreau à lui faire l'avance des sommes qu'exigera sa situation¹ ; mais Turreau a préjugé les intentions et excédé ses pouvoirs ; sans le désavouer, sans désapprouver même ce qu'il a fait, on juge opportun de mettre des bornes à sa munificence. **Il est inutile, dit le ministre, de donner à Mlle Patterson plus qu'il ne convient pour lui assurer une existence aisée et honorable.**

Elisa, qui a emporté par ce coup d'audace une partie de ce qu'elle souhaite, trouve que le reste — et ce n'est rien moins qu'un duché — est lent à venir et,

¹ Ce n'est là que le résumé de la lettre de l'Empereur dont voici le texte : **Ecrivez au général Turreau que je l'autorise à donner tons les fonds dont Mlle Patterson aura besoin pour sa subsistance, me réservant de régler son sort incessamment ; que, du reste, je ne porte aucun autre intérêt en cela que celui que m'inspire cette jeune personne ; mais que, si elle se conduisait assez mal pour épouser un Anglais, alors mon intérêt pour ce qui la concerne, cesserait et que je considérerais qu'elle a renoncé aux sentiments qu'elle a exprimés dans sa lettre et qui seuls m'avaient intéressé à sa situation.**

enhardie par son premier succès, elle s'adresse directement à l'Empereur : Sire, lui écrit-elle le 1er juillet 1810, après quatre années de peines et de chagrins, j'ai donc la consolation de voir que Votre Majesté ne me croit pas indigne de son attention. Le plus grand des mortels veut bien s'intéresser aux destinées de la plus humble des femmes.

Le général Turreau a bien voulu m'apprendre que Votre Majesté veut bien se charger du sort de mon fils et qu'elle daigne même prendre sa mère sous sa protection impériale. Secourue dans ma déplorable situation par la main de Votre Majesté, lui devoir d'échapper sous ses auspices aux maux qu'entraînent la dépendance et la médisance, avoir son approbation pour contribuer à l'éducation de mon fils, seraient déjà des motifs irrésistibles pour accepter avec transport des dispositions qui caractérisent si bien la magnanimité et la bienveillance de la source dont elles proviennent, mais, Sire, dans cette occasion intéressante, je suis déterminée par des considérations encore plus importantes.

Le sang et les talents qui sont l'héritage de mon fils et le nom qui le distingue sont incompatibles avec une humble éducation ou une existence obscure. Je dois à lui, au monde, et par-dessus tout à Votre Majesté de ne point laisser échapper l'occasion de le placer dans une situation où, instruit par les hommes les plus éclairés de la plus grande nation du monde et protégé par le plus auguste des souverains, son esprit, son génie et ses vertus acquerront toute la force dont ils sont susceptibles.

Fière de ce que Votre Majesté a daigné s'occuper de moi, je croirais déroger si je plairais mon sort en d'autres mains ou si je me permettais d'avoir d'autres pensées que celles que m'inspire la vive reconnaissance pour la situation que votre bienveillance impériale me destine. J'aurai l'honorable obligation de devoir uniquement à la magnanimité de Votre Majesté le repos d'une vie qui sera toute consacrée à former des vœux pour la conservation de celle dont les destinées de l'univers dépendent.

Quels que puissent être les ordres de Votre Majesté eu égard à l'établissement, la résidence et la conduite de mon fils et de moi, nous nous empresserons de les exécuter.

Le cœur rempli d'admiration et de la plus vive reconnaissance, je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté Impériale, la très humble, très obéissante et très obligée servante.

ELISA.

De ce verbiage, où ne se rencontre nul anglicisme et dont on ne saurait, avec vraisemblance, attribuer la rédaction à Mlle Patterson, il convient de retenir uniquement la demande enveloppée, mais formelle, d'une situation. L'Empereur ne s'y laissa pas prendre et Turreau qui avait à cœur d'éviter de nouvelles réprimandes, évita de s'engager comme il l'avait fait antérieurement. Il renouvela simplement à Mlle Patterson l'assurance que l'Empereur s'occuperait d'elle ; puis, s'apercevant, un peu tard, qu'il avait été pris pour dupe et que, vraisemblablement, la scène du départ avait été concertée entre le père et la fille, il restreignit au chiffre arrêté jadis par l'Empereur lui-même à Alexandrie, les générosités qu'au début il avait portées hors de mesure. Mlle Patterson m'ayant prévenu, écrit-il le 4 octobre 1810, qu'elle continuerait à résider chez son père jusqu'au moment où Votre Majesté daignerait l'appeler en Europe, cette manière de vivre infiniment moins dispendieuse que si elle se fût décidée à tenir maison, m'a fait croire qu'une somme de 5.000 francs par mois devait suffire à

ses dépenses. Je lui ai donc annoncé qu'à dater du 1er du courant elle recevrait du consul général de Sa Majesté, et tous les mois, 5.000 francs.

Patterson préféra toucher quinze mille francs à la fin de chaque trimestre, mais elle les toucha avec une régularité de comptable experte que rien ne trouble. Cependant, elle n'obtenait point de réponse quant à sa situation et l'Empereur croyant en avoir assez fait, ne paraissait plus s'occuper d'elle. Elle s'ennuyait à Baltimore où elle prétendait ne point trouver de ressources pour l'éducation de son fils qui allait sur les six ans, et, en 1811, elle vint passer l'hiver à Washington où une partie de sa famille était fixée. Selon les instructions qu'il avait reçues du Département, Sérurier, son ancien adversaire de Lisbonne, qui avait succédé à Turreau, eut soin de lui faire politesse, de lui rendre visite, de l'inviter à ses réceptions, mais sans recherche ni éclat, et, tout en la surveillant exactement, il se garda bien d'entrer en discussion avec elle. D'ailleurs, il eût eu fort à faire de suivre Elisa dans les salons, car elle ne manquait point une soirée, était de toutes les fêtes et avait repris ce rôle de *Belle des Belles* qu'elle avait si bien joué à Baltimore. Ce qui, pour le ministre, rendait la situation plus difficile, c'est que c'était presque uniquement chez les ennemis de la France que fréquentait *Madame Bonaparte*. Elle se montrait partout avec M. Forster, ministre d'Angleterre, et semblait partager les opinions qu'affichait sa famille, ouvertement opposée à la guerre que les Etats-Unis allaient bientôt déclarer à l'Angleterre.

L'on n'a point de lettre d'elle à Jérôme durant tout ce temps : il paraîtrait pourtant à en croire certaines traditions familiales qu'il y en eut d'échangées. Après 1810, Jérôme lui aurait écrit pour lui reprocher d'avoir accepté de l'Empereur ce qu'elle avait refusé de lui et elle aurait répondu *qu'elle préférerait s'abriter sous les ailes d'un aigle que d'être suspendue au bec d'un oison* ; puis elle avait cessé toute correspondance, ne faisant même plus donner au père la moindre nouvelle de son fils : or, au souvenir de cet enfant, Jérôme s'était d'autant plus attaché que, du côté de la reine, les espérances, souvent formées, avaient été constamment déçues. Le 20 février 1812, énervé de ce long silence qui durait depuis quatre ans, il écrivait à *Madame d'Albert née Elisabeth Patterson* :

Ma chère Éliisa, que de temps depuis que je n'ai reçu de vos nouvelles et de celles de mon fils ! Car, dans le monde entier, vous ne pourrez trouver un meilleur ni un plus tendre ami que moi. J'aurais bien des choses à vous écrire, mais, comme je dois craindre que cette lettre ne soit interceptée, je me borne à vous donner de mes nouvelles et à vous en demander ainsi que de celles de mon fils. Soyez persuadée que tout s'arrangera tôt ou tard ; car le meilleur comme le plus grand des hommes est certainement l'Empereur.

Votre affectionné et bon ami,

JÉRÔME NAPOLÉON.

Il ne semble pas qu'Éliisa ait répondu, mais il ne paraît pas davantage que cette tentative de la part de Jérôme ait exercé une influence sur la détermination qu'elle prit quelques mois plus tard.

A la fin de novembre 1812, Sérurier lit dans les gazettes que Mlle Patterson est en instance de divorce devant la Chambre législative du Maryland. Il s'étonne à bon droit de n'avoir pas été prévenu, s'inquiète des mobiles qui ont pu faire agir Éliisa, et demande des explications. Voici celles qu'il reçoit :

Monsieur, je regrette de me trouver forcée de prendre sur le temps de Votre Excellence, mais je croirais manquer de respect à la reconnaissance que je dois à Sa Majesté Impériale pour l'intérêt que Sa Majesté daigne prendre à ma situation si je gardais le silence sur les motifs qui ont déterminé ma demande en divorce auprès de la Législation de Maryland.

Mon ignorance absolue en fait de jurisprudence a été la seule cause du retard que j'ai mis à solliciter cette formalité légale que je croyais inutile après les événements personnellement intéressants pour moi qui eurent lieu en Europe. Je crus à tort qu'ils auraient le même effet sur moi en Amérique.

L'amendement proposé en 1810 à la Constitution des États-Unis, après avoir passé par les deux chambres du Congrès a, depuis, été adopté par plusieurs États et doit naturellement devenir dans peu loi effective.

En vertu de cet amendement tout citoyen de ce pays qui, sans le consentement du Congrès, accepterait ou retiendrait quelque présent, pension ou émoluments de quelque espèce que ce soit d'un empereur, roi, prince ou puissance étrangère devient inhabile à exercer aucun des droits ou privilèges d'un citoyen libre des États-Unis.

Votre Excellence sentira aisément que les mots pension, présent ou émoluments peuvent se rapporter aux circonstances dans lesquelles je me trouve actuellement. Les gens de loi qui ont été consultés à cette occasion jugent nécessaire que je vende ou transporte à des curateurs la portion de mon héritage paternel présentement en ma possession qui consiste en maisons ou terres, propriétés personnelles n'étant naturellement point affectées par cette nouvelle loi.

Tout contrat de transport de ma part, seule, sans qu'un divorce n'ait été préalablement accordé par les lois des États-Unis, ne pourrait pas être valide et obligatoire. Je me suis donc trouvée obligée de m'adresser à l'Assemblée de l'État de Maryland, actuellement en session, pour obtenir ce divorce qui me mettra à même de convertir en argent comptant les propriétés que j'ai déjà reçues de mon père.

Ce qui tend à prouver que le motif allégué par Mlle Patterson était le véritable et que nulle autre considération n'avait agi sur son esprit, c'est d'abord la date où fut formée l'instance en divorce, date où personne aux États-Unis ne pouvait avoir la moindre notion des désastres de Russie, c'est ensuite la demande que, tout de suite après avoir obtenu son divorce — prononcé le 2 janvier 1813 — elle adresse à Sérurier. Sur le désir qu'elle en a exprimé, il se rend, chez elle le 11 janvier : elle renouvelle l'expression de sa reconnaissance pour les bienfaits qu'elle reçoit de l'Empereur et lui dit ensuite en propres termes : Les États-Unis me sont devenus insupportables. Il y va de ma santé et de mon bonheur de les quitter. Je désire passer en France pour y vivre, sinon à Paris, au moins dans une des grandes villes de l'Empire. L'intérêt de mon fils est une autre considération toute-puissante qui me fait souhaiter ce déplacement. Vous êtes témoin que je ne puis rien ici pour son éducation et qu'il est arrivé à l'âge où je dois m'en occuper sérieusement. Je désire, Monsieur, que vous veuillez transmettre mon vœu à l'approbation de Sa Majesté sans laquelle je n'entreprendrai pas ce voyage.

Coûte que coûte, elle prétend quitter sa patrie et, si elle ne reçoit pas l'autorisation de venir en France, elle passera dans quelque autre contrée d'Europe, mais cette menace, transmise par Sérurier, ne produit pas l'effet

qu'elle en attend. Le due de Bassano a beau mettre, le 24 mars, sous les yeux de l'Empereur, la dépêche de Sérurier, aucune décision n'est prise et les reçus signés par Elisa prouvent qu'elle reste aux États-Unis où l'on continue à lui payer sa pension jusqu'au 30 septembre 1814.

Malgré les promesses faites, malgré le divorce prononcé à sa requête et par lequel tout lien légal a été rompu, même en Amérique, entre Jérôme et elle, elle n'en continue pas moins à porter le nom de Bonaparte et si, jusqu'ici, elle a signé les reçus de sa pension : *Elisa Patterson*, c'est *Elisa Bonaparte* qu'elle signe les deux derniers, ceux qui montrent, par un étrange hasard, les rois bourbons payant les dettes d'amour de Jérôme.

Sans doute l'a-t-on avertie, lors du dernier versement, qu'elle n'en a plus à attendre ; car, au milieu de 1815, elle arrive à Londres, tout heureuse de prêter aux Anglais qui viennent de déporter Napoléon à Sainte-Hélène une Bonaparte pour leurs fêtes. *J'ai été agréablement surprise*, écrit-elle à son père le 22 août, *de l'aimable et flatteuse réception que j'ai reçue de la part des rangs les plus fashionables et les plus élevés de la société dans ce pays* ; et elle pense faire éduquer en Angleterre son fils qu'elle a laissé pour le moment au collège de Mount-Saint-Mary, à Emmetsburg, en Maryland. *On est assez bon*, dit-elle, *pour faire à son égard la remarque flatteuse que les talents d'un Bonaparte demandent à recevoir l'éducation anglaise.*

Son fils, d'ailleurs l'occupe infiniment moins que les succès de tous genres qu'elle recueille dans la société ; ses infortunes et l'état de sa santé ont excité l'intérêt ; *ses talents et ses manières ont su maintenir cette bonne opinion* ; loin de rechercher les Américains, elle les évite et les déteste : ce qu'elle veut, c'est d'être reçue, accueillie, fêtée, admirée par la haute société anglaise et, elle ne néglige rien pour cela, car, pas un soir sans deux ou trois bals, pas une journée sans parties, visites et le reste. Elle est ou s'imagine être la lionne de la saison et jamais elle n'a trouvé si grande joie à vivre. Ce nom de Bonaparte dont elle se pare et dont elle triomphe, qu'elle traîne ainsi chez les bourreaux de l'Empereur, chez les vainqueurs de Waterloo, ce nom qui la rend, elle, curieuse et rare, bonne à montrer et à inviter, ce nom qu'elle a renié par son divorce et qu'elle usurpe à nouveau pour s'ouvrir les salons anglais, qu'imagine-t-elle donc que ce soit ! Sans doute, elle sait *qu'il vaut quelque chose, qu'il vaut beaucoup, infiniment plus que tout l'argent de New York*. Napoléon est parti à Sainte-Hélène, écrit-elle, *mais il a laissé derrière lui une réputation que l'adversité n'a point détruite*. Elle profite de cette réputation sans se demander si, aux droits que ce nom confère, sont joints des devoirs ou même des convenances.

Et c'est pourquoi, après avoir fait les beaux jours de Londres, celle qui se fait appeler Mme Bonaparte s'empresse de venir se faire admirer à Paris. Il paraît qu'elle refusa de voir Louis XVIII ; mais qu'elle se fit faire la cour par Wellington, rechercha Talleyrand, Sismondi, Chateaubriand, Mme de Staël et Mme de Duras. C'est elle qui le dit. D'ailleurs, toujours la même netteté en affaires. *L'ex-roi de Westphalie*, écrit-elle de Paris à son père, le 22 février 1816, *vit à présent à la cour de Wurtemberg. Il a une grande fortune et il est assez sordide pour ne pas entretenir son fils. Il devrait au moins vous rendre votre argent.*

Malgré les délices de Paris, elle repart — est ce de son plein gré ? — pour les États-Unis. dans l'été de 1816, et elle reste à Baltimore jusqu'en 1819. Elle revient alors en Europe, débarque à Amsterdam en juillet et, sur le refus du ministre de la Police de France de viser son passeport, elle gagne Genève par l'Allemagne ; c'est là qu'elle passe près de deux années, jusqu'au moment où,

Napoléon mort, elle entreprend une campagne pour faire attribuer à son fils, soit par Pauline, soit par Madame, une fortune indépendante.

Quant à son fils Bo comme elle l'appelle, l'Europe lui fait horreur. Je n'ai jamais eu l'idée, écrit-il à son grand-père, de dépenser ma vie sur le continent ; au contraire, aussitôt que j'aurai fini mon éducation, je retournerai en Amérique que j'ai toujours regrettée depuis que je suis ici. A la suite de sa mère, qu'agite un incessant besoin de changer de place, il revient une ou deux fois en Europe ; à partir de 1821, il est reçu, accueilli et fêté par les Bonaparte, qui tous le reconnaissent et l'adoptent au point que Madame et Pauline agitent le projet de le marier à la fille aînée de Joseph, que Jérôme et même Catherine s'y intéressent, et que les rapports les plus amicaux paraissent établis entre lui et les enfants du second lit. Mais, chez le jeune Jérôme, tout, éducation, sentiments, pensées est américain. Je ne puis songer un instant à m'établir ailleurs qu'en Amérique, écrit-il en 1827 ; je suis trop attaché aux mœurs et aux coutumes de mon pays pour me plaire en Europe où tout est si différent. Cette même année, il revient en effet aux Etats-Unis ; en 1829, il épouse une jeune fille de son pays, Miss Suzan-May Williams et, sauf une courte apparition en 1839 pour recueillir un legs du cardinal Fesch, il ne revient en Europe qu'en 1854. L'empereur Napoléon III, qui l'a connu en Italie et fréquenté en Amérique, le fait inviter à dîner à Saint-Cloud le jour même de son arrivée, et lui remet, en mains propres, une consultation délibérée par le ministre de la Justice, M. Abbaticchi, le président du Sénat, M. Troplong, et le président du Conseil d'Etat, M. Baroche, aux termes de laquelle 1° M. Jérôme Bonaparte doit être considéré en France comme enfant légitime ; 2° il est né français et, s'il a perdu cette qualité, un décret peut la lui rendre dans les termes de l'article 18 du Code civil. Suit en effet, le 30 août, un décret réintégrant M. Jérôme Bonaparte dans la qualité de Français. Le 5 septembre, par un nouveau décret, le fils de M. Jérôme Bonaparte, officier dans l'armée américaine, reçoit le grade de sous-lieutenant au 7e régiment de Dragons.

Le roi Jérôme ne croit pas devoir, sans protester, laisser passer des actes souverains qui, dictés semble-t-il, par des préoccupations étrangères à M. Jérôme Bonaparte, ont pour but de menacer une autre filiation régulièrement et politiquement acquise. Vos décrets, écrit-il à Napoléon III, disposent de mon nom sans mon aveu ; ils introduisent dans ma famille, sans même que j'aie été consulté, des personnes qui n'en ont jamais fait partie. Ils rendent douteuse aux yeux de la France la légitimité de mes enfants et leur préparent un scandaleux procès à l'ouverture de ma succession ; ils portent atteinte à mon honneur, à celui de l'Empereur, mon frère, en annulant les engagements solennels que nous avons contractés envers le roi de Wurtemberg et l'empereur de Russie comme condition de mon mariage avec la reine Catherine.

Napoléon III essaie de réparer la précipitation de ses mesures en faisant offrir à M. Jérôme Bonaparte le titre de duc de Sartène. M. Jérôme Bonaparte refuse. Une instance introduite devant le Conseil de famille impérial par le Prince Napoléon et par la Princesse Mathilde, en vue de lui faire défense de porter nom de Bonaparte, a pour résultat une décision maintenant au défendeur le nom de Bonaparte sous lequel il a toujours été connu, sans qu'il en résulte pour lui le droit de se prévaloir du bénéfice des articles 201 et 202 du Code Napoléon. C'est l'exclusion de la famille et la déclaration formelle d'illégitimité. Mais M. Jérôme Bonaparte, bien qu'on lui donne ainsi gain de cause sur un point qui semble lui tenir à cœur, ne se tient point pour battu sur la validité du mariage que tous ses efforts antérieurs ont eu pour but de faire proclamer.

A la mort du roi, il engage, au sujet de sa succession, le procès que Jérôme avait pressenti. Après des débats où Me Berryer, au nom de **M. Jérôme-Napoléon Bonaparte et de M. Elisabeth. Patterson épouse divorcée et veuve de son Altesse Impériale le Prince Jérôme**, épuise devant le Tribunal de première instance et devant la Cour tous les arguments que lui inspire, contre la mémoire de Napoléon Ier, la passion politique. où ne se trouve d'ailleurs versée aux débats aucune des pièces établissant la véritable conduite de l'Empereur à l'égard de Mlle Patterson, un arrêt solennel, confirmant la décision du Conseil de famille, dénie à Mme Patterson la qualité d'épouse légitime et à M. Jérôme Bonaparte celle de fils légitime et les déclare l'un et l'autre sans droits pour s'immiscer dans la succession.

M. Jérôme Bonaparte est décédé le 17 juin 1870, précédant de neuf années sa mère qui est morte à Baltimore le 4 avril 1879 ; il avait deux fils : Jérôme, qui, parvenu au grade de colonel dans l'armée française, est retourné mourir aux Etats-Unis en 1892 et est représenté par un fils et une fille, et Charles qui exerce la profession d'avocat à Baltimore et n'a pas d'enfant.

FIN DU TROISIÈME VOLUME